


otheca S. J.
s Fontaines
HANTILLY
205
105



VIE

DE

SAINTE COLETTE.

SECONDE PARTIE.





Ste COLETTE.

VIE

DE

SAINTE COLETTE

[illegible] TROIS ORDRES

DE [illegible],

[illegible]

PAR LE R. P. [illegible]

A. M. D. G.

[illegible]

Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia [illegible] caro in conspectu ejus.

[illegible]

[illegible]

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PÉRISSE FRÈRES

LYON, PARIS.

ANCIENNE MAISON

VIE

DE

SAINTE COLETTE

**RÉFORMATRICE DES TROIS ORDRES
DE SAINT-FRANÇOIS,**

EN PARTICULIER DES PAUVRES FILLES DE Ste CLAIRE.

Par le R. P. SELLIER de la COMPAGNIE DE JÉSUS.

A. M. D. G.



SECONDE PARTIE

Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia ;..... ut non glorietur omnis caro in conspectu ejus.

Dieu a choisi ce qu'il y a de plus faible dans le monde, pour confondre ce que le monde a de plus fort ;.... afin que nulle créature n'ait sujet de se glorifier devant lui. I. Cor. I. 27.



ALFRED CARON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PERISSE FRÈRES.

LYON,	PARIS,
ANCIENNE MAISON,	NOUVELLE MAISON,
GRANDE RUE MERCIÈRE, 33.	RUE SAINT-SULPICE, 38.

1855.

Monseigneur l'Évêque d'Amiens autorise M. Alfred **CARON** à imprimer un livre intitulé : *Vie de Sainte Colette*.

Amiens, le 18 Octobre 1855.

C. de **LADOUE**,

Vicaire-Général.



Colette

grand sein

Jhus·

Je plus treshublement que je puis
et devotez orisone je sieccomende
et [illegible] et corpette en vous paut tres
tres[illegible]. et pfaittez religieuses en fondat
chi[illegible]ent voz cuers en la tres pfaite amor
tout[illegible]et engardent entierement vie
de di[illegible]emet vo avez vouez et pmys.
saint dyaboliquez no obstant que vos
en [illegible] denfer de vous vaincre se voz
soye[illegible]rietez et adversitez nous pfitoe
neve[illegible]que nous nofayssons en ppete
et [illegible]amme pdurable et infallible
et c[illegible]uaon unistemet facto et pace
men[illegible] Jap cescept a la me abbesse mon
tem[illegible] fiep st Recomende hublemet
entt[illegible] sainte grace ain .S. colletto.
abo

·ihus·

A mes treschieres et bien
amees meres et seurs
en dieu du couvent de
ste claire de gandz·

AVIS IMPORTANT.



Le R. P. Sellier mettait la dernière main à la seconde partie de la vie de sainte Colette, lorsqu'il est allé recevoir dans la paix du Seigneur la récompense de ses vertus. De toutes parts on demandait l'impression d'un manuscrit d'autant plus précieux qu'il est le dernier travail du vénérable Père ; la faveur avec laquelle la première partie a été reçue ne pouvait d'ailleurs laisser de doute sur le mérite de la seconde. Nous donnons cette seconde partie telle qu'elle est sortie des mains du pieux auteur, respectant avec le plus grand soin, en vue des personnes pour lesquelles il écrivait particulièrement, les conseils dont il a semé son récit. Tout au plus, nous sommes-nous permis de revoir l'ensemble et de retrancher quelques redites sans importance que l'auteur lui-même aurait fait disparaître.

L'Éditeur.

LIVRE HUITIÈME.

VERTUS DE SAINTE COLETTE.

Notre Seigneur voulant nous faire comprendre que le chrétien ne doit jamais s'arrêter dans le chemin de la perfection, nous propose pour modèle Dieu lui-même: *Soyez parfaits, dit-il, comme votre Père céleste est parfait* ; et, après le divin Maître, le grand Apôtre nous exhorte tous à devenir les imitateurs de Dieu comme des enfants bien-aimés. Voilà le but auquel doit tendre incessamment toute âme chrétienne. Si éminentes et si extraordinaires que soient les vertus de sainte Colette, nous ne pouvons donc craindre d'en mettre le tableau sous les yeux du pieux lecteur, l'offrant à la fois à son admiration et à son imitation.

C'est particulièrement pour nous un devoir de l'offrir aux filles de sainte Claire, qui sont aussi les filles de sainte Colette. Les grands exemples de leur bienheureuse Mère sont comme leur patrimoine et comme un héritage spirituel dont la conservation fait leur bonheur.

Nous l'offrons ensuite à toutes les personnes consacrées à Dieu. Elles y trouveront un modèle parfait dans les quatre points qui constituent la substance de la vie

religieuse, c'est-à-dire, l'esprit d'abnégation et de renoncement à soi-même, la pratique assidue de l'oraison mentale, la fidélité à la règle, la résolution sincère de tendre à la vie parfaite.

Nous l'offrons encore aux âmes qui, vivant dans le siècle, veulent sérieusement opérer leur salut. Elles trouveront dans la ferveur de sainte Colette un aiguillon qui les pressera sans cesse d'avancer dans le service de Dieu, ou qui les empêchera de rétrograder.

Nous l'offrons enfin aux personnes engagées dans les embarras et les illusions du monde. Qui sait si la considération des rigueurs que cette âme innocente a exercées sur elle-même, n'excitera pas de salutaires remords dans des cœurs qui cherchent le bonheur où il n'est pas et où ils ne le trouveront jamais! Qui sait si, en vertu de quelques prières qu'ils se sentiront pressés d'adresser à la Sainte, ils n'obtiendront pas la grâce de réfléchir sérieusement sur la brièveté de la vie, sur la certitude de la mort, sur le malheur effroyable de mourir dans la disgrâce de Dieu?

CHAPITRE PREMIER.

Foi de sainte Colette.

§ Ier. La foi, première des vertus théologales, est le fondement et la racine de toutes les vertus chrétiennes. Accordée dans le bienfait de la génération en J.-C. par le Baptême, elle est un germe de sanctification qui se développe avec les années, et qui s'enracine dans le cœur

des fidèles, à proportion du soin qu'ils mettent à la cultiver par les bonnes œuvres.

Le principal effet de cette grâce est de disposer les intelligences à croire les vérités révélées, et de préparer la volonté à accomplir les devoirs que l'Eglise impose à ses enfants. Cette faveur divine est commune à tous les chrétiens, mais elle n'est pas accordée à tous dans le même degré. Il y a diversités de grâces, dit l'Apôtre, quoiqu'il n'y ait qu'un même Esprit qui les distribue à chacun suivant son bon plaisir. *Divisiones gratiarum sunt, idem autem Spiritus : dividens singulis prout vult* (1). Mais, à quelque degré que ce don nous soit accordé, si nous le faisons fructifier, il suffit pour nous enrichir de mérites et pour nous faire parvenir au bonheur éternel. La foi est dans nos âmes ce que la sève est dans l'arbre. Plus un arbre a de sève, plus il est vigoureux et plus les fruits qu'il porte ont de saveur ; moins il a de sève, plus il devient languissant et stérile; et, si la sève vient à manquer, il n'est plus bon qu'à être coupé et jeté au feu. Il en est de même d'un chrétien en qui la foi s'altère ; ses œuvres ressemblent à des fruits maigres et à moitié gâtés, et bientôt il devient tout-à-fait stérile en mérites pour le Ciel.

La foi est donc la source et comme la mesure de toutes les vertus. Elle a fait les justes de l'ancienne et de la nouvelle Loi ; c'est par la foi, dit l'apôtre saint Paul, que les Saints ont triomphé des puissances visibles et invisibles, qu'ils ont accompli toute justice, et qu'ils ont acquis la récompense promise aux élus. *Sancti per fidem vicerunt regna, operati sunt jus-*

(1) I. Cor. XII, 4.

titiam, adepti sunt repromissiones (1). La foi a préservé le juste Noé de la corruption qui inondait la terre avant le déluge; elle a rendu Abraham obéissant à la volonté de Dieu jusqu'à être prêt à immoler son fils Isaac; elle a fait remporter une glorieuse victoire au chaste Joseph et à la vertueuse Suzanne; elle a fait braver la mort au vieillard Eléazar, aux sept frères Machabées et à leur mère; c'est par leur foi que les martyrs de la Loi nouvelle ont affronté la fureur des tyrans, que les anachorètes, les solitaires de la Thébaïde ont mené une vie angélique dans des corps mortels: en un mot, c'est à cet esprit de foi qu'il faut attribuer toutes les vertus qu'ont pratiquées et que pratiqueront jusqu'à la fin des siècles les martyrs de tous les âges et de toutes les conditions. C'est le propre du juste de vivre de foi, selon qu'il est écrit : *Justus autem ex fide vivit* (2). Le juste ne vit que de foi, c'est-à-dire, ne se dirige que d'après les enseignements de la foi.

Aussi voyons-nous avec admiration que, si toutes les vertus chrétiennes sont chères à J.-C., puisqu'elles sont le fruit de sa mort et le prix de son sang, la foi occupait une place privilégiée dans son cœur. Il attribue à la foi des malades presque tous les miracles qu'il a opérés par sa toute puissance. Allez! disait-il à ceux qu'il avait guéris, votre foi vous a sauvés. La Chananéenne vient solliciter la délivrance de sa fille, et les disciples auxquels elle s'adresse intercèdent pour elle. Est-il juste, leur répond le divin Maître, de donner

(1) Hebr. XI, 33.

(2) Rom. I, 17.

aux chiens le pain des enfants? C'est vrai, Seigneur, reprend cette pauvre femme, en se jetant à ses pieds, le pain des enfants n'est pas pour les chiens, mais on permet cependant aux petits chiens de ramasser les miettes qui tombent de la table. O femme! reprend Notre Seigneur, que ta foi est grande! ta prière est exaucée. Le Centenier fait éclater en même temps sa charité, son humilité et sa foi : sa charité en venant intercéder non pour un fils, mais pour un serviteur, son humilité en se réputant indigne de recevoir le Sauveur dans sa maison, sa foi en attribuant au Fils de Dieu autant de pouvoir sur les maladies que lui-même en avait sur ses soldats et sur son serviteur; et le Sauveur exalte sa foi seule, en disant qu'il n'en a pas trouvé une aussi grande en tout Israël.

Conduite pleine d'une divine sagesse, par laquelle Notre Seigneur voulait apprendre aux hommes que ses miracles avaient pour fin, non seulement de prouver sa divinité, mais encore de faire sentir, comme nous l'avons dit, que la foi est le principe et la racine de toutes les autres vertus.

§ II. Revenons maintenant à notre bienheureuse Colette. Le don de la foi, qu'elle avait reçu avec la grâce du Baptême, se manifesta d'une manière éclatante dans le cours de sa vie. Dès ses plus tendres années, sa foi lui inspira cette piété tendre qui lui faisait trouver plus de bonheur dans la prière et les autres pratiques de la dévotion que dans les amusements de l'enfance. Elle eut, par la foi, une connaissance prématurée des principaux mystères de la religion, connaissance si étendue qu'elle avouait elle-même, dans un âge plus avancé, que, dès sa

quatrième ou cinquième année, Notre Seigneur lui avait fait connaître ses principales perfections. De là, ce profond respect dans le lieu Saint, cette modestie angélique, qui éclatait sur toute sa personne durant la célébration des saints Mystères. De là, ce plaisir qu'elle goûtait lorsque sa pieuse mère lui lisait la vie des Saints ou lui parlait de Notre Seigneur et de la très-sainte-Vierge. De là enfin, cet empressement à soulager les indigents, moins par une compassion naturelle que par un sentiment intérieur que le Saint-Esprit semblait avoir gravé dans son cœur, et qui lui faisait envisager la personne de Jésus-Christ dans les pauvres.

Ces vues de foi lui avaient inspiré une si haute estime, ou plutôt une si tendre affection pour la pauvreté, que, si ses parents le lui eussent permis, elle se serait dépouillée de ses propres vêtements pour les donner à ses compagnes pauvres.

Comprenant que la plus grande perfection, ainsi que le plus parfait bonheur de l'homme dans ce monde, consiste dans l'imitation de Celui qui s'est fait pauvre jusqu'à ne pas avoir où reposer sa tête, elle se hâta, à la fleur de l'âge, de disposer de son patrimoine en faveur des pauvres, sans en réserver la plus petite partie.

Toujours conduite par le même esprit, elle embrassa, à vingt-deux ans, cette vie de recluse héroïquement parfaite, où elle se dépouilla, en vue de Dieu, de toutes choses, et même de la liberté de demander un morceau de pain.

La foi lui a fait verser des larmes abondantes sur les maux de l'Eglise et sur le grand nombre d'âmes que Satan entraîne chaque jour dans les abîmes éternels; elle lui a fait pratiquer les plus rudes austérités et

l'a portée à s'offrir comme victime à la justice divine, pour l'extinction du schisme et pour la conversion des pécheurs.

Quelques années plus tard, la foi l'arrachait aux douceurs de la solitude qu'elle chérissait comme le port du salut. Par la foi, elle a triomphé, aux pieds du Pontife romain, de l'extrême répugnance qu'elle avait à accepter la charge de Réformatrice des trois ordres de saint François. Par la foi, elle a entrepris cette œuvre humainement impossible, sans ressource et sans appui, malgré la conviction intime de son incapacité et la faiblesse de son sexe. Par la foi, elle a supporté pendant qurante ans des fatigues sans nombre, d'incroyables travaux, des douleurs sans cesse renaissantes. Elle n'a pas eu, il est vrai, l'occasion de verser son sang pour la défense de la religion, mais ces luttes continuelles contre les puissances invisibles, ont fait de sa vie tout entière un long et douloureux martyre.

La foi lui faisait mettre dans ses actions les plus ordinaires, la même perfection que dans celles qui regardaient directement le service et la gloire de Dieu. Les lumières qu'elle puisait dans sa foi sur les perfections du Très-Haut, et particulièrement sur la grandeur et la sainteté de l'*Être infini*, étaient si vives qu'à l'exemple d'Abraham, elle marchait constamment en la présence de Dieu. On pouvait dire d'elle ce que l'apôtre saint Paul dit de Moïse : *Invisibilem enim tanquam videns sustinuit* : elle soutenait l'invisible comme si elle l'eût vu de ses propres yeux. (1).

La foi lui donnait une connaissance de nos mystères

(1) Heb. XI, 27.



bien supérieure à celle des plus habiles docteurs. Cette connaissance, qui n'était pas spéculative, mais admirablement pratique, lui inspirait une angélique ferveur dans la récitation du saint office, une attention scrupuleuse à prévenir et à reprendre la plus légère négligence dans tout ce qui avait trait au service divin, et ce double sentiment de frayeur et de saint amour, au moment de s'unir à Notre Seigneur par la sainte communion.

§ III. Cette vie de foi, nous le savons, n'est pas de précepte ; il suffit que les simples fidèles vivent selon la foi, c'est-à-dire, qu'ils accomplissent les commandements de Dieu et de l'Eglise, et cette fidélité à la loi de Dieu leur ouvrira les portes de la vie éternelle, d'après ces paroles du Sauveur : Si vous voulez arriver à la vie éternelle, gardez mes commandements ; *si vis ad vitam ingredi, serva mandata* (1). Mais, pour les âmes qui aspirent à la perfection, il faut quelque chose de plus ; il faut qu'elles vivent non seulement selon la foi, mais encore de cette vie de foi qui se règle sur les conseils et sur les maximes du saint Evangile, et qui agit formellement contre les inclinations de la nature corrompue.

Pourrions-nous cependant, en voyant de si merveilleux effets, et en contemplant avec douleur la diminution de la foi et des œuvres de la foi parmi nous, pourrions-nous ne pas comprendre que cette vertu est le don le plus précieux, puisqu'il devient la base de l'œuvre de notre salut, et que, s'il est accompagné de la charité, il devient la marque certaine de notre prédestination ? Mais, comme nous le voyons dans la vie de sainte

(1) Mat. XIX, 17.

Colette, il s'agit d'une foi pratique, c'est-à dire, de cette foi par laquelle on ne se contente pas de croire et de savoir ce qu'il faut faire, mais on s'efforce de conformer sa vie à sa croyance. Pour tous les chrétiens, cette conformité consiste dans l'accomplissement de ces trois préceptes de l'Apôtre : *Ut sobriè, justè et piè vivamus in hoc sæculo* : Vivre dans la sobriété envers soi-même, dans la justice envers le prochain, et dans la piété envers Dieu ; ou, pour dire quelque chose de plus précis encore, dans la fidélité à remplir les devoirs de son état en vue de plaire à Dieu.

Un chrétien veut-il rendre sa foi vivante par la pratique des bonnes œuvres ? Il doit demander cette grâce dans ses prières, et s'efforcer de la mériter en fuyant le mal et en fréquentant les sacrements. Veut-il la rendre plus féconde et multiplier les fruits de cette divine semence ? Qu'il la cultive, non seulement par les œuvres que nous venons d'indiquer, mais encore par d'autres que l'esprit de Dieu lui inspirera, comme les pieuses lectures, la dévotion à Marie, les mortifications volontaires, etc., et surtout par la méditation sérieuse des vérités de la religion. On compare avec justesse ces premières vérités de la foi au grain de sénevé. Ce grain est plein de vertu, mais il faut qu'il soit jeté en terre et qu'il meure en quelque sorte. De même faut-il que les vérités de la foi soient comme broyées dans notre esprit par une méditation forte et persévérante, qu'elles subissent une amoureuse fermentation dans notre conscience, et même qu'elles meurent, en quelque manière, dans la terre de notre cœur, afin de s'y enraciner et d'y produire pour la vie éternelle des fruits abondants.

PRIÈRE.

O Jésus, Sauveur de tous les hommes, auteur et consommateur de notre foi, le flambeau de la foi tend à s'affaiblir dans mon cœur, daignez le ranimer et m'accorder la grâce nécessaire pour pratiquer les bonnes œuvres par lesquelles cette foi divine s'augmente dans vos élus ; c'est la grâce que je vous demande par l'intercession de votre fidèle servante, la bienheureuse Colette. Ainsi-soit-il.

CHAPITRE SECOND.

Humilité de sainte Colette.

§ I. Après la foi nous plaçons l'humilité. La foi est dans l'ordre spirituel, ce qu'est la racine des plantes dans l'ordre naturel, elle fournit à toutes les vertus la sève qui les alimente. L'humilité au contraire est comme la terre, qui reçoit les végétaux dans son sein et leur communique à tous et aux racines mêmes les sucs nourriciers. De même que la terre se laisse fouler aux pieds, non-seulement par les hommes, mais par les animaux, de même un cœur vraiment humble se tient avec patience sous les pieds de tous. Sainte Colette posséda à un si haut degré et avec une persévérance si parfaite ce profond mépris d'elle-même, cette adresse à s'abaisser et à se regarder comme la plus vile des créa-

tures, cette conviction intime de la corruption de sa nature et de son néant personnel, en un mot l'humilité, qu'on peut regarder cette vertu comme la vertu caractéristique de la Bienheureuse.

Le Saint-Esprit lui en avait inspiré l'amour bien avant qu'elle pût en connaître le prix. Dès son bas-âge, elle aimait par humilité à se confondre avec les pauvres, à prendre de préférence sa récréation avec les plus indigentes de ses compagnes, à porter les vêtements qui ne la distinguaient pas de la classe commune. La moindre louange la faisait rougir ; elle était contente de se voir méprisée à cause de sa petite taille, et, si elle a demandé que le Seigneur daignât eorriger ce défaut naturel, c'était par un sentiment de charité pour l'affliction de ses parents.

Docile à la voix de Dieu et à celle ds ses directeurs, elle se détermina à embrasser la vie religieuse, mais elle bornait ses désirs à vivre et à mourir comme simple sœur converse. Elle s'était même présentée dans un couvent pour les plus humbles emplois, pensant qu'elle était suffisamment honorée de servir Jésus-Christ dans la persomne de ses épouses. Cependant Dieu, qui avait les plus grands desseins sur elle, rendit inutiles toutes ses démarches. Les tentatives qu'elle fit sans succès pour entrer dans quelques maisons religieuses, la jetèrent dans de grandes inquiétudes. Elle était peu touchée du mépris qu'on faisait d'elle à cause de sa prétendue inconstance ; mais elle regardait l'inutilité de ses efforts comme la punition de ses fautes.

Cette épreuve, l'une des plus rudes de sa vie, fut encore surpassée par celle qu'elle endura dans sa solitude, lorsque le Seigneur lui eût manifesté le choix qu'il avait fait d'elle pour opérer la réforme de l'ordre de

saint François. Elle se trouva partagée entre deux sentiments qui la réduisirent à une espèce d'agonie : d'un côté, la crainte de déplaire à Dieu en résistant à son adorable volonté; de l'autre, le sentiment de sa bassesse, qui lui faisait redouter plus que la mort une charge dont elle se croyait encore plus indigne qu'incapable. Ce sentiment d'effroi l'accompagna jusque dans le voyage qu'elle fit à Nice, auprès de Benoit XIII. Elle pensait qu'en faisant au souverain pontife l'aveu de la bassesse de sa naissance, de sa propre ignorance, de tous ses défauts, de toutes ses fautes qu'elle appelait des *abominations*, elle le déterminerait à ne pas lui confier l'emploi de réformatrice de l'ordre séraphique, et lui inspirerait peut-être la pensée de la laisser parmi les simples servantes du couvent. Il en fut tout autrement; ces aveux dictés par une véritable humilité de cœur, achevèrent de convaincre le Saint-Père que Colette était précisément celle que Dieu avait choisie pour cette œuvre.

Inconsolable de la décision du Vicaire de J.-C., elle le conjura, en fondant en larmes, et à plusieurs reprises, de ne pas lui imposer un fardeau qui serait peut-être la cause de sa perte éternelle. Elle se soumit, dans la crainte d'irriter le Seigneur par une plus longue résistance.

Cependant, une fois investie du titre d'Abbesse Générale, appuyée sur les secours d'en-haut qu'elle ne cessait de solliciter, elle s'acquitta de cette charge avec une perfection qui lui concilia l'affection, la confiance de toutes ses filles, et la vénération universelle. On ne pouvait communiquer avec elle sans sentir l'impression d'une puissance invisible qui agissait en elle et par elle. Les personnages les plus élevés se trouvaient tellement

dominés par l'ascendant qu'elle exerçait sur leur esprit, que les religieux de Dôle ne purent opposer aucune résistance à ses exhortations, quand elle leur proposa d'acepter la Réforme; et cet empire, qui fut sans contredit l'effet de son humilité, peut être regardé comme un des plus grands prodiges qu'elle ait opérés dans sa vie.

Elle était singulièrement mortifiée par les marques extérieures de respect que la règle prescrit envers celle qui exerce la charge de Supérieure. Le Général de l'ordre de saint François, Guillaume de Casal, auquel elle avait soumis la rédaction de ses constitutions, les lui avait renvoyées revêtues de son approbation, avec cette inscription : *A la dévote sœur en J.-C., sœur Colette, fondatrice de plusieurs monastères des pauvres dames de l'ordre de sainte Claire et des Frères Mineurs, nouvellement bâtis en plusieurs endroits de la France, et qui seront édifiés à l'avenir en la même manière de vivre.* Ce préambule, imprimé à la tête des Constitutions, fut pour l'humilité de Colette, un tourment qui se renouvelait toutes les fois que, selon la coutume des communautés religieuses, on recommençait la lecture de ces constitutions. Elle se dédommageait de cette contrainte, autant qu'elle pouvait, par des actes d'humilité qu'elle avait la liberté de pratiquer en sa qualité de Supérieure Générale, comme de quitter sa place et de prendre son repas au milieu du réfectoire, dans une posture humiliée, en inondant de ses larmes ses joues et sa nourriture.

Elle ne se faisait pas moins de violence quand, selon le devoir de sa charge, elle était obligée de présider aux assemblées de la communauté. Alors elle se figurait en-

tendre le souverain juge qui lui demandait *comment elle osait occuper la première place dans un lieu où elle n'était pas digne de tenir la dernière.* Toutefois le sentiment de sa bassesse ne l'empêchait pas de s'expliquer avec l'autorité qui convient à une Supérieure, et les paroles que le Saint-Esprit mettait sur ses lèvres, n'en pénétraient que plus avant dans les cœurs.

Ingénieuse à s'humilier, elle se consolait de sa charge, et s'encourageait à en trouver le fardeau moins pénible, dans un article des constitutions où il est dit que la Supérieure doit se regarder comme la *Servante* de toutes les sœurs. Elle n'était jamais plus heureuse que quand ses occupations lui laissaient le loisir de vaquer à quelques fonctions des sœurs converses, comme d'aider à la cuisine, de balayer, de laver la vaisselle. Elle s'acquittait de ces offices avec une joie intérieure qui paraissait sur son visage. Elle ne pouvait souffrir aucune distinction personnelle ; au contraire, quand elle était libre de choisir, elle prenait de préférence pour son usage, parmi tous les autres, les vêtements ou les objets les plus usés, ou les plus chétifs. C'était pour elle une peine que de s'entendre appeler *Révérende Mère.* Elle voulait que ses filles ne lui donnâssent pas d'autre nom que celui de *sœur*, et qu'elles la regardassent en effet comme leur sœur ou plutôt comme leur *servante.* Lorsque, pour cause d'infirmité on pour toute autre raison, ne pouvant assister au chœur, elle avait besoin de se faire aider dans la récitation de l'office divin, elle choisissait une simple novice, pour laquelle elle avait toutes les prévenances qu'on a pour une Supérieure.

Elle portait si loin la défiance d'elle-même que, malgré les plus abondantes lumières du Ciel et son ex-

périence dans les voies de Dieu, elle n'osait jamais rien commencer pour sa propre conduite sans prendre conseil d'autrui. Pour les affaires qui concernaient le bien général, elle se serait fait un crime de rien décider, même dans les cas moins importants, sans l'avis de ses discrètes.

On pourrait même ajouter que, dans la pratique de l'humilité, elle se laissait aller à une sorte d'excès. Se trouvait-elle dans une maison gouvernée par une Abbesse? Elle se mettait sous son obéissance, comme aurait fait la dernière des sœurs, et lui demandait les permissions prescrites par la règle, par exemple, de se rendre au parloir, de parler aux sœurs et de faire usage de quelques petits meubles de la communauté. Ecrivait-elle quelques lettres? Elle ne prenait jamais d'autres titres que ceux de : *inutile servante*, *indigne demanderesse*, *Colette petite servante*, *pauvre et inutile religieuse de l'ordre de sainte Claire*. Qu'ajouterons nous encore?

Loin d'éviter les mépris et les opprobres, elle les affectionnait, et elle avait autant d'horreur des louanges qu'en ont d'ordinaire les enfants du siècle pour les ignominies. Elle recevait les injures avec un vrai sentiment de joie et on peut même ajouter de reconnaissance. Les personnes qui la traitaient le plus mal, étaient celles qui avaient la première part à ses prières. Quelqu'outrageantes que fussent les accusations dont on la chargeait, elle n'ouvrait jamais la bouche pour se défendre, témoin le calme inaltérable qu'elle fit paraître tant que durèrent les opprobres auxquels elle fut en butte dans sa patrie, à son retour de Nice. Au contraire, les marques d'estime ou de vénération qu'on lui donnait, quand le Seigneur avait opéré par son entremise quelque miracle éclatant, la couvraient de confusion. Elle ne savait alors

comment se dérober à ces témoignages de considération publique ; elle avait peine à supporter même la vue de ses filles, et on l'a vit plusieurs jours de suite ne pas sortir de sa cellule pour éviter leur présence, ainsi que cela est arrivé à Poligny, après qu'elle eût obtenu par ses prières la résurrection d'une religieuse décédée dans la disgrâce de Dieu. Le même esprit d'humilité lui fit mettre en pièces et livrer aux flammes un écrit où le P. Henri avait relaté ce qu'il avait vu de plus remarquable dans la Bienheureuse, depuis qu'elle était sous sa direction.

Mais laissons parler la Sainte elle-même, dans une lettre qu'elle écrivit à la sœur Guillemette, l'une des compagnes de sa première jeunesse, celle avec qui elle avait partagé ses premières dévotions, et qu'elle avait associée tout d'abord à son Institut. Elle épanche son âme dans le cœur de cette intime amie devenue Abbesse de la communauté d'Hesdin. Colette touchait alors au terme de sa carrière ; elle ne craint pas de déclarer que le souvenir des grâces qu'elle a reçues de Dieu et du mauvais usage qu'elle croit en avoir fait, la jette dans une sorte de désespoir. « Dieu, lui écrivit-elle, m'a fait moult » de bien, comme il sait, et, quand je vois que je vis » toujours sans la connaissance de Dieu et de moi- » même, sachez que j'en sens aucunes fois si grande tris- » tesse que Dieu sait ; car, il m'est avis que je me » damne en cette religion, et que l'enfer n'est pas suffi- » sant pour punir mes péchés. Car, quand je considère » mes grandes offenses et profondes ingratitudes, je suis » comme désespérée. Hélas ! j'ai porté l'habit de la re- » ligion sans faire aucune œuvre de religion, j'ai ou- » trepassé ma sainte règle, et ne sçais si jamais ai fait de

» confession agréable à Dieu. Pourquoi j'ai grand be-
» soin de grand reconfort et de recourir à vous. Hélas !
» ma mère, ma sœur et mon intime amie, ayez pitié de
» moi devant Notre Seigneur, et vous prie que vous et
» toutes mes sœurs disiez pour mon pardon *Miserere*
» *mei Deus*..... toute la semaine. »

« Dieu vous garde et toutes mes sœurs. Amen. »

Quel autre langage tiendrait l'âme la plus coupable, sous l'impression de la plus juste terreur des jugements de Dieu ? Et ces expressions étaient celles d'une âme qui, dès sa plus tendre enfance, avait mené une vie angélique unie aux plus grandes macérations.

§ II. L'humilité de Colette se manifestait par une inaltérable mansuétude envers ses inférieures. Compagne ou plutôt sœur de l'humilité, la mansuétude fait le caractère distinctif de toutes les âmes qui sont vraiment mortes à elles-mêmes ; plus elles se méprisent, plus elles sont charitables et compatissantes envers les autres, plus elles ont de patience, de longanimité à supporter, à excuser les défauts et les imperfections d'autrui.

A l'imitation de Celui qui a dit : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, la bienheureuse Colette ne paraissait jamais émue et encore moins aigrie des fautes qu'elle voyait commettre, ou dont elle entendait parler. Elle se repliait à l'instant sur elle-même en se disant intérieurement : J'en commettrais plus encore, si la main du Seigneur ne me retenait. Cette considération la remplissait de compassion envers les autres et l'engageait à prier pour eux. Cet esprit de douceur ne lui ôtait rien cependant de la fermeté qu'une Supérieure doit avoir dans l'exercice de sa charge. Chez elle, la dou-

ceur n'était pas cette faiblesse qui tolère les abus ou qui ferme les yeux sur les fautes, dans la crainte de déplaire aux personnes. Elle ne craignait qu'une chose : c'était de déplaire à Dieu, et cette crainte la faisait triompher de toutes les considérations dictées par la fausse prudence humaine. Les avertissements et même les réprimandes qu'elle donnait, loin de blesser les cœurs, tout en les pénétrant du regret de leurs fautes, les soulageaient et les consolaient, parce qu'on reconnaissait clairement que la sainte Abbesse obéissait à son devoir et à sa tendre affection pour ses filles.

Cet esprit de mansuétude avait des charmes capables d'enchaîner tous les cœurs. Les religieuses se trouvaient heureuses de vivre sous une Supérieure qui savait allier dans un degré si parfait la fermeté et la douceur, et elles se portaient à l'accomplissement des moindres observances avec autant d'ardeur que de joie.

Les personnes du siècle ne pouvaient pas résister davantage à ces attraits de la douce vertu de Colette. Dès l'abord même, elles se sentaient pour elle une grande confiance accompagnée d'un grand dévouement. Témoins les inséparables amies de la Sainte : Blanche de Savoie, sa nièce Mahaut et la duchesse de Bourgogne.

§ III. Il n'est pas difficile de comprendre comment sainte Colette pouvait avoir de si bas sentiments d'elle-même. Eclairée des lumières de l'Esprit-Saint, elle voyait d'un côté l'incompréhensible sainteté de Dieu, de l'autre, elle apercevait cette perversité que le péché originel a laissée dans le cœur de l'homme, et dont elle n'était pas exempte. Plus elle avançait dans la voie de la perfection, plus cette double lumière augmentait en

elle ; les moindres fautes, les plus légères imperfections lui apparaissaient comme des monstruosités dont elle ne pouvait soutenir la vue. Le prodige est en nous-mêmes qui avons commis des fautes si nombreuses et si grandes, et qui avons tant de peine à nous croire dignes de mépris ; l'orgueil nous cache nos défauts, comme l'humilité cache aux saints leurs vertus.

A l'exemple de Colette, travaillons à devenir sincèrement humbles. L'humilité est la mère des autres vertus ; sans elle, elles perdent toute leur valeur, quand elles ne deviennent pas l'occasion des plus lamentables chutes. Au contraire, Dieu donne ses grâces aux humbles et leur fait miséricorde, comme nous le voyons dans le Publicain, Marie-Magdeleine et le bon Larron. Semblables aux vallées, qui reçoivent, non seulement les pluies vivifiantes, mais encore les eaux qui descendent des montagnes, les âmes humbles s'enrichissent à la fois et des grâces qui leur étaient destinées, et des grâces que les âmes altières, semblables aux montagnes, reçoivent sans en être fécondées.

La bienheureuse Colette nous a montré la voie. Pour y marcher, suivant la mesure de nos forces et la perfection de notre état, demandons à Dieu, de qui vient tout don parfait, qu'il nous donne une connaissance intime de son infinie grandeur et de notre néant ; acceptons comme une chose qui nous est légitimement due, les humiliations que la Providence nous envoie ; réjouissons-nous de tout ce qui peut nous rendre plus conformes à Celui qui, pour l'amour de nous, s'est anéanti en prenant la forme d'esclave; préférons en vue de Dieu l'humiliation à l'honneur, le mépris à l'estime, les opprobres de la croix à toute la gloire du monde.

PRIÈRE.

O très bon et très miséricordieux Jésus, qui, pour nous apprendre à trouver le repos de nos âmes en domptant notre orgueil, nous avez montré l'humilité et la douceur de votre cœur, accordez-nous la grâce d'une véritable humilité, par l'intercession et les mérites de Marie, la plus humble des vierges, et de sainte Colette votre très humble et très fidèle servante, afin qu'après nous être humiliés dans ce monde, nous soyons exaltés dans l'autre. Ainsi-soit-il.



CHAPITRE TROISIÈME.

Confiance de sainte Colette.

§ I. L'homme est si impuissant par lui-même, il est dans une si constante dépendance de Dieu dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel, qu'il devrait se reporter incessamment vers cet unique objet de ses espérances et ce perpétuel soutien de sa vie. L'âme chrétienne surtout, pour laquelle Dieu est un père, à qui elle se présente avec les mérites de Jésus-Christ, devrait être animée d'une confiance sans bornes envers un père si bon et envers un Sauveur si miséricordieux. Cependant, soit parce qu'on perd de vue les motifs si puissants de la confiance chrétienne, soit parce que notre orgueil voudrait nous faire trouver en nous-mêmes un point d'appui, il arrive souvent que nous manquons de la vraie confiance des enfants de Dieu, ou que nous nous endormons dans une confiance trompeuse. Sainte Colette, modèle de foi et d'humilité, est encore un modèle de la véritable confiance, dans les motifs sur lesquels elle l'appuyait et dans l'exercice qu'elle savait en faire.

Notre Sainte s'animait à la confiance en Dieu par trois motifs, qui faisaient souvent l'objet de ses méditations, je veux dire, la vue des titres que Dieu possède à notre confiance, le souvenir des promesses qu'il a faites de secourir celui qui met sa confiance en lui, et l'assurance

de l'irrésistible empire que la confiance exerce sur son cœur paternel.

Pourquoi donc, se disait Colette, ne mettrais-je pas en Dieu toute ma confiance ? N'est-il pas mon créateur, et, à ce titre, ne me doit-il pas tout ce qui m'est nécessaire ? N'est-il pas mon Rédempteur, et, à ce titre, n'ai-je pas droit à tous les mérites de son sang ? N'est-il pas le plus fidèle ami de mon âme, et, à ce titre, puis-je craindre qu'il ne me communique de ses biens ? N'est-il pas mon père, n'a-t-il pas toujours été pour moi le plus tendre des pères, et, à ce titre, n'ai-je pas un droit à l'héritage céleste ? N'est-il pas l'époux que j'ai choisi à jamais, et, à ce titre, peut-il avoir quelque chose qui ne soit à moi, et puis-je avoir quelque chose qui ne soit à lui ? N'est-il pas aussi le divin pasteur venu principalement pour chercher la brebis égarée, le divin médecin des âmes malades, le consolateur des affligés, la lumière du monde, le pain des faibles, l'appui des forts ? A cette vue Colette s'écriait : Le Seigneur est le protecteur de ma vie, qui craindrai-je ? *Dominus protector vitæ meæ, à quo trepidabo ?* (1)

D'autres fois, se rappelant les promesses de Dieu elle méditait avec amour ces paroles du Prophète : « Parce » qu'il a espéré en moi, je le délivrerai, je le protégerai » parce qu'il a connu mon nom. Il criera vers moi » et je l'exaucerai ; je suis avec lui dans ses tribulations ; » je l'en arracherai et je le glorifierai. » Ou bien ces autres paroles adressées particulièrement aux pécheurs, mais qu'elle s'appliquait à elle-même avec un cœur plein d'humilité : « Venez à moi, vous tous qui souffrez et » qui gémissez sous le poids de vos iniquités, et je vous

(1) Ps. XXVI, v. 1.

« soulagerai. » *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos* (1). Je vous ai enfantés dans les douleurs de ma passion. « Une mère » peut-elle oublier l'enfant qu'elle a mis au monde? » Et quand il s'en trouverait une assez dénaturée pour » n'avoir point pitié de celui auquel elle a donné le » jour, pour moi, je ne puis vous oublier. Je vous » ai gravés dans mes mains afin de vous avoir tou- » jours présents à mes yeux.» *Numquid oblivisci potest mulier infantem suum ut non misereatur filio uteri sui? Et si illa oblita fuerit, ego tamen non obliviscar tui.... Ecce in manibus meis descripsi te* (2). Sainte Colette fortifiait ces touchantes paroles par le souvenir de la parabole de l'Enfant prodigue, de la croix de Jésus, de l'amour du Sauveur dans la Sainte Eucharistie, puis, se faisant de ce qu'elle appelait ses péchés un motif même de confiance, elle disait comme David: « J'ai mis ma confiance en Dieu, car je l'ai » grandement offensé. »

La vue de l'empire que la confiance exerce sur le cœur de Dieu, rendait cette confiance plus inébranlable encore. Comment, en effet, Dieu pourrait-il rien refuser à cette vertu, puisqu'elle est le plus magnifique hommage rendu à ses deux perfections les plus essentielles; la Toute-puissance et la Bonté? O mon Dieu, disait la Sainte, si vous étiez tout-puissant sans être bon, votre saint Nom serait un nom terrible; il ne servirait qu'à me jeter dans le désespoir. Si vous étiez bon sans être tout-puissant, vous seriez bien le Dieu de mon cœur

(1) Math. XI, 28.
(2) Isaie XLIX, 15 et 16.

et de mes affections, mais vous ne seriez pas le Dieu de mon espérance, puisque je n'aurais aucun secours à attendre de vous. Mais en reconnaissant en vous un Dieu infiniment puissant, et sachant que votre puissance ne sert qu'à l'exercice de votre bonté, ma confiance est sans bornes, elle fait dès ce monde votre gloire et mon bonheur. Quand j'en produis des actes, je rends à votre adorable nom la louange la plus parfaite que je puisse lui rendre ici-bas. Dieu lui-même avait dit que quiconque l'invoque au jour de la tribulation, l'honore de la manière la plus digne de lui : *Invoca me in die tribulationis, eruam te; et honorificabis me*; appelle-moi à ton secours au jour de ton affliction, je te délivrerai, et tu me feras honneur. « Et quel honneur, reprend un savant » et pieux auteur(1), l'honneur le plus grand que Dieu » puisse recevoir de sa créature, l'honneur le plus di- » gne de lui, qui publie toutes ses perfections, et qui » les montre dans leur plus grand jour. Car enfin, on » ne se peut confier en Dieu qu'on ne le croie vrai » dans ses paroles, éclairé sur nos besoins, tendre et com- » patissant pour nous secourir, fidèle pour nous aider » constamment et sans jamais se lasser, et surtout » assez miséricordieux pour que nos péchés ne l'empê- » chent pas de nous faire du bien. D'où il résulte que » notre espérance est essentiellement et uniquement » fondée sur la bonté de Dieu ; car c'est cette bonté in- » finie qui dirige toutes ses perfections, surtout sa sa- » gesse et sa puissance, dans tout ce qu'il opère en » faveur de ses créatures. »

§ II. Affermie dans une inébranlable confiance, Co-

(1) Le Père de la Colombière.

lette ne craignait rien, ni dans l'ordre temporel, ni dans l'ordre surnaturel.

Et d'abord, avec quelle générosité ne se dépouille-t-elle pas de tous ses biens et de toutes les espérances de l'avenir, avant d'entrer dans sa réclusion ? Avec quelle confiance bien plus grande encore et quel abandon d'elle-même, n'accepta-t-elle pas ensuite le titre de Réformatrice des trois ordres de saint François ? Car, il s'agissait de rappeler à l'esprit primitif, les trois branches de la famille séraphique. La pensée seule de cette entreprise la faisait frissonner, et l'esprit de mensonge lui faisait envisager cette fonction de Réformatrice, comme l'occasion de sa perte éternelle. Comment en effet une pauvre fille de la classe ouvrière, sans expérience, sans appui, entièrement dépourvue de ce qui donne quelque considération dans le monde, aurait-elle osé, sans trembler pour son salut, entreprendre une œuvre capable d'effrayer les hommes les plus consommés en doctrine et en vertu ? Cependant dès qu'elle fût assurée de la volonté du ciel par la décision du Vicaire de Jésus Christ, elle oublia toute sa faiblesse. Par un acte de confiance héroïque, elle se soumit aveuglément et commença l'œuvre de la Réforme, œuvre qu'elle poursuivit jusqu'à son dernier soupir, avec une constance qu'aucune difficulté, qu'aucune persécution ne put ébranler. Dès ce moment, sa vie ne fut plus qu'un enchaînement de sacrifices, puisqu'il fallut se trouver en contact avec un monde qu'elle abhorrait, correspondre avec les personnes séculières, se voir sans cesse hors de sa clôture, voyager, soit pour préparer des établissements, soit pour régulariser les nouvelles fondations, et tout cela, sans négliger aucun des soins incessants qu'elle prenait de chacune de ses

maisons pour y maintenir la régularité, et de chacune de ses filles pour les diriger dans la voie la plus parfaite.

Dans cette succession de soucis et de travaux, où trouvait-elle sa consolation, son repos et sa force ? Sa consolation était dans son union continuelle et dans ses communications intimes avec Dieu ; son repos, dans cette solitude intérieure d'où les occupations les plus distrayantes ne la faisaient jamais sortir ; enfin ce courage dont elle avait un besoin si grand, elle le trouvait dans sa confiance inébranlable en l'assistance du Tout-Puissant. Selon l'expression du Roi-Prophète, elle avait fixé sa demeure dans le secours du Très-Haut, et dans cet asile, elle rencontrait le Dieu du ciel pour protecteur. *Qui habitat in adjutorio altissimi, in protectione Dei cœli commorabitur* (1). Rien ne pouvait troubler la paix de cette âme ; les événements les plus imprévus et les plus opposés à ses desseins ne la déconcertaient jamais. Les contre-temps les plus désastreux pouvaient l'affliger, ils ne l'abattaient pas.

§ III. Cette confiance, Colette l'avait aussi grande et plus sensible encore dans tout ce qui tient aux choses temporelles. Elle n'oubliait jamais ces paroles si touchantes et si persuasives du divin Maître : « Regardez les oiseaux du ciel, ils ne sèment pas, ils ne moissonnent » pas, ils n'amassent pas dans les greniers, et votre » Père céleste les nourrit. Considérez les lys des » champs, comme ils croissent ; ils ne travaillent pas, » ils ne filent pas, et cependant je vous dis que Salo» mon dans toute sa gloire n'a pas été vêtu comme l'un

(1) Ps. XC, 1.

» d'eux. Si donc Dieu revêt avec tant de magnificence
» une herbe des champs, qui est aujourd'hui et qui
» demain sera jetée au feu, combien plus ne prendra-
» t-il pas soin de vous, gens de peu de foi? (1).

Destinée de Dieu à relever l'esprit de pauvreté parfaite et d'entier dépouillement de saint François et de sainte Claire, elle avait dans la Providence un abandon sans réserve. Elle était dans le sein de cette paternelle bonté, comme un enfant qui s'endort sur le sein de sa mère. Elle accomplissait à la lettre ces paroles du Roi-Prophète : « *In pace, in idipsum, dor-*
» *miam et requiescam, quoniam tu, Domine, singula-*
» *riter in spe constituisti me.* Je me reposerai en paix
» et je m'endormirai dans le secours du Seigneur, par-
» ce que, ô mon Dieu, vous m'avez établi dans l'assu-
» rance de votre protection, comme si j'étais l'unique
» objet de vos soins (1). » Rien n'inquiétait moins sainte Colette que le soin temporel de ses communautés. Elle était persuadée que, si son institut restait fondé sur un renoncement absolu des biens de la terre, le Seigneur se chargerait de pourvoir aux besoins de ses filles, et les nourrirait plutôt miraculeusement que de les laisser manquer du nécessaire. Elle ne pouvait souffrir que l'on fit dans ses monastères d'amples provisions. Ces précautions, disait-elle, sont une défiance injurieuse à la divine Providence. Et la Providence lui était fidèle, car, en plusieurs circonstances difficiles, des secours inespérés, peut-être miraculeux, sont arrivés dans ses maisons. Des personnes inconnues, après avoir déposé les provisions dont elles étaient chargées,

(1) Math. VI, 26, 29.
(2) Ps. IV, 9 et 10.

se retiraient en se contentant de demander qu'on priât pour les bienfaiteurs.

On n'a pas oublié que l'époque où Colette commença ses fondations, a été l'une des plus lamentables de notre histoire, à cause des guerres intestines qui déchiraient la France. La plupart de nos provinces étaient sans cesse parcourues par des bandes armées qui se poursuivaient et qui souvent en venaient aux mains. On osait à peine s'engager dans des voyages de plusieurs jours; la crainte de rencontres fâcheuses retenait les plus hardis. Cependant, notre Bienheureuse, durant ces temps de troubles, n'a jamais interrompu ni suspendu ses voyages. Elle a parcouru de grandes distances avec plusieurs de ses filles, elle a traversé des campagnes isolées et même des forêts qui souvent servaient de retraite à des bandes de malfaiteurs. Tantôt elle échappait comme par miracle à leurs regards; d'autres fois elle tombait inopinément entre leurs mains avec son petit troupeau. Mais alors même, Colette, forte de sa confiance en Dieu, restait aussi maîtresse d'elle même que si elle se fût trouvée dans un de ses monastères. Après avoir invoqué l'assistance de Marie et s'être recommandée aux Saints Anges, elle sortait de son chariot, puis s'avançait à la rencontre des brigands. A son approche, ils restèrent souvent immobiles, comme si une force invisible les eût retenus; ou adoucis par quelques paroles de la Sainte, ils s'offrirent pour la protéger.

§ IV. Nous avons les mêmes motifs que sainte Colette pour mettre en Dieu notre confiance et toute notre confiance. Nos péchés mêmes, si nombreux ou si énormes qu'ils soient, ne sont qu'un motif de plus, bien

puissant sur le cœur de Celui qui est venu pour sauver les pécheurs. Apprenons donc, à l'exemple de notre Sainte, à vivre de confiance et d'abandon, soit pour les choses spirituelles, soit pour les choses temporelles, dans quelque position qu'il plaise à la divine Providence de nous placer.

Sommes-nous dans l'état misérable du péché? Le nombre de nos crimes s'est-il multiplié jusqu'à surpasser le nombre des cheveux de notre tête? Ayons confiance : Dieu est notre père, il a versé son sang pour effacer nos péchés. Si nous nous jetons dans ses bras, comme l'Enfant prodigue entre les bras de son père, il nous accueillera avec amour, nous rendra sa grâce et nos mérites, car son enfant était perdu et il est retrouvé, son fils était mort et il est ressuscité.

Sommes-nous assaillis par le démon? Cet implacable ennemi, comme un lion rugissant, nous dresse-t-il des embûches multipliées, nous tourmente-t-il par des tentations incessantes? Mettons notre confiance en Dieu. Il est notre refuge et notre force; s'il est pour nous, qui sera contre nous?

Les passions sont-elles si violentes qu'elles nous entraînent? Nos défauts deviennent-ils si nombreux qu'il soit comme impossible de les déraciner? Les vices de notre nature corrompue résistent-ils à tous les efforts que nous faisons pour remporter la victoire? Nos chutes sont-elles si fréquentes qu'il n'y ait pas d'amendement dans notre vie? Ne perdons pas confiance. D'un mot, Jésus a calmé la mer, d'un mot il calmera les flots de nos passions; par sa grâce, il nous aidera à triompher de nos défauts, et sa main paternelle nous protégera contre tous les dangers. C'est à lui que nous devons de n'être pas plus

méchants que nous ne le sommes, c'est à lui que nous devrons de devenir meilleurs, si nous nous affermissons dans une inébranlable confiance.

Notre salut est-il en péril, parceque nous nous trouvons dans quelque occasion funeste, ou parceque nous sommes esclaves d'une passion qui nous tyrannise? Ne nous lassons pas d'invoquer le Seigneur ; il a promis de nous exauçer, pourvu que notre prière soit accompagnée d'un désir sincère de nous amender et de renoncer à l'occasion du péché.

Notre âme est-elle dans une agitation indicible, y a-t-il dans notre esprit un trouble secret qui nous fait voir le passé avec découragement et l'avenir avec une sorte de pressentiment de désespoir ? Notre cœur est-il froid, notre volonté faible, notre imagination déréglée? Nos meilleures œuvres, comme nos confessions et nos communions, nous paraîssent-elles faites sans fruit, ou peut-être avec une âme coupable ? Joignons à l'obéissance et à la soumission d'un enfant, la confiance la plus grande dans le Dieu de toute bonté, qui ne se retire peut-être que pour nous ménager par les épreuves une récompense plus grande ; supportons-nous nous-mêmes avec longanimité, car c'est alors qu'il faut répéter souvent ces paroles de saint Augustin : Jetez-vous dans ses bras, il ne se retirera pas pour vous laisser tomber. *Projice te in eum ; non se subtrahet, ut cadas.*

Enfin sommes-nous du nombre des pauvres, des souffrants et des délaissés de ce monde ? N'avons-nous pas où reposer notre tête ? la vie pour nous est-elle un rude combat dans lequel il faut arroser notre pain de nos larmes et nous abreuver de nos souffrances ? Elevons les yeux au ciel. Voyons-y la Providence paternelle de

notre Dieu qui veille sur nous, et prépare à quelques jours d'un pénible mais court pélerinage un poids immense de gloire. Mettons notre confiance en Dieu, et nous ne serons pas confondus.

Cependant il faut que notre confiance soit accompagnée de fidélité ; car, s'il est vrai que Dieu n'abandonne pas ceux qui mettent en lui leur confiance, il est vrai aussi que cette promesse regarde principalement ceux qui observent les commandements de Dieu. *Quis permansit in mandatis ejus et derelictus est*? (1) Aussi y a-t-il beaucoup de confiances réprouvées et peut-être maudites.

Confiances trompeuses : elles sont dictées par la nécessité du moment. Quand le danger ou l'infortune se présente,on prend des résolutions, le danger a-il disparu ; tous les engagements sont oubliés. Telles furent les protestations du roi Antiochus sous la main de Dieu qui le frappait ; mais Dieu, qui voit le fond des cœurs, n'a eu aucun égard aux promesses de ce roi impie.

Confiances présomptueuses : telle est la confiance des pécheurs dont parle le roi David, qui se présentent à l'autel, la main gauche souillée d'iniquités, et la droite remplie de riches offrandes. *In quorum manibus iniquitates sunt, dextera eorum repleta est muneribus* (2). C'est à eux qu'il faut adresser ces paroles du prophète : *Lavamini, mundi estote, auferte malum cogitationum vestrarum ab oculis meis* (3). Purifiez vos cœurs et vos consciences, faites disparaître de devant mes yeux vos projets iniques ; alors, je prê-

(1) Eccli. II. 12.
(2) Ps. XXV, 10.
(3) Isaie, I, 6.

terai l'oreille à vos prières, mais n'espérez pas d'être exaucés, tant que l'iniquité règnera dans vos âmes.

Quel contraste avec la confiance de la bienheureuse Colette! Cette confiance était entière et sans partage, constante et invariable, ferme et inébranlable, patiente et soumise à la volonté de Dieu. C'est sur cette admirable Sainte qu'il faut arrêter les regards, pour se faire une juste idée de la confiance que nous devons avoir.

PRIÈRE.

Oui, mon Dieu, voilà la confiance que je désire et que je vous supplie de m'accorder par l'intercession de la bienheureuse Colette. Jamais je ne m'appuierai sur des bras de chair, jamais je ne désespérerai; mais, confiant dans la bonté du meilleur des pères, je me reposerai sur votre sein dans ce monde, afin d'être reçu dans l'autre entre les bras de votre miséricorde. Ainsi-soit-il.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Charité de sainte Colette.

§ I. La charité consiste dans l'amour de Dieu sur toutes choses, et dans l'amour du prochain en vue de Dieu. Elle est dans le monde spirituel ce que le soleil est dans le monde visible et matériel. Le soleil, en répandant sa chaleur et sa lumière, vivifie toute la nature, fait croître et mûrir les plantes; sans lui, le froid et

l'obscurité règneraient partout, la terre ne serait plus qu'une masse sans vie. Ainsi la charité est l'âme du christianisme : elle développe dans les cœurs toutes les vertus chrétiennes. Otez la charité, le cœur de l'homme est sans chaleur ; et, à mesure que cette vertu diminue, les mérites diminuent dans la même proportion. Sans la charité, la foi n'est qu'une foi morte, l'espérance n'est qu'une vaine présomption. Quand je parlerais le langage des anges, dit l'Apôtre, si je n'ai point la charité, je ne suis qu'un airain sonnant, une cymbale retentissante. Quand je donnerais tout mon bien aux pauvres, quand je livrerais mon corps aux flammes, si je n'ai point la charité, toutes mes œuvres seront sans récompense dans le ciel. Vivement pénétrée de l'excellence et de la nécessité de la charité, Colette s'étudiait à en augmenter la douce flamme dans son cœur par les motifs les plus puissants. Elle se plaisait à considérer les perfections divines, tantôt en elles-mêmes avec cette vive lumière que Dieu accorde toujours aux cœurs purs, tantôt dans la création dont le spectacle ravissait son âme et devenait pour elle comme un miroir dans lequel elle considérait l'invisible par les choses visibles, tantôt dans sa propre conscience où l'Esprit-Saint lui donnait souvent des connaissances supérieures à celles des plus grands docteurs.

Chacune des perfections de Dieu, la puissance, la sagesse, la sainteté, la pénétrait d'admiration et d'une sainte frayeur, mais la beauté de l'Être infini et surtout sa bonté ravissaient son cœur. « Ces deux qualités, » se disait Colette, captivent le cœur de l'homme, quand » elles se rencontrent, au milieu de beaucoup d'im» perfections dans les enfants d'Adam. La beauté, ce

» vernis qui recouvre notre limon, enivre les plus sages;
» et vous, ô Beauté suprême devant laquelle toutes les
» beautés créées, quelque parfaites qu'elles paraissent,
» ne sont que laideur, comment se fait-il que vous
» soyez si peu connue ! Saint Augustin ne pouvait se
» consoler d'avoir commencé si tard à vous aimer; et
» moi, qui vous ai connue dès ma première enfance, je
» n'ai pas encore commencé ! Ah ! quand aurai-je le
» bonheur de vous voir à découvert et de vous aimer
» autant que vous le méritez. Roi immortel des
» siècles, qui êtes infini dans toutes vos perfections,
» que dire de votre bonté qui est le plus magnifique
» de vos attributs, ou plutôt le fond de votre Être, et
» votre essence même. Seigneur, la bonté n'est pas
» seulement le premier de vos attributs, c'est vous-
» même, ô mon Dieu, puisque vous êtes tout amour :
» *Deus charitas est.* » Ainsi parlait Colette et son cœur s'enflammait d'amour pour l'infinie bonté et pour l'infinie beauté.

Elle n'était pas moins touchée de la manière admirable dont la Providence gouverne ce monde. « Aucune
» créature, disait-elle, n'échappe aux soins de notre
» Père celeste; sa main s'ouvre et comble de béné-
» dictions tout ce qui respire; il pourvoit aux besoins
» des insectes qui rampent à ses pieds, il entend les
» cris des petits oiseaux lorsqu'ils sont à peine éclos.
» Et que ne fait-il pas pour l'homme, cependant si
» ingrat et si coupable? Il le traite comme un ami;
» il fait luire son soleil sur le méchant comme sur le
» bon; il fait tomber sa pluie sur le champ du pécheur
» qui l'outrage, comme sur celui du juste qui le craint.
» On dirait même que ses préférences sont pour le

» pécheur, et que plus celui-ci multiplie ses iniquités,
» plus Dieu multiplie ses bienfaits pour gagner son
» cœur ; Dieu le poursuit en lui faisant entendre au
» fond de l'âme ces paroles si touchantes : Reviens,
» enfant ingrat, viens te jeter dans les bras d'un père
» toujours prêt à te recevoir. »

La considération de cette bonté paternelle de Dieu pour le pécheur obstiné, pénétrait Colette d'un si vif sentiment d'admiration et d'amour, qu'elle s'écriait comme hors d'elle même. « Est-il bien croyable, mon
» Dieu, que le salut d'une âme soit si cher à vos yeux !
» Toutes vos perfections sont incompréhensibles, mais
» votre bonté l'est plus que toutes les autres. Quand
» par impossible je ne serais pas votre créature, vous
» mériteriez encore que je vous aimasse de toutes les
» puissances de mon âme, parce que vous êtes le Dieu
» bon, le Dieu infiniment bon, et que votre bonté est
» comme l'Océan d'où proviennent et où se réunissent
» toutes vos perfections. »

D'autres fois Colette s'excitait à l'amour de Dieu, par la vue des bienfaits sans nombre qu'elle avait reçus de cette infinie bonté. Elle se rappelait tous les biens de l'ordre naturel. « Qu'y a-t-il en moi, disait-elle, qui ne
» vienne de vous, ô mon Dieu ? Vous m'avez tirée du
» néant ; vous eussiez pu faire de moi un être insensible,
» un vil insecte ; mais, par un amour gratuit, vous
» avez fait de moi une créature raisonnable, capable de
» vous connaître et de vous aimer. Quand vous m'avez
» créée, vous aperceviez dans votre prescience éter-
» nelle, une multitude d'âmes qui vous auraient aimé
» et servi parfaitement, et vous les avez laissées dans le
» néant, pour donner la vie à une créature aussi ingrate

» que l'a été Colette, quoique vous ayez prévu l'abus
» énorme qu'elle ferait de vos bienfaits, et le grand
» nombre d'offenses dont elle se rendrait coupable
» envers vous. C'est encore à vous que je dois le
» bienfait de ma conservation, qui est une création de
» tous les instants. Et pour me conserver de la sorte, vous
» avez mis une multitude de créatures à mon service,
» ou plutôt c'est vous qui me servez par leur moyen.
» Oui, mon Dieu, c'est vous qui m'éclairez par le soleil,
» qui me nourrissez par les aliments que la terre pro-
» duit, qui me désaltérez par l'eau des fontaines, qui
» me défendez de la rigueur des saisons par les vête-
» ments que votre providence me fournit. De quelque
» côté que je tourne les yeux, je ne rencontre que des
» marques d'une tendresse maternelle qui veille à tous
» mes besoins. Mais aussi toutes les créatures me répè-
» tent comme à saint Augustin, l'obligation où je suis de
» vous aimer : *Omnia clamant ut te amem.* »

Puis s'élevant de l'ordre naturel à l'ordre surnaturel :
« mais qu'est-ce que cela, ô mon Dieu, en comparaison
» du bienfait de ma Rédemption ? Pour me tirer du
» néant, un seul acte de votre volonté a suffi ; mais,
» pour me racheter, il a fallu que le Dieu de toute
» grandeur s'abaissât jusqu'à prendre la forme d'un
» esclave ; il a fallu que votre fils unique, l'objet de vos
» complaisances, descendît sur la terre, naquît dans une
» étable, vécût dans la pauvreté, qu'il se laissât flageller,
» couronner d'épines et clouer sur un infâme gibet.
» C'est pour moi, la plus vile et la plus misérable
» des créatures, qu'il s'est livré aux ignominies et aux
» tourments de sa passion ; ce qu'il a enduré pour
» racheter l'univers, il l'aurait enduré pour moi seule,

» si javais été seule à racheter, car je puis m'appli-
» quer les paroles de l'Apôtre saint Paul : *Dilexit me et*
» *tradidit semetipsum pro me* (1). Ce qui me prouve,
» qu'il m'a aimée de la sorte, c'est qu'il a voulu
» m'appliquer tous les mérites de sa vie et de sa mort,
» en me procurant par le baptême, la grâce ineffable de
» l'adoption divine. Par suite de cette faveur, j'ai
» cessé d'être un enfant d'Adam, et je suis devenue
» l'enfant de Dieu ; j'ai Jésus-Christ pour frère, Marie
» pour mère, pour gardiens, les princes de la cour
« céleste. Cette grâce de l'adoption divine, de combien
» d'autres n'a-t-elle pas été suivie ? La plus insigne,
» sans contredit, est ma vocation à l'état religieux. Par
» le baptême, je suis devenue l'enfant de Dieu, par ma
» vocation, je suis devenue l'épouse de J.-C, et en
» m'élevant à une telle dignité, ô le Dieu de mon cœur,
» vous m'avez préférée à des milliers d'autres qui au-
» raient mieux apprécié cette prédilection, et incompa-
» rablement mieux répondu à cette faveur. Puis-je
» oublier l'indignité de ma conduite ! Vous m'avez at-
» tirée d'abord par les douceurs de vos bénédictions ;
» mais, quand vous m'avez fait apercevoir l'emploi au-
» quel vous me destiniez, n'envisageant que ma fai-
» blesse, j'ai osé opposer ma volonté à la vôtre, et je
» vous ai forcé à user de vos rigueurs pour triompher
» de mes résistances, ô le plus tendre des pères !
» Dès l'instant même que j'ai cédé à vos désirs, au
» lieu de me punir, vous m'avez inondée de vos conso-
» lations. Vous avez multiplié les secours miraculeux
» pour me rendre facile ce que mon peu de confiance me

(1) Gal. II. 20.

» faisait croire impossible. Vous ne vous êtes vengé de
» mes ingratitudes qu'en multipliant vos bienfaits. Que
» puis-je faire maintenant pour vous remercier comme
» vous le méritez? — Quand je pourrais disposer de toutes
» les créatures et donner à chacune un cœur de séraphin,
» cela pourrait-il suffire à vous aimer autant que je le
» dois? Je n'ai qu'un cœur, Seigneur ; il vous appar-
» tient déjà tout entier parce qu'il est votre ouvrage, il
» vous appartient parce que je vous l'ai donné, il vous
» appartient souverainement parce que votre fils bien-
» aimé l'a conquis par sa mort et ses souffrances, parce
» que la multitude de vos bienfaits envers votre indigne
» créature, surpasse le nombre des astres qui brillent
» au firmament. En un mot, Seigneur, quand je con-
» sidère ce que je suis, vos bienfaits sont un fardeau
» qui m'accable, à cause de l'impuissance où je suis de
» vous en remercier dignement, et quand je considère
» ce que vous êtes, je me réjouis de cette impuissance,
» car il est glorieux pour vous d'être toujours vainqueur
» de votre créature, quelque effort qu'elle fasse pour
» vous rendre ce qu'elle vous doit. »

§ II. C'est ainsi que Colette savait exciter et développer dans son cœur le feu de l'amour divin. Gardons-nous de croire cependant qu'elle se bornât à ces paroles enflammées ! L'amour se prouve par les œuvres, et c'est par là que notre Sainte à prouvé le sien. Toute sa vie en est une preuve éclatante. Depuis le jour où elle se consacra au service de Dieu jusqu'à sa mort, elle n'a pas eu une pensée, pas formé un désir, pas conçu ni exécuté un projet qui n'ait eu pour fin l'extension du royaume de Dieu. Si, comme on n'en peut douter,

l'amour qu'on a pour Dieu est proportionné au mépris et à la haine qu'on a pour soi-même, on peut dire qu'il a été, dans le cœur de Colette, aussi loin qu'il peut aller ici bas : car elle se méprisait et se haïssait au delà de ce que l'on peut concevoir. Si la mesure de l'amour est l'étendue des souffrances que l'on endure pour la personne que l'on chérit, quel ne fut pas l'amour de Colette, qui était prête à donner sa vie pour empêcher la plus légère offense de Dieu ?

Si au contraire on veut prendre pour marque de la charité pour Dieu, la charité pour le prochain, quelle ne fut pas la force de la charité de Colette ? L'amour du prochain était comme inné dans son cœur. On aurait pu lui appliquer avec vérité le témoignage que le saint homme Job se rendait à lui-même, quand il disait : « Ma commisération pour les malheureux est sortie avec moi du sein de ma mère, et ce sentiment de commisération a grandi avec moi : *Miseratio de utero matris meæ egressa est mecum, ab infantiâ meâ crevit mecum miseratio* (1). » Etant encore dans la première enfance, Colette se levait de table avec une amoureuse diligence pour secourir les pauvres qui se présentaient à la porte de ses parents, leur offrant l'aumône comme elle eût fait à J.-C. lui-même. Pressée par sa charité autant que par l'esprit de pauvreté, elle se dépouilla dans un jour de tout ce qu'elle possédait et fit vendre son patrimoine pour en distribuer l'argen en aumônes, sans en réserver la plus légère portion. Dépouillée de tout par amour de ses frères, et désormais impuissante à les soulager dans leurs corps, elle s'appliqua jusqu'à la fin de sa vie à les soulager dans leurs

(1) Job. XXXI. 18.

âmes par ses prières, ses veilles, ses jeûnes, ses mortifications. Elle était ainsi la véritable amante de celui qui a dit : « On reconnaîtra que vous êtes mes diciples, si vous vous aimez les uns les autres : *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem*(1). »

§ III. Avec quelle persuasive éloquence, cette charité de sainte Colette condamne notre froideur pour Dieu et notre égoïsme envers nos frères ! En effet les perfections infinies de notre Père céleste ne sont-elles pas toujours dignes et seules dignes de captiver nos cœurs ? Sa beauté est-elle moins ravissante ? Sa bonté est-elle moins inépuisable ? Les bienfaits dont il nous a comblés sont-ils moins grands ? Nous demande-t-il notre cœur avec moins d'instance ? Nous a-t-il moins pardonné de fautes ? Nous a-t-il environnés de soins moins délicats ? Nous a-t-il reçus avec moins de bonté, quand nous sommes revenus à lui ? Nous prépare-t-il un bonheur éternel moins sûr, si nous le voulons ? Nos frères ne sont-ils pas comme pour Colette nos frères en J.-C., rachetés du même sang, prisonniers dans la même vallée de larmes, nourris du même pain céleste, héritiers du même royaume?

Nous devrions donc aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de toutes nos forces, et notre prochain comme nous mêmes ; car il est écrit : *Celui qui n'aime pas, demeure dans la mort* (2), et encore : *Mes petits enfants, aimez vous les uns les autres, car c'est là le commandement du Seigneur* (3). Il n'est pas, sans

(1) Joann. XIII. 35.
(2) Id. Ep. 1. c. III. 14.
(3) Id. III. 23.

doute, donné à tous d'aimer Dieu avec cette perfection d'amour que nous admirons dans sainte Colette, ni de se dépenser pour le salut du prochain avec un zèle sans mesure, mais tous nous pouvons prendre les résolutions suivantes qui nous aideront à acquérir le parfait amour.

1° Soyons disposés à tout souffrir plutôt que de consentir au péché mortel. Cette détermination est indispensable pour le salut ; quiconque n'est pas dans cette disposition n'aime pas véritablement Dieu.

2° Il est une résolution plus parfaite que la précédente, c'est celle de ne jamais commettre un péché véniel de propos délibéré, pour quelque raison que ce soit. Cette résolution n'est pas absolument nécessaire au salut, mais elle est souverainement agréable au Seigneur, et très profitable aux âmes qui ont la crainte de Dieu. Ces âmes ont part aux faveurs privilégiées de notre divin Sauveur ; elles avancent à grands pas dans le chemin qui mène à la vie. C'est à elles, qu'on peut appliquer ces paroles : *Dieu fera la volonté de ceux qui le craignent, et il exaucera leurs prières* (1).

3° Demeurons persuadés que l'amour du prochain n'est pas moins nécessaire au salut, que l'amour de Dieu. Ayons pour nos frères cet amour véritable qui exclut l'aversion du cœur, l'aigreur des paroles, l'offense des actions.

4° Enfin, puisque les œuvres sont la marque infaillible de l'amour envers Dieu ou envers le prochain, agissons, et souffrons, s'il le faut. Ames pieuses, vous avez surtout un moyen très certain de prouver votre amour à celui que vous avez choisi pour époux, c'est

(1) Ps. CXLIV, v. 19.

de faire un saint usage des épreuves par lesquelles le Seigneur vous fait passer. L'amour, nous l'avons dit, ne consiste pas dans la dévotion sensible; c'est une des premières leçons qu'on apprend en entrant au service de N.-S., car il est écrit : « O mon fils, en vous attachant au service de Dieu, préparez-vous aux épreuves : *Fili, accedens ad servitutem Dei,.... præpara animam tuam ad tentationem* (1). » Il consiste essentiellement dans l'observation des Commandements : « Celui qui connaît mes préceptes et qui les garde, c'est celui-là qui m'aime : *Qui habet mandata mea et servat ea, ille est qui diligit me* (2) ».

Plus il nous en coûte pour garder la loi du Seigneur, plus nous lui prouvons notre amour en l'accomplissant ; nous pouvons donc aimer beaucoup sans nous sentir pénétrés de dévotion ; et même, si, malgré les sécheresses, les dégoûts, les ennuis, nous persévérons courageusement dans nos pratiques accoutumées, c'est alors que nous prouvons à Dieu que nous préférons son bon plaisir à notre satisfaction, et que nous voulons le servir non pour ses dons, mais pour lui-même ; à plus forte raison, si les tribulations, les chagrins, les afflictions, loin de nous détourner de nos devoirs, ne font que nous fortifier dans nos bonnes résolutions. Heureux si, dans de telles circonstances, nous pouvons dire avec l'apôtre saint Paul : « Qui donc nous séparera de l'amour de J.-C. ? sera-ce l'affliction ou la détresse, ou la faim, ou la persécution? Plus heureux encore celui qui pourrait ajouter : « Je suis certain que ni la vie, ni la mort, ni les trônes, ni les puissances, ni les choses futures, ni les choses pré-

(1) Eccles. II. 1.
(2) Joann. XIV. v. 21.

sentes, ni aucune créature ne pourra jamais me séparer de la charité de Dieu en J.-C. (1) »

PRIÈRE.

Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur et par-dessus toutes choses, parce que vous êtes infiniment bon et infiniment aimable. J'aime aussi mon prochain comme moi-même, pour l'amour de vous. Ainsi soit-il.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Pauvreté de sainte Colette.

§ Ier. Avant la naissance du Fils de Dieu dans une étable à Béthléem, la pauvreté était méconnue et même repoussée comme une espèce de malédiction, par les enfants des hommes. Mais le Verbe éternel, en choisissant la pauvreté pour faire son entrée dans le monde, en la prenant pour son inséparable compagne pendant toute sa vie et jusque sur la croix, nous a enseigné qu'elle est un trésor divin, où se trouve le vrai bonheur de l'homme. Saint François d'Assise avait si bien goûté ce mystère, qu'il s'était fait comme l'amant de la sainte Pauvreté. Il l'appelait avec tendresse sa sœur, sa mère, sa bien-aimée ; il la prit pour base de son Institut, et inspira le saint amour qui l'animait, à la bienheureuse Claire, sa fille spirituelle, dont le Seigneur s'est servi pour fonder l'ordre des Clarisses. L'esprit de saint François et de sainte Claire s'était reposé sur la bienheureuse Colette, car elle avait un si grand amour de la pauvreté et de

(1) Rom. VIII. 39.

l'humilité, qu'il serait difficile de décider en quoi elle s'est distinguée le plus, par le mépris d'elle-même ou par le mépris des richesses. Faut-il redire qu'elle avait une affection plus tendre pour les plus pauvres de ses compagnes, et qu'une sainte joie éclatait sur son visage quand elle se trouvait au milieu des pauvres? Faut-il rappeler avec quel empressement elle se dépouilla de tous ses biens, se détermina à ne vivre que du travail de ses mains et embrassa la vie de recluse pendant quatre années du dénûment le plus complet. C'est alors que l'Esprit-Saint enracina dans son cœur cet amour de la sainte Pauvreté qu'elle devait inspirer à ses filles et leur léguer comme le plus précieux héritage.

A l'exemple du bienheureux patriarche de l'ordre Séraphique, elle souffrait avec peine que quelqu'indigent fût plus pauvre qu'elle, et, si son directeur n'eût modéré cet amour des privations, elle se serait mise dans un dénûment qui aurait compromis son existence. Il eût été bien difficile, pour ne pas dire impossible, de porter plus loin dans ses vêtements la sainte livrée de la pauvreté. Elle recherchait ce qu'il y avait de plus vieux et de plus usé. La tunique qu'elle avait reçue de Benoit XIII, à Nice, et qu'elle laissa à Besançon, avait été raccommodée tant de fois, qu'on n'aurait pu y retrouver un morceau de de la première étoffe. Il en fut de même de la robe avec laquelle elle mourut à Gand, et qu'on a conservée comme une relique. Jamais elle n'a pu consentir à porter quelque chose de neuf. Etait-elle contrainte de prendre une nouvelle tunique? elle voulait y voir quelque chose d'évidemment pauvre : si les manches étaient neuves, il fallait que le corps fût déjà presque usé ; si le corps était neuf, elle voulait que les manches en fussent tout-à-fait vieilles.

Par esprit de pauvreté autant que par esprit de mortification, elle ne permit jamais qu'on doublât ses vêtements, même dans la saison la plus rigoureuse ; en hiver comme en été, elle portait le même habit. Jamais elle n'usa de chaussures ni de sandales, marchant nu-pieds sur les routes, comme dans l'intérieur de ses monastères.

Les petits objets qui servaient à son usage, portaient aussi l'empreinte d'une rigoureuse pauvreté : il fallait qu'ils fussent de la matière la plus vile ; plus ils portaient un caractère de vétusté, plus ils étaient de son goût. Le même esprit présidait à la construction de ses couvents. Elle avait toujours devant les yeux la petite maison de Nazareth ; elle voulait que toutes les cellules fussent dressées sur ce modèle. Plusieurs fois des personnes opulentes qui avaient contribué à la fondation de quelques maisons de la Réforme, se plaignirent de ce qu'on ne comprenait pas mieux leurs intentions ; mais Colette ne changeait rien à ses projets. En acceptant la maison des Urbanistes de Besançon, la Sainte demanda expressément qu'aucune portion du revenu ne fût affectée à l'entretien de la communauté, ni même à la réparation du bâtiment : j'aime mieux, disait-elle, abandonner la maison, que de ne pas voir cette condition remplie. Jamais elle ne permit de faire des provisions que pour les besoins courants. Elle avait un petit oratoire particulier dans chacune de ses maisons, mais d'ordinaire il était si obscur qu'on l'aurait pris facilement pour un tombeau.

Elle savait parfaitement allier cet esprit de pauvreté avec la plus tendre charité pour ses sœurs ; elle avait toujours soin que, pour le vestiaire et la nourriture, ses filles n'éprouvassent pas de privations qui pussent

altérer leur santé : surtout elle voulait qu'on eût grand soin des infirmes et des malades.

§ II. Puisse cet esprit de pauvreté ne jamais s'altérer dans les maisons ni dans le cœur des enfants de saint François, de sainte Claire et de sainte Colette. Tant qu'il durera, toutes les vertus fleuriront avec lui ; la joie, la paix du Saint-Esprit, la concorde, l'union des cœurs régneront dans les monastères et répandront au dehors l'édification et la bonne odeur de Jésus-Christ. Les maisons de la Réforme de sainte Colette se multiplieront, les âmes pieuses et charitables s'affectionneront de plus en plus à cet Institut. Du haut du ciel, le divin Sauveur jettera des regards de complaisance sur les communautés qui persévèreront dans ce saint amour. Elles feront la joie de son cœur, il les bénira comme autrefois le Tout-Puissant a béni le temple bâti par Salomon. Il fera pour chacune d'elles les mêmes promesses que pour le sanctuaire où reposait l'arche d'alliance : « Mes yeux seront toujours ouverts, et mes oreilles toujours attentives à la prière de quiconque m'invoquera dans ce lieu. *Oculi quoque mei erunt aperti, et aures meæ erectæ ad orationem ejus qui in loco isto oraverit* (1). »

Puissions-nous comprendre nous-mêmes, qui que nous soyons, que l'amour désordonné des richesses est un vice entièrement opposé à l'esprit de l'évangile, puisque Notre Seigneur a dit : « Nul ne peut servir tout à la fois Dieu et l'argent : *Non potestis Deo servire et mammonæ* (2). » S'attacher à l'or, c'est risquer évidemment son salut, puisque Notre-Seigneur a dit encore : Il est

(1) Paral. lib. 2. chap. VII. v. 25.
(2) Matth. c. VI. v. 24.

plus facile de faire passer un câble par le trou d'une aiguille, que de faire entrer un riche dans le royaume des cieux.

Puissions-nous comprendre aussi, qu'il est nécessaire à celui qui veut aller au ciel, non de se dépouiller de ce qu'il possède, mais d'en détacher son cœur. Le moyen de mériter la grâce de ce détachement, c'est de faire d'abondantes aumônes, afin d'amasser des trésors que la rouille ne ronge point et que les vers ne dévorent point.

Heureux, mille fois heureux les riches qui comprennent ainsi leurs véritables intérêts ! Heureux et mille fois plus heureux encore ceux que Dieu visite par la pauvreté, s'ils souffrent avec patience et même avec joie ; c'est à eux surtout que s'adressent ces paroles : « Heureux les pauvres en esprit, car ils posséderont le royaume de Dieu. »

PRIÈRE.

O Jésus, roi des rois et souverain créateur de toutes choses, qui, pour m'apprendre à ne pas attacher mon cœur aux biens périssables de ce monde, avez daigné naître dans une étable, vivre du travail de vos mains, sans avoir où reposer votre tête, accordez-moi, par l'intercession de saint François et de sainte Colette, de regarder comme un néant toutes les choses de ce monde, afin que, n'ayant d'attache que pour vous, ô mon Dieu, dans ce monde, je mérite de vous posséder dans l'autre. Ainsi soit-il.



CHAPITRE SIXIÈME.

Chasteté de sainte Colette.

§ Ier. Qu'elle est belle la génération des âmes chastes! La gloire qui les environne s'attache à leur mémoire : leur souvenir est également cher à Dieu et aux hommes. Voilà comme le Saint-Esprit parle de la vertu de chasteté, qu'on appelle l'angélique vertu, parce qu'elle rend les âmes qui en font profession semblables aux anges. Que dis-je ? elle les rend, en un sens, supérieures aux esprits célestes, puisque ces esprits ne sont point, comme les enfants d'Adam, assujettis à une chair corrompue, et qu'ils ne portent pas comme nous ce trésor inestimable dans des vases d'argile. Les âmes chastes et innocentes sont les plus chères à Jésus et à Marie; elles sont le plus bel ornement de l'Eglise catholique; elles formeront, à la cour céleste, le cortége le plus heureux et le plus privilégié de l'Agneau.

Colette a eu le bonheur de connaître le prix de la virginité dès son bas âge. Instruite par l'Esprit-Saint de la valeur d'un semblable trésor, elle le conserva, avec une inviolable fidélité, jusqu'à la fin de sa vie. Singulièrement attentive à éloigner tout ce qui pouvait porter atteinte à l'angélique innocence de son âme, elle fuyait la compagnie même des jeunes filles de son âge dont le caractère lui paraissait moins réservé. La délicatesse de sa pudeur virginale était si grande, que la vue d'une personne d'un autre sexe la faisait modestement rougir. Ayant entendu louer les charmes de sa figure, elle en

conçut un vif déplaisir et demanda à Dieu comme une faveur, d'être privée de ce triste avantage ; le Seigneur exauça sa prière, mais elle n'en fut pas moins vigilante à veiller sur ses sens, et à ne paraître en public que le plus rarement possible. Dès sa plus tendre jeunesse, sa modestie édifiait tout le monde et la rendait comme étrangère à ce qui se passait dans sa ville natale. Elle imposait par cette modestie un religieux respect : en sa présence, personne n'aurait osé se permettre le plus légère inattention. A la vigilance sur ses sens, elle ajoutait la prière et la fréquentation des sacrements. Les heures les plus agréables étaient celles qu'elle passait au pied des autels, ou dans le petit oratoire que son père lui avait construit.

Marie, la reine des vierges, était pour elle l'objet de la plus tendre dévotion : elle la regardait comme une protectrice toute-puissante, qui l'aiderait à garder intact le précieux trésor de l'innocence. A ces exercices de piété, elle joignait encore la pratique de la mortification : on eût dit que le Saint-Esprit lui avait révélé l'intelligence de cet oracle : « On ne triomphe de l'esprit impur que par le jeûne et la prière ; » car toute l'histoire de sa vie n'est que l'histoire de ses austérités. Un prince devenu plus célèbre par sa pénitence que par le sang qui coulait dans ses veines, Jacques de Bourbon, a déclaré que la seule vue de Colette avait suffi pour lui inspirer la plus vive horreur de la vie licencieuse qu'il avait menée jusque là. Elle avait une particulière dévotion pour saint Jean, que son amour pour la pureté avait rendu cher au divin Maître. Elle l'invoquait souvent, et toujours pour obtenir par son intercession quelque nouveau degré de pureté. Elle établissait ce disciple bien-aimé pour

patron et pour protecteur de chacune de ses communautés, et elle voulait que toutes ses filles eussent souvent recours à lui dans leurs combats et dans leurs peines intérieures. Elle avait aussi en particulière affection tout ce qui dans la nature lui rappelait plus fidèlement la vertu des anges. A ce titre, les agneaux et les colombes tenaient une place particulière dans les pures affections de son cœur : les colombes, à cause de leur simplicité; les agneaux, à cause de la blancheur de leur toison, et parce que notre divin Sauveur s'est fait appeler l'Agneau de Dieu. Les historiens racontent qu'un petit agneau, dont on lui avait fait présent, avait coutume de la suivre jusqu'à la porte de l'oratoire où elle entendait la messe; au moment de l'élévation il ployait de lui-même ses petites pattes de devant et se mettait pour ainsi dire en adoration, restant dans cette posture un temps considérable. On raconte aussi que les oiseaux étaient très familiers avec elle, et que loin de fuir à sa présence, ils s'approchaient et la saluaient par leurs doux gazouillements. C'est ce que nous lisons aussi dans la vie de saint François d'Assise : les petits oiseaux ses frères, comme il les appelait, s'approchaient de lui avec une entière confiance ; ils se réfugiaient vers lui, quand ils étaient poursuivis par les chasseurs, et se cachaient dans les plis de sa robe. Tel est le privilége de l'innocence ! Avant le péché originel, les animaux honoraient, dans le premier homme, l'image de Dieu qui reluisait sur son front, ils s'approchaient de lui, non seulement sans crainte, mais avec une espèce d'affection et de familiarité. Est-il étonnant qu'ils aient agi de la même manière envers sainte Colette, qui, par l'innocence de sa vie, avait

repris, pour ainsi dire, la place que le premier homme occupait dans le cœur de Dieu avant sa chute ?

Non contente de conserver avec un grand soin la vertu de chasteté, sainte Colette apportait encore une vigilance de tous les instants pour conserver la pureté de cœur, qui consiste dans le détachement des créatures, et, par suite, dans l'exemption de tout péché mortel et même de tout péché véniel volontaire. Ce détachement allait jusqu'à ce qu'on peut appeler dépouillement affectif. Son cœur n'avait aucune de ces attaches secrètes dont on ne se rend pas compte et auxquelles les âmes pieuses ne sont pas toujours étrangères, quoique ce soit le principal obstacle qui empêche de s'unir au souverain bien. Elle avait cette haine spirituelle d'elle-même et de ses proches, que demande le Sauveur dans ces paroles : *Si quelqu'un vient à moi et ne hait pas son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs, et même son âme, il ne peut être mon disciple.* On pourrait dire qu'elle ne tenait plus à la terre et que son corps même était spiritualisé : en effet, étant à Besançon, elle a été comme ravie au troisième ciel, et, en présence de plusieurs de ses religieuses, elle s'est élevée si haut qu'elle a échappé à leurs regards.

§ II. Dieu ne demande pas de tous, sans doute, un dépouillement si parfait ; mais ne devons-nous pas tous travailler à l'acquérir, afin de rendre nos cœurs moins indignes de recevoir Jésus, notre divin époux, et d'être le sanctuaire où résident les trois personnes de l'Auguste Trinité ?

Sainte Colette est entrée avec une générosité héroïque dans la voie tracée par Notre-Seigneur ; elle a veillé, elle a prié, elle s'est mortifiée. A son exemple et avec son

secours, veillons sur nos sens intérieurs et extérieurs, car nos ennemis sont nombreux et puissants ; prions car la chair est infirme et l'esprit est prompt; mortifions-nous, car il est écrit : Cet ennemi n'est vaincu que par la prière et le jeûne.

PRIÈRE.

Bienheureuse Colette, miroir de pureté, modèle accompli du dépouillement affectif, daignez intercéder pour nous auprès de Marie, la vierge immaculée, et auprès de Jésus, le divin époux des vierges, et nous obtenir de rester purs de corps et d'âme, afin de mériter de voir Dieu face à face, et de suivre l'Agneau partout où il ira. Ainsi soit-il.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Obéissance de sainte Colette.

§ Ier. La désobéissance en perdant le premier homme, a attiré sur lui et sur sa postérité, les maux qui couvrent la terre et la couvriront jusqu'à la fin des siècles. Pour réparer cette lamentable chute, il n'était pas, sans doute, absolument nécessaire que le Rédempteur divin offrît à son Père tant de satisfactions. Mais afin de nous faire mieux sentir la profondeur de notre plaie, et de nous enseigner par son exemple les moyens de la guérir, il a voulu, en s'anéantissant lui-même, prendre la forme d'esclave, paraître au milieu de nous avec bonté et avec bénignité, puis obéir jusqu'à la mort et à la mort de la croix.

Il a fallu l'obéissance d'un Dieu pour réparer les suites funestes de la désobéissance du premier homme. Ce grand mystère nous fait assez comprendre que la désobéissance est le crime le plus funeste pour l'homme, et le plus odieux à la majesté suprême ; mais au contraire, l'obéissance est la vertu qui plaît davantage au cœur de Dieu, et qui nous rend plus conformes à N.-S. J.-C. Sainte Colette en était profondément convaincue ; elle s'attacha donc pendant toute sa vie à devenir une copie fidèle de Jésus-Christ obéissant. Dans sa première jeunesse, elle vivait dans une dépendance absolue de ses parents, qui étaient pour elle les représentants de Dieu. Le moindre signe de leur volonté suffisait pour qu'elle se conformât à l'instant à ce qu'ils désiraient d'elle ; elle se serait fait un crime, non seulement de les contredire, mais même de ne pas sacrifier sur le champ sa volonté, pour accomplir la leur. D'après l'avis de son drecteur, elle s'était fait dès lors un réglement de vie où elle avait ses heures fixées pour ses pratiques de dévotion ; mais, quelque prix qu'elle attachât à ses exercices de piété, elle les interrompait ou les quittait aussitôt que son père ou sa mère l'appelait pour quelque occupation domestique, persuadée qu'alors le sacrifice le plus agréable à Dieu, était le sacrifice même de ses dévotions. Dans un âge plus avancé, elle se fit de la vertu d'obéissance, un devoir capital. Sa soumission à ses supérieurs était celle d'un enfant. Elle n'aurait pas osé se permettre la moindre démarche sans leur assentiment. Elle demandait qu'ils réglassent ses prières, ses exercices de piété et même ses pénitences ; elle n'aurait jamais entrepris aucune bonne œuvre, quelque excellente qu'elle lui parût, sans leur agrément.

Son obéissance était entière et sans réserve. Soumise à ses supérieurs comme à Dieu même, c'était un vrai tourment quand elle se trouvait obligée d'agir par elle-même, tant elle avait horreur de sa volonté propre. Une des épreuves les plus terribles qu'elle eut à supporter, fut l'obligation où elle se trouva de commander aux autres, lorsqu'elle fut investie du titre de Supérieure Générale, elle qui ne voulait être que la dernière des servantes. Quoiqu'elle fût à la tête de toute la Réforme, sa joie et son bonheur, lorsqu'elle se trouvait dans l'un de ses couvents, était, comme nous l'avons dit, de se remettre sous l'obéissance de la Supérieure locale, avec l'humilité et la simplicité d'un enfant. Dieu s'est plû quelquefois à récompenser ce parfait dépouillement de toute volonté propre, en bénissant d'une manière signalée les entreprises et même les simples paroles de Colette. A Auxonne, par exemple, ayant trouvé à son arrivée presque toutes les sœurs retenues au lit par la fièvre, ce seul mot sorti de sa bouche : « Levez-vous, mes sœurs, en vertu de la sainte obéissance, » suffit pour leur rendre la santé, à l'instant même.

§ II. La désobéissance a attiré sur la terre, tous les maux qui affligent le genre humain, puisque la désobéissance est la cause du péché originel et de toutes les calamités qui en sont la suite.

L'esprit d'indépendance fait la désolation des familles, et attire tous les fléaux qui bouleversent le monde.

L'esprit d'obéissance, au contraire, met l'ordre partout, procure la paix et la concorde dans les lieux où il règne ; il fait la sécurité et le bonheur des familles et des empires.

L'âme soumise et obéissante triomphe de ses défauts et de tous les assauts que l'enfer peut lui livrer ; elle est presque certaine de son salut, parce que l'obéissance est la voie la plus sûre pour nous faire arriver au ciel.

Voilà les vérités que Colette méditait, et qui ont fait d'elle un modèle parfait d'obéissance.

PRIÈRE.

O Jésus, roi immortel des siècles, qui, pour nous apprendre à soumettre en tout notre volonté et notre jugement à votre volonté divine, avez daigné quitter le trône de votre gloire et vous rendre obéissant à Marie et à Joseph, ne cherchant qu'à faire la volonté de votre Père céleste, accordez-moi par l'intercession de sainte Colette, ce cœur docile qui marche de victoire en victoire et obtient, avec votre grâce, la récompense éternelle. Ainsi soit-il.

CHAPITRE HUITIÈME.

Mortification de sainte Colette.

§ Ier. Puisque la convoitise de la chair a été une des principales causes de notre chute, il est juste que la mortification soit un des principaux moyens de notre salut. La sensualité nous sépare de Dieu, ou s'oppose à la perfection de notre union avec lui. Le feu de l'amour divin ne peut s'allumer dans un cœur retenu sous l'empire des sens et de la nature. L'oiseau dont les ailes sont mouillées, ne saurait voler librement ; de

même, une âme qui n'est pas dégagée des affections terrestres, ne saurait s'élever vers Dieu. Quelque bonne volonté qu'elle ait de s'unir à lui, elle en sera empêchée par la sensualité, qui la rend esclave des plaisirs charnels. Dieu est esprit, dit l'Apôtre; ainsi, plus l'âme se spiritualise, plus elle s'approche de Dieu. Mais comment peut elle se spiritualiser, sinon par la mortification, c'est-à-dire, par le retranchement des convoitises de la chair!

Parmi les serviteurs et les servantes de Dieu, il y en a peu qui aient compris aussi parfaitement que Colette, l'indispensable nécessité de la mortification, et qui se soient appliqués avec un amour aussi généreux à devenir des images de Jésus-Christ crucifié. Sainte Colette n'était pas encore capable d'offenser Dieu, que déjà elle savait trouver les moyens d'exercer sur sa chair tendre et délicate, les saintes rigueurs de la mortification. Elle s'était fait une ceinture de plusieurs petites cordes garnies de nœuds, dont elle se ceignait le corps; elle s'était aussi façonné une petite couchette composée de morceaux de bois menus et de copeaux qu'elle avait choisis dans l'atelier de son père; après s'être reposée pendant quelque temps dans le petit lit destiné à son usage, elle se glissait sur sa couche de pénitence et y passait plusieurs heures de suite, ayant soin de retourner dans son lit avant l'heure du lever. Elle aimait à se priver des douceurs qu'elle trouvait à la maison paternelle; plusieurs années avant d'entrer dans son hermitage, elle avait déjà contracté l'habitude de se priver d'aliments gras, ou de ne les prendre que pour ne pas déplaire à ses parents. Une fois maîtresse d'elle-même, elle pratiqua l'abstinence dans toute sa rigueur, et, avant même d'avoir l'âge prescrit par l'Eglise, elle joignit le jeûne à l'absti-

nence. Dès qu'elle fut renfermée dans sa clôture, elle se regarda comme une victime offerte en holocauste à la justice divine pour ses propres péchés et pour les iniquités dont la terre était couverte. Dans cette persuasion, elle ne mit d'autres bornes à ses macérations que celles que son confesseur se crut obligé de lui imposer. Après deux ou trois heures de sommeil au plus, passées sur des sarments recouverts de quelques poignées de paille et une bûche pour chevet, elle commençait ses exercices de piété. Jusque là, elle s'étoit bornée à une sévère abstinence ; alors elle ne fit plus chaque jour qu'un seul repas composé d'un morceau de pain de la dernière qualité, et de quelques légumes cuits à l'eau et mal assaisonnés ; l'eau pure faisait toute sa boisson. Ce fut dans la même solitude qu'elle commença à marcher nu-pieds, à se passer de feu même dans la saison la plus rigoureuse, à se servir des mêmes vêtements en hiver et en été. Elle suivit ce régime le reste de sa vie, à moins qu'elle ne crût plus expédient, pour le bien de ses filles, de venir s'asseoir quelquefois au réfectoire commun ; dans ce cas elle trouvait encore moyen de se mortifier, en changeant son pauvre morceau de pain contre une espèce de galette insipide faite avec quelques poignées de farine grossière pétrie à l'eau et cuite sous la cendre. A l'en croire, cet aliment était pour elle un régal.

Lorsque, dans ses voyages, elle était obligée de prendre son logement dans une maison opulente, elle choisissait quelque réduit obscur pour s'y retirer ; si on la contraignait de rester dans un appartement riche, elle n'y entrait qu'avec une extrême répugnance, et se hâtait de chercher une pièce de décharge

pour s'y blottir. Sa ceinture de corde ne lui parut plus assez mortifiante, elle la remplaça bientôt par une haire composée de trois chaînes de fer armées de pointes, qu'elle portait jour et nuit. Elle prenait de sanglantes disciplines plusieurs fois la semaine. Durant la sainte quarantaine, elle retranchait son misérable potage et se contentait pour toute nourriture de pain et d'eau. Ses historiens ont attesté comme un fait indubitable, qu'à l'imitation du Sauveur, elle a passé un carême entier sans prendre aucune nourriture. D'ordinaire, depuis le Jeudi-Saint, où elle faisait sa communion pascale, elle s'abstenait de tout aliment jusqu'au jour de Pâques ; et, en terminant la sainte quarantaine, elle ne se trouvait pas plus épuisée qu'en la commençant.

Ajoutons à ces souffrances volontaires, celles par lesquelles il plut à Dieu de crucifier la Sainte pendant les dix dernières années de sa vie. C'était, tantôt des tiraillements d'entrailles si violents qu'elle en restait toute courbée, tantôt des tortures dans tous les membres comme si elle eût été étendue sur le chevalet. Dans d'autres moments, elle souffrait de violentes douleurs dans diverses parties de la tête, et il lui semblait avoir des charbons enflammés dans les yeux. Elle sentait sa langue transpercée par des pointes de fer, ou gonflée dans l'intérieur du gosier : les douleurs qu'elle éprouvait étaient parfois si vives, que le sang lui sortait par la bouche et par les narines. Il lui arrivait dans la même journée, de passer sans intervalle du froid le plus intolérable à la chaleur la plus excessive, comme si après avoir été plongée dans des eaux bouillantes, elle avait été soudain jetée dans des étangs glacés. D'autres fois, ses

membres étaient broyés comme sous le poids d'une meule; d'autres fois, il lui semblait qu'on lui ouvrait le cœur, et qu'après l'avoir saupoudré de sel, on le remettait en sa place. Le dernier et le plus cruel de ses supplices, était celui de la croix. Elle souffrait alors comme si on l'eût vraiment attachée à la croix, en lui enfonçant des clous dans les pieds et dans les mains, et en lui ouvrant le cœur avec le fer d'une lance. Ni ces macérations volontaires, ni ces effroyables peines intérieures par lesquelles Dieu s'armait, pour ainsi dire, contre sa fidèle servante, ni les attaques du démon, ne pouvaient satisfaire le désir immense que Colette avait de souffrir pour Jésus-Christ. Elle semblait, comme l'Apôtre, surabonder de joie au milieu de ses tribulations. Sa plus grande croix eût été de n'en avoir aucune; plus elle souffrait, plus elle voulait souffrir encore. L'Aumônier du comte de la Marche étant venu la visiter et lui ayant demandé ce qui pourrait la faire souffrir davantage en ce monde : « Ce serait, répondit-elle, d'être une journée sans rien endurer. » En même temps que notre Bienheureuse marchait par cette voie qui effraie la nature, elle avait pour ses filles une bonté de mère et une condescendance sans bornes. Elle ne permit jamais le superflu, parce que le superflu ne saurait s'accorder avec la vie religieuse; mais elle eut toujours soin que ses filles eussent le nécessaire, et le nécessaire convenable pour le vêtement et pour la nourriture. Elle se serait dépouillée elle-même pour subvenir aux besoins d'une simple novice. On la trouva un jour, pendant l'hiver, avec une robe sans manches; elle les avait détachées en faveur d'une pauvre sœur infirme qui souffrait du froid.

§ II. Sainte Colette n'a pas proposé son exemple à l'i-

mitation de ses filles, beaucoup moins le présenterons-nous à l'imitation des simples fidèles. Cependant la loi de la mortification est aussi nécessaire qu'elle est universelle. Il n'y a pas deux voies pour aller au Ciel, il faut que tous passent par la porte étroite ; c'est à tous qu'il est dit : Si vous ne faites pénitence, vous périrez. Si vous ne mortifiez votre chair, vous mourrez. Hélas ! combien notre sensualité, l'amour de nos aises, notre délicatesse dans les soins que nous donnons à notre corps, notre impatience dans tout ce qui peut nous faire souffrir, comprend peu ce langage. Si nous ne pouvons pas imiter sainte Colette, ne pouvons-nous pas au moins observer les jeûnes et les abstinences que nous impose avec tant de douceur l'Eglise notre mère ? Ne pouvons-nous pas supporter en esprit de pénitence, les mortifications que la Providence a soin de nous envoyer dans les intempéries des saisons, le malheur des temps, les chagrins domestiques ? Ne pouvons-nous pas modérer cette excessive délicatesse à procurer les satisfactions de notre chair ? Et même ne pouvons-nous pas, avec un sentiment qui paraît naturel à un disciple de Jésus-Christ crucifié, nous imposer quelquefois des mortifications volontaires ? Elles seraient une satisfaction pour nos fautes et une preuve de notre amour pour Notre-Seigneur.

PRIÈRE.

O mon Dieu, qui dans les desseins de votre miséricorde, avez résolu de racheter le monde par la croix, et l'avez racheté en effet, en livrant à toutes les souffrances et à la mort la plus douloureuse votre Fils, Notre-Seigneur, accordez-moi, par l'intercession de sainte

Colette, la grâce de comprendre que la mortification est nécessaire pour me rendre conforme à mon divin modèle, et d'accomplir dans mon corps ce qui manque de ma part à la passion de mon Sauveur, afin qu'après avoir souffert avec lui dans ce monde, je sois glorifié avec lui dans l'autre. Ainsi soit-il.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Patience de sainte Colette.

§ 1er. La patience chrétienne est cette vertu surnaturelle par laquelle nous supportons pour l'amour de Dieu les maux qui nous arrivent, quelle qu'en soit la cause. Les mortifications et les peines volontaires n'appartiennent pas à la vertu de patience; celle-ci suppose toujours que les peines nous viennent d'une volonté étrangère.

Depuis le péché d'Adam, les croix sont comme l'apanage de la nature humaine; soit que vous le vouliez, soit que vous ne le vouliez pas, dit l'auteur de l'*Imitation*, la croix vous attend partout, car il est écrit : « La vie de l'homme sur la terre est un combat : *Militia est vita hominis super terram* (1). Mais ce sort est principalement celui des justes, et, aux yeux de la foi, c'est une faveur que Dieu leur accorde, puisque l'Apôtre saint Paul félicite les Philippiens de ce qu'il leur a été donné, non seulement de croire en J.-C, mais de souffrir pour lui (2), et que l'Ange Raphaël dit à Tobie :

(1) Job. VII.
(2) Philip. I. 29.

« Parce que vous étiez agréable à Dieu, il était nécessaire que la tentation vous éprouvât (1). »

Sainte Colette, on peut le dire, eut une part surabondante, dans ces glorieuses épreuves qu'elle supporta avec une inaltérable patience.

De la part des hommes, elle eut tout à supporter, et de la part de tous, des grands et des petits, des riches et des pauvres. Dans sa propre patrie laissait-elle éclater cette piété angélique que Dieu avait mise dans son cœur? c'était une bizarrerie. Montrait-elle un peu de ce zèle qui la dévorait? c'était une ridicule présomption. A son retour de Nice, Dieu permit qu'elle devînt l'objet d'une indifférence, disons mieux, d'une aversion si universelle, qu'après avoir distribué tout son bien aux pauvres, elle ne trouva pas, à l'exemple du divin Maître, une pierre pour reposer sa tête. On la montrait au doigt, la traitant de devineresse, de magicienne; les plus dévots mêmes disaient hautement qu'on ferait bien de la renfermer dans un hermitage pour le reste de sa vie. Colette cependant supportait tout avec une patience à toute épreuve. Jamais une plainte ne sortit de sa bouche; jamais elle ne prononça un mot pour se défendre. Calme, et même heureuse de souffrir quelque chose pour J.-C., elle se contentait de prier pour ses persécuteurs.

Pendant les voyages qu'elle fut obligé de faire pour jeter les fondements de la Réforme, l'ennemi de tout bien exerça sur elle des violences inouïes. Une fois il la suspendit entre les barreaux d'une fenêtre; une autre fois il la broya de coups; une autre fois encore il poussa visiblement un misérable attaché au service d'une maison

(1) Tob. XIII. 13.

religieuse, à empoisonner la Sainte. Colette échappa deux fois miraculeusement à la mort, et quand le coupable fut découvert, elle fut la première à solliciter son pardon. Les calomnies les plus évidemment fausses furent répandues contre ses intentions et même contre sa foi. On disait que sous une apparence de piété elle n'était qu'une hérétique, que ses prétendus miracles n'étaient que des prestiges adroits pour tromper la multitude ignorante et crédule, qu'elle se servait des apparences d'une rigoureuse pauvreté pour dissimuler son avidité, et amasser ainsi en secret des sommes énormes dont elle employait une grande partie en trafics usuraires, ou qu'elle conservait en dépôt à Paris, à Bruges ou à Gand. Colette ne s'inquiétait même pas de l'effet de ces calomnies; forte de sa conscience et du secours d'en Haut, elle agissait, se taisait et laissait dire.

Vaincu dans les grandes attaques, Satan s'étudia à épuiser la patience de Colette par la fatigue de continuelles et même de puériles contrariétés. Il renversait l'eau que les sœurs mettaient au feu pour leur vénérable mère, recommençant ce manège autant de fois qu'on remplissait le vase et finissant par le faire voler en éclats. Il déchaînait dans le petit oratoire de Colette pour la faire sortir de son recueillement, une armée de mouches bruyantes; ou bien il éteignait la petite lampe dont la Bienheureuse se servait pour réciter son office, et cela aussi souvent qu'elle la rallumait et jusqu'à plusieurs heures de suite, attendant toujours quelque signes d'impatience. Un jour même il renversa en ricanant sa petite lampe sur le livre d'heures, qui se trouva tout inondé d'huile, mais il perdit toujours son temps et sa peine.

Colette fut forte contre Dieu même. Le divin Maître, admirable dans toutes ses œuvres, mais plus admirable encore dans la manière dont il perfectionne ses élus, voulut mettre la main lui même à la perfection de la Bienheureuse. Il l'affligea donc, pendant les dernières années de sa vie, des peines les plus étonnantes, dans le corps et dans l'âme. Nous avons rappelé les premières en parlant de sa mortification, mais elles n'étaient rien en comparaison des peines de l'âme. C'était de ces désolations intérieures, de ces tourments d'esprit et de cœur qui réduisent une âme à l'agonie. Tantôt les jugements de Dieu se représentaient à son esprit avec des appréhensions si étranges, que son corps en frissonnait, et qu'aucune considération ne pouvait la rassurer; tantôt elle se sentait comme précipitée dans un abandon absolu, même de Dieu. Mais au milieu de ces tortures intérieures, qu'il est impossible de bien comprendre sans les avoir éprouvées, Colette ne perdit pas un instant patience. Espérant contre toute espérance, elle se jetait en Dieu avec d'autant plus d'abandon que Dieu semblait mettre plus de persévérance à se retirer d'elle. Quand même il me tuerait, disait-elle, avec le prophète, j'espérerai toujours en lui.

§ II. Quel exemple offert à notre bonne volonté! Quelle leçon pour notre délicatesse et nos impatiences dans les peines par lesquelles Dieu permet que nous soyons préparés pour entrer dans la structure de la Jérusalem céleste! Puisque les souffrances sont la destinée commune, efforçons-nous, à l'exemple de Colette, d'accepter ces peines avec la résignation chrétienne qui les adoucit et les rend méritoires pour le ciel.

Dieu nous a promis de ne pas permettre que nous soyons tentés au-dessus de nos forces et de nous faire tirer profit des souffrances. « Le Seigneur est fidèle, dit l'Apôtre, il ne souffrira pas que vous soyez éprouvés au-dessus de vos forces, mais il vous fera tirer avantage de la tentation même afin que vous puissiez persévérer (1).» Pour obtenir cette vertu de patience si nécessaire à l'homme dans cette vallée de larmes, il faut la demander à Dieu avec une confiance filiale, s'y encourager par la considération de la récompense éternelle promise à ceux qui persévèreront jusqu'à la fin, se rappeler les exemples des saints et particulièrement de sainte Colette, enfin ne pas détacher ses regards du divin Sauveur, modèle de toutes les vertus, mais surtout de la patience, dans sa douloureuse passion.

PRIÈRE.

O Jésus, doux et humble de cœur, qui voulez que nous courrions par la patience à la conquête du ciel, et qui nous avez donné dans votre personne, dans vos martyrs et dans tous vos saints, de si admirables exemples de patience, accordez-moi par l'intercession de la très-patiente vierge Colette, une vertu si nécessaire et si méritoire. Ainsi soit-il.

(1) Cor. X. 13.



CHAPITRE DIXIÈME.

Esprit d'Oraison de sainte Colette.

L'Oraison est, après la sainte Communion, ce qu'il y a de plus excellent et de plus salutaire pour les âmes chrétiennes et surtout pour les âmes religieuses. Pour en faire sentir la nécessité, le prix et la douceur, les saints Pères n'ont pas craint de l'appeler la manne du désert, l'échelle de Jacob, la clef des trésors du ciel. Il n'est rien, dit saint Augustin, ni de meilleur dans la vie spirituelle, ni de plus délectable à l'âme, ni de plus relevé dans la religion. Sans l'Oraison, en effet, il est impossible de faire aucun progrès dans la vertu et même de s'y maintenir. Loin d'avancer dans la perfection, une âme consacrée à Dieu, qui néglige un si saint exercice, doit nécessairement reculer et mettre son salut dans le plus grand péril. Tous les fondateurs d'ordres l'ont si bien compris qu'ils ont toujours regardé l'Oraison comme l'un des plus essentiels devoirs et l'une des plus sûres garanties de la piété et du salut.

Sainte Colette, dont la vie tout entière fut une oraison continuelle, est une preuve frappante de ce que nous disons. Dès que la Bienheureuse fut initiée aux secrets de la vie intérieure, l'Oraison devint pour elle une nourriture dont elle ne pouvait se rassasier, un exercice dont elle ne pouvait se distraire et auquel elle consacrait sa journée et une grande partie de la nuit. Pareille à l'épouse des cantiques, elle pouvait dire aussi, je dors mais mon cœur veille. Les compagnes de

ses voyages qui reposaient à côté de sa chambre, ont déclaré que toute la nuit elles l'entendaient pousser des soupirs, que l'ardeur du divin amour arrachait de son cœur.

Un si bel exemple aurait suffi pour affectionner les filles de Colette, à l'inestimable pratique de l'Oraison mentale. La sainte Réformatrice y ajouta les plus pressantes exhortations et ne craignit pas, tant elle était persuadée que c'est l'unique moyen de prévenir la tiédeur et la négligence, d'assigner deux heures par jour pour l'exercice de l'oraison, une heure le matin après matines, et une heure le soir après complies.

Le même esprit lui avait fait comprendre combien est sainte et angélique la fonction de réciter l'office divin. Elle s'étudia jusqu'à la fin de sa vie à prévenir toute espèce de relâchement dans la psalmodie. Personne n'ignore que les pauvres Clarisses sont tenues par leur règle au grand office du bréviaire romain ; cette obligation qui associe en quelque façon l'ordre de sainte Claire, à l'honneur de payer chaque jour à Dieu le même tribut de louanges que l'Eglise, était pour Colette un motif puissant d'une vigilance perpétuelle. Selon la règle, les matines doivent se réciter à minuit ; Colette s'y préparait en passant en oraison tout le temps consacré au sommeil des sœurs, c'est-à-dire, depuis environ huit heures et demie, et ne prenait de repos qu'après la récitation de l'office. Elle voulait que toutes les sœurs arrivassent quelque temps avant le commencement de l'office, afin qu'elles pussent se pénétrer profondément de la présence du Roi des rois, à qui elles allaient payer un tribut de louanges. Une ferveur qu'on pourrait appeler séraphique, l'accompa-

gnait elle-même dans l'accomplissement de ce devoir. Un sentiment de pieuse allégresse éclatait sur son visage, qui paraissait comme embrasé. Elle chantait d'une voix si forte et si sonore qu'on l'entendait même au dehors du monastère, et qu'on craignît plus d'une fois qu'elle ne se rompît quelque vaisseau de la poitrine. Dans ses maladies, elle souffrait plus d'être privée de l'assistance au chœur avec la communauté, que des plus cruelles douleurs.

Elle n'attendait pas d'être entièrement rétablie, pour reprendre ce saint exercice, et le Seigneur, qui voulait montrer combien le courage de sa généreuse servante lui était agréable, l'en récompensa souvent en lui rendant une santé parfaite aussitôt qu'elle entrait dans le lieu saint.

Ce qu'elle faisait elle-même, elle le demandait de ses sœurs avec les plus maternelles sollicitations. Elle ne se contentait pas de la plus scrupuleuse exactitude, elle voulait encore un respect profond pour la divine Majesté, une attention soutenue et surtout la dévotion du cœur. La moindre négligence dans la récitation de l'office divin, faisait beaucoup souffrir la Bienheureuse; elle ne pouvait s'empêcher d'en faire la remarque à la communauté. La peine était plus grande encore, si elle appercevait quelques signes de dégoût et d'ennui dans quelqu'une des sœurs. Elle rappelait alors avec une grande fermeté ces paroles de l'Esprit-Saint : « Maudit celui qui fait l'œuvre de Dieu négligemment, *Maledictus qui facit opus Dei negligenter* (1), » en les accompagnant d'observations si énergiques et si touchantes que toute la communauté en pleurait d'attendrisse-

(1) Jérém. XLVIII. 10.

ment. Un seul avertissement de ce genre soutenu par des exemples si parfaits, faisait une impression que le temps n'effaçait pas. En voici une preuve entre mille. Vers la fin de l'année 1684, c'est-à-dire 230 ans après la mort de Colette, une religieuse Clarisse du couvent de Béziers écrivait ces édifiants détails : « Les malades et les convalescentes quand elles sont sur pied, sont en grande liberté de prendre le temps qui leur est le plus commode pour leur office et pour les autres exercices ; mais on n'use guère parmi nous de cette liberté. Le bonheur qu'on a de suivre la règle, supplée au défaut des forces, et l'on se soutient par la ferveur quand on ne peut faire autrement. Nous voyons très-souvent des religieuses assister aux offices avec la fièvre, et se ranger avec la communauté comme si elles se portaient bien. Il n'y a qu'une dissimulation que nous croyons être permise, c'est celle de cacher les maux que nous souffrons. On évite, autant qu'on le peut, que la Supérieure en ait connaissance, de peur qu'elle n'exempte du jeûne et des autres saintes rigueurs de la pénitence. Lorsqu'il faut nécessairement que ce secret soit connu de quelqu'une des sœurs, on prend toutes les précautions pour qu'il leur soit confié avec sûreté. Aussi quelque compassion que nous ayons de celles qui souffrent, nous les laissons souffrir de peur de les désobliger en leur procurant du soulagement. On ne craint rien tant que la bonté et la condescendance d'une Supérieure, et on ne souhaite rien moins que les permissions et les dispenses. Nous voyons de nos mères, qui, dans une extrême veillesse, après soixante ans de profession, suivent encore toutes nos observances sans prendre le moindre adoucissement, et meurent sans avoir profité de la plus légère dispense. La

dernière ancienne que nous avons perdue et qui avait près de 80 ans, pouvait à peine marcher et se trouvait presque hors d'état de lire et de chanter l'office divin; elle ne laissait pas de se trouver à toutes les heures et à toutes les actions de la communauté. Au premier son de la cloche, elle se traînait jusqu'au chœur et y récitait avec toutes ses sœurs l'office tant de nuit que de jour. »

Ces détails pleins d'intérêt et d'édification, suffisent pour prouver l'impression durable que produisaient dans les couvents de la Réforme, les leçons et les exemples de la sainte Abbesse.

PRIÈRE

Bienheureuse Colette qui avez si bien compris et si bien pratiqué le précepte de la prière continuelle, vous dont le cœur était comme un sanctuaire où l'Esprit-Saint gémissait avec des gémissemens ineffables, obtenez-nous la grâce de prier toujours avec un cœur humble et fervent, afin que nos prières pénètrent les cieux, et en fassent descendre, par les mérites de J.-C., des grâces abondantes de perfection et de salut. Ainsi soit-il.

CHAPITRE ONZIÈME.

Dévotion de sainte Colette à la Passion.



La passion du Sauveur est appelée avec raison par les saints docteurs, le livre des élus. Ce livre est ouvert

à tous les yeux, et il se fait éloquemment comprendre de l'ignorant comme du savant, du pauvre comme du riche, du pécheur comme du juste, pourvu qu'on ait au moins un commencement de bonne volonté. Le Crucifix, voilà le livre divin où les saints de la nouvelle loi ont appris à connaître le chemin du ciel, et puisé le courage de pratiquer les vertus qui conduisent au vrai bonheur.

C'était le livre de l'humble fondateur de l'ordre Séraphique, saint François d'Assises, qui pouvait répéter après l'Apôtre : Toute ma science est de savoir J.-C., et J.-C. crucifié. La croix était son étude ; les souffrances et les ignominies du Sauveur étaient le perpétuel objet de ses méditations et de son amour. C'est par là qu'il parvint à se dépouiller avec une si rare perfection du vieil homme pour revêtir le nouveau, et qu'il mérita de porter dans son corps les sacrées stigmates du divin Maître.

Sainte Claire, fille spirituelle du glorieux patriarche, fut également initiée à la connaissance amoureuse du grand mystère de la Croix. Les souffrances de J.-C. furent la principale matière de ses oraisons. Elle puisa, dans les plaies adorables de ce Dieu d'amour, la générosité qui lui fit surmonter tous les obstacles, et la ferveur qui lui fit supporter jusqu'à la fin de sa vie les pénitences les plus austères.

Il était juste que Colette fût à son tour une généreuse amante de la Croix. Elle fut redevable, après Dieu, à sa pieuse mère de ce tendre amour pour Jésus crucifié. Cette sainte femme avait un si grand attrait pour méditer sur les souffrances du Rédempteur des hommes qu'elle en répandait souvent des larmes abon-

dantes, tout en se livrant à ses occupations domestiques. Elle se plaisait à raconter à la jeune Colette les détails de la Passion du Sauveur, et de son côté, la bénite enfant écoutait ces récits avec tant de piété que ses larmes se confondaient avec celles de sa mère, et qu'elle se plaisait à se retirer à l'écart pour méditer à loisir les saintes paroles qu'elle avait entendues.

Cette précieuse semence porta bientôt des fruits abondants. Un amour compatissant se développa dans le cœur de la bienheureuse Colette dont le plus grand bonheur était de méditer sur la Passion de Notre Seigneur. Elle en fit le sujet habituel de ses oraisons, elle en pénétra d'une manière efficace toutes les puissances de son âme. La vue d'un crucifix, un seul mot de la passion du Sauveur suffisait pour embraser son cœur, et la jeter dans des ravissements extatiques qui lui enlevaient l'usage de ses sens. Ainsi elle parvint à une union si intime et si habituelle avec J.-C. crucifié qu'elle aurait pu dire avec l'Apôtre : **Je** suis attachée de nouveau à la Croix ; ce n'est plus moi qui vis, c'est J.-C. qui vit en moi. Cette tendre dévotion ne l'abandonna pas, quand elle fut obligée de quitter sa solitude pour commencer l'œuvre de la Réforme. Alors, au milieu des travaux et des voyages, les effets extérieurs des saintes pensées qui occupaient l'âme étaient moins apparents ; mais le cœur n'était que plus profondément recueilli. Dans la visite de ses maisons, il était rare que la Bienheureuse passât le vendredi de chaque semaine, sans consacrer la plus grande partie de son temps à la contemplation du mystère de la Croix. Elle y donnait douze heures entières; depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, elle se sé-

questrait de la communauté et elle ne prenait pour toute nourriture, après avoir terminé ce long exercice, qu'un peu de vin et un verre d'eau.

Mais rien n'était comparable à la manière dont elle vivait pendant la Semaine sainte. Depuis le soir du dimanche des Rameaux jusqu'à la veille de Pâques, elle était comme transformée en Celui qui a pris sur lui les iniquités des hommes.

Durant tout ce temps, elle gardait un silence absolu qu'elle n'interrompait que par des soupirs enflammés. Chaque fois qu'on répétait devant elle l'histoire de la Passion, les douleurs intérieures et extérieures du Sauveur se renouvelaient dans son âme et dans son corps; elle passait par des angoisses terribles (1).

C'est pour cette raison qu'elle souhaitait si ardemment de posséder quelques parcelles du bois de la vraie croix. Comme nous l'avons dit en son lieu, Notre Seigneur daigna exaucer les vœux de sa fidèle servante : un messager céleste lui apporta une petite croix d'or dans laquelle était enchâssée une parcelle du bois sacré, objet de ses désirs. Ce fut pour Colette un inappréciable gage de l'amour de son divin époux qu'elle conserva comme

(1) Cent ans après la mort de la Bienheureuse, au monastère Du Puy, comme on rapportait dans une lecture publique ce dernier fait, il arriva qu'une religieuse nommée Jeanne Fayet, frappée de ce récit qui lui semblait exagéré, dit assez haut pour être entendue de ses voisines : *Ah ! c'est trop fort, pour moi, je n'y crois pas.* Elle fut sur le champ saisie de douleurs atroces. Des remèdes indiqués par les médecins furent vainement employés. L'imprudente ne trouva de soulagement, puis la guérison, que dans une neuvaine à sainte Colette, qu'elle eut dès lors en particulière vénération.

un riche trésor, et qu'on vénère encore au monastère de Poligny.

PRIÈRE.

Bienheureûre Colette, amante de la croix, digne fille du glorieux François d'Assises, qui porta sur son corps les stigmates du Sauveur, obtenez-nous la grâce d'une tendre et efficace dévotion à Jésus crucifié. Ainsi-soit-il.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Dévotion de sainte Colette envers la divine Eucharistie.

La foi nous enseigne que le corps, le sang, l'âme, la divinité de Jésus-Christ sont vraiment, réellement et substantiellement présents, sous les espèces ou apparences du pain et du vin, au sacrement de nos autels. C'est le mystère incompréhensible de l'amour d'un Dieu qui, suivant les expressions d'un Père, quoiqu'infiniment sage ne put trouver davantage, quoiqu'infiniment puissant ne put faire davantage, quoiqu'infiniment riche ne put donner davantage. C'est le trésor de l'Eglise, le bonheur du peuple chrétien, l'abrégé des merveilles du Seigneur.

Il était pour Colette l'objet de la foi la plus vive et de l'amour le plus ardent. On eût dit que pour elle ce mystère adorable n'avait plus de voiles, mais qu'elle voyait face à face la divine Victime cachée sous les espèces eucharistiques, tant elle était saisie d'un saint tremblement quand elle assistait au sacrifice de la messe,

ou qu'elle faisait sa visite à N.-S. caché dans le tabernacle, ou qu'elle le recevait dans la communion.

On ne peut exprimer jusqu'où allaient les sentiments de foi de la Bienheureuse, au moment où N.-S. s'offrait sur l'autel entre les mains des prêtres. Non seulement elle comprenait que le sacrifice de la messe est la rénovation non sanglante du sacrifice sanglant de la croix, que c'est la même victime, le même sacrificateur, la même valeur infinie pour rendre à Dieu un parfait hommage d'adoration, d'actions de grâces, de repentir et d'impétration; mais, à cette vue, elle se sentait transportée de reconnaissance et d'amour, et toute pénétrée de la plus ardente dévotion. Aussitôt que le prêtre avait prononcé les paroles de la consécration et rendu N.-S. réellement présent sur l'autel, elle était comme transportée en esprit au pied de la croix du Sauveur qu'elle paraissait contempler de ses yeux. Alors elle se prosternait la face contre terre, et restait souvent dans cette posture humiliée jusqu'à la fin du saint sacrifice. Elle éclatait en soupirs et en plaintes douloureuses qu'elle ne pouvait contenir, avec des démonstrations aussi déchirantes que si elle eût été à côté de Marie, au pied de la croix. Dans la crainte de passer pour une personne favorisée de dons extraordinaires, elle modérait le plus possible l'expression de ces sentiments, pendant ses voyages, où elle était obligée d'assister au saint sacrifice en présence de la foule des fidèles; mais, quand elle était dans un de ses couvents, où un oratoire particulier lui était réservé, elle se laissait aller sans contrainte à l'expression des sentiments que l'Esprit-Saint formait lui-même dans son cœur. Autant qu'elle le pouvait, elle ne permettait qu'à une ou deux de ses religieuses, d'assister

avec elle à la sainte messe. La sœur Perrine et la sœur Elisabeth à qui cette faveur fut plus souvent accordée, ont laissé par écrits quelques détails pleins du plus religieux intérêt.

Il y avait, disent-elles, quelque chose d'attendrissant dans les gémissements de Colette, ses larmes coulaient avec abondance, l'attitude qu'elle prenait respirait un profond sentiment de foi, de frayeur et d'amour; il eût été comme impossible aux cœurs les plus durs de retenir leurs larmes. Le Sauveur, continuent-elles, lui apparaissait sans doute d'une manière mystérieuse, on l'ignore; mais on sait qu'elle avait une connaissance particulière de sa présence réelle. Il arriva qu'un jour, le célébrant ayant prononcé les paroles de la consécration sur de l'eau offerte par erreur, la Bienheureuse se prosterna contre terre selon sa coutume à la première élévation, puis se releva aussitôt, sans donner pour la seconde la plus légère marque de vénération, ni même de dévotion. Elle avait découvert, par une lumière intérieure au moment même, ce que le prêtre ne reconnut qu'au moment de la communion. Cette grâce du discernement alla plus loin, car le Seigneur lui fit connaitre plus d'une fois l'état de l'âme de celui qui offrait les saints mystères en sa présence. Elle profitait de cette connaissance pour avertir, avec autant de prudence que de charité, celui qui était coupable, et dont Dieu lui fit souvent opérer par ce moyen la conversion.

Si Notre Seigneur s'offre chaque jour sur nos autels, en renouvelant le sacrifice de sa croix, il demeure, par un autre mystère de son amour, au milieu de nous, dans nos saints tabernacles. Si magnifique que fût le

temple de Salomon, il ne renfermait que des ombres. L'arche d'alliance où l'on avait placé la manne, les tables de la loi et la verge d'Aaron, n'était qu'une figure très-imparfaite du tabernacle saint, où la puissance et la bonté de Dieu ont placé, par amour pour nous, le véritable pain des Anges, l'auteur et le consommateur de la loi nouvelle, Jésus-Christ enfin, qui se fait là notre hôte et notre consolateur.

Infiniment différente de tant d'âmes, trop insensibles à ces ineffables marques de l'amour d'un Dieu qui habite au milieu de nous, Colette semblait avoir compris toute l'étendue du bonheur réservé aux enfants de la nouvelle Alliance. Elle ne connaissait pas de moments plus doux, que ceux qu'elle passait aux pieds des autels dont elle ne s'éloignait jamais sans y être forcée par la voix du devoir, et sans laisser en quelque sorte son cœur enfermé dans le tabernacle pour y rester en adoration, et en action de grâces, en présence de son Bien-aimé. C'était là qu'elle trouvait la lumière dans ses incertitudes, la force et la patience dans ses tribulations, la paix, la consolation et la confiance dans les plus grandes épreuves. C'était là aussi que d'autres fois son cœur surabondait d'une douleur sans adoucissement, à la vue de l'oubli, des ingratitudes et même des profanations dont N.-S. est l'objet dans le sacrement de son amour. Elle s'offrait alors avec des larmes abondantes comme une victime, afin d'expier autant qu'elle le pouvait, les abominations des hommes et redoublait de ferveur dans ses communions.

Comment exprimer les dispositions avec lesquelles elle s'approchait habituellement de la sainte table ? Il ne serait pas facile de dire ce qui dominait

dans son cœur, la foi, l'humilité, le respect, l'amour l'anéantissement de sa personne en présence de N.-S. Malgré l'innocence de sa vie, et le soin qu'elle prenait de se purifier presque chaque jour, dans le sacrement de pénitence, des moindres imperfections, il lui arrivait quelquefois d'être pénétrée d'un si profond sentiment de sa misère, qu'elle regardait comme une témérité impardonnable pour elle d'oser paraître à la table sainte. Le souvenir de ce qu'elle appelait ses fautes, jetait dans son âme un inexprimable trouble. Au moment où le prêtre prononçait, en lui présentant le pain eucharistique, les humbles paroles du Centenier : Seigneur je ne suis pas digne, elle ne pouvait s'empêcher de s'accuser à haute voix et avec un tel accent de conviction et une telle abondance de larmes que les personnes qui l'entendaient ou qui la voyaient en étaient profondément touchées.

Toujours pleine de confiance en Dieu cependant, elle se rappelait les paroles si encourageantes de N.-S. « Je » ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs. » Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont » besoin de médecins, mais ceux qui sont malades. » Venez à moi, vous tous qui souffrez, et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. » Ces paroles, ou d'autres semblables, la faisaient passer par-dessus toutes ses frayeurs, en lui inspirant un saint abandon et une confiance sans borne dans l'infinie bonté du divin Maître. Elle en était récompensée presqu'aussitôt ; à peine la Bienheureuse avait-elle reçu le corps du Sauveur que le calme le plus parfait s'établissait dans toutes les puissances de son âme, sa figure devenait souvent radieuse, un feu sacré semblait briller dans ses regards, des pa-

roles qui n'avaient rien d'humain s'échappaient de ses lèvres. A ces transports d'amour que rien ne pouvait contenir, succédait un profond silence pendant lequel l'usage des facultés corporelles était suspendu, et le regard immobile fixé vers le Ciel. Cet état d'enivrement spirituel durait plusieurs heures; plus d'une fois, il s'est prolongé jusqu'à quatre, sept et huit heures de suite. La sœur Perrine, comme nous l'avons dit ailleurs, a raconté sous la foi du serment, un fait qui surpasse ce qu'il y a de plus admirable dans la vie des Saints. Un jour que la Bienheureuse venait de recevoir la communion, elle se trouva embrasée intérieurement de flammes ardentes qui l'obligèrent de sortir pour se procurer quelque rafraîchissement. La sœur qui la croyait indisposée, se hâta de la suivre au jardin où elle s'était rendue, sans attendre même la fin du saint sacrifice. Mais bientôt elle la vit s'élever insensiblement dans les airs, environnée de rayons lumineux dont les yeux pouvaient à peine supporter l'éclat, puis emportée si haut qu'elle échappa entièremeut à la vue. La sœur courut pour appeler toutes les religieuses dans l'espérance de voir bientôt descendre leur sainte Mère. Elle ne tarda pas à descendre, en effet, au milieu de ses filles qui pouvaient à peine l'envisager et encore moins lui demander où elle avait été, et ce qu'elle avait vu. Pleine de confusion, Colette les conjura de ne faire part à personne de cette merveille, mais elles se crurent dispensées du secret par la mort de la Bienheureuse.

Après ce ravissement extraordinaire qu'on pourrait comparer à celui de Saint Paul, et après les autres dont Colette reçut fréquemment la faveur dans la première

période de sa vie religieuse, le visage de la Sainte conservait quelque chose de suave et d'angélique, et ses discours respiraient une onction qui touchait tous les cœurs.

PRIÈRE.

O Jésus, divin époux de nos âmes dans la sainte communion, prêtre et victime au saint sacrifice de la messe, hôte infiniment grand et infiniment bon dans nos saints tabernacles, que nous sommes loin des dispositions avec lesquelles sainte Colette s'approchait de vous! combien nous devons nous humilier de nos froideurs, de nos imperfections et peut-être de nos fautes! comme nous devrions pleurer avec des larmes de sang, l'oubli et les profanations des hommes! comme nous devrions dédommager votre divin cœur, par un redoublement d'amour, de l'indifférence sacrilége dont on vous environne! Nous nous prosternons à genoux, ô Dieu infiniment miséricordieux, pour vous demander pardon pour nous et pour tous les hommes, nous engageant à faire ce qui dépendra de nous pour vous aimer et pour vous faire aimer dans le sacrement de votre amour; nous vous le demandons avec confiance, par l'intercession de la Bienheureuse et très-fervente Colette. Ainsi-soit-il.



CHAPITRE TREIZIÈME.

Dons extraordinaires accordés à sainte Colette.

Les vertus dont nous avons parlé dans les chapitres qui précèdent, ont été pratiquées par sainte Colette dans un degré éminent. Dieu, qui voulait faire par elle de si grandes choses, et qui la destinait à être pour une nombreuse postérité d'enfants spirituels, un modèle accompli de perfection, se plaisait, ce semble, à embellir son âme de tous les trésors célestes. Par une autre marque de prédilection pour sa servante, et pour montrer aux hommes combien il est admirable dans ses Saints, Dieu communiqua de plus à Colette d'une manière merveilleuse, quelques-uns de ces dons privilégiés où éclatent les miracles de la grâce.

Elle reçut donc si abondamment de la divine bonté les dons de sagesse, d'intelligence et de science, qu'elle pût former et exécuter les entreprises les plus difficiles, avec une prudence et une persévérance bien supérieures aux lumières les plus certaines de la nature. Elle entretenait avec les personnages les plus éminents par leur naissance, par leur condition ou par leur savoir , une correspondance où on ne se lasssait pas d'admirer, la justesse et la profondeur des vues. Par un prodige qui semblait renouveler celui que l'Esprit-Saint opéra sur les Apôtres le jour de la Pentecôte, comme disent les historiens de la Sainte, elle parlait un grand nombre de langues : la langue latine dans laquelle elle entretenait un commerce de lettres avec les légats du Saint-Siège,

l'allemand, l'italien, l'espagnol, selon les besoins qu'elle avait de communiquer avec les habitants de ces contrées diverses.

Mais nous voulons plus particulièrement parler du don de prophétie, du don de la connaissance de l'intérieur des consciences, et enfin du don des miracles auquel Dieu ajouta un pouvoir extraordinaire sur le démon. Nous citons quelques faits bien capables de faire comprendre de quelle manière Dieu se plaît à se communiquer aux humbles. Notre Père céleste ne dédaigne pas de descendre avec bonté, en vue de ses élus, à des détails qui ne peuvent être petits, puisqu'ils sont le fruit de son amour, et l'occasion de sa gloire et de notre salut.

On a vu que la comtessse de Genève avait autant d'affection pour la sainte Réformatrice, que de confiance en ses conseils. Cette religieuse dame, malgré la piété éminente qui la distinguait, se préoccupait quelquefois avec inquiétude de l'établissement de sa nièce Mahaut, pour qui elle avait une prédilection particulière. La Bienheureuse, qui préférait le royaume de Dieu à toutes les choses de la terre, l'en avertit, et, quand elle lui vit reprendre ses exercices de piété avec une ferveur toute nouvelle, elle lui déclara sans détour que l'alliance tant souhaitée aurait lieu, mais qu'elle ferait bien d'en remettre tout le soin à la Providence divine, car elle ne ne devait pas en voir l'accomplissement. L'évènement justifia les prédictions de la Sainte.

Un noble seigneur de Bourgogne, né avec un fond de droiture et d'équité naturelles, avait conçu pour Colette une sainte estime, qu'il lui manifestait par d'abondantes aumônes pour les besoins de ses monastères, et

Colette, à son tour, ne laissait échapper aucune occasion de lui témoigner sa reconnaissance, en lui donnant les plus salutaires avis pour le bien de son âme. Mais ce seigneur n'était pas aussi religieux qu'il était libéral ; confiant dans les aumônes qu'il faisait, et rassuré contre la crainte de la mort par une santé robuste, il ne prêtait qu'une oreille distraite aux sollicitations les plus pressantes. Cependant Dieu manifesta à sa fidèle servante l'état déplorable de cette âme, qu'il devait dans un très-court espace de temps citer à son tribunal. Aussitôt Colette députe deux frères mineurs qui doivent presser, avec plus d'instance, l'imprudent de mettre ordre à l'affaire de son salut, et lui annoncer de sa part la mort très prochaine qui l'attend. Ce fut un coup de foudre pour lui et en même temps le moment de la miséricorde. Touché de la grâce il rentra en lui-même, fit à l'un des religieux une confession humble et sincère, et mourut soudainement, quelques jours après, dans les meilleurs sentiments, ainsi que Colette l'avait annoncé.

Dans une autre circonstance, la Bienheureuse eut une consolation plus parfaite. Il y avait à Besançon un fervent chrétien, homme de prières et de bonnes œuvres, qui se nommait Jean Coulon. Vivement désireux de se faire un trésor dans le ciel, il soutenait par d'abondantes aumônes les œuvres nombreuses qu'entreprenait la sainte Abbesse. Cependant il devait mourir bientôt, ainsi que Dieu l'avait révélé à Colette. Elle le fait appeler, et, après l'avoir entretenu selon sa coutume de sujets pieux, elle lui parle de la brièveté de la vie, de la certitude de la mort, de la nécessité de se tenir toujours prêt pour paraître devant Dieu, ajoutant sans détour que ces avis le regardaient plus que tout autre, puisqu'il mourrait

certainement dans quelques jours. Jean Coulon ne mit pas en doute la parole de la Bienheureuse ; il se prépara avec une ferveur nouvelle, mit ordre à toutes ses affaires temporelles, au grand étonnement de ses proches qui ne pouvaient le croire si près de mourir, puis s'endormit dans le Seigneur, après une très-courte maladie.

Colette n'avait pas une connaissance moins claire des évènements qui se passaient loin de sa présence. C'était une persuasion reçue universellement dans tous les couvents de la réforme, qu'elle avait pendant ses oraisons des lumières sur ce qui se passait dans chacun d'eux, et même sur la conduite de toutes les personnes qui les habitaient. Plusieurs fois les supérieures reçurent par écrit des avertissements sur des fautes qui avaient eu lieu dans leurs maisons, et dont Colette n'avait pu avoir connaissance que par révélation surnaturelle. De là naissait, dans tous les couvents de la réforme, cette crainte respectueuse et filiale qui servit merveilleusement à entretenir la discipline parmi les frères-mineurs eux-mêmes, à l'égard de qui la Sainte avait de semblables manifestations. Citons-en quelques exemples.

Le P. Pierre de Vaux était allé à Rouen pour quelques affaires de l'ordre. C'était un religieux très-régulier et même d'une grande perfection, puisque la Bienheureuse l'avait choisi pour son confesseur, après la mort du P. Henri. Il s'était néanmoins permis dans le secret quelques légères infractions à la règle. Quand il fut de retour, Colette lui en fit les plus charitables et les plus respectueux reproches. Le P. parla de ce fait dans une conférence qu'il fit aux religieux ; il le consigna même dans ses écrits.

Un autre religieux était parti en qualité de missio^n

naire pour un pays lointain. Dans l'exercice de son saint ministère, il fut atteint d'une maladie contagieuse qui régnait dans la contrée. La Sainte connut par révélation la maladie de ce bon religieux, et l'impossibilité où il serait d'être assisté à la mort. Aussitôt elle se mit en prière avec toutes ses filles, afin de lui obtenir de Dieu, à défaut d'un sacrement de l'église, la grâce d'une contrition parfaite et d'un amoureux sacrifice de la vie. Dieu l'exauça ; le religieux apparut, quelque temps après sa mort, à la Bienheureuse pour la remercier des faveurs insignes qu'elle lui avait obtenues du Ciel.

Ces faits montrent bien quelles grandes lumières Dieu accordait à sa servante, et de quel crédit elle jouissait auprès de lui. Qu'on nous permette d'en citer quelques autres encore, pour faire voir qu'elle n'eût pas à un moindre degré la vue des plus intimes secrets des consciences.

Un religieux qui paraissait fort régulier et qui l'était en effet, remplissait les fonctions de confesseur des couvents de la Réforme. Après quelques années de ferveur il tomba dans un grand relâchement, devint apostat de l'ordre qu'il avait embrassé, et mena longtemps une vie qui n'était rien moins qu'édifiante. La Bienheureuse connut par révélation le malheureux état de cette âme et le peu de temps qui lui restait à vivre. C'était le moyen plein de miséricorde que Dieu voulait employer pour la sauver. La Sainte se mit en prière et obtint pour ce religieux la grâce d'un sincère repentir et d'une sainte mort.

Dans un des monastères de la Réforme, deux religieuses nourrissaient l'une contre l'autre une antipathie secrète, dont elles avaient grand soin de ne laisser rien paraître à

l'extérieur. Mais leurs efforts furent vains ; éclairée d'une lumière céleste la Bienheureuse avait tout vu. En arrivant dans le monastère où étaient ces deux religieuses, elle les appela et leur dévoila clairement et avec des détails intimes l'aversion secrète qu'elles nourrissaient l'une contre l'autre. Elles s'avouèrent coupables, et, touchées de la grâce et de la douceur pleine de fermeté de leur sainte Abbesse, elles se demandèrent mutuellement pardon et vécurent depuis dans un parfait accord.

On pourrait multiplier ces exemples, car il est peu de monastères où cette incomparable Mère n'ait donné des preuves de la connaissance surnaturelle qu'elle avait de l'état de ses filles, comme l'a juridiquement affirmé la sœur Guillemette l'une de ses plus intimes confidentes, et morte Abbesse du couvent d'Hesdin. « C'était chose qui remplissait tout le monde d'admiration, dit-elle en présence des commissaires apostoliques, quand on voyait jusqu'à quel point Colette était éclairée sur le secret des consciences, comme je puis en parler par expérience : Un jour qu'elle m'envoyait me confesser, je lui répondis que, grâce à Dieu, ma conscience ne me reprochait rien. La vénérable Mère me remit à l'instant en mémoire avec sa bonté accoutumée certaines fautes assez notables que j'avais entièrement oubliées. Je vis alors clairement la vérité de ce que chacun disait, que la Sainte était parfaitement éclairée d'en haut sur les choses les plus intimes des cœurs. » Cette connaissance s'étendait quelquefois jusqu'aux plus secrets désirs de ses religieuses, témoin cette sœur qui, le jour de sa profession, désirant envoyer à sa mère qu'elle avait laissée dans le monde, une marque de l'affection qu'elle lui conservait, se mit en devoir d'aller trouver la Bien-

heureuse pour lui exprimer sa pensée. Mais arrivée devant sa supérieure, elle n'osa plus rien dire. Colette accueillit la sœur trop timide avec des marques spéciales d'affection, et, le lendemain, elle lui envoya une charmante image avec ordre de l'envoyer elle-même au plus tôt à sa mère.

A des dons si éclatants, Dieu daigna ajouter celui des miracles et un pouvoir extraordinaire sur les esprits des ténèbres.

Mais, dans ce genre, les faits qui remplissent la vie de Colette sont innombrables ; plusieurs des premiers historiens de la Sainte, se sont crus obligés de s'excuser du nombre et de l'éclat des merveilles qu'ils racontaient, quoique la plupart de ces prodiges aient été confirmés, non seulement par la confiance des peuples, mais par les dépositions juridiques qui ont servi à la béatification. Sans parler d'une multitude d'infirmes qu'elle a guéris, elle a rendu la vue aux aveugles, la santé à des malades désespérés, la vie à plusieurs morts, obtenu une heureuse délivrance à beaucoup de femmes en péril. Après sa mort, les mêmes prodiges furent opérés à son tombeau par l'attouchement de ses reliques, et même par celui des objets qui avaient été à son usage. Un grand nombre de personnes attaquées de la fièvre, de la dyssenterie, d'épilepsie ou d'autres maladies dangereuses ont recouvré la santé, en se plaçant avec foi et confiance dans le petit char qui était resté à Poligny. C'est ainsi que Dieu se plaisait à glorifier sa servante même dans l'ordre naturel, en même temps qu'il lui accordait dans l'ordre surnaturel un pouvoir plus extraordinaire.

Que de grâces invisibles ne furent pas dues aux prières de Colette ? Que d'âmes ensevelies dans les té-

nèbres du péché ressuscitèrent à la vie ? Que de justes lui durent leur persévérance ? Que de saints lui doivent leur gloire ? Nous avons cité dans divers endroits de cet ouvrage plusieurs conversions merveilleuses obtenues par son intercession. En voici deux autres non moins extraordinaires.

Un jour que Colette s'était arrêtée dans une bourgade, et qu'elle se rendait à l'église du lieu, selon sa coutume, en attendant l'heure de se remettre en voyage, le peuple informé de son passage se porta en foule pour la voir. Dans cette multitude, se trouvait un groupe de jeunes hommes. L'un d'eux, pour paraître plus hardi que les autres, ou pour se singulariser en affectant un air d'incrédulité qu'il n'avait pas dans le cœur, ou pour voir de plus près celle dont on publiait tant de merveilles, s'approcha et lui dit d'un ton railleur : « Madame, si vous êtes aussi sainte que le croient tous ces gens-là, faites un nouveau miracle et rendez-moi dévot comme les autres. » Et Colette levant les mains et les yeux au ciel. « Mon ami, reprit-elle, plaise à Dieu qui peut tout, de vous rendre son fidèle serviteur. » Ces paroles prononcées avec une modestie, une ferveur, une dignité qu'on ne peut dire, produisirent sur le cœur de l'impertinent une impression subite et profonde. Il se rend à l'église avec la ferme résolution de se convertir, met ordre à sa conscience et entre chez les enfants de saint François où il meurt en odeur de sainteté.

Nous trouvons le second exemple dans le changement subit du baron de Lacerda ou Laserra. Le noble chevalier avait deux filles à la fleur de l'âge, ornées de tous les dons de la grâce et de la nature. Elles faisaient la gloire de leur père et l'espérance de leur famille. Mais

Dieu, qui avait sur elles des vues de miséricorde, leur avait dès longtemps inspiré le désir de se consacrer entièrement à son service, dans le couvent de Vevay déjà célèbre par les vertus qu'y avaient pratiquées les deux filles du roi Jacques de Bourbon, et la comtesse de Valentinois. Prévoyant des oppositions trop fortes, elles se déterminèrent à quitter la maison paternelle, dans le plus profond secret ; déjà elles avaient fait beaucoup de chemin quand le baron leur père, s'apercevant de leur absence et soupçonnant leur pieux dessein, se mit à leur poursuite. Saintement inspirées, elles entrèrent dans une chapelle dédiée à sainte Marguerite, pour se mettre sous la protection particulière de la vierge des vierges ; le baron passe outre sans rien soupçonner et arrive plein de colère au couvent de Vevay, en demandant à parler à l'abbesse qui était sainte Colette. La Bienheureuse, tout en protestant, comme il était vrai, qu'elle n'avait reçu personne et qu'elle ne voudrait jamais recevoir personne, sans l'agrément des parents, prit la part la plus affectueuse à la douleur de ce père affligé ; puis lui parla avec une si haute raison, et une onction si pénétrante, du droit inaliénable de Dieu sur ceux qu'il lui plaît de se choisir, des devoirs des pères et mères par rapport à la vocation de leurs enfants, de l'inappréciable bonheur de la vocation religieuse que le noble baron en versa des larmes d'attendrissement. Changé tout-à-coup en un autre homme, il ouvrit les yeux sur les vanités de ce monde, profita pour sa sanctification du changement subit que les paroles de Colette avaient opéré dans son cœur et n'apporta plus aucun obstacle au projet de ses filles. Elles entrèrent au couvent de Vevay où elles vécurent et moururent saintement.

Pourrions-nous craindre de montrer par quelques faits le pouvoir de sainte Colette sur les esprits de ténèbres? Les dons extraordinaires sont un caractère de la vie de notre Bienheureuse ; ce pouvoir sur les démons est une de ses plus glorieuses prérogatives.

Dans les environs de Besançon, une femme, nommée Marguerite, était tourmentée par une maladie étrange ; elle ne pouvait garder aucun aliment, elle tombait plusieurs fois par jour dans des attaques d'épilepsie accompagnées de convulsions effroyables, une crampe universelle la saisissait, l'agitation nerveuse devenait si violente qu'il fallait cinq ou six personnes pour empêcher la malade de se meurtrir de coups ; encore, leurs efforts réunis eussent été impuissants si, en même temps, on ne l'avait fortement liée avec des cordes. Après bien des essais infructueux pour obtenir par des moyens naturels la guérison de cette étrange maladie, on se détermina à recourir à la sainte abbesse qui reconnut aussitôt la présence et les œuvres de Satan. Elle commença par exciter dans le cœur de Marguerite les sentiments d'une foi vive et d'une confiance sans borne. Puis comme une crise plus violente que jamais se manifestait en sa présence, « Priez donc, Marguerite, lui dit-elle, avec force, et dites : Seigneur, je crois, mais augmentez ma foi ; de mon côté, je vais faire la même prière que vous. » Sa parole avait été efficace. La malade pria avec ferveur et Colette put lui dire : « Réjouissez-vous, ma fille, votre foi vous a sauvée. » C'était vrai ; Mais Colette qui ne voulait pas recueillir la gloire d'une guérison si éclatante, ni la reconnaissance d'un tel bienfait, ayant appris qu'il y avait dans les environs de la paroisse de la malade un pèlerinage célèbre en l'honneur de saint

Loup; lui enjoignit de le faire dévotement. Vous aurez encore deux crises à supporter, ajouta-t-elle, mais par les mérites d'un si grand saint, vous serez ensuite à jamais délivrée. Tout arriva comme la Bienheureuse l'avait dit.

Un cas plus terrible se présenta dans un couvent qui n'était pas de l'ordre de sainte Claire. Une religieuse donna les signes les moins équivoques d'une véritable possession. Elle était agitée par une fureur continuelle qui exigeait les efforts de cinq ou six personnes, pour l'empêcher de se meurtrir ou de se précipiter. Elle brisait une barre de fer comme elle eût brisé un morceau de bois, elle ne voulait pour sa nourriture que les restes les plus grossiers de ses sœurs; pendant plusieurs jours, elle était immobile sur sa couche, raide, les yeux fixes, toute la figure décomposée. A cette immobilité succédaient des agitations violentes dont on ignorait la cause. Ce triste état durait depuis plus d'un an, quoiqu'on eût employé tous les moyens naturels et surnaturels que la charité la plus tendre peut suggérer, en des circonstances aussi tristes. Mais aussitôt qu'on eût envoyé un messager pour solliciter la protection de Colette, la malade se trouva mieux, et elle se sentit entièrement guérie, lorsque le messager remit à la supérieure la réponse de la Bienheureuse. Dès ce moment, la religieuse reprit tous les exercices de la communauté. Elle en devint le modèle par son humilité, comme elle en avait été le scandale par une estime ridicule de son propre mérite car, c'est à cela que les auteurs qui racontent le fait, attribuent l'empire que le démon avait pris sur elle.

Ainsi le Seigneur se plaisait à se servir de Colette

pour opérer les choses les plus étonnantes. Ces deux faits sont pris au hasard entre beaucoup d'autres. On amenait habituellement à Colette, des contrées les plus lointaines où la réputation de la Sainte avait pénétré, tous ceux que l'on croyait tourmentés par l'esprit mauvais, et tous s'en retournaient guéris ou soulagés dans leurs souffrances. Pour Colette, elle restait humble rendant gloire à Dieu qui se sert, dans sa sagesse, de ce qui est faible pour confondre ce qui est fort, et de ce qui n'est pas pour confondre ce qui est.

PRIÈRE.

Bienheureuse Colette, choisie de Dieu pour opérer en son nom les plus grands miracles, vous qui avez répondu avec une fidélité si parfaite à tant de faveurs extraordinaires, et qui êtes restée humble, alors que Dieu vous élevait plus haut, obtenez-nous de ne chercher, à votre exemple, que la plus grande gloire de Dieu et de correspondre comme vous, avec le plus de fidélité possible, à toutes les faveurs qui nous sont accordées. Ainsi soit-il.



LIVRE NEUVIÈME.

CONSTITUTIONS DE SAINTE COLETTE.

C'est principalement par les constitutions qu'ils rédigèrent, qu'on peut connaître et apprécier le véritable esprit de tous les fondateurs d'ordres. Ils déposaient dans ces codes de la perfection chrétienne, leurs pensées les plus intimes sur les moyens à prendre pour détruire en nous le vieil homme, et pour le remplacer par la ressemblance avec le divin modèle, Jésus-Christ, Notre Seigneur. En même temps que les constitutions d'un ordre sont le miroir fidèle où l'on reconnaît les pensées, les sentiments, les vues, la sagesse du fondateur, elles sont encore, quand elles ont été approuvées par l'Eglise, comme un développement naturel de cette partie de l'Evangile qui ne s'adresse qu'aux plus parfaits, et comme une lumière plus vive offerte à tous, pour les diriger avec plus d'assurance, dans la voie étroite qui conduit au ciel. A un autre point de vue, les constitutions d'un ordre sont, en quelque sorte, cet abrégé succinct où l'on trouve les moyens de gouverner les hommes, de soumettre leurs passions, de prévenir leurs égarements, de les conduire au bien et même au plus grand bien, par les moyens les plus convenables aux temps, aux lieux et aux personnes. Sans développer ces considérations qui nous montreraient que, pour ré-

diger des constitutions, il faut avoir, avec une sainteté consommée, une science et une sagesse profonde, on voit assez qu'on n'aurait pas de la sainte Réformatrice une idée complète si on ne l'étudiait dans l'œuvre capitale par laquelle elle se survit, dans ses constitutions. Nous donnerons donc, en abrégé, les Règles de sainte Claire et les Constitutions de sainte Colette.

RÈGLES DE SAINTE CLAIRE.

Ces règles sont divisées en en douze chapitres :

Le premier, qui sert de fondement aux autres, regarde la forme de vie que doivent suivre les clarisses ; sainte Claire annonce en général que ses Règles ne sont autres que celles des religieux de saint François, c'est-à-dire, qu'elles consistent à observer les trois vœux *d'obéissance, de pauvreté et de chasteté* dans toute la perfection.

Le second chapitre traite d'abord de la réception des sujets, et des conditions requises à cette fin. En second lieu, il traite de la vêture des sœurs novices, des qualités de la *mère-maîtresse*, et de la nature des fonctions que celle-ci doit remplir. La profession doit être précédée du dépouillement total des biens que la professe possédait dans le monde, de sorte que tout doit être distribué en aumônes.

L'époque de la profession est fixée a l'expiration de l'année de probation. Dans ce chapitre, sainte Claire montre jusqu'à quel point elle veut qu'on porte le détachement, non seulement par rapport aux biens que l'on possédait dans le monde, mais encore par rapport à la nature des vêtements qu'on portera dans la religion. Elle exhorte ses filles, pour l'amour de l'enfant

Jésus et de sa très-sainte Mère, à se contenter de ce qu'il y a de plus vil.

Dans le chapitre troisième, il est traité: 1° de l'office divin; 2° du jeûne qui est perpétuel, et dont aucune sœur n'est exempte, sinon pour cause de manifeste nécessité; 3° de la confession à laquelle toutes les sœurs sont tenues au moins douze fois l'année; 4° de la communion qui, à cette époque, n'était prescrite aux sœurs que sept fois l'année.

Le quatrième chapitre concerne les élections, tant de la mère abbesse que de toutes les officières du monastère, et notamment des discrètes lesquelles doivent être au moins au nombre de huit, et composent le conseil de la mère abbesse. « Que celle-ci, dit la règle, reconnaisse le faix qu'elle a pris sur elle, et à qui elle doit rendre compte des ouailles qui lui ont été commises: qu'elle mette peine d'être plutôt la supérieure des autres en vertus et saintes mœurs, qu'en office et dignité, afin que les sœurs excitées par son exemple, lui soient obéissantes plus par amour que par crainte. Qu'elle n'ait aucune particulière affection, de peur qu'en aimant quelques unes elle ne scandalise les autres; qu'elle console les affligées et soit leur dernier refuge. Qu'elle suive en toutes choses la communauté, principalement en l'église, au dortoir, réfectoire, infirmerie et aux vêtements. Que la vicaire fasse de même. »

La règle défend de contracter aucune dette importante, sans le consentement de toutes les sœurs professes, et sans une grande nécessité.

Le cinquième chapitre traite du silence, des lieux et des circonstances où il est permis de le rompre, et des règles qu'on doit observer en parlant. Nulle ne peut al-

ler au parloir sans la permission de l'abbesse, et sans être accompagnée de deux sœurs qui entendront tout ce qui s'y dira, et personne ne doit se présenter à la grille (qui doit toujours rester munie intérieurement d'une toile) sans qu'il y ait trois sœurs présentes. La mère abbesse et la mère-vicaire sont soumises à la même loi. Le parloir est interdit aux sœurs durant les deux carêmes ; le premier, qu'on appelle carême de saint Martin, commence à la Toussaint et dure jusqu'à Noël ; le second commence au dimanche de la quinquagésime. Toutefois, il est permis de parler au prêtre touchant la confession, ou pour quequ'autre manifeste nécessité, ce qui sera réservé à la prudence de l'abbesse ou de sa vicaire. Défense de s'entretenir de choses vaines et frivoles.

Le chapitre sixième concerne la pratique de la sainte pauvreté, comme le patriarche saint François l'a observée et prescrite à ses disciples : on n'aura en propre, que le terrain du monastère ; l'enclos ne renfermera d'autres terres que le jardin ou verger pour l'usage du couvent. Sainte Claire adjure toutes les abbesses qui lui succèderont, de ne jamais souffrir qu'on porte atteinte, sous quelque prétexte que ce soit, à l'observance de cette sainte et rigoureuse pauvreté.

Le septième chapitre veut que toutes les sœurs, hors le cas d'infirmité, s'emploient au travail manuel. Le temps du travail commence après l'heure de tierce ; les sœurs doivent s'acquitter de ce devoir fidèlement, de manière qu'en fuyant l'oisiveté, elles conservent l'esprit de dévotion. Elles doivent travailler pour l'utilité commune, sans pouvoir garder rien pour elles-mêmes. Rendre compte en chapitre des aumônes qu'on a reçues, afin qu'on puisse prier pour les bienfaiteurs.

Afin de pourvoir aux besoins de la communauté, sainte Claire, dans le huitième chapitre, veut que les sœurs ne rougissent pas d'envoyer demander l'aumône. Elle défend d'écrire aucune lettre sans la permission de la supérieure, et d'en recevoir, à moins qu'elle n'en ait pris connaissance. Il est ordonné de remettre à la supérieure tous les objets qu'une sœur pourrait recevoir en présent de qui que ce soit. La même règle recommande l'exercice d'une tendre charité envers les malades, elle permet qu'on leur donne un oreiller garni de plumes, et même un matelas, en cas de besoin.

Le neuvième chapitre règle la manière de corriger les fautes des sœurs, et surtout les offenses contre la charité à l'égard les unes des autres. Quant aux offenses graves contre la profession religieuse, la coupable, si elle ne s'amende après avoir été admonestée, doit être mise en pénitence devant les sœurs.

Le chapitre dixième contient un précis des devoirs de vigilance et de charité que l'abbesse doit exercer envers ses sœurs, et, en même temps, un précis des vertus religieuses que celles-ci doivent pratiquer, telles que : soumission entière à tout ce que l'abbesse peut commander, patience dans les tribulations, union des des cœurs, etc.

Le onzième regarde l'office des portières dont on indique les qualités. Sainte Claire recommande les précautions à prendre pour n'introduire personne dans l'intérieur du monastère, sans la permission des supérieurs ecclésiastiques, et pour les cas prévus par la régle, tels que : l'entrée des médecins pour les malades, des ouvriers pour les travaux, etc. Elle veut que la porte soit constamment fermée à clef durant le

jour comme durant la nuit, et qu'elle soit close par deux serrures ayant chacune une clef particulière dont l'une sera gardée par les supérieures, et l'autre par les sœurs portières.

Le chapitre douzième regarde les visiteurs, (qui doivent être pris dans l'ordre de saint François), et les règles qu'ils doivent observer dans les visites des monastères. Le chapelain lui-même, quand l'exercice de son ministère l'exige, ne peut entrer dans la clôture, s'il n'est accompagné d'un frère-mineur. Le but de ces visites étant de maintenir la règle dans toute son intégrité, sainte Claire recommande expressément l'exécution de cet article des règles.

Ces règles de sainte Claire ont été confirmées par le pape Innocent IV.

La Sainte elle-même employa les plus pressantes sollicitations pour en assurer l'accomplissement de la part de toutes ses filles. Elle leur parle ainsi dans ce qu'on appelle le Testament de la bienheureuse Mère : « Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Amen..... A cause du bienfait de notre vocation, nous devons donc garder dans l'état auquel Notre-Seigneur nous a appelées, les commandements de Dieu, de la Sainte Eglise, et de notre Père séraphique; afin qu'étant aidées de Dieu, nous puissions faire multiplier les grâces qu'il nous a confiées. Si Notre Seigneur nous a élevées jusqu'à cette dignité et excellence de servir d'exemples et de modèles aux autres, combien sommes nous obligées de bénir Dieu, de le louer, et de demeurer fermes en Notre Seigneur, en pratiquant toujours le bien. Si nous vivons saintement, en observant nos règles, et si nous donnons de bons exemples nous acquerrons infailliblement, par un travail

très-court, la récompense d'une béatitude éternelle.» La bienheureuse Mère insiste particulièrement sur la pratique de la sainte Pauvreté. « Moi Claire, dit-elle, servante de Jésus-Christ et des pauvres sœurs du monastère de saint Damian, quoiqu'indigne, petite plante de notre Saint Père, eu égard à notre sublime vocation et au commandement de notre Séraphique François, je me suis engagée avec mes sœurs à garder inviolablement la sainte pauvreté, et je veux que celles qui me succèderont dans l'office *soient tenues*, par la grâce de Dieu, de garder et de faire garder jusqu'à la fin cette pauvreté.... Nous fléchissons le genou et nous humilions notre esprit et notre corps devant l'Eglise romaine, notre sainte Mère, et devant le Pape qui en est le chef, et en particulier devant le Seigneur Cardinal qui sera donné pour protecteur à la Religion des Frères-Mineurs. C'est à lui que je recommande mes sœurs, celles qui sont maintenant et qui seront à l'avenir, afin que, pour l'amour de Dieu, qui est né pauvre dans l'étable Béthléem, qui a vécu pauvre dans le monde, et qui est mort nu sur la croix, il ait soin de ce petit troupeau que Dieu à engendré dans la sainte Eglise par les paroles et par les exemples de notre Bienheureux Père saint François, et que, suivant la pauvreté et l'humilité de Notre Seigneur et de la glorieuse Vierge sa Mère, il leur fasse observer la sainte pauvreté que nous avons promise... Je supplie ausssi mes sœurs, celles qui sont maintenant et qui seront à l'avenir de mener une vie accompagnée de simplicité, d'humilité, de pauvreté et de sainte conversation, ainsi que Notre Seigneur nous l'a enseigné. Par la charité de Jésus-Chritt, aimez-vous les unes les autres et faites connaître l'amour que

vous vous portez dans le cœur par les œuvres qui paraîtront au dehors, afin que votre bon exemple excite et porte les sœurs à avancer dans l'amour de Dieu et dans la charité et l'union qui doivent être entr'elles....... Enfin considérons que le chemin du ciel est difficile, que la porte pour y entrer est étroite. qu'il y en a peu qui y entrent, que si quelques uns y entrent pour quelque temps il y en a cependant peu qui y persévèrent, que ceux-là sont véritablement heureux auxquels Dieu donne la grâce d'y entrer et d'y persévérer jusqu'à la fin. Prenons donc bien garde de nous retirer de la voie si nous y sommes déjà entrées pour ne pas faire injure à Notre Seigneur à la sainte Vierge sa Mère, et à notre Père saint François. Pour obtenir ces grâces, je fléchis les genoux devant le Père de Notre Seignenr afin que, par les mérites de la glorieuse Vierge Marie sa Mère, et de notre séraphique Père saint François, et de tous les Saints, Notre Seigneur qui nous à donné un bon commencement nous donne l'accomplissement et nous accorde aussi en tout temps la persévérance finale. Ainsi-soit-il. »

CONSTITUTIONS DE SAINTE COLETTE.

Les constitutions de sainte Colette ne sont pour le fond que les règles de sainte Claire. La bienheureuse Réformatrice n'a point cherché à les commenter, mais seulement à les développer selon l'esprit de saint François. Les changements ou additions qui proviennent de sainte Colette, ne lui ont été dictées que par l'expérience et le désir de cimenter la règle primitive de ce saint institut, et de prévenir, autant que possible, toute espèce d'altération et de relâchement. Il

est difficile de ne pas y reconnaître le caractère d'une sagesse toute céleste. Après avoir lu ce petit code de lois si contraires à tous les penchants de la nature humaine, on est forcé de dire que c'est l'œuvre de Dieu : ces règles ont été écrites sous l'inspiration du Père des lumières, de qui provient tout don parfait. Notre intention n'est pas de transcrire entièrement ces pieux réglements ; ce serait nous exposer à fatiguer le lecteur : nous nous bornerons à en donner une courte analyse, comme nous l'avons fait pour les constitutions de sainte Claire.

Les constitutions de sainte Colette sont divisées en quinze chapitres.

Le premier, ainsi que le premier chapitre de sainte Claire, traite de l'entrée en religion et de la réception des sujets. La Bienheureuse entre dans différents détails concernant les conditions qu'elle requiert pour leur admission. Elle admet les célibataires et les veuves, les personnes mariées dont les époux seraient consacrés à Dieu dans quelqu'ordre religieux. Elle exclut celles qui, faute de santé, de capacité intellectuelle, ne pourraient remplir les obligations attachées à l'institut. Elle exclut de même celles qui auraient quelque difformité notable ou des dettes, celles qui seraient mal famées, et les personnes trop âgées. Elle n'admet que par exception et pour des raisons particulières, celles qui ont plus de quarante ans. Mais elle ne reçoit pas celles qui se présentent pour éviter la misère, ou qui sont contraintes par la volonté de leurs parents ou de leurs maîtres. Elle veut qu'on expose clairement aux postulantes tout ce que la règle renferme de rude et d'austère.

Les sœurs qui possèdent quelques propriétés dans le monde doivent s'en dépouiller et en distribuer tout le produit aux pauvres, sans aucune réserve. Défense expresse aux supérieures de faire aucun accord avec les futures professes tendant à obtenir quelque réserve de leurs biens pour le monastère. « N'était aussi, ajoute la règle, que la dite novice voulût donner aux sœurs, de son plein gré, quelque chose, comme à d'autres pauvres pour les soulager et subvenir dans leurs nécessités. »

L'article du vêtement fait la matière du second chapitre. Sainte Colette accorde, comme sainte Claire, trois tuniques et le manteau; mais elle n'exige pas que ces trois tuniques soient de la couleur adoptée pour l'habit de l'ordre. Il suffit que la tunique extérieure, que les sœurs ne doivent jamais quitter, même pendant la nuit, soit de la couleur propre à l'institut. Ce qu'elle exige avant tout, c'est que les vêtements respirent la pauvreté et l'humilité ; que l'étoffe en soit grossière et de vil prix ; que la forme en soit simple, ample et unie, à la façon des gens rustiques ; que la tête soit couverte et voilée de manière qu'on aperçoive à peine une partie du visage ; qu'on évite jusqu'à l'apparence de la moindre recherche dans la manière de se vêtir. Aucune distinction n'est faite en tous ces points ni pour la mère-abbesse, ni pour sa vicaire, ni pour les autres officières. Afin d'assurer cette uniformité, la sainte Réformatrice va jusqu'à régler la forme et la longueur des manches, ainsi que la nature de la corde que chaque sœur doit porter jour et nuit, en guise de ceinture. Il n'y a d'exception que pour les malades et pour les infirmes. On n'y voit nulle

mention concernant les bas, les chaussures des pieds, ni le linge pour le corps. La Sainte permet à la mère-abbesse, après qu'elle aura pris l'avis des discrètes, d'accorder quelques vêtements de plus dans les climats froids, quand les tempéraments des personnes le demandent.

Dans le troisième chapitre, elle exige que les sœurs se rendent au chœur de nuit comme de jour, dès que le premier coup de l'office sera sonné, et qu'elles s'y tiennent dans un parfait recueillement, afin de préparer leur esprit à la prière. Aucune des sœurs ne peut, sans la permission de l'abbesse ou de la mère-vicaire, s'absenter de l'office, ni sortir avant qu'il ne soit entièrement terminé. Toutes les sœurs sont obligées de réciter l'office dévotement et en entier, soit en communauté, soit en particulier. Elle recommande aux supérieures de ne laisser passer aucun manquement concernant le service divin, sans le reprendre et le punir, tant elle avait à cœur la gloire que Dieu reçoit de ses créatures par le *Sacrifice des lèvres*.

Elle exige que les sœurs converses s'acquittent de la même manière de la récitation des *pater* qui leur sont imposés par la règle, pour leur tenir lieu du grand office.

Elle termine ce chapitre par un article de la plus haute importance, celui de l'oraison mentale, sans laquelle les prières vocales ne sont presque d'aucun mérite. En effet, l'oraison est comme la moëlle des sacrifices de louange que nous rendons extérieurement à Dieu. C'est elle qui, dans une maison religieuse, donne aux prières vocales leur prix et leur valeur. Aussi, sainte Colette a-t-elle assigné à ses sœurs deux heures

pour ce saint exercice, une après la messe ou après matines, selon la saison, et l'autre, après complies(1).

Dans le quatrième chapitre, la sainte Réformatrice ne déroge en rien à la sévérité des jeûnes et des abstinence exigés par la règle de sainte Claire, ni aux dispenses accordées aux malades et aux infirmes. D'un côté, l'esprit de charité qui la rendait très attentive à pourvoir aux besoins des sœurs, et de l'autre, la crainte d'accorder à la nature des adoucissements qui ne sont dus qu'aux malades, lui ont suggéré les plus sages précautions, pour éviter ce dernier écueil qu'elle redoutait si fort, sans manquer à la tendresse maternelle, comme il est facile de s'en convaincre par la lecture de ce chapitre.

Le cinquième chapitre, qui fait la matière du troisième des règles de sainte Claire, maintient la défense expresse de se confesser, sous quelque prétexte que ce soit, à tout autre confesseur qu'à celui de la communauté; celui-ci doit toujours être pris parmi les frères-mineurs. On doit se confesser tous les quinze jours et communier tous les dimanches. (2) Nous ferons observer que, conformément au décret du concile de Trente, les clarisses, ainsi que toutes les religieuses, peuvent s'adresser à un confesseur extraordinaire qui leur est envoyé par les supérieurs aux quatre saisons de l'année.

Le chapitre sixième, qui traite de la clôture, suffirait pour montrer l'esprit de sainte Colette, c'est-à-

(1) Ce qui concerne l'oraison mentale n'est explicitement déterminé que dans les règles des Clarisses-capucines. Il n'y en a que trois maisons en France, savoir : Aix, Marseille. Amiens.

(2) Les constitutions des Clarisses-capucines demandent qu'on se confesse et qu'on communie deux fois la semaine.

dire, pour faire voir l'horreur qu'elle avait de l'esprit du siècle; il est impossible de prendre plus de précautions pour empêcher cet esprit de pénétrer dans l'intérieur de ses monastères. Elle n'admet qu'un seul parloir; elle veut que la grille soit garnie dans l'intérieur d'une double toile clouée par le haut et par le bas, afin que les sœurs ne puissent ni voir ni être vues, qu'il y ait un tour près de la grille pour recevoir les objets qui viennent du dehors, et pour transmettre tous les objets qui doivent sortir du monastère, que ce tour soit fait de planches très-fortes et si bien jointes ensemble qu'il n'y ait jamais ni fentes, ni crevasses à travers lesquelles il soit possible de rien voir, soit du dedans, soit du dehors.

L'obligation de la clôture, une fois la profession faite, est perpétuelle. Il n'est permis de sortir que pour aller fonder d'autres maisons, ou pour se soustraire à quelque accident grave, et toujours avec la permission des supérieurs ecclésiastiques, à moins qu'il ne sagisse de quelque péril imminent. — Elle fait une loi à celles qui sont ainsi envoyées d'être toujours accompagnées de personnes d'un âge mûr et craignant Dieu, et d'observer les règles de la plus sévère modestie.

Pour ce qui concerne l'envoi ou la réception des lettres, sainte Colette n'a fait que se conformer aux prescriptions de sainte Claire; elle ajoute que, si la discrète chargée de voir les lettres trouve dans celles qui viennent du dehors quelques passages contraires à l'esprit religieux, ces lettres soient à l'instant détruites. A plus forte raison, si un tel passage se trouvait dans une lettre écrite par une sœur de la maison, et dans ce cas, que la sœur soit admonestée et sévèrement punie.

Le chapitre septième répond au quatrième des règles de sainte Claire concernant les élections de la mère-abbesse et de la mère-vicaire, lesquelles doivent être faites par le suffrage universel des sœurs professes. Le même mode d'élection a lieu pour la mère-maîtresse des novices, les deux tourières et les huit discrètes qui doivent composer le conseil de la mère-abbesse.

Sainte Colette entre dans de grands détails, sur la manière dont elle veut que l'on procède à ces diverses élections. Le chapitre pour l'élection est annoncé quelques jours d'avance. Pendant ce temps, toutes les sœurs doivent offrir de ferventes prières, afin que la majesté divine dispose tout pour sa plus grande gloire. Le jour de l'élection, elles feront en sorte de communier à la même intention. Si le Père provincial, pour quelque empêchement, ne peut présider à cette opération, il sera remplacé par le confesseur, assisté d'un frère-mineur qui remplira les fonctions de scrutateur. Toute la communauté étant réunie dans l'intérieur du chapitre, (les constitutions des clarisses-capucines disent à la grille du chœur), le président et le scrutateur se tenant en dehors de la clôture, après la récitation du *Veni creator* et des *oraisons*, l'abbesse qu'on va remplacer, prosternée devant celui qui préside la cérémonie, lui passera, par le tour, le *sceau* et les *clefs* du monastère en signe de sortie de charge. Puis, elle fera sa coulpe et quittera l'assemblée; après quoi, toutes les sœurs viendront déposer leurs suffrages, qui doivent être écrits avec tant de précautions que pas une des sœurs n'ait connaissance du nom de la votante. (C'est pour la même raison que tous les suffrages doivent être lacérés et brûlés avant qu'on ne

sorte du chapitre). La religieuse qui a réuni plus de la moitié des voix est proclamée abbesse par le prélat qui préside.

On procède de la même manière à l'élection de la mère-vicaire, puis à celle des tourières et de la maîtresse des novices.

Conditions requises pour le choix de la mère-abbesse : elle doit être âgée au moins de quarante ans, avoir fait profession au moins depuis huit ans. En cas de nécessité, avec la permission des supérieurs, on peut choisir une religieuse âgée de trente ans, et qui ait fait profession au moins depuis cinq ans. Sainte Colette prévoit encore les cas où la mère-abbesse ne pourrait continuer l'exercice de sa charge : défaut de santé, affaiblissement mental, fautes notables.

Le chapitre huitième regarde la tenue des chapitres conventuels ; ils doivent avoir lieu, selon la règle, une fois par semaine. L'abbesse peut les convoquer extraordinairement, quand elle le juge à propos. La seule condition que sainte Colette exige, c'est qu'on prenne, pour ces sortes d'assemblées, un temps qui ne préjudicie en rien au service divin ni aux occupations plus importantes du monastère. Le chapitre est présidé par la mère-abbesse, et, à son défaut, par la mère-vicaire. Toutes les sœurs qui ne sont pas empêchées par la nature de leurs fonctions, ou par la maladie, doivent s'y rendre aussitôt le signal donné. Le chapitre se divise en trois temps. Dans le premier, on recommande les bienfaiteurs vivants et morts. Dans le second, chacune des sœurs fait sa coulpe d'une voix claire et modeste. Les novices commencent, et elles se retirent après avoir reçu les avertissements et les corrections conve-

nables. Les professes viennent ensuite; quand toutes les accusations sont terminées, s'il y quelque affaire qui intéresse la communauté, on la traite avec gravité et modestie, et on l'expédie avec diligence, évitant toute réflexion étrangère au sujet; enfin, chacune se rend à son office, prenant à tâche de profiter des avertissements donnés.

La sainte Réformatrice a grand soin de défendre aux sœurs de s'excuser devant les supérieures, à plus forte raison, de murmurer ou de se faire mutuellement des reproches, au sujet des réprimandes.

Le neuvième chapitre traite du silence. Il n'est que la confirmation du chapitre cinquième de la règle primitive, sauf quelques modifications : par exemple, sainte Claire n'exige le silence absolu qu'au chœur, au dortoir et au réfectoire, sainte Colette a étendu cette règle aux cloîtres. Elle ne permet pas d'aller au parloir pour s'entretenir avec ses parents, ses amis et ses connaissances, (1) sans avoir obtenu auparavant la permission de la mère-abbesse, et, à son défaut, de la mère-vicaire. Elle maintient toutes les précautions prises par la sainte Fondatrice, contre les entretiens inutiles, indiscrets et mondains, voulant que tout ce qui se dit au parloir soit toujours édifiant et entendu par les sœurs assistantes. De plus, pendant le carême de saint Martin, et pendant le grand carême, elles ne doivent recevoir aucune visite, ni écrire aucune lettre.

Dans le chapitre dixième, sainte Colette retranche impitoyablement, comme sainte Claire, toute acceptation

(1) La règle des clarisses-capucines ajoute: Et ceci se fera fort rarement, tout au plus quatre fois l'an.

par legs de propriétés foncières, sinon, à la condition que ces sortes de legs soient incontinent vendus, que le prix en soit employé pour le bien général de la communauté, comme réparations des édifices, ou constructions nécessaires, et non convertis en rentes anuelles. Elle va même jusqu'à défendre de faire aucune provision alimentaire qui puisse durer plus d'un an. Elle ne permet pas, même aux abbesses, de rien donner aux personnes du dehors à l'insu des portières. Elle fait une loi sévère de ne pas bâtir d'édifices apparents ou superflus, et veut que les sœurs se contentent de demeures pauvres, basses et simples.

Le chapitre onzième, qui fait partie du huitième des règles de sainte Claire, regarde le soin des malades. Il est dicté par une charité toute maternelle. La sainte Réformatrice ne se contente pas d'accorder aux infirmes les adoucissements mentionnés dans la règle primitive ; elle charge encore la mère-abbesse, ou, à son défaut, la mère-vicaire de visiter chaque jour les malades, et de veiller à ce qu'on leur accorde tous les soulagements dont la maison peut disposer. Si les supérieures ont manqué en ce point, elle exige que les infirmières en donnent connaissance au visiteur, et que pour cette faute elles soient punies selon qu'elles le méritent.

Dans le chapitre douzième, sainte Colette, après avoir rapporté en substance ce qui est convenu dans la règle septième de sainte Claire, le modifie comme il suit : les travaux manuels commencent après Tierce, l'heure en est indiquée par le son de la cloche. Cependant, si quelque ouvrage pressant était commencé, il peut être achevé, avec la permission de l'abbesse, avant l'heure

de Tierce. La sainte Réformatrice commande expressément aux supérieures de se bien garder de charger les sœurs d'un travail au dessus de leurs forces. Elle défend de faire aucun travail sans permission de l'abbesse ou de la mère-vicaire, et elle exclut tout ouvrage de luxe et de pure vanité.

Les délassements après le travail ne sont pas interdits, mais elle veut qu'ils n'aient rien que d'édifiant et de conforme à l'esprit religieux, qu'ils se passent à parler de Dieu, de nos saints Mystères, des exemples des saints, de l'observation de la règle, du bonheur du paradis, des châtiments de l'enfer, des vertus religieuses, en un mot, que tous les entretiens soient utiles et profitables à l'âme. Il est un autre article non moins essentiel qui n'a pas échappé à la sagacité de la Réformatrice, c'est celui qui regarde le choix des livres. Elle exclut d'abord tous les livres profanes de curiosité, elle veut que les livres soient propres à nourrir les âmes de pensées pieuses, à procurer l'avancement spirituel des sœurs, à leur faire estimer le bonheur de leur vocation, et que pas une ne se permette de lire aucun livre sans l'avoir présenté à la mère-abbesse. Mêmes précautions pour les lectures communes comme celles qui se font au réfectoire et au chapitre.

Il est à présumer que dans les lectures communes sont comprises celles qui doivent se faire pour préparer les sujets de méditations.

Dans le treizième chapitre, sainte Colette indique les moyens efficaces pour empêcher le relâchement dans les communautés. Elle savait que le relâchement ne provient pas précisément des fautes qui se commettent dans les maisons religieuses, mais bien plutôt de la né-

gligence des supérieurs à les réprimer. Aussi, ordonne-t-elle qu'aucune infraction à la règle ne reste impunie. Tout en recommandant aux abbesses de reprendre les sœurs en esprit d'humilité et de douceur, elle les avertit de prendre bien garde d'ouvrir la porte aux abus, par une faiblesse déguisée sous une fausse apparence de mansuétude et de charité.

Le chapitre quatorzième prévoit les cas où il est nécessaire d'introduire dans le monastère des objets qui ne peuvent passer par le tour, ou de faire entrer dans l'intérieur de la clôture, le médecin, le confesseur pour les malades, ou des ouvriers pour les constructions et les réparations des bâtiments. On y indique toutes les mesures à prendre pour éviter toute espèce d'infractions au silence, à la modestie, à la régularité.

La matière du quinzième chapitre qui concerne la visite des couvents, est la même, quand au fond, que celle du chapitre douzième des règles de sainte Claire. Sainte Colette a étendu et modifié en partie ce dernier article. Sainte Claire n'admet pour visiteurs que les frères-mineurs. Sainte Colette fait de même pour les couvents qui sont sous la conduite immédiate des frères-mineurs ; c'est à ces religieux qu'elle confie exclusivement la visite de ses monastères. Mais, elle en reconnait d'autres qui sont sous la juridiction des évêques. Dans ce cas, la visite doit être faite par le prélat ou par des ecclésiastiques délégués par lui, capables de bien remplir une fonction si importante. Elle veut encore que le prélat ou le prêtre visiteur ne puisse entrer dans l'intérieur des monastères, mais qu'il appelle à la grille toutes les sœurs, et les interroge sur la manière dont elles gardent les observances religieuses relatives

au trois vœux de religion : en second lieu, qu'il s'informe comment elles s'acquittent de l'office divin, de la prière, et quel profit elles retirent de l'usage des sacrements : en troisième lieu, comment on observe les règles concernant le parloir, le tour et les rapports avec les séculiers.

Elle fait aux supérieures un devoir exprès de déclarer les moindres infractions à la règle.

Il serait difficile de ne pas reconnaître l'esprit de Dieu, dans ces prescriptions de sainte Colette. Pour dicter des lois aussi précises et qui préviennent toute espèce d'abus et de relâchement, il fallait plus qu'une sagesse humaine. N'y eût-il que ce petit code de règlements dressés par la sainte Réformatrice, c'en serait assez pour reconnaître qu'elle a été inspirée d'en haut. Nous en avons une nouvelle preuve dans l'inaltérable fidélité avec laquelle les filles de sainte Colette observent leurs règles depuis plus de quatre cents ans, dans leur charité tendre, dans leur zèle ardent pour leur perfection, dans l'union admirable dont elles continuent à donner le touchant spectacle.

Sainte Colette, après avoir rédigé ses constitutions, les envoya au général de l'ordre, Guillaume de Casal. Il lui répondit de Genève le 28 Septembre 1434 :

« Vénérable et dévote fille en Dieu, salut en J.-C. le véritable époux des Vierges. J'ai reçu vos lettres et écouté votre P. confesseur, touchant l'approbation des Statuts que vous nous avez envoyés et fait présenter. Ils me semblèrent d'abord difficiles en quelques points, quoique d'ailleurs très-convenables pour la parfaite observance de votre règle. Mon esprit étant en quelque façon douteux et en balance sur cette matière, je m'adressai à

Notre-Seigneur et le priai d'être mon conseil ; j'employai aussi les mérites du bienheureux saint Antoine de Padoue auquel je voudrais de tout mon cœur être dévot. Dieu me fit connaître, par les mérites du même Saint, ainsi que je l'ai toujours cru, que les dits Statuts étaient un ouvrage particulier de la main de Dieu. Sur quoi, je résolus tout aussitôt en moi-même, non seulement de les confirmer, mais encore de les approuver, de les promulguer, de leur donner force de loi, de les sceller du sceau de l'Ordre. Nous déclarons qu'ils sont confirmés, approuvés, qu'ils doivent avoir toute vigueur, qu'ils ont été scellés du dit sceau que nous y avons attaché, et que nous avons gardé toutes les formalités qu'on observe en ces rencontres avant que de vous les envoyer pour vous et pour vos filles.

Nous vous les envoyons et accordons, tant de l'autorité de notre Office et du Chapitre général, que de l'autorité Papale et Apostolique, dont nous usons en cette occasion : vous exhortant vous-même, ainsi que vos dévotes Filles, tant présentes qu'à venir, à recevoir les dits Statuts avec grande dévotion, à les garder parfaitement, à les observer efficacement et humblement. Soyez assurées, qu'en les observant ainsi, vous acquerrez avec vos sœurs la récompense de la vie éternelle, par les mérites du bienheureux Père, Saint-François, auteur de votre sainte règle, et par ceux de la digne vierge, sainte Claire, première plante de ce champ. Je vous supplie de prier pour moi qui en ai si grand besoin. »

Plusieurs papes, Eugène IV, Nicolas V, Pie II et Sixte IV ont confirmé cette approbation. Clément VII défendit aux supérieurs, sous peine d'excommunication, d'y faire aucun changement. Finalement,

après avoir été modifiées, selon les décrets du concile de Trente, elles ont été de nouveau approuvées à Rome, le 28 novembre 1610.

L'esprit de ces saintes règles paraît d'une manière évidente dans une lettre écrite par la Bienheureuse à toutes ses filles spirituelles, pour être lue durant le repas qui suit la profession d'une novice. Cette pièce est trop importante, elle fait connaître trop parfaitement le prix que Colette attachait à la vocation religieuse, ses pensées les plus intimes sur l'obéissance, la sainte pauvreté, la chasteté, la pratique des vœux, la clôture, l'amour de Dieu, pour qu'elle ne trouve pas sa place, après des constitutions dont elle est un si touchant abrégé (1).

Gloire, Honneur, Louange soient aux trois Personnes divines en une essence. Ainsi-soit-il.

1° Mes très-chères sœurs, par l'amour de notre miséricordieux Sauveur et époux, J.-C., et de son épouse bien-aimée la sainte Eglise, pénétrée de la plus profonde humilité, je me recommande à vos prières en ma vie et à ma mort, afin que le compte que j'aurai à rendre au jugement de Dieu me soit favorable. Mes très-chères sœurs, la sagesse incréée de notre Père céleste vous a appelées du milieu de ce monde trompeur, à l'état de perfection évangélique, et elle vous a choisies pour être épouses de son Fils bien-aimé, enfants légitimes du Roi suprême, temples du Saint-Esprit, héritières et reines du royaume céleste.

Pour un travail court et léger vous acquerrez un re-

(1) Nous devons la communication de cette pièce à la bonté de M. le baron de Caïx-de-Saint-Aymour. Nous la donnons d'après une ancienne copie faite par l'évêque de Bruges.

pos, un honneur, une gloire sans fin, sans nombre, sans mesure. C'est pourquoi, mes chères sœurs, appréciez bien votre vocation, la haute dignité et la grande perfection à laquelle vous êtes appelées. L'ignorance est très-nuisible, tandis que la connaissance est très-utile et salutaire. Ne perdez donc point de vue et chérissez la sainte carrière dans laquelle vous être entrées par la grâce de Dieu et par votre sainte vocation. Car, dit notre divin Sauveur, personne ne peut venir à moi, s'il n'est attiré par l'inspiration de mon Père céleste. Cette heureuse entrée dans le champ fertile de la perfection évangélique consiste en un entier renoncement au monde, à la chair, et à sa propre volonté. Comme nous l'apprend le Fils chéri de la Vierge sans tache : « Celui qui veut venir à moi, dit-il, qu'il se renonce lui-même et qu'il porte sa croix. » c'est-à-dire, qu'il fasse continuellement pénitence de ses péchés passés, afin de s'en préserver à l'avenir, et de conserver plus soigneusement la grâce de Dieu, à l'exemple de saint Jean-Baptiste. En effet, le saint Précurseur, sanctifié dans le sein de sa mère, porta, durant toute sa vie, la croix d'une pénitence continuelle, quoiqu'il fût exempt de tout péché, mème véniel, afin de conserver en lui le trésor de la grâce divine, et de donner ainsi un exemple à imiter aux autres hommes. Eh! si le juste fait pénitence, que ne doit point faire le pécheur ? Car, tout péché sera nécessairement puni dans cette vie ou dans l'autre. Notre divin Sauveur, en parlant de celui qui veut aller à lui, ajoute encore : « Qu'il me suive avec persévérance, observant pleinement jusqu'à la mort la perfection du saint Evangile, afin que cette observance le fasse trouver digne de mourir dans l'union de l'amour de Dieu.

II° Remarquez, mes chères filles, que, par la grâce de Dieu, vous êtes appelées à une obéissance parfaite jusqu'à la mort. Il ne suffit pas d'obéir pour quelque temps ou en certaines choses qui ne sont pas en opposition avec Dieu, le bien de votre âme, et la sainte Règle. Afin de nous animer à garder cette obéissance parfaite jusqu'à notre dernier soupir, en soumettant toujours pleinement notre volonté à celle de nos supérieures, jetons les yeux sur le Sauveur du monde, contemplons Jésus-Christ, la Sagesse éternelle, qui se soumet à sa sainte Mère, Marie, et à saint Joseph, et qui obéit pour nous jusqu'à la mort de la croix L'homme véritablement obéissant n'a d'autre fin que Dieu seul, et accomplit la volonté de ses supérieurs comme étant celle de Jésus-Christ même. Souvenez-vous que plus la chose ordonnée paraît petite aux yeux des hommes, plus l'obéissance est méritoire devant Dieu. Quiconque est véritablement soumis, doit avoir plus d'horreur d'une désobéissance que de la mort même, à l'exemple de notre divin Sauveur, comme nous l'apprend saint Bernard. Souvenez-vous, mes chers frères, dit ce saint Docteur, que Jésus-Christ aima mieux sacrifier sa vie au milieu des tourments de sa douloureuse passion, que de ne pas obéir à la volonté de son Père. La désobéissance est la source de toutes sortes de désordres. Un autre saint nous dit aussi, que la seule prière d'un homme soumis et obéissant vaut plus que mille prières d'un homme insubordonné et désobéissant. Que si nous obéissons à Dieu et à nos supérieurs pour Dieu, nous trouverons que Dieu condescendra aussi à tous nos bons désirs. Renoncez donc à votre volonté propre, car elle est seule l'aliment du feu infernal. Je vous

recommande par-dessus tout la sainte vertu d'obéissance; c'est elle qui nous fait témoigner notre grand amour à Dieu, en nous soumettant en tout à la créature par amour pour le Créateur; et c'est elle qui nous fait mourir avec Jésus Christ sur la croix, afin de jouir avec lui de la vie éternelle. Ainsi soit-il.

III° Outre ce renoncement à nous-mêmes par une parfaite obéissance, notre divin Sauveur exige de nous que nous portions tous les jours notre croix par l'accomplissement de notre vœu de pauvreté. Croix bien pesante sans doute de ne posséder sur la terre que Celui-là seul qui a porté la croix sur ses épaules, et qui a voulu mourir, y étant attaché avec des clous, couronné d'épines, moqué, couvert de crachats, le corps meurtri de coups, et le côté ouvert avec une lance. O sainte Pauvreté! enseigne de notre abnégation, pierre précieuse, signe certain de salut, et à laquelle le Roi des rois accordera la jouissance parfaite du royaume des cieux.

O vous, enfants d'Adam et d'Ève, pourquoi n'aimez et ne recherchez-vous pas cette noble perle, qui peut vous mettre en possession du ciel? Hélas! et plus de mille fois hélas! vous pouvez vous procurer le ciel à un bien moindre prix et beaucoup plus tôt que ce monde misérable rempli de péchés, de faussetés et de tromperies, lequel ne procure que des épines et des tourments éternels. O mes chères sœurs, aimez, aimez et aimez d'un amour parfait cette noble et excellente vertu, cette pauvreté évangélique, chérie de Dieu et haïe du monde. Imitez en cela Notre Seigneur Jésus-Christ qui n'eut pas même sur la terre où reposer sa tête; suivez l'exemple de notre saint Père François et de notre sainte Mère

Claire, contentez-vous du pauvre habit accordé par la Règle ; considérez comme pernicieux de posséder rien autre chose en propre, soit livre, fil, chapelets, aiguilles épingles, couvre-chef, voiles, soit tout autre objet. Tenez-vous-en au strict nécessaire et n'y fixez pas même vos affectious ; afin de parvenir d'autant plus facilement à la possession des véritables biens de notre royaume céleste, dans l'espérance desquels vous avez fait à Dieu vœu de pauvreté volontaire. Aussi, nous ne pouvons perdre le royaume de Dieu, si nous ne péchons pas contre le vœu de la sainte pauvreté. Or, la croix de pauvreté que nous devons porter consiste à nous abstenir toujours de viande, à jeûner tous les jours, à supporter le froid et la nudité des pieds, à se servir d'un lit dur et de vêtements vils et grossiers, à se contenter d'une méchante nourriture, et à se livrer aux travaux du corps et de l'esprit. Quiconque, à l'heure de la mort, sera trouvé propriétaire de fait, ou de volonté seulement, n'entrera pas dans le royaume des cieux. C'est pourquoi, mes très-chères filles, vivez et mourrez dans une véritable pauvreté, comme le Fils de Dieu est mort pour nous sur la croix. Peu de gens dans le monde aiment d'être pauvres ; c'est là pour nous une raison d'aimer davantage de l'ètre. Je vous recommande donc la vertu de pauvreté par-dessus tout, parcequ'elle est l'échelle par laquelle nous arriverons à notre royaume céleste, en méprisant tous les biens terrestres pour l'amour de Dieu. Celui qui nous a promis ce bonheur est la Vérité éternelle qui ne peut nous tromper.

IV° Enfin le divin Sauveur nous dit : Imitez-moi, ce qui nous fait entendre que nous devons imiter Jésus-Christ, l'Agneau sans tache, vierge et fils d'une Mère

vierge, en gardant fidèlement le vœu de chasteté. Ce vœu, en nous donnant une pureté inviolable d'âme et de corps, nous rend épouses de Jésus-Christ, prenant pour témoins la sainte Vierge Marie, saint-François et sainte Claire. Dans notre profession, nous obtenons rémission de tous nos péchés et l'assurance de la vie éternelle. O vertu sublime de pureté angélique ! chérie de Dieu comme sa chère épouse,révérée des anges comme l'épouse de leur Seigneur et leur Roi, louée et ratifiée par les saintes Ecritures. Quelle noble couronne porterez-vous dans le royaume des cieux, aux noces de votre céleste époux, Jésus-Christ. O jardin délicieux enrichi de toutes sortes d'excellents fruits, ne laissez jamais croître en vous dè chardons, d'épines, ou d'autres plantes pernicieuses ! Ah ! combien est salutaire votre sévère clôture ! Combien est digne la portière préposée à sa garde, en n'en permettant l'entrée qn'aux véritables messagères du céleste époux. O arbre de toute beauté et fertilité intarissable produisant en abondance ces fruits délicieux qui honorent le Dieu d'amour, d'une manière si digne, dans le royaume céleste : O vertu sublime et au dessus de nos louanges ! Dieu seul que vous contemplerez et possèderez un jour sera votre récompense, car Jésus-Christ chérit les âmes chastes ; au contraire, toutes celles qui n'auront pas observé fidèlement ce qu'elles ont promis à Dieu et n'auront pas fait pénitence de leurs prévarications, seront punies du feu éternel.

V° Mes très-chères enfants, c'est pour nous toutes que notre divin Sauveur a vécu sur la terre dans l'obéissance, la pauvreté et la chasteté. Lui qui est le principe de toutes les vertus, a été dans un sépulcre penpant quarante heures ; vous êtes assez heureuses d'imiter

en cela votre doux Sauveur, car, après avoir fait les vœux d'obéissance, de pauvreté, de chasteté, vous faites le vœu de clôture où vous vivrez peut-être quarante ans et davantage, et où vous mourrez. Ainsi en vertu de ce vœu vous pouvez vous considérer, dès à présent, comme étant dans votre sépulcre de pierre. Ah ! combien est digne de vénération le sépulcre de notre Sauveur qu'une foule de fidèles vont visiter par dévotion ! Combien aussi est digne d'estime votre sépulcre où tant d'âmes se retirent afin de trouver le salut éternel ! Ah ! si nous pratiquons soigneusement les œuvres que la sainteté de notre vocation exige de nous, nos âmes prendront, à l'aide de nos trois vœux, librement leur essor pour s'envoler de ce sépulcre en notre céleste patrie. Que si, dans notre captivité, nos âmes ont quelques peines à souffrir, celles-ci ne sont que légères et de courte durée ; nous goûtons au reste un contentement et une paix ineffables jusqu'à ce que nos âmes aient le bonheur d'être introduites dans le royaume de leur Epoux chéri, afin de s'asseoir au banquet céleste où règne une abondance éternelle. O bienheureuse clôture qui vous préserve de maintes occasions dangereuses, et vous procure un asile où vous pouvez pratiquer librement les plus nobles vertus, et amasser des trésors de mérites ! O auguste forteresse, défendue par le bras du roi le plus puissant contre les attaques du démon, du monde et de la chair ! ô tour inexpugnable ! vous renfermez des armes de toute sorte pour combattre la puissance de l'ennemi de notre salut. En vous se trouvera la parfaite obéissance, fille de l'humilité, par laquelle on renonce à sa volonté propre racine de tout mal. Aux attaques du monde vous opposez la pauvreté qui vous préserve de la dissipation.

Aux tentations périlleuses de votre ennemi domestique, vous opposez la chasteté, la prière continuelle, le jeûne, la vigilance, le froid et la nudité des pieds, la mortification des sens, le silence, le chapitre, la correction, les larmes, les soupirs, la discipline religieuse, l'office divin, la sainte Ecriture, le saint sacrifice de la Messe, la réception du corps précieux de notre Seigneur J.-C., la parole de Dieu, le souvenir de la mort, de la Croix et de la Passion, la vue du cimetière, la noble garde de votre bon Ange, la pensée de la récompense des élus et des supplices des damnés. Rejetez donc loin de vous votre volonté propre et les inclinations de votre nature corrompue qui vous mèneraient à votre perte éternelle. Mais, laissez-vous guider par l'impulsion de la droite raison qui vous conduira à tout ce qui vous est avantageux pour votre salut éternel. Toute vanité est passagère, mais le châtiment est éternel, la pénitence est courte, mais la gloire n'a point de terme. O heureuse clôture, demeurez-y, mes chères enfants, ne vous en retirez jamais mais fixez y votre demeure et votre unique repos. O heureuse clôture ! être toujours enfermées dans les sacrées plaies de Notre-Seigneur J.-C. O heureuses captives qui vous élevez jusqu'au céleste séjour, où il vous est donné d'assister en esprit aux concerts mélodieux des neuf chœurs des Anges, et de chanter avec les esprits célestes les louanges de la Très-Sainte-Trinité, un Dieu en trois personnes.

VI°. Remerciez ce Dieu de bonté de tous les bienfaits dont il vous a comblées, surtout du bonheur ineffable d'être créées à sa ressemblance, et du mystère adorable de l'incarnation par lequel notre Dieu, après avoir fait toutes choses pour nous, a daigné encore prendre notre

nature et devenir notre frère, afin de nous délivrer de la mort par les mérites de sa Passion douloureuse. O bonté ineffable ! ô amour incompréhensible ! ô ingratitude de l'homme qui perd si tôt le souvenir de cet amour! Mes chères enfants, remerciez aussi Dieu de toutes les grâces qu'il vous a données dans le St-Baptême, car, c'est dans ce sacrement que vous avez reçu votre première innocence, et que vous êtes devenues les temples de l'Esprit-Saint. La miséricorde divine est allée plus loin encore : après que vous êtes tombées dans le péché, elle vous a rappelées à la pénitence et vous a conduites, sans avoir égard à vos mérites, dans la sainte Religion où tout ce qui vous entoure vous porte au bien et vous édifie. Remerciez donc Dieu de tous ses bienfaits et témoignez-lui-en votre reconnaissance. Louez-le, aimez-le d'un amour digne de lui, et soyez aussi sûres de ses promesses que le sont maintenant tous ceux qui possèdent pleinement en Dieu les biens qui leur avaient été promis. Mais, pour arriver à notre glorieuse destination, nous devons, de notre côté, remplir fidèlement les promesses que nous avons faites à Dieu. Que si, par fragilité humaine, nous tombons dans quelques fautes, hâtons nous de nous en relever par la pénitence, et demandons-en très-humblement pardon à notre très-bon et miséricordieux Père, nous rappelant les premiers bons desseins qu'il nous a inspirés dans notre sainte vocation. Enfin, remerciez Dieu de toutes les grâces passées et futures ; louez-le et louez-le sans cesse. Louez et aimez le Père, le Fils et le St-Esprit, la très-humble vierge Marie qui a porté l'âme très-sainte et le corps très-précieux de notre Sauveur attaché pour nous sur la croix, tous les saints Anges, tous les Saints et toutes les âmes justes qui, ayant

servi Dieu fidèlement, ont quitté la terre dans son amour. La fin de toutes choses approche, la mauvaise foi et la méchanceté du monde s'accroissent, la droiture et la probité diminuent, l'iniquité fait des progrès, la charité se refroidit, la dévotion est rare dans les cœurs; beaucoup sont appelés mais peu sont élus. Chose déplorable! car Dieu veut nous sauver tous sans exception; c'est là son désir le plus ardent. Nous sommes tous appelés, mais ils s'en trouvent peu qui veulent suivre la voix qui les appelle. Il en est qui commencent pour un temps, mais peu persévèrent jusqu'à la fin. Beaucoup font des promesses solennelles, mais peu s'en acquittent exactement envers Dieu. C'est pourquoi, mes chères enfants, quittez le monde de tout votre cœur et observez vos saints vœux entièrement, fidèlement et d'une manière qui vous justifie devant Dieu. Autrement, la damnation éternelle serait votre partage sans aucun espoir de rémission. Il vaudrait infiniment mieux ne point faire de vœux que de ne pas les observer dûment. Car, plus les vœux sont importants, plus la transgression est coupable, et partant plus la damnation des réprouvés est terrible. Mais, pour les âmes justes et fidèles, plus les vœux sont grands, plus les mérites le sont aussi, ainsi que la récompense et la gloire qui vous soient accordées par la miséricorde du Père, la passion du Fils et par le St-Esprit source de paix, d'amour et de toutes consolations. Ainsi soit-il.»

Terminons par une lettre où sainte Colette recommande aux religieuses de Gand, avec les plus humbles et les plus pressantes instances, l'observation fidèle de leurs règles.

JÉSUS.

Très-chères et bien-aimées filles et sœurs en Dieu, le

plus très-humblement que je puis, je recommande cordialement ma pauvre âme devant Notre-Seigneur en vos bonnes prières et dévotes oraisons, désirant votre bonne santé et prospérité spirituelle et corporelle, en vous priant très-chèrement que vous mettiez peine et diligence d'être vraies et parfaites religieuses, en fondant toutes vos œuvres en la racine de profonde humilité, et en embrasant vos cœurs du très-parfait amour de Dieu, en le servant soigneusement, humblement et dévotement, en gardant entièrement votre sainte règle, et en li rendant loyaument tout ce que volontairement l'y avez voë et promis, en résistant vertueusement aux persécutions et tentations diaboliques, nonobstant que vous soyez flexibles et débiles. Se n'est-il en la puissance de l'ennemi d'enfer de vous vaincre se ne volez être vaincues. Et ayez bonne patience en toute contrariété et adversité. Nous profitons et fructifions toujours plus en tribulations et afflictions que nous ne faisons en prospérités et consolations, et la droite voie et sûre qui mène au royaume perdurablement, infailliblement et sans nul dévoyer, c'est tribulations et persécutions injustement faites et patiemment reçues. Je prie le Saint-Esprit qu'il vous veuille toujours conserver en sa sainte grâce. Amen (1).

Sœur COLETTE.



(1) Tirée des Manuscrits de M. le baron de Caix.



LIVRE DIXIÈME.

De la gloire de Colette depuis sa mort jusqu'à nos jours, et principalement de sa canonisation.



SOMMAIRE.

Récit de la procédure célèbre de la canonisation de Colette, depuis 1471 jusqu'en 1807. Si, d'un côté, le zèle des frères-mineurs et des filles de sainte Claire est infatigable, si la vénération des peuples est toujours croissante, de l'autre, le malheur des temps, des obstacles imprévus et insurmontables retardent le moment d'une solution vivement désirée. Mais la Providence se sert de tout, et des obstacles mêmes, pour la gloire de Colette. Translation solennelle des reliques, de Gand à Poligny. Leur conservation pendant la Révolution. La procédure est heureusement terminée en 1807; bulle et cérémonie de la canonisation. De quelle manière Dieu continue à glorifier Colette. Miracles du procès de la canonisation, et plusieurs autres.

CHAPITRE PREMIER.

Conduite de la Providence dans la canonisation de Colette. — Eclat de la célébrité de Colette. — Confiance des peuples. — Premières informations faites par les frères-mineurs à Corbie et à Gand en 1471.

La Providence use quelquefois à l'égard des saints qu'elle veut glorifier le plus, de divines délicatesses. Avant de permettre qu'on leur rende les honneurs dus au rang qu'ils occupent dans le ciel, elle paraît attendre que les désirs des fidèles se soient manifestés avec plus d'éclat, afin d'augmenter, par cette pieuse impatience, la ferveur des uns et la gloire des autres. Ainsi, pour mieux faire apprécier aux hommes les inestimables fruits de la rédemption, Dieu n'a accordé le Rédempteur qu'après quatre mille ans de soupirs et d'attente, et, pour faire à la Vierge des vierges une couronne d'autant plus éclatante qu'elle serait l'hommage spontané et universel de tous les cœurs, il n'a pas encore permis que l'immaculée conception de Marie fût mise au nombre des vérités de la foi. Si nous osons le dire, on admire une conduite semblable dans la canonisation de sainte Colette, cette cause célèbre qui commença en 1471, et ne fut terminée qu'en 1807. On pourrait, il est vrai, chercher les raisons d'un retard si extraordinaire dans les sages lenteurs dont la cour pontificale environne la cause de la béatification des saints, ou dans les conjonctures orageuses au milieu desquelles l'Eglise s'est trouvée sans relâche, depuis le grand schisme d'Occident.

Ces raisons ne sont pas sans va'eur; pour nous, nous aimons mieux penser que la Providence, après avoir environné Colette de tant de gloire pendant sa vie, se plaisait à en augmenter l'éclat après sa mort. Rien, en effet, ne devait manquer à ces hommages rendus à la sainteté de la bienheureuse Réformatrice, ni le dévouement de ses enfants spirituels, ni la voix des peuples, ni les efforts des rois, ni l'autorité des souverains Pontifes, ni l'épreuve d'une attente de trois siècles.

Pendant sa vie, Colette avait joui d'une grande gloire même devant les hommes ; mais, sa participation aux souffrances, aux humiliations et aux persécutions de Jésus-Christ avait été plus grande encore, comme nous l'avons vu. Après sa mort, il ne resta plus que la gloire dont Dieu se plut à environner son tombeau. A peine la Sainte eut-elle rendu le dernier soupir que toutes les bouches publièrent ses louanges. On se racontait avec attendrissement les grandes choses que Dieu avait opérées par sa servante. On s'estimait heureux de posséder quelques-uns des objets qui lui avaient appartenu ; les moindres fragments de ses vêtements étaient conservés comme de précieuses reliques ; les rois mêmes ambitionnaient l'honneur de pouvoir vénérer quelques parcelles de ses ossements. L'humble demeure que Colette avait habitée comme recluse fut conservée, avec un religieux respect, dans sa forme et dans son dénuement primitifs. Ce simple réduit, sanctifié par tant de prières et d'austérités, devint pour les habitants de Corbie et de la contrée tout entière, en attendant qu'il le devînt aussi pour l'Europe catholique, un lieu de pèlerinage où l'on venait invoquer la Sainte avec une pleine confiance. Bientôt, à cause de l'affluence et de la dévotion toujours

croissantes des fidèles, on fut obligé de transformer cette chambre modeste en une chapelle où l'on célébra les saints mystères, et où l'on plaça une statue en l'honneur de la Sainte. De nombreux miracles et des faveurs signalées attestérent combien Dieu avait pour agréables ces premiers hommages, et qu'elle était auprès de lui la puissance de la Colette.

Heureuses de la piété des peuples et des prodiges nombreux qui en étaient le fruit, les abbesses de toutes les communautés fondées ou réformées par sainte Colette, écrivirent aux supérieurs de l'ordre de saint François, pour hâter les démarches qu'ils se proposaient de faire, dans le but d'obtenir d'abord la béatification, et ensuite la canonisation de leur sainte Mère. Ce filial empressement qui répondait si bien à l'amour des frères-mineurs eux-mêmes pour celle qui était la mère et l'ornement de l'ordre séraphique tout entier, ne put voir ses désirs satisfaits que 24 ans après le décès le Bienheureuse. Les frères-mineurs pensèrent qu'il fallait laisser écouler ce temps pour mieux entrer dans l'esprit de l'Eglise et agir avec plus de prudence.

Ils se disposèrent alors à faire les enquêtes préparatoires, en commençant par Corbie où Colette était née, et où elle avait passé la première période de sa vie. Il existait encore plusieurs personnes qui avaient connu la Sainte dès son enfance, et qui pouvaient rendre témoignage de sa vie édifiante jusqu'à l'époque de son départ en 1405 ou en 1406. Les supérieurs de l'ordre de saint François députèrent donc à Corbie deux frères-mineurs, Baudoin Chrétien (1) et Anselme Leroy (2), pour

(1) Ou Christian.
(2) Ou Regis.

recueillir sur les lieux et selon les formes juridiques tous les renseignements propres à servir de base à la procédure. C'était le 6 Mars de l'année 1471, jour anniversaire de la mort, et 24 ans après le décès de la Sainte. A la requête des deux religieux, quatre témoins furent assignés à comparaître devant l'official de l'Abbaye qui, en cette circonstance, remplissait les fonctions de notaire apostolique. Voici les noms des témoins : Jacques Guyot, clerc de l'officialité, âgé de 76 ans, Agnès Vaudemont, veuve, âgée de 84 ans, Guillaume de Boisieu, âgé de 84 ans, et Roberte de Boisieu, âgée de 78 ans. Ces quatre témoins déclarèrent, sous la foi du serment, avoir bien connu Colette Boilet, dès sa plus tendre jeunesse. Ils rendirent hommage aux vertus qu'ils lui avaient vu pratiquer, attestant que, dès son enfance, elle s'était fait admirer par une piété augélique dans le lieu saint, par une charité compatissante envers les pauvres auxquels elle aimait à faire l'aumône, par une innocence virginale, par une obéissance parfaite à la volonté de ses parents, en un mot, par une conduite si édifiante de toute manière, qu'on la regardait comme une enfant de bénédiction, et un modèle accompli de toutes les vertus. Ils rappelèrent les détails que nous connaissons sur la vente de son patrimoine pour le soulagement des pauvres, sur la vie de retraite et de perfection qu'elle embrassa sous la conduite spirituelle du P. Pinet, sur les démarches qu'elle fit pour obtenir son admission dans diverses communautés religieuses, sur la vie de recluse qu'elle mena ensuite pendant quatre ans, en pratiquant les plus rudes pénitences, en couchant sur la dure, en restant quelquefois plus d'un jour entier sans manger, occupée sans cesse de la contemplation des vérités éter-

nelles, enfin sur son départ de Corbie pour aller trouver le souverain Pontife.

L'importance de l'attestation juridique et authentique de ces quatre vieillards de Corbie, sur l'originé, les parents, la vie, les mœurs de la vénérable sœur Colette, nous oblige à la rapporter en grande partie.

« Au nom de Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

Par le présent acte public qu'il soit connu de tous et manifesté que, l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 1471, la première année du pontificat de Notre très-Saint Père, le Pape Sixte IV, le sixième jour du mois de Mars, pardevant moi, notaire public soussigné, et en présence des témoins plus bas nommés, ont comparu discrètes et honnêtes personnes que nous allons nommer : Jacques Guyot, clerc, notaire juré de la cour impériale de Corbie, âgé de soixante-seize ans, et Agnès de Vaudemont, veuve, âgée de quatre vingt-quatre ans, et Guillaume de Boisieu, âgé de quatre vingt-quatre ans, et Roberte de Boisieu, âgée de soixante et dix-huit ans, résidant à Corbie, à la demande et requête des frères Baudoin Christian et d'Anselme Regis, commissaires en cette partie, ou procureurs du Père visiteur des pauvres sœurs de sainte Claire, réformées par la sœur Colette de bonne mémoire ; lesquels ont dit, reconnu, déposé et assuré que du temps de leur enfance, ou de leur jeunesse, ils avaient vu, connu, de nom et de visage, et par sa conduite extérieure, la défunte sœur Colette, de bonne mémoire, religieuse professe de l'ordre de sainte Claire ; laquelle sœur Colette, comme ils l'ont dit et le savent pour avoir connu ses parents, a véritablement tiré son arigine de Corbie, en la rue de *Caulchie*, étant née d'un légitime mariage.

Son père s'appelait Robert, et sa mère Marguerite ; dans son enfance, elle montra toujours un bon caractère, et vécut avec eux dans la maison paternelle, et consacra les premières années de cet âge à la dévotion, en obéissant humblement à ses parents, et en méditant continuellement la passion de Notre Sauveur, suivant en cela les exemples et les exhortations de sa mère. Dans cette solitude, elle fit tant de chemin en toutes sortes de vertus, que, par toute la ville et en divers autres lieux du voisinage, l'odeur de sa sainte vie se répandant fort au loin, la rendit si célèbre, qu'un grand nombre de personnes, citoyens et étrangers, séculiers et réguliers de l'un et de l'autre sexe, en étant attirés à l'amour de Dieu, venaient en foule auprès d'elle, pour entendre avec empressement ses saintes instructions, afin d'être, par ses exhortations touchantes, plus fermes dans la foi, plus fervents dans la charité, et plus attachés au service de Dieu. L'humble servante de Jésus-Christ les consolait dans les entrailles de sa charité, et les exhortait, par son exemple et ses paroles, à observer les commandements de Dieu. Après avoir ainsi passé trois ans au service du Seigneur, en ce même lieu, prévenue par un grand nombre de révélations, et poussée par le mouvement du Saint-Esprit, se rappelant l'exemple de Notre Seigneur Jésus-Christ, ce roi magnifique et généreux, qui s'est fait pauvre pour nous enrichir, elle lui consacra entièrement la pureté de son âme et de son corps, par le vœu de virginité... Ces choses se sont passées en la ville de Corbie, diocèse d'Amiens, les an, jour et pontificat susdits, en présence de vénérables et discrètes personnes, Jean Fornache, le jeune, lieutenant du bailli du comté de Corbie, et Jean Fornache, l'ancien, citoyen bour-

geois, et Pierre Guyot, bachelier en droit canon, demeurant à Corbie, témoins, à ce spécialement appelés et requis » (1).

Comme le but de cette première enquête était d'informer des vertus de Colette dans son enfance et avant qu'elle eût mis la main à l'œuvre de la réforme, il ne pouvait être question des miracles de la Bienheureuse.

Ce fut tout le contraire dans une seconde information juridique qui eut lieu la même année, en 1471, à Gand, dans le couvent de Béthléem, avec l'autorisation de l'évêque de Tournay (2), et en présence des deux commissaires épiscopaux, le doyen de Bruges, et Nicolas Jacquerie, docteur en théologie, de l'ordre de saint Dominique.

Jeanne Doignez, originaire de Gand, déposa sous la foi du serment et sur les saints Evangiles, que, pendant la peste cruelle qui avait ravagé la ville deux ans auparavant, elle avait bu de l'eau de sainte Colette (3) avec une grande confiance dans la protection de la Bienheureuse, et qu'elle avait été préservée de toute atteinte; qu'un an après, étant tombée malade, sans aucun espoir de guérison par les moyens humains, elle avait eu recours au même remède avec un plein succès, et avait repris son travail et tous ses exercices.

(1) Nous devons à la bonté de M. le baron de Caix-de-Saint-Aymour, d'avoir eu de nouveau cette pièce sous les yeux.

(2) L'évêché de Gand ne fut érigé qu'en 1559.

(3) C'est l'eau des puits miraculeusement trouvés par sainte Colette. Cette eau est célèbre non seulement par le prodige de son origine, mais encore par le soulagement que les fidèles y ont trouvé dans leurs maladies. C'est aussi l'eau bénite au nom de la Sainte, dans laquelle on plonge quelqu'une de ses reliques.

Guillaume Bier souffrait depuis six ans de cruelles douleurs internes et, depuis deux ans, d'une tumeur dont le pus sortait par dix ouvertures. Il déposa qu'ayant vainement espéré quelque soulagement des secours de trois médecins habiles et de quatre chirurgiens il s'était adressé à sainte Colette. Je me fis conduire, dit-il, au tombeau de la Sainte; ayant ramassé un peu de la poussière qui recouvrait la tombe, je l'appliquai avec une grande confiance sur l'endroit malade, et aussitôt je me sentis délivré de mes ulcères et de mes douleurs d'intestins; je sortis de la chapelle entièrement guéri.

On entendit un grand nombre d'autres dépositions semblables parmi lesquelles on remarqua celle de Catherine Mundette, dont la maison fut protégée contre un incendie imminent par l'intercession de la Sainte, celle de deux frères-mineurs égarés dans la forêt des Ardennes, et remis sur leur route par un messager céleste, celle d'un fervent chrétien qui, appliqué à la question par des ennemis jaloux, en sortit sans en éprouver les douleurs et après la manifestation évidente de son innocence, celle enfin du frère Lucas miraculeusement converti par la Sainte et favorisé plusieurs fois des marques d'une protection singulière.

Les démarches actives des frères-mineurs, les informations faites avec éclat à Corbie et à Gand firent naître en France et en Belgique un redoublement de confiance et de dévotion envers la Bienheureuse. On s'attendait à la voir bientôt placée sur les autels. Pour hâter ce moment, l'archiduc Philippe d'Autriche, duc de Bourgogne, conduit par sa piété personnelle et par les désirs de ses peuples, écrivit, l'année suivante 1472, au souve-

rain Pontife, Sixte IV, qui occupait le siége de saint Pierre, une lettre datée de Malines, afin d'obtenir un décret solennel qui mettrait la glorieuse Colette au nombre des saints.

Mais un si pieux et si universel empressement ne devait avoir pour le moment d'autres résultats, que de manifester la vénération et la confiance des peuples envers la Bienheureuse. Pressé par la multitude des affaires qu'il avait sur les bras, retenu par le peu de temps écoulé depuis la mort de Colette, le souverain Pontife ne put accueillir une demande d'ailleurs si légitime et si bien appuyée : il fallut remettre la suite de cette affaire à une époque plus favorable.

CHAPITRE SECOND.

Exhumation des reliques en 1492 et en 1493. — Informations à Gand et à Hesdin à la même époque.



Les corps des saints ont été sur la terre les instruments de la vertu, et ils sont destinés à jouir de la gloire du ciel. Les religieuses de Gand, pénétrées pour les restes de leur Mère de tout le respect que ces pensées inspirent, désiraient ardemment, depuis plusieurs années, les retirer du cimetière commun, pour leur rendre des honneurs justement mérités. En attendant, comme la bulle d'Urbain VIII, qui défend de rendre aucun honneur aux personnes mortes en odeur de sainteté n'était pas encore publiée, elles avaient, suivant l'usage de l'Eglise, élevé une chapelle sur le lieu

même de la sépulture de la Sainte. C'était là que toutes les religieuses venaient souvent prier, et réclamer les secours de la mère puissante qu'elles avaient au ciel.

Les désirs de ces dignes filles de sainte Colette reçurent enfin l'approbation du P. Provincial. Il fut décidé qu'à l'époque de sa première visite on procéderait, avec tout le respect et toutes les précautions convenables, à l'exhumation des précieuses reliques. C'était en 1492. La Providence manifesta clairement combien elle agréait le nouveau témoignage de respect qu'on allait donner à la Sainte. La ville de Gand était alors environnée de bandes ennemies qui la cernaient de si près, qu'on ne pouvait y entrer sans s'exposer aux plus grands périls. Mais un événement que la ville entière attribua à l'assistance de celle qu'elle regardait déjà comme sa puissante protectrice, éloigna inopinément les ennemis, et le P. Provincial put pénétrer dans la ville, au contentement universel, pour lever de terre le corps de la sainte Réformatrice.

On commença par ôter le plancher qui couvrait la la tombe de la Bienheureuse. Après avoir enlevé la première terre, on recueillit avec de grandes précautions toute celle qui touchait immédiatement le saint corps, dans la persuasion que la chair, en se séparant des ossements, se trouvait confondue avec la terre qui environnait le cercueil. Dans un sentiment de profond respect, on n'employa que des bêches neuves ; on fit de même pour les couteaux de bois dont on se servait pour enlever la terre agglutinée aux sacrés ossements. On craignait que ceux-ci ne fussent entièrement dissouts, à cause de l'humidité et de la profondeur de fa fosse ; mais, la joie fut égale à l'étonnement, quand on les

trouva tous, même les plus petits, dans une intégrité parfaite. Ils furent nettoyés avec le soin le plus religieux, puis le P. Provincial plaça à part la tête, après l'avoir fait baiser à la mère abbesse et à toute la communauté.

Après cette cérémonie, on plaça les saints ossements avec la tête dans une châsse de bois protégée par une enveloppe en plomb, dont le couvercle était aussi en plomb. On avait fait maçonner en briques dures et vernissées tout l'intérieur de la fosse; quatre barres de fer à la hauteur d'un demi-pied au-dessus du fond furent scellées dans le mur, et ce fut sur ces barres de fer qu'on déposa la châsse où le saint corps était renfermé. Le dessus de la nouvelle tombe devait être recouvert d'une pierre assez large pour en dépasser les bords et reposer entièrement sur les murs; mais, par une permission toute spéciale de Dieu, ajoutent les mémoires qui racontent ce fait, il fut impossible de trouver une pierre de cette dimension, quelque diligence qu'on y apportât.

Depuis quelque temps déjà, les religieuses étaient, à ce propos, dans l'anxiété, lorsqu'un fait, qui paraissait sans importance, leur fit remarquer une omission involontaire dans l'exhumation des reliques. L'évêque de Cambrai, étant venu visiter la mère-maitresse qui était sa sœur, lui raconta comment il avait purifié les ossements de son père, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur avant de les ramener de Bâle, pour les déposer dans le tombeau de sa famille qui habitait Mons, en Hainault. Ce fait et les explications dont l'évêque les accompagna firent comprendre aux religieuses combien des précautions semblables eussent été nécessaires pour la conservation parfaite des restes plus précieux de

de leur sainte Mère. Il n'en fallait pas tant pour exciter leur piété. La mère-abbesse en écrivit aussitôt au P. Provincial qu'une maladie mortelle retenait à Rouen. Par une protection visible de sainte Colette, celui-ci se trouva presqu'immédiatement guéri ; il approuva avec empressement la demande qu'on lui faisait, et il arriva lui-même, contre toute espérance, au couvent de Béthléem le 29 Août 1493, pour présider à une seconde exhumation des reliques de la Sainte.

On la fit, s'il est possible, avec un respect plus profond encore que la première fois, et avec de plus scrupuleuses précautions. En présence du P. Provincial et du frère Jacques de saint Quentin, confesseur de la commnnauté, on retira du sépulcre la châsse en plomb qui contenait le saint corps, on plaça avec révérence sur une table recouverte d'nn linge blanc les ossements les uns après les autres, et on les purifia à trois reprises différentes, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Cependant on avait fait préparer une nouvelle châsse en bois d'un beau travail, garnie à l'intérieur d'une pièce de damas blanc. Le neuf Septembre, après que le P. Provincial et le confesseur eurent vénéré la tête de la Sainte, on la donna à baiser à chacune des religieuses, puis on l'enveloppa dans une pièce de damas, et elle fut placée à la partie antérieure de la châsse. On étendit ensuite les ossements les uns à côté des autres, avec le plus grand respect, et on les recouvrit du damas blanc, de manière à les envelopper entièrement dans toute l'étendue de la châsse sur laquelle on plaça un couvercle qui était aussi en bois.

Les reliques restèrent exposées jusqu'au 25 Septembre à la vénération de la communauté. Alors, elles furent

portées processionnellement autour du cloître, au chant des litanies des Saints, et remises enfin dans le sépulcre. Mais, cette fois, on put trouver pour le couvrir une large pierre tombale sur laquelle on grava l'inscription suivante : *Ici repose le corps de la vertueuse servante de Jésus-Christ, sœur Colette, première Abbesse et Réformatrice de l'ordre de sainte Claire, laquelle est trépassée l'an de l'incarnation de Notre Seigneur 1447, le 6me jour de Mars : elle a choisi dans ce lieu et dans cette terre son humble sépulture.*

Autour de la pierre on lisait ces deux vers latins :

Dulcis Ancilla Dei! Rosa vernans! Stella decora!
Tu memor esto mei, dum mortis venerit hora.

Douce servante de Dieu, rose vermeille, étoile brillante, souvenez-vous de moi quand viendra l'heure de ma mort.

Pour achever l'humble ornementation du saint tombeau, on grava sur la pierre tombale le sceau dont se servait Colette. C'était une main sortant d'un nuage et tenant une croix, une lance et trois clous avec cet exergue : *Mes sœurs, pensez à la mort, il faut mourir.* On avait aussi gravé sur la même pierre une scie pour rappeler l'humble naissance de Colette, et les glorieux noms de saint François et de sa fidèle imitatrice sainte Claire, avec les saints noms de Jésus et de Marie. Enfin, au centre de la pierre on avait ménagé une ouverture crucigère qui laissait aux religieuses la consolation de voir le sépulcre de leur vénérable Mère. Tout cela, mais principalement les emblèmes du sceau formaient comme un mystérieux symbolisme par lequel la Sainte voulait inculquer à ses filles la pensée de la mort, et l'amour de la croix. Elle leur disait par-là qu'elles

doivent rester attachées sur cette croix par les trois vœux de religion figurés par les trois clous, en persévérant dans les saintes règles de leur institut jusqu'à la mort figurée par la lance.

Pendant que les pieuses filles de sainte Colette rendaient ces premiers hommages à leur vénérée Mère, les frères-mineurs de leur côté, excités par des sentiments semblables, se déterminèrent à faire une double information à Gand et à Hesdin, durant le cours de cette même année 1493. Les procès-verbaux de ces informations juridiques, faites sous la foi du serment, font la relation de onze miracles opérés à Gand et de quatorze opérés à Hesdin. Nous en citerons quelques-uns dans le dernier chapitre de ce livre.

CHAPITRE TROISIÈME.

Empressement et sollicitations des princes, des princesses, des rois, des évêques et des peuples, pour obtenir la béatification de sainte Colette, de 1494 à 1513.



Dieu est vraiment admirable dans ses saints. Plus il les a humiliés pendant leur vie, plus il se plaît à les exalter après leur mort. Colette, on peut le dire, avait déjà reçu cette exaltation par la célébrité que son nom avait acquise dans l'univers catholique et par les prodiges éclatants qui s'opéraient à son tombeau et dans tous les lieux où l'on implorait son secours. Mais Dieu lui réservait une nouvelle gloire, en même temps qu'il préparait au monde le spectacle le plus fertile en ensei-

gnements. Ce n'était plus seulement les religieuses qui avaient le bonheur de vivre sous la règle de Colette, qui devaient solliciter la béatification de leur sainte Mère, ce ne devait pas être non plus la piété filiale des frères-mineurs, ni même la confiance universelle des peuples; les rois de la terre devaient à leur tour offrir leur hommage à l'humble et sainte enfant de Corbie. Le roi des Romains, le roi de France, le roi de Sicile, l'archiduc d'Autriche, la duchesse de Brabant, la duchesse de Bourgogne, plusieurs autres princes et princesses se firent une gloire d'honorer la vertu, en employant leur crédit pour obtenir la béatification de Colette. Cette sainte ligue commença en 1494. Le roi des Romains, la duchesse Marie de Brabant son épouse, l'archiduc d'Autriche, Marguerite d'Angleterre, duchesse de Bourgogne, René, roi de Sicile, la duchesse de Savoie sa femme, écrivirent, chacun de leur côté, une lettre de demande au Souverain Pontife et aux membres du Sacré-Collége. L'évêque de Chambéry, Pierre de Versé, natif de Poligny, évêque d'Amiens, l'évêque de Genève, l'Abbé de Saint-Pierre de Corbie et les habitants de cette ville, le doyen de Gand au nom du chapitre, tous les habitants de cette ville ainsi que ceux d'Hesdin préparèrent aussi leur supplique. La princesse Louise de Savoie, nièce de Charles VIII, roi de France, femme éminente par ses qualités et par ses vertus, qui avait foulé aux pieds les grandeurs de la terre, pour prendre l'habit des pauvres filles de sainte Colette, dans le couvent d'Orbe en Savoie, ne se contenta pas d'écrire elle-même : elle obtint du roi son oncle qu'il apporterait aussi son intervention puissante.

Toutes ces royales missives furent confiées au P.

Viltare, provincial des couvents de saint François, en Sovoie, et au P. Rollet, directeur du couvent des Clarisses. Accompagnés par les vœux et par les prières des fidèles, ils s'acheminèrent vers Rome, en passant par le Milanais, dans le dessein d'y rencontrer Charles VIII, roi de France. Charles VIII écrivit de sa propre main au Souverain Pontife l'expression de ses désirs. Il voulut même faire accompagner les religieux franciscains de deux députés, qui devaient travailler à lever tous les obstacles, et rester auprès du Pape, comme témoins de tout l'intérêt que le roi et la France entière prenaient à la béatification de sainte Colette. Les quatre députés arrivèrent à Rome vers la mi-carême de l'année 1495, et, le Lundi de la semaine de la Passion, le Pape ayant tenu un consistoire, ils purent remettre les dépêches dont ils étaient chargés.

Si l'Eglise se conduisait par des considérations humaines, assurément elle avait, dans une demande aussi solennelle en faveur de sainte Colette, les raisons les plus puissantes d'accorder une béatification si ardemment désirée et si impatiemment attendue. Mais, dirigée par l'Esprit-Saint, elle ne pouvait transgresser les lois si sages qu'elle avait récemment portées elle-même sur la canonisation des saints, ni laisser dans l'oubli les prudentes lenteurs dont elle fait toujours précéder un acte si important. Les députés reçurent donc, au nom de leurs princes respectifs, les éloges que méritait leur zèle, et l'assurance que le collége des Cardinaux s'occuperait, avec tout l'empressement possible, d'une affaire qui intéressait, à un si haut degré, plus encore la gloire de l'Eglise que la gloire des royaumes de la terre. Ma plus grande consolation, ajouta le Pape, serait de pou-

voir inscrire sur le catalogue des saints une Vierge que vous appelez bienheureuse, et que je regarde déjà comme une véritable sainte. *Ego haberem pro magnâ gratiâ si possem canonizare talem ac tantam virginem quam vos dicitis esse divam, ego dico esse beatam ac sanctam.* Les députés quittèrent Rome avec le consolant espoir d'une solution prochaine et heureuse.

Afin de hâter cette solution, en offrant à la vierge de Corbie un témoignage nouveau et plus éclatant encore de vénération, l'année suivante 1496, le roi des Romains, le roi de Portugal et son épouse, le clergé et les habitants de Grand réitérèrent leurs instances. En 1508, sous le pontificat de Jules II, le P. Rollet fit encore le voyage de Rome, pour présenter de nouvelles suppliques des habitants de Gand, et de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas. En 1513, sous le pontificat de Léon X, les religieux franciscains envoyèrent une nouvelle ambassade, chargée des sollicitations de la princesse Marguerite de Savoie, et de la puissante recommandation de l'empereur Maximilien. Ce prince avait donné l'ordre à son ambassadeur, le célèbre comte de Carpi, de poursuivre en son nom, en cour de Rome, l'affaire de Colette, celle de toutes qui lui tenait le plus à cœur. La même année, Henri VIII d'Angleterre écrivit au Pape une lettre remarquable par la vénération qu'il y professe pour la vierge de Corbie. Nos lecteurs nous sauront gré de la citer tout entière. Heureux prince, s'il avait persévéré dans des sentiments si catholiques !

« A notre très-saint et très-clément Seigneur, le Pape » Léon X.

» Très-Saint Père, humblement prosterné devant

» Votre Sainteté, je baise ses pieds avec le respect le
» plus profond. Depuis que nous sommes arrivés dans
» la Gaule Belgique, nous avons entendu retentir de
» toutes parts le nom et les louanges de la glorieuse
» vierge Colette, si célèbre par la pureté, la simplicité,
» l'innocence de sa vie, mais surtout par son zèle ad-
» mirable et par son active charité. Nous avons com-
» pris comment, semblable à une diligente abeille,
» après avoir recueilli sur les fleurs précieuses des plus
» rares vertus, ce miel exquis qu'elle a présenté au cé-
» leste Jardinier, elle a mis tous ses soins à produire des
» essaims nombreux; car c'est elle qui a enrichi non
» seulement la Belgique, mais aussi la France, la
» Bourgogne, la Savoie, et bien d'autres pays, de ces
» monastères qu'elle a construits par ses soins et par son
» industrie, toujours sous la direction de l'Esprit-Saint,
» et qu'elle a remplis de chastes vierges qui offrent sans
» cesse au Dieu Tout-Puissant un sacrifice de louanges.
» Aussi, le Seigneur n'a-t-il pas permis que sa servante
» restât ensevelie dans l'obscurité; mais il s'est plu à la
» glorifier par d'éclatants prodiges, dans le temps que
» son âme était encore retenue sur la terre par les liens
» du corps, et surtout depuis qu'elle jouit de la gloire
» immortelle qu'elle a méritée par ses travaux. On voit
» accourir chaque jour à son tombeau, une foule con-
» sidérable de fidèles, qui trouvent auprès de ses pré-
» cieuses reliques le soulagement de leurs maux et
» l'accomplissement de leurs vœux. C'est pourquoi, il
» nous a paru étonnant que cette bienheureuse fille qui,
» au jugement de ce Siége si saint et si vénérable, a été
» reconnue digne de recevoir sur la terre les honneurs
» qui lui sont dus, n'ait pas encore été inscrite au nom-

» bre des saintes Vierges. Nous venons donc, nous » aussi, très-Saint Père, déposer aux pieds de Votre » Sainteté nos ardentes prières, et la supplier de la » manière la plus pressante, de mettre au nombre des » saintes Vierges, la bienheureuse Colette, que les suf- » frages des peuples y ont déjà placée, après toutefois » que votre Béatitude aura fait constater l'authenticité » des vertus et des prodiges qu'on lui attribue. Cet acte » solennel qui servira à l'accroissement de notre sainte » religion et à l'honneur de Colette, contribuera en » même temps à la gloire de Dieu Tout-Puissant, qui » ne laisse jamais son Eglise stérile, et consacrera à » l'immortalité le nom de Votre Sainteté.

» Que le Très-Haut accorde à votre Béatitude une santé parfaite et l'accomplissement de tous ses désirs.

» Votre très-dévoué et très-obéissant fils.

» Henri.

» De notre ville de Tournai, le 15 Septembre 1513.»

Or, dans le moment même que les rois et les peuples témoignaient si hautement de leur confiance et de leur vénération pour la bienheureuse Colette, les armées françaises occupaient le Milanais, puis le royaume de Naples, en menaçant les Etats romains, et en jetant partout l'épouvante. D'un autre côté, Luther commençait à dogmatiser en Allemagne. Rome se voyait menacée à la fois dans son existence temporelle et dans son unité spirituelle, par l'insoumission d'un grand nombre de ses enfants. Qui pourrait lui faire un reproche, dans des circonstances si critiques, de n'avoir répondu aux vœux des fidèles et des princes chrétiens, que par une bonne volonté rendue malheureusement stérile? On manquait de toute manière du calme et de la paix

nécessaires pour la procédure d'une béatification. L'affaire de Colette fut donc remise à des temps meilleurs ; mais Dieu en préparera l'accomplissement par de nouveaux triomphes pour notre Sainte.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Exaltation des reliques par l'évêque de Sarepta, en 1536. Leur conservation pendant la guerre des Gueux. Les faveurs dont les souverains Pontifes enrichissent plusieurs maisons de l'Ordre séraphique.

Les temps plus heureux que la cour de Rome attendait et que les enfants de saint François souhaitaient avec tant d'ardeur étaient éloignés. En présence des évènements graves dont l'Europe était le théâtre, l'affaire de la béatification de Colette, effacée momentanément par les intérêts majeurs de la catholicité, passait nécessairement en seconde ligne. Elle y resta plusieurs siècles, et c'est la gloire des frères-mineurs et des filles de sainte Colette, d'avoir eu un si grand amour pour l'Eglise, qu'ils préférèrent s'effacer en attendant les temps marqués par la Providence. La Providence les en récompensa, en augmentant par plusieurs évènements glorieux le nom et l'influence de leur sainte Mère.

Nous en trouvons une première preuve dans la levée solennelle que fit des reliques de la Sainte Nicolas Burilly. Il venait d'être élevé à la dignité épiscopale et donné pour coadjuteur au prince évêque de Tournay

avec le titre d'évêque *in partibus* de Sarepta. Soit que les religieuses de la maison de Gand conservassent encore quelque espoir de voir reprendre bientôt l'affaire de leur sainte Mère, soit qu'elles voulussent augmenter la piété des fidèles, ou satisfaire simplement leur filiale dévotion, elles prièrent l'évêque de Sarepta de faire la levée solennelle des reliques de Colette. Le pieux évêque s'y rendit avec d'autant plus d'empressement qu'il était lui-même de l'ordre de saint François et qu'en honorant Colette il honorait sa mère. La cérémonie de cette seconde levée ou plutôt translation des reliques, fut fixée au 26 Mai, jour de l'Ascension. Comme les fêtes des saints étaient alors des fêtes populaires et qu'aucun nom n'était plus répandu que celui de Colette, il y eut affluence considérable non seulement de frères-mineurs et de prêtres mais encore de pieux fidèles. Après la messe qui fut célébrée pontificalement, l'évêque, revêtu de tous ses ornements pontificaux, accompagné des prêtres qui l'avaient assisté à l'autel et des frères-mineurs en aube et en étole, se rendit processionnellement à la chapelle où reposaient les reliques de la Bienheureuse.

C'est là que tous furent témoins de deux faits qui ne servirent pas peu à toucher les cœurs, en inspirant une nouvelle confiance. Avant l'extraction de l'envelope en plomb qui protégeait la châsse, on vit avec étonnement que l'intérieur du sépulcre était parsemé de grosses gouttes d'eau qui semblaient suspendues par la présence des sacrés ossements. Aussitôt que la châsse fut placée sur la table préparée pour les recevoir, elles se précipitèrent et remplirent le sépulcre presque jusqu'en haut. Ce premier prodige fut suivi d'un second qui ne surprit pas

moins l'assemblée. Quand on ouvrit le coffret en bois qui contenait les saints ossements, on trouva le damas blanc, dont ils étaient enveloppés depuis quarante-trois ans dans une fosse humide, sans aucune altération ; il était aussi beau, aussi frais qu'au jour même où on l'avait employé pour couvrir les saintes reliques. On se mit en marche avec les sentiments de dévotion que deux faits si extraordinaires avaient renouvelés dans tous les cœurs. On fit trois fois le tour des cloîtres, en portant la châsse de la Bienheureuse, au chant des litanies des saints. Toutes les religieuses avaient un cierge à la main, et la châsse était portée avec un grand respect par le P. confesseur et par son compagnon. Bien des cœurs furent dons la joie, dit la chronique, et bien des yeux se mouillèrent de larmes. Avant de replacer la châsse, le prélat fit diverses onctions avec le saint-chrême sur l'enveloppe en plomb qui devait la contenir comme pour la consacrer plus particulièrement à la conservation du précieux dépôt. Il prit ensuite la tête dans ses mains ; après l'avoir baisée dévotement il la donna aussi à baiser au clergé qui l'accompagnait, aux frères-mineurs, à la mère-abbesse et à toute la communauté, puis il la replaça dans la châsse, en la recouvrant du damas dont il l'avait trouvée enveloppée, et l'on entonna le *Te Deum*. La châsse fut ensuite scellée du sceau de l'évêque. Le prélat rédigea un acte authentique de la reconnaissance qu'il avait faite des saints ossements, de l'état dans lequel il les avaient trouvés et de celui dans lequel il les laissait, avec mention de 40 jours d'indulgences qu'il accordait à toutes les personnes qui visiteraient dévotement les reliques aux solennités de Notre Seigneur, de la sainte Vierge, des Saints et des Saintes de l'ordre

de saint François (1). Mais comme il y avait quelques réparations à faire au sépulcre même, le soin de reposer la châsse ainsi scellée dans le sépulcre réparé et embelli, fut confié aux frères-mineurs. Ils s'acquittèrent de cette charge qui leur était chère, quelques temps après, et remplacèrent la première inscription par la suivante où l'on faisait mention de la dernière cérémonie :

Ici repose le corps de la sainte et vertueuse Mère sœur Colette, Abbesse et Réformatrice de l'ordre de sainte Claire, laquelle est trépassée l'an de N. S. 1447, le sixième jour de Mars, en ce présent lieu simplement sépulturée, et depuis, par l'autorité du très-Révérend Père en Dieu, Monseigneur Evêque de Tournay, fut mis révéremment jusqu'à cette hauteur ici patente par très-Révérend Père en Dieu, Monseigneur Nicolas, Evêque de Sarepta, suffragant de Tournay, le jour de l'Ascension de N. S. après avoir celébré la haulte messe en pontifical et autres cérémonies à ce requises, ayant noble assistance du vénérable Père confesseur et religieux de céuns, l'an 1536, *le* 26 *Mai.*

Les reliques de Colette restèrent dans l'état où l'évêque de Sarapta les avait mises jusqu'à l'année 1577. Témoins des malheurs de l'Eglise, les filles de sainte Claire se contentaient de prier, de se sanctifier auprès de ce précieux dépôt que plusieurs évènements allaient leur rendre plus cher encore.

(1) Cet acte a été reconnu par le saint-Siége, comme équivalant à une béatification dans les formes, ainsi que nous le verrons en son lieu.

(2) La pierre sépulcrale, qui était jusqu'alors au niveau du sol, fut élevée de plusieurs palmes au desssus.

Vers l'an 1577 des bandes de brigands, sous le nom de Gueux, ravagèrent plusieurs cités de la Belgique et entre autres la ville de Gand. Tout tremblait devant ces hommes qui ne connaissaient aucune loi, ne respectaient aucune condition et ne cherchaient que la satisfaction de leurs grossiers instincts. Pour échapper à leur fureur les clarisses de Gand se retirèrent chez leurs sœurs du couvent d'Arras, en emportant avec elles les reliques de leur sainte Mère. Cette absence forcée dura sept ans. Mais on vit alors combien la vénération des habitants de Gand était sincère et profonde pour la Bienheureuse. Car, en 1586, quand les saintes filles que le brigandage avait contraintes à s'éloigner vinrent reprendre leur demeure en ruines, rapportant avec elles les restes que la ville se glorifiait de posséder, on les reçut avec honneur, on s'empressa de réparer leur monastère, on reconstruisit généreusement le tombeau et la chapelle de la Sainte. Les ossements sacrés y reprirent leur place pour y devenir plus que jamais l'objet de la vénération des peuples, et l'instrument des miséricordes du Seigneur.

A la même époque, en effet, la dévotion des peuples était si universelle que le Pape saint Pie V, en 1572, sur les informations du pieux et savant Jansénius, (1) était déterminé à passer outre, et à inscrire Colette au catalogue des saints, lorsque la mort l'enleva. Pour entrer dans la pensée de ce grand Pontife, ses successeurs autorisèrent, pour le 6 mars, l'office de la Bienheureuse

(1) Il ne faut pas confondre ce Jansénius, évêque de Gand, avec Jansénius, évêque d'Ypres, qui légua ses erreurs et son nom à la secte des Jansénistes.

dans le monastère de Gand, puis successivement dans toutes les maisons de la famille de saint François.

Comme chacune des dates où ce privilége fut accordé, est une gloire pour Colette, nous nous faisons un devoir de les rappeler toutes.

En 1604, Clément VIII accorde ce privilége aux colettines ou clarisses de Gand ; bref du 27 novembre. En 1610, Paul V l'étend à toutes les colettines de Flandre et de l'Artois ; bref du 2 septembre. En 1622, Grégorire XV l'accorde à celles d'Amiens ; bref du 20 septembre. La même année, extension de la même faculté aux couvents de Franche-Comté, bref du 17 septembre, et à ceux de Bourgogne, le 19 novembre. En 1625, Urbain VIII l'accorde de même aux clarisses de Paris, dites de la Passion, le 11 juin. En 1629, sous le même pape, ce privilége s'étend aux capucines de Paris; en 1630, à tous les religieux franciscains en général ; en 1633, à tout le clergé régulier et séculier de la dépendance de l'abbaye de saint Pierre de Corbie ; en 1672, sous Clément IX, aux religieux de saint Pierre de Corbie. La même année, approbation de la légende et des oraisons de sainte Colette composées par le pieux Cardinal Bona.

Cette période de 68 ans peut être regardée comme le prélude de la canonisation solennelle. Elle manifeste la pensée et les hommages des papes envers sainte Colette. Nous allons voir la pensée et les hommages des rois.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Dieu glorifie de nouveau sainte Colette. Visite des reines d'Angleterre et de France, aux clarisses d'Amiens par respect pour la Bienheureuse. Empressement avec lequel les princes et princesses de Lorraine élèvent une nouvelle chapelle à Corbie.



Dieu va se servir pour glorifier Colette des princes et des princesses de la terre. En l'année 1625, la princesse Marie Henriette, fille de Henri IV, devenue reine d'Angleterre par son mariage avec Charles Ier, partit de Paris pour aller prendre possession de son trône. Elle était accompagnée de la reine-mère, Marie de Médicis, de la reine de France, Anne d'Espagne, sa belle-sœur, et d'un grand nombre de princesses du sang, parmi lesquelles on distinguait la duchesse de Guise et sa fille. La reine Henriette se dirigea vers Amiens où elle arriva la seconde semaine de juin. Le 13 du même mois, fête de saint Antoine de Padoue, un des ornements de la famille de saint François, elle se rendit avec sa suite au couvent des clarisses, pour témoigner l'estime qu'elle portait aux humbles servantes de J.-C. et donner une preuve de sa vénération pour leur sainte Réformatrice. C'était surtout là son but, car, introduite dans l'intérieur du monastère par un privilége réservé aux têtes couronnées, puis dans la chapelle de Colette, l'auguste Princesse se prosterna humblement devant le modeste autel qu'on avait érigé en l'honneur de la Sainte, pria longuement et baisa à plusieurs reprises, en restant

9*

dans la même attitude de vénération, quelques-uns des ossements de Colette qui avaient été envoyés de Gand. Elle vénéra, avec l'expression des mêmes sentiments, la pauvre tunique que la Bienheureuse avait laissée au monastère, ou plutôt qu'on avait échangée, à son insu, contre une autre, lorsqu'elle entreprit son dernier voyage en Flandre, au mois de Décembre 1446. La suite de la reine baisa les saintes reliques avec le même respect. La fille, la sœur et l'épouse des rois voulut ensuite visiter le monastère ; elle entra dans le refectoire où tout était pauvre et rappelait éloquemment la mortification ; elle voulut voir jusques dans le plus petit détail les modestes ustensiles de la cuisine ; elle toucha de ses mains royales cette paillasse dure et sans draps, sur laquelle les filles de sainte Colette savent trouver par vertu un repos si doux. Et l'auguste princesse bénissait Dieu, vivement pénétrée d'une profonde estime pour l'humble vierge qui avait fait revivre la règle primitive de sainte Claire. Comme une des dames de sa suite rappelait avec reconnaissance, quel fruit merveilleux elle avait retiré, dans une maladie dangereuse, de l'eau de sainte Colette, la reine exprima son estime pour cette eau ; elle voulut même en emporter avec elle.

Cette visite allait être suivie d'une autre non moins glorieuse.

Le 23 du même mois, veille de la fête de saint Jean-Baptiste, la reine de France, Anne d'Espagne, épouse de Louis XIII, vint se recommander à la protection de Colette au même monastère d'Amiens. Elle était accompagnée des princesses de Condé, de Conti, de Guise et d'un grand nombre d'autres dames de la cour. Avec l'expression de cette piété sincère qui est le plus bel apana-

ge des grands, la reine, ainsi que sa suite, assista dévotement au chœur des religieuses et vénéra la chapelle et les reliques de la bienheureuse Colette. Mais elle souhaitait vivement obtenir de la mère-abbesse quelques parcelles des ossements de la Sainte, et l'assurance des prières de ses filles.

La communauté, jalouse d'offrir cette marque de dévouement à sa Souveraine, lui présenta un reliquaire qui contenait, au centre, un morceau des ossements de la Bienheureuse, et tout autour, quelque portion de ses vêtements. Elle y ajouta un *agnus Dei* où était renfermé un morceau de la tunique conservée précieusement au monastère d'Amiens. On commença avec grande dévotion une neuvaine pour obtenir du ciel le bienfait que la reine attendait de la protection de Colette. Quand on sortit de Complies, continue le chroniqueur, la reine témoigna le désir d'assister au frugal repas des religieuses, et même d'y prendre part. Elle le fit avec humilité, sans vouloir rien accepter de plus que les pauvres clarisses, quoiqu'elle n'eût encore rien pris de la journée, attendu que la veille de saint Jean-Baptiste était un jour de jeûne.

Le lendemain voyait arriver aux pieds de Colette une troisième princesse. Marie de Médicis n'avait pas accompagnée sa fille deux jours auparavant, mais elle ne voulait pas se priver de la consolation de se recommander à la Bienheureuse. Elle montra d'autant plus de piété et de confiance qu'elle se flattait elle-même d'avoir été sensiblement soulagée dans une maladie grave par l'eau de sainte Colette. Pour témoigner sa reconnaissance envers la Sainte, et son contentement de la piété qu'elle admirait dans ses généreuses filles, elle vou-

lait remplacer la modeste châsse qui renfermait les reliques, par une châsse en or ou au moins en argent. Mais la mère-abbesse mettait bien au dessus des faveurs royales la conservation de l'esprit de pauvreté de sa sainte Mère. Elle se contenta d'un simple reliquaire en bois d'ébène qui n'en eut que plus de prix, puisqu'en conservant le souvenir de la piété des rois de la terre, il ne cessait pas d'être pour les religieuses l'image de la sainte pauvreté. En quittant le monastère où elle avait donné et reçu tant d'édification, Marie de Médicis emporta, comme un gage de sa confiance en sainte Colette, et comme preuve de son estime pour les pauvres clarisses d'Amiens, un petit reliquaire qui renfermait des reliques de la Sainte. Elle y joignit une belle estampe et un exemplaire de la vie de Colette, ne voulant pas, disait-elle, se priver de l'encouragement qu'elle avait trouvé dans une vie si extraordinaire. (1)

Les religieuses du monastère d'Amiens ne virent pas seulement, dans les reines et dans les princesses qu'elles recevaient, d'augustes visiteurs qui venaient remercier ou invoquer Colette; elles y virent des influences puissantes qui pouvaient faire avancer la cause de la canonisation de leur sainte Mère. C'était cela surtout qui leur tenait à cœur. Elles en parlèrent avec de respectueuses instances à la reine d'Angleterre, à la reine de France, Marie de Médicis. Dix-huit lettres expédiées à Rome pour le souverain Pontife et pour les cardinaux de la Congrégation des Rits, de la part de Marie de Médicis, prouvent assez combien la reconnaissance des princesses fut sincère et active.

(1) Le Père Séraphin, religieux du couvent d'Abbeville, dédia à Marie de Médicis la vie de Colette qu'il publia en 1628.

Pendant que des reines puissantes vénéraient avec tant d'éclat, dans le monastère d'Amiens, l'humble fille de saint François, d'autres princes et d'autres princesses lui exprimaient, à Corbie, un dévouement plus grand encore.

On sait, comme nous l'avons dit, (1) que l'ermitage de Colette avait été conservé avec un religieux respect et transformé en un modeste sanctuaire. Plusieurs guérisons miraculeuses avaient rendu ce pèlerinage cher à la dévotion des peuples. Il nous en reste une preuve dans la déposition juridique faite, le 18 juin 1545, par devant l'official de Corbie, en présence de plusieurs témoins, par Matthieu Lecat. « J'étais attaqué de la lèpre (2), dit » Matthieu. J'avais employé, mais en vain, tous les re» mèdes. Désespérant de l'efficacité des secours humains, » et ayant entendu parler des miracles qui s'opéraient « à Corbie par l'intercession de Colette, je fis vœu de » faire à pied ce pèlerinage, quelque pénible qu'il dût » être pour moi. Je le fis en effet, et j'éprouvai un » grand soulagement ; presque toutes les pustules de « mes jambes avaient disparu. Cette amélioration aug» menta ma confiance. Dans l'espérance d'une guérison « complète je résolus de faire une seconde fois le même » pèlerinage. Cette fois je sortis de la chapelle tout-à» fait délivré de mon mal, ainsi que le peuvent certifier » toutes les personnes qui m'accompagnent.» Les personnes présentes confirmèrent, en effet, de vive voix et par écrit sous la foi du serment le témoignage de Matthieu.

(1) Premier chapitre de ce livre.

(2) Il y avait encore quelques léproseries en France avant la grande révolution.

En 1590, la villle de Corbie, eut à souffrir beaucoup de la guerre. Le sanctuaire même de Colette ne fut pas épargné. Il fut dévasté par l'ennemi, mais bientôt après restauré avec zèle, par la piété des habitants, à la suite d'un fait qui augmenta de plus en plus la confiance envers la Sainte : Nicolas Dumont, curé de saint Etienne, voyant ce sanctuaire dépouillé, avait conçu le projet de faire transporter la statue de la Sainte dans l'église même de saint Etienne. Mais, chose étonnante ! Quelque moyen que l'on prît pour opérer cette translation, il fut imposible de l'exécuter. On descendit la statue de sa niche, mais ensuite huit ouvriers robustes, malgré tous leurs efforts, ne furent pas capables de la transporter plus loin. La Sainte manifestait, par ce miracle, son intention d'être invoquée dans le lieu qu'elle avait autrefois sanctifié par les larmes de la pénitence et la ferveur de ses oraisons. Tous le comprirent, et l'on continua de vénérer cette modeste chapelle que la munificence des princes et des princesses de Loraine allait dignement transformer.

La dévotion à sainte Colette était héréditaire dans l'illustre famille des ducs de Lorraine. Cette prérogative lui avait été léguée par la pieuse princesse de Gueldres, qui s'était faite clarisse à Pont-à-Mousson (1). En 1623, Henri de Lorraine, duc de Guise, fils de la princese de Gueldres, après avoir renoncé au monde pour embrasser l'état ecclésiastique, fut pourvu de l'abbaye de Corbie. Une des premières pensées du prince fut d'élever une chapelle en l'honneur de Colette. Il y eut une sainte émulation de piété pour concourir à la

(1) Le tombeau de cette princesse est dans la chapelle des ducs de Lorraine, à Nancy.

réalisalion de ce projet. Aussitôt qu'il fut connu, la duchesse de Guise voulut se charger des vitraux, Mademoiselle de Montpensier, sa fille, réclama pour elle l'honneur de décorer le sanctuaire et le maître-autel. Les religieux de Saint-Pierre contribuèrent au dépenses générales pour une somme considérable, la ville entière fut dans la joie et le sieur Vrayet qui avait succédé à Dumont dans la cure de saint Etienne, fut chargé de diriger les travaux. Les premières pierres de l'édifice furent solennellement posées le 23 septembre de la même année 1623. Elles étaient au nombre de trois La première fut posée par dom Anselme Rolle, prieur du couvent, tant au nom de l'abbé Henri de Lorraine qu'au nom de la communauté de Saint-Pierre; la seconde par le seigneur de Rubempré, en sa qualité de gouverneur de la ville de Corbie; la troisième par le R. P. Bernadin, gardien des capucins d'Amiens (1). La bénédiction des pierres fut faite par le R. P. prieur Dom Anselme, assisté de tous les religieux de l'abbaye, du clergé de la ville, des pères capucins venus des couvents d'Amiens et de Montdidier, en présence du gouverneur de la ville, le seigneur de Rubempré, et d'un grand concours de peuple.

La nouvelle chapelle, commencée en 1623, fut ter-

(1) Ces trois pierres vraiment monumentales existent encore. Grâce aux précautions qu'on avait prises de les garnir d'une feuille de plomb fort épaisse, elles conservent les signes évidents de leur destination. Sur la première sont gravées les armoiries de la maison de Guise et celles de l'abbaye de Saint Pierre. La seconde porte le blason de la noble famille de Rubempré, la troisième le modeste sceau des frères-mineurs. Les souvenirs que ces pierres rappellent leur assignent une place dans un musée d'archéologie sacrée.

minée vers le milieu de l'année 1626. Elle fut alors le théâtre d'un évènement remarquable.

Il se passa le 15 Mars 1626. Des soldats qui étaient de garde, avaient enlevé plusieurs morceaux de bois destinés à l'achèvement de la chapelle ou aux préparatifs de la consécration qui a dû en être faite, à ce que l'on pense, vers cette époque ; mais à peine se mirent-ils en devoir d'emporter leur vol sacrilége, qu'une force invisible les fit tomber par terre à plusieurs reprises. Ils n'en persistèrent pas moins à traîner leur fardeau, pour entretenir le foyer auprès duquel ils se chauffaient. Aussitôt, un tourbillon violent disperse les morceaux enflammés. Les soldats les ramassent et rétablissent le foyer dans un autre endroit ; un tourbillon, plus impétueux que le premier, disperse de nouveau le bois et les charbons ardents avec un bruit épouvantable et des craquements horribles. Les soldats furent remplis de terreur, et les fidèles ne purent s'empêcher de voir, dans un fait si extraordinaire, la preuve du respect dont Dieu voulait qu'on environnât la chapelle de Colette, et de la gloire qu'il y réservait à sa servante.



CHAPITRE SIXIÈME.

La chapelle de Corbie devient l'occasion de nouvelles démarches en faveur de la béatification de Colette, de la part de la Reine-mère, du chapitre et de la ville d'Amiens, et de Corbie. Le R. Père Sylvestre, capucin, y fait une enquête solennelle en 1629. La même année, on y envoie de Gand une insigne relique de la Sainte. Suspension de la cause.

La chapelle élevée à Corbie par la munificence des princes de Lorraine, et la pieuse visite des reines de France et d'Angleterre aux pauvres clarisses d'Amiens, furent l'occasion d'une nouvelle et glorieuse tentative en faveur de la canonisation de Colette. Plus les obstacles étaient nombreux, plus les vœux étaient ardents; plus la Providence se plaisait à déconcerter les projets humains, plus la piété multipliait ses démarches et ses sollicitations, plus aussi apparaissait la gloire de Colette, et s'étendait la confiance en sa puissante intercession. Cette nouvelle manifestation commença en 1625.

La reine-mère, Marie de Médicis, fit d'abord présenter au Pape Urbain VIII un *mémorial* détaillé, dans lequel elle rappelait les vertus de Colette, les miracles obtenus par son intercession, et la dévotion des peuples. Elle montrait les avantages et la justice d'une canonisation si longtemps désirée, sollicitant, avec les plus vives instances, le Souverain Pontife d'accorder enfin cette consolation à la piété des fidèles. Elle écrivit elle-

même, de sa propre main, plusieurs fois, au Vicaire de Jésus-Christ, et pressa vivement l'ambassadeur de France, M. de Béthune, de ne rien négliger pour faire avancer la cause de la Bienheureuse. Au mois d'Avril 1628, M. de Béthune répondait à la princesse :

« Madame, j'ai différé de faire réponse à Votre Majesté sur la lettre du mois d'Avril, laquelle est pour la canonisation de la béate mère Colette, jusques à ce que j'eusse trouvé une facile occasion d'en parler à Sa Sainteté, ainsi que j'ai fait en votre nom, représentant la bonne intention qu'en avaient les précédents Papes, et la suppliant de faire en son temps le bien à l'Eglise, à cause de la dévotion que votre Majesté et un nombre infini de gens de bien avaient à l'heureuse mémoire de la dite béate, laquelle, de jour en jour, allait en augmentant, pour les grandes et singulières grâces que l'on recognaissoit que Dieu luy avait faites pendant et après sa vie... Et m'a dit Sa Sainteté, qu'en son pontificat il ira fort réservé à faire semblables actions tant célèbres; surtout qu'il n'y a pas, à présent, de rencontre d'autre canonisation... Il reste donc, Madame, que selon les occurrences, le Saint Père soit supplié de se souvenir de vostre prière, en quoi je servirai autant que je pourrai. »

La pieuse princesse suivit les avis de son ambassadeur ; elle lui écrivit quelques temps après :

« Ayant vu, par votre réponse, que nostre Saint Père n'a pas pour désagréable les supplications que j'ai faites par deux de mes lettres, j'en rescrit à Sa Sainteté pour la troisième fois, et vous assure que vous ferez chose qui me sera très-agréable, d'accompagner ma lettre que vous présenterez, d'une instance très-expresse, et de témoigner à Sa Sainteté, que j'aurai un ressentiment

bien particulier, si ma recommandation, jointe aux pieuses considérations qui la peuvent porter en cela, la convie d'autant plus à donner cette consolation à une infinité d'âmes dévotes, tant religieuses que séculières, qui ont reçu et reçoivent tous les jours des assistances particulières de Dieu, par l'intercession de la dite Bienheureuse. »

Les sollicitations de la reine n'étaient pas des sollicitations isolées. Le 13 Mai 1625, le chapitre de la cathédrale d'Amiens y ajouta les siennes. Le 23 du même mois, la ville d'Amiens écrivait à son tour :

« Très-Saint Père. Après avoir en toute humilité baisé les pieds de votre Sainteté. La cause pour laquelle nous luy escripvons de présent, n'est qu'à l'effet de l'augmentation de l'honneur et louange de Dieu, duquel vous êtes le souverain lieutenant en terre, et ce, en la personne de la bienheureuse vierge Colette, de la naissance de laquelle ayant pleu à sa divine bonté d'honorer cette province, et bienheurer cette ville particulièrement d'un monastère des religieuses de l'ordre de sainte Claire, vivantes en grande perfection, gouvernées par les Pères capucins, duquel monastère la susdite bienheureuse vierge Colette, réformatrice du mesme Ordre, est la première fondatrice ; nous avons estimé estre de notre debvoir comme vos enffans très-obéissans, zélateurs de l'accroissement du nombre des saints de l'Eglise, pères et magistrats d'un peuple très-dévot à la mémoire de cette bienheureuse vierge Colette, à cause des grands soulagements et singuliers secours qu'il reçoit journellement en ses afflictions, par son entremise et intercession envers la divine miséricorde, de témoigner à votre Sainteté le désir que nous avons tous qu'il lui plaise de

mettre et inscrire au nombre des saintes vierges, la bienheureuse vierge Colette, déjà réclamée telle par la voix commune de tout le peuple, lequel journellement voit Dieu opérer choses extraordinaires et miraculeuses en sa faveur. C'est pourquoi, présentement prosternez d'esprit et de cœur, aux pieds de votre Sainteté, avec plus d'humilité qu'il n'est possible, nous la supplions instamment, par l'excès d'amour du Fils de Dieu envers les hommes, et par les mérites de la bienheureuse sainte Claire. De notre part, nous prierons le Tout-Puissant de Vous concéder un long et heureux pontificat.

Par les très-obéissans enffans et très-humbles serviteurs de votre Sainteté, les eschevins de la ville d'Amiens. »

La ville de Corbie, patrie de la Bienheureuse, ne pouvait voir ces pieuses démarches sans s'y associer. Dans le mois de Décembre 1628, elle présenta une supplique à la congrégation des Rites. Elle y rappelle avec humilité et avec tous les témoignages de la plus grande confiance en sainte Colette, la vénération des peuples, les miracles dont il a plu à Dieu de la récompenser, principalement depuis l'érection de la nouvelle chapelle par les princes de Lorraine ; puis, elle continue :

« C'est pourquoi, prosternés aux pieds de vos Eminences, nous vous supplions humblement de daigner enrichir de votre bénédiction et des grâces spirituelles et apostoliques du Souverain Pontife, ce lieu de la réclusion de Colette, préparé pour la célébration des saints mystères, et orné avec tant de magnificence par les largesses des princes et des seigneurs de ce monde. Il en sera ainsi, avec la plus grande facilité, si, par vos conseils et vos exhortations, le très-Saint Pape Urbain

lui-même, accédant aux vœux de tous et à ceux que nous faisons dévotement, ordonne, en vertu de son autorité apostolique, de proclamer enfin, dans tout le royaume de France, royaume très-chrétien, la sainteté de cette vierge que nous revendiquons comme *nôtre*. »

En attendant ce résultat, la ville de Corbie demande la faveur de célébrer solennellement la fête de la Bienheureuse, au jour anniversaire de sa mort, d'offrir en son honneur le saint sacrifice de la Messe, pendant les autres temps de l'année.

« Nous vous prenons pour nos intercesseurs, ajoute la supplique; si vous, qui êtes au comble de la puissance, intercédez pour notre bassesse auprès de celui qui est au faît de la suprême puissance apostolique, vous obtiendrez l'abondance des miséricordes du céleste Epoux de notre bien-aimée Vierge, et vous renouerez les liens qui tiennent invinciblement attachés à vous et à la sainte Eglise romaine vos très-humbles serviteurs. »

La cour pontificale avait à cœur de satisfaire de si légitimes désirs. Il y fut décidé que des informations solennelles seraient faites, selon toutes les formes canoniques, dans la nouvelle chapelle de Corbie. A cet effet, on dressa, avec une rare sagesse, un cahier d'instructions sur la manière dont la procédure devait être conduite. On ne s'y contente pas d'y déterminer comment le tribunal sera composé, comment les témoignages seront recueillis, avec quel soin religieux l'affaire doit être traitée, on spécifie encore dans le plus grand détail, la teneur de l'interrogatoire. Les témoins devront répondre, sous la foi du serment, aux questions suivantes :

« 1° Sait-on s'il a existé dans le monde une ser-

vante de Dieu du nom Colette, et comment le sait-on ?

2° Sait-on si cette sainte a passé sa vie dans le lieu de sa naissance, si elle est née d'un légitime mariage, si elle a vécu dans la foi catholique ; comment le sait-on ? Quelle est, à ce propos, la voix publique, l'opinion et la renommée uuiverselle ?

3° Sait-on si elle a été baptisée, élevée dès son enfance dans la religion catholique, et dans la soumission à notre sainte mère l'Église ; y a-t-elle persévéré jusqu'à la mort, et comment le sait-on ?

4° Sait-on si elle a été religieuse et fondatrice de la Réforme de l'ordre des filles de sainte Claire, et si elle a persévéré en religion jusqu'à la mort, et comment le sait-on ?

5° Sait-on si elle s'est distinguée par un grand nombre de vertus chrétiennes, et principalement si elle a eu une foi excellente dont elle a toujours conservé la pureté, et comment le sait-on ?

6° Sait-on si elle a eu en Dieu une espérance ferme d'obtenir la vie éternelle, par les mérites de J.-C., et comment le sait-on ?

7° Sait-on si elle a eu une charité ardente envers Dieu et envers le prochain, si elle a excellé dans cette vertu, et comment le sait-on ?

8° Sait-on si elle a eu une grande charité pour le prochain en exerçant envers lui des œuvres de miséricorde spirituelle ou corporelle, quelles sont ces œuvres, comment les connaît-on ?

9° Sait-on si elle a eu un grand zèle pour le salut des âmes, pour la conversion des infidèles, pour la soumission des hérétiques et des schismatiques, pour le

retour des pécheurs à une vie chrétienne et digne de l'homme, et comment le sait-on?

10° Sait-on si elle a vieilli dans la vertu de religion, en adorant Dieu, en honorant les saints, en s'adonnant à la prière et à la contemplation, en visitant les églises, les lieux de dévotion, le très-Saint Sacrement de l'Eucharistie, en récitant à genoux l'office, le chapelet, les autres prières, et comment le sait-on?

11° Sait-on si, dans ses prières et dans ses contemplations, elle avait des ravissements, des extases, des visions et des révélations, et comment le sait-on?

12° Sait-on si elle méprisait le monde et si elle se méprisait elle-même, en remplissant les emplois les plus viles, en fuyant les honneurs et les dignités, en s'humiliant elle-même en toutes choses, en recherchant par humilité, la dernière place?

13° Sait on si elle a émis le vœu de pauvreté, et si elle l'a toujours observé parfaitement, pour l'amour de J.-C., et comment le sait-on?

14° Sait-on si elle a parfaitement observé la chasteté dont elle avait émis le vœu, en veillant sur ses sens, en fuyant les occasions, en affligeant sa chair par des jeûnes, des veilles, des disciplines, et d'autres mortifications volontaires, et comment le sait-on?

15° Sait-on si elle a parfaitement observé le vœu d'obéissance, en obéissant toujours aux commandements de Dieu et de l'Eglise, en se soumettant aux ordres de ses supérieurs, en observant les règles de la vie religieuse, et comment le sait-on?

16° Sait-on si, par ses conversations et par ses exhortations, elle a ramené beaucoup de personnes à la pénitence, si, par ses paroles et par ses exemples, elle

a fait rentrer des religieux et des religieuses dans la pratique de la perfection et de l'observance régulière, et comment le sait-on?

17° Sait-on si, pour la gloire de Dieu, et par zèle par la conversion des infidèles, et pour la propagation de la foi, elle a désiré donner sa vie et répandre son sang par le martyre, et comment le sait-on?

18° Sait-on si, elle a fait des miracles pendant sa vie, si ce sont de vrais miracles, quels sont-ils? On doit encore interroger sur les lieux, les temps, les témoins de ces miracles?

19° Sait-on si, pendant sa vie, elle était en grande réputation de sainteté, si on la regardait universellement, publiquement, incontestablement, comme une sainte, comment le sait-on? est-ce la voix et la renommée universelle?

20° Sait-on si, avant sa mort, elle a reçu les sacrements de Pénitence, d'Extrême-onction, le Saint-Viatique, si elle s'est endormie pieusement et saintement dans le Seigneur, en persévérant jusqu'à la fin, et comment le sait-on?

21° Sait-on si, pendant sa vie, elle a été calomniée et persécutée pour la justice, et comment le sait-on?

22° Sait-on si, après sa mort, les objets qui avaient été à son usage ont été recueillis par tous les fidèles comme des reliques, et conservés avec vénération et dévotion, et comment le sait-on?

23° Sait-on si, beaucoup l'ont toujours eue et l'ont encore en grande dévotion et vénération, s'ils ont été dans l'usage et y sont encore de se recommander à son intercession dans toutes leurs nécessités et de l'invoquer

dans leurs prières privées comme une sainte et comme une bienheureuse ? et comment le sait-on ?

24° Sait-on si la renommée de sa sainteté s'est constamment accrue après sa mort, et s'accroît encore chaque jour, et comment le sait-on ?

25° Sait-on si, après sa mort, par son intercession ou par la confiance en ses reliques, on a obtenu plusieurs miracles ; les croit-on vrais et indubitables ? comment le sait-on ? On doit aussi interroger sur le lieu, le temps les témoins de ces miracles, et si le bruit et la renommée en sont publiques.

26° Sait-on si, dans les différentes parties du monde et principalement en Flandre, en Lorraine en Bourgogne, chaque année, le sixième jour de Mars, on célèbre en l'honneur de la bienheureuse Colette une fête solennelle où l'on fait un discours public sur ses vertus, sa sainteté et ses miracles, si on récite l'office et si on célèbre la messe du commun d'une vierge non-martyre dans tous les monastères réformés de saint François, en vertu d'une concession apostolique, émanée de Clément VIII, de Paul V et d'Urbain VIII ; la renommée touchant ces différents points est-elle publique ?

27° Sait-on si des images de la Servante de Dieu ont été publiées et répandues comme les images d'une sainte ; si de pieux catholiques ont publié quelques écrits sur sa sainteté, ses vertus, ses miracles ?

28° Sait-on quelque chose de plus ? a-t-on quelque chose à dire de plus sur sa vie, ses vertus, sa sainteté, ses miracles, sa renommée, la dévotion et la vénération des peuples pour son tombeau et pour ses reliques ?

29° Sait-on quels sont sur tous ces points, le bruit

et la renommée publique, l'opinion commune, et comment le sait-on ? »

Le R. Père Sylvestre, capucin de la province de Paris, fut chargé par le R. Père Léonard, son provincial, de procéder à l'enquête dont les formes venaient d'être déterminées avec tant de sagesse. Il l'ouvrit, le 28 Mai de l'an 1629, avec le concours et l'autorisation des religieux de saint Pierre de Corbie.

Nous ne suivrons pas le P. Sylvestre dans l'accomplissement d'une mission qui ne devait pas avoir de conséquence immédiate. On entendit une fois de plus, le récit et les preuves des vertus éminentes de Colette et de la puissance dont elle jouissait auprès de Dieu. Dix-sept nouveaux miracles furent authentiquement constatés et relatés dans le procès-verbal. Nous rapporterons à la fin du livre quelques uns des principaux. Les dépositions furent recueillies et enregistrées avec soin. L'une des plus importantes fut, sans contredit, celle du vénérable curé de saint Etienne et administrateur de la nouvelle chapelle, l'abbé Vrayet.

Ce digne prêtre était un des plus zélés propagateurs de la gloire de Colette. Il avait été, par les pieuses industries de son intervention, un des instruments les plus actifs dans tout ce qui venait de se faire en l'honneur de la Bienheureuse. Il entretenait envers elle et par ses exemples et par ses exhortations la dévotion la plus tendre et la plus éclairée.

Devant la commission d'enquête, l'abbé Vrayet rappela, sous la foi du serment, comment le nouveau sanctuaire avait été élevé par les largesses du prince Henri de Lorraine, et par la piété des habitants de Corbie. Il ajouta que, depuis l'érection de ce sanctuaire, la

dévotion envers sainte Colette attirait tant de pèlerins à Corbie que, dans quelques solennités et notamment le jour de la fête de la Bienheureuse, ce saint lieu ne désemplissait pas, depuis l'aube du jour jusqu'à la nuit close. Les étrangers, dit-il, viennent de très-loin se recommander à Colette; ils sont alors si nombreux que les fidèles de Corbie même, ne pouvant pénétrer dans l'intérieur du temple, restent à genoux à la porte pour y faire leurs prières. Le nombre des ecclésiastiques qui sollicitent la faveur de célébrer les saints mystères dans la chapelle est tel, que plusieurs, après avoir attendu longtemps, ne peuvent avoir cette consolation. L'abbé Vrayet rappelle ensuite que la princesse de Montpensier, devenue duchesse d'Orléans, avait conservé pour Colette une dévotion exemplaire, qu'elle avait même envoyé de Paris son aumônier, pour célébrer le saint sacrifice dans la chapelle dédiée à la Bienheureuse, afin de donner, par là, un témoignage plus éclatant de sa reconnaissance pour les bienfaits qu'elle avait reçus.

Le R. P. Sylvestre ne se contenta pas d'apporter à la mission qu'il devait remplir la diligence filiale que lui inspirait sa dévotion pour Colette. Il conçut la pensée d'enrichir la nouvelle chapelle de quelque insigne relique de la Bienheureuse, afin d'accroître et d'augmenter la piété des peuples. Il en fit humblement la demande, tant en son nom qu'au nom des habitants et des magistrats de Corbie, à la maison des pauvres clarisses de Gand. Cette demande était trop légitime pour ne pas trouver un accueil favorable. On envoya donc à Corbie, patrie de Colette, un os de la jambe, une petite pièce du damas blanc dans lequel les saints ossements avaient été enveloppés, et deux petits pans, l'un de son

voile blanc, l'autre de son voile noir. L'acte de donation est daté du 24 Octobre 1629. Il importe à la gloire de Colette et de sa patrie, que nous le rapportions entièrement, et textuellement.

Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Etant chose juste et méritoire de rendre témoignage à la vérité, et à ce que l'on adjoute foy aux saintes reliques que nous, soussignées, abbesses et religieuses anciennes de ce pauvre monastère des pauvres Clarisses de la ville de Gand, avons données au R. P. Sylvestre, de Paris, religieux capucin et confesseur de nos bonnes mères et sœurs du monastère de la ville d'Amiens, nous en ayant instamment et humblement priées, pour accroistre la dévotion du peuple qui visite le reclusaige de notre bienheureuse mère Colette, en sa ville de Corbye, nous attestons pour véritable, que le petit ossement est du corps de notre dite glorieuse Mère, que nous gardons fort révéremment en ce monastère où elle est décédée. De plus, que la petite pièce de damas blanc est de celuy dans lequel ses saints ossements furent mis, et après 40 ans fut trouvé le dit damas sans corruption, par le Révérendissime évesque de Sarepta, suffragant de Tournay, lequel releva solenncllement le corps de notre bienheureuse Mère du milieu de notre cimetière, lieu fort humide. Lequel lieu se remplit d'eau à l'instant que les saintes reliques furent tirées hors : ce que voyant, le dit évesque prononça *ses* (ces) paroles : Je ne voudrais voir autre miracle pour canoniser *cest* (cette) sainte Dame. En outre, nous tenons pour tradition, que les deux petits pans de toile, l'un est de son voile noir, l'autre de son voile blanc.

Fait en notre monastère de sainte Claire de Gand,

le 24 d'Octobre de l'an 1629. Signé Marguerite de Brienne, abbesse ; sœur Colette Kerkove, vicaire ; sœur Livinne Mast, la plus ancienne professe.

Il existe un acte semblable, signé par le Père Provincial des frères-mineurs, et daté du 3 Juin 1630. On y constate que la relique est un os de la jambe, accordée à la ville de Corbie, d'après les instances et les supplications des magistrats et des principaux du peuple.

Cette insigne relique fut remise à Cristophe Vrayet, révérend et très-digne curé de Corbie, ainsi que porte l'authentique daté du 21 Janvier 1632.

Mais, faut-il le redire, les évènements furent plus forts que la volonté des hommes. La nouvelle enquête faite à Corbie, dans la chapelle élevée par les princes de Lorraine, le bonheur qu'on avait désormais d'y posséder d'insignes reliques de la Sainte, contribuèrent à étendre de plus en plus en Picardie, en Lorraine, en Bourgogne, en Belgique un culte depuis longtemps cher aux cœurs chrétiens. Ce fut, pour le moment, le principal résultat obtenu. Il permettait de suspendre, pendant de longues années, sans nuire désormais à l'élan de la piété générale, des démarches qui ne pouvaient réussir alors, et préludait à la reprise définitive et efficace de la cause de la béatification, pour une époque plus heureuse (1).

(1) Plusieurs des pièces authentiques de ce chapitre sont tirées des archives de Corbie et du monastère d'Amiens. Nous en devons la communication à M. le baron de Caix-de-Saint-Aymour.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Reprise de la procédure relative à la béatification de sainte Colette, en 1739. Le Père Gravois est poslutateur de la cause. Enquête solennelle faite à Gand, par ordre du Saint-Siége. Procédure de la canonisation. Décrets pontificaux qui préparent l'heureuse solution de la cause.

Par l'alliance admirable d'un zèle ardent pour la gloire de leur sainte Réformatrice, et d'un respect profond pour les malheurs et pour les plus grands intérêts de l'Eglise, les frères-mineurs recueillaient de tous côtés les monuments qui devaient servir à la béatification de Colette ; ils attendaient, en même temps, avec une soumission pieuse, l'époque où l'église pourrait enfin couronner leur longue persévérance. Nous avons vu comment, pendant près de deux siècles, la famille de saint François multiplia les informations juridiques, les sollicitations respectueuses, les démarches auprès de tous ceux qui pouvaient lever les obstacles que le malheur des temps faisait naître de toute part. Rien, ce semble, ne manquait à la bienheureuse Colette : ni l'amour le plus tendre et le plus dévoué de ses enfants spirituels, ni la dévotion universelle des peuples, ni l'appui des princes de la terre, ni l'éclat de nombreux et incontestables miracles, ni même la sainte impatience des Souverains Pontifes, dont la plupart ambitionnaient le bonheur d'inscrire Colette au catalogue des saints. Mais les évènements enlevèrent tout espoir d'une heureuse réussite,

jusqu'à l'année 1739. Pendant cette période de cent ans, qui s'écoula depuis les dernières informations, en 1629, jusqu'à la reprise de la cause, en 1739, il est plus facile de conjecturer que d'exprimer avec quelle pieuse résignation les enfants de saint François se soumirent aux décrets de la Providence. On ne voit pas, il est vrai, qu'ils aient fait, pendant ce long espace de temps, de nouvelles informations ou de nouvelles démarches, mais que ne firent-ils pas pour entretenir et pour augmenter la dévotion des peuples envers leur bienheureuse Mère, partout où l'on conservait quelques unes de ses précieuses reliques, et partout où s'élevait une de ses maisons? Si la dévotion pour sainte Colette, désormais autorisée par la voix même du Souverain Pontife, s'étend de plus en plus, et devient pour les peuples un moyen efficace de recevoir du ciel des faveurs abondantes, il faut l'attribuer au zèle des enfants de saint François.

Enfin le moment de reprendre et de terminer heureusement la procédure relative à la canonisation de Colette, parut arrivé. L'Eglise jouissait de quelques moments de repos, Clément XII occupait le trône pontifical, et l'on connaissait son pieux désir de mettre Colette au nombre des Bienheureux.

Le P. Marie-Antoine Gravois fut député à Rome, au nom des enfants de saint François, en qualité de postulateur de la cause de Colette. Il arriva dans cette ville, muni de nouvelles pièces relatives à de très-récentes informations que le zèle infatigable des frères-mineurs avait faites à Hesdin et à Corbie. Ce Père unissait une grande vertu à une habileté rare dans le maniement des affaires, et à une volonté énergique pour surmonter les plus puissants obstacles. Son premier soin fut de s'as-

surer du concours actif de plusieurs membres du Sacré-Collége, et d'obtenir du Souverain Pontife un décret qui ordonnât la reprise de la cause de Colette, dans l'état où elle se trouvait actuellement. Dans ce but, le 1er Septembre 1739, il présenta une supplique à Clément XII. Il y rappelle à Sa Sainteté la reconnaissance et la levée solennelle des reliques par l'évêque de Sarepta, le 25 Mai 1536; il s'appuie de l'autorité du Saint-Siége qui a fixé lui-même la fête de la Sainte au 6 Mars, et accordé, à différentes époques, à toutes les maisons de l'ordre séraphique, le privilége de faire l'office de leur bienheureuse Mère. Après avoir discuté ces faits auxquels il donne la valeur d'une véritable béatification, et rappelé la dévotion universelle des peuples, et les nombreux miracles par lesquels Dieu l'avait récompensée, le P. Gravois supplie le Pape d'ordonner que la cause de Colette soit reprise dans l'état où elle se trouvait, sans revenir sur les anciennes procédures dont la validité était admise. Clément XII s'empressa de faire droit à la supplique du pieux enfant de saint François, par un décret signé le 11 Septembre 1739. Il y ordonne de reprendre la cause de Colette en l'état où elle se trouve, et de la poursuivre.

Ce décret fit faire un pas immense à la cause. Dès ce moment, tout va s'acheminer vers le prompt accomplissement d'un vœu formé depuis plus de trois siècles avec une persévérante unanimité. Plus d'un obstacle se présentait cependant. L'Eglise était à la veille de voir tomber une phalange de dévoués défenseurs, elle devait traverser les temps orageux de la révolution française, elle devait voir ses enfants dispersés et ses Pontifes traînés en exil; mais la cause est reprise et, au milieu des

plus cruelles préoccupations, Rome ne la perdra pas de vue, qu'elle ne l'ait heureusement terminée.

Une grande difficulté se présentait d'abord. Urbain VIII, par son décret du 13 Mars 1625, défend de procéder à la canonisation d'un saint ou d'une sainte qui a reçu un culte quelconque sans l'autorisation du Saint-Siége. Sainte Colette paraissait être dans ce cas. Mais une bulle postérieure du même Pape, en date du 5 Juillet 1634, excepte les serviteurs et les servantes de Dieu qui auraient été honorés d'un culte public et immémorial non interrompu. N'était-ce pas le cas où se trouvait Colette, elle qui avait été si universellement et si perpétuellement honorée, elle dont l'office avait été autorisé par le Saint-Siége, dont la fête avait été fixée au 6 Mars, et légitimement célébrée dans toutes les maisons de l'ordre de saint François? Le postulateur de la cause, Antoine Gravois, fit valoir ces raisons avec force. Enfin, la Congrégation des Rits, pleinement convaincue, porta, le 23 Janvier 1740, un décret dans lequel elle déclare *qu'il conste d'un culte immémorial rendu à la bienheureuse Colette, et que sa cause est dans l'exception prévue par la bulle d'Urbain VIII, du 5 Juillet* 1634. Ce décret fut confirmé par Benoît XIV, le 26 Août 1740.

La même congrégation ne tarda pas à entamer la procédure de l'héroïcité de vertus de Colette. La question se trouvait environnée de tant lumière, les preuves de la vie héroïquement sainte de Colette étaient si nombreuses et si évidentes qu'on ne pouvait douter de l'issue des discussions. En effet, le pape Clément XIV, par un décret du 24 Août 1771, après la déclaration de la congrégation des Rites, reconnaît solennellement que

la vierge Colette a pratiqué dans un degré héroïque les trois vertus théologales : la Foi, l'Espérance, la Charité, et les quatre vertus cardinales : la Force, la Justice, la Tempérance, la Prudence. De plus, le souverain Pontife déclare valable la procédure entamée et poursuivie jusqu'à ce jour pour parvenir à la canonisation de la Bienheureuse.

Il restait encore à constater, suivant les formes canoniques, l'authenticité de quatre miracles obtenus par l'intercession de Colette, depuis la reprise de la procédure, c'est-à-dire, depuis 1739.

Une dernière et solennelle enquête fut donc ordonnée par le Saint-Siége et faite en son nom, en 1747, au couvent de Béthléem par Monseigneur Van der Woot, évêque de Gand. Le prélat se rendit au couvent, accompagné d'un grand nombre d'ecclésiastiques de laïques distingués et de quatre docteurs en médecine. Les commissaires apostoliques procédèrent avec la plus scrupuleuse exactitude à la reconnaissance et à la vérification des sacrés ossements. Ils ne se contentèrent pas d'en constater l'authenticité indubitable ; ils voulurent même les compter et les décrire avec soin. La forme et les dimensions de la chapelle, l'état du sépulcre et de la châsse, les saintes précautions qu'on avait prises pour assurer la conservation du précieux dépôt, tout fut examiné avec autant d'exactitude que de respect.

Pendant qu'on procédait à ces opérations, Dieu révéla la gloire de sa Servante , sous les yeux mêmes des commissaires apostoliques , en présence de toute l'assemblée , par un miracle éclatant. Voici le fait :

(1) Gand avait été séparé de Tournai et érigé en évêché, le 12 Mai 1559.

Il y avait au couvent de Béthléem, parmi les Colettines, une religieuse, née à Bruges, agée de 33 ans. Elle avait alors 11 ans de religion et se nommait sœur Colette de Blœwe. Cette religieuse avait entièrement perdu la voix depuis quatre ans. Les médecins les plus habiles avaient été appelés, mais toutes les ressources de leur art avaient échoué, la religieuse ne pouvait articuler aucun son ; de quelque manière que les sœurs s'y prissent pour l'entendre, aucun bruit ne parvenait à leurs oreilles. On la regardait comme incurable. Les médecins eux-mèmes avaient déclaré que la pieuse fille resterait à jamais totalement privée de l'organe de la parole. Cependant, elle conservait une tendre dévotion envers celle dont elle avait désiré de porter le nom, en prenant l'habit religieux. Abandonnée des médecins, elle espirait tout de sa puissante patronne. Ce ne fut pas en vain : au moment où l'on replaçait les saints ossements dans la châsse, elle sentit instantanément qu'un changement s'opérait dans ses organes. Elle essaie d'articuler quelques mots et elle reconnaît qu'elle parle aisément. S'adressant à la mère-abbesse qui était à ses côtés. « M'entendez-vous parler, ma révérende mère, lui dit-elle, à voix basse. » Oui, ma fille, je vous entends, quoi, vous êtes donc guérie ! Toutes deux se lèvent à l'instant et entrent dans la chapelle où le prince-évêque achevait d'apposer les sceaux sur la châsse. La sœur Colette se précipite devant les reliques, en s'écriant avec l'accent d'une jubilation qu'elle ne pouvait contenir : Notre bienheureuse Mère Colette vient de me rendre la parole et la voix. Aussitôt, elle entonne d'une voix éclatante le verset : *Ora pro nobis beata mater Coletta*, elle répond sur le

même ton : *ut digni efficiamur promissionibus Christi.* Toute l'assemblée partagea l'émotion des religieuses. On était dans l'étonnement et dans la reconnaissance pour un miracle si évidemment dû à l'intercession de leur sainte Mère. Les commissaires apostoliques, après avoir pris tout les renseignements qui pouvaient rendre cette merveille plus incontestable, furent tellement frappés des circonstances qui l'accompagnèrent, qu'ils n'hésitèrent pas à l'insérer dans le procès-verbal de l'enquête, comme le premier des quatre miracles qui devaient être discutés devant la congrégation des Rites.

On entendit encore plusieurs dépositions sur trois autres miracles dont nous renvoyons le récit au dernier chapitre de ce livre. C'était la guérison de Marie-Thérèse Smidts, celle du frère Delamotte, religieux récollet, arrivée le 22 juillet 1747, enfin, celle de la sœur Rose Croès, religieuse de l'ordre de Cluny, de la maison de Gand.

Les discussions de la congrégation des Rites, relatives à l'authenticité de quatre miracles, s'ouvrirent d'après le procès-verbal des solennelles informations dont nous venons de parler. Ces discussions furent longues, sévères, minutieuses même, comme le sont toutes celles du même genre. La sacrée Congrégation admit comme certains et indubitables les trois derniers miracles, mais elle n'accepta pas le premier, la guérison instantanée de sœur Colette de Blœwe. Un des docteurs de la commission d'enquête, ayant raconté, sous la foi du serment, les détails de l'infirmité de cette sœur et constaté l'inutilité de tous les moyens employés pendant quatre ans, avait ajouté que la guérison soudaine et étonnante de la sœur était *presque* naturellement impossible. Le léger

doute que cette expression pouvait faire naître, fut, aux yeux de la congrégation, une raison suffisante pour écarter impitoyablement ce miracle. Preuve mémorable de la sévérité qui accompagne, dans ces matières, les décrets de la cour pontificale !

La procédure sur l'authenticité des miracles se prolongea jusqu'en 1781. Le 12 Août de cette année, jour de la fête de sainte Claire, fondatrice des pauvres clarisses, le souverain Pontife Pie VI, après avoir célébré les saints mystères, publia le décret qui constate les trois miracles admis par la congrégation des Rites.

Le même pieux et vénérable pontife devait encore donner deux autres marques de son zèle pour la cause de la bienheureuse Colette.

Par un décret du 16 Avril 1790, pour épargner le lenteurs de nouvelles informations, il accorda la dispense d'un quatrième miracle ; le 15 Août de la même année, jour de la glorieuse Assomption de la sainte Vierge, il publia lui-même le décret qui permettait de procéder à la canonisation de la bienheureuse Réformatrice des pauvres filles de sainte Claire. Les persécutions les douleurs et la mort ne permirent pas au saint Pontife d'en faire davantage. Dieu réservait à l'immortel Pie VII la gloire de couronner tant d'efforts, en consommant enfin cette longue et célèbre procédure par la bulle et par la cérémonie de la canonisation.



CHAPITRE HUITIÈME.

Translation des reliques de Colette, de Gand à Poligny, en 1783. — Suppression des Colettines de Gand. — Madame Louise de France fait demander les reliques. — Emigration des Colettines. — Leur départ. — Leur arrivée à Saint-Denis. — Entrée triomphale des reliques à Poligny. — Réception des religieuses de Gand par les religieuses de Poligny. — Miracles.

Bientôt le Vicaire de Jésus-Christ allait solennellement inscrire au catalogue des saints la bienheureuse Colette. Comme nous venons de le voir, tout était prêt. Mais la Providence, qui voulait rendre ce dernier triomphe plus universel et plus éclatant, permit, sur ces entrefaites, la glorieuse translation des reliques de Gand à Poligny. Nous devons la raconter avec quelques détails; elle n'est pas une des moindres preuves de la manière dont Dieu veille sur ses élus, et leur prépare des triomphes là où n'apparaissent souvent que des humiliations.

En 1781, l'empereur Joseph II préluda à la destruction des maisons religieuses, par la suppression des couvents non rentés. Les maisons de clarisses que Colette avaient fondées en Belgique, se trouvèrent comprises dans cet arrêt de proscription. Les religieuses de Gand demandèrent un asyle à leurs sœurs de Poligny. Sous le prétexte que ces religieuses seraient une surcharge pour la ville, les ministres d'Etat s'oppo-

sèrent d'abord à cet acte de charité. Mais, Madame Louise de France, carmélite au couvent de Saint-Denis, fit bientôt cesser une opposition illégitime, en intéressant son neveu, Louis XVI, au sort des proscrites. Le roi, en effet, non content d'improuver l'opposition qui leur était faite, voulut encore qu'on les amenât de Gand à Poligny, à ses propres frais. La pieuse princesse conçut en même temps le projet de solliciter de l'évêque de Gand la remise du corps de sainte Colette, qu'elle voulait conserver à Poligny. Ce précieux dépôt n'était-il pas la gloire et le bonheur des pauvres clarisses ? et convenait-il que les filles fussent séparées sans raison de leur bienheureuse mère ? Il ne s'agissait que de trouver un homme aussi saint qu'habile, pour réussir dans une négociation qui restait très-délicate et pleine de difficultés, malgré le nom et la puissance de Madame Louise. La Providence l'avait préparé dans l'abbé Reymond-de-Saint-Sulpice, à qui Madame Louise avait donné sa confiance, et qu'elle employait pour ses bonnes œuvres, à cause de la sagacité, de la discrétion et de la haute vertu qu'elle avait reconnue en lui.

Ce pieux ecclésiastique, muni des lettres de la vénérable mère Sainte-Thérèse de Saint Augustin (c'était le nom de religion de Madame Louise), partit pour Gand, où il arriva vers la mi-juillet 1782. Il eut d'abord sous les yeux un rare exemple de résignation et de piété filiale. Le gouvernement avait fait apposer les scellés sur tout ce qui était à la disposition des religieuses, et jusque sur ce qui servait à leur usage quotidien. Elles manquèrent même du nécessaire, et durent passer par les angoisses de la faim et du dénuement le plus absolu. Elles auraient pu quitter Gand aussitôt que l'abbé de

Saint-Sulpice fut arrivé ; mais ces saintes filles préférèrent tout souffrir en silence, auprès de leur bienheureuse mère, et attendre que l'arrêt de leur suppression leur fût définitivement signifié ; ce qui n'arriva qu'au mois de Septembre de l'année suivante 1783.

Pendant ce temps, l'abbé de Saint-Sulpice avait négocié, auprès du Prince-évêque, l'affaire délicate de la translation des reliques de Colette. Le Prince en avait accueilli la proposition avec une peine profonde. Il connaissait la dévotion du peuple de Gand pour la Sainte, il n'ignorait pas de combien de faveurs spirituelles elle avait été la source, il craignait même qu'un soulèvement de la ville ne mît un obstacle absolu à la translation désirée ; mais il fallut céder devant la certitude de la suppression des Clarisses, et se rendre aux instantes prières de Madame Louise.

En conséquence, le 10 Septembre 1783, le prélat, accompagné de ses vicaires généraux, vint au monastère des clarisses, où déjà s'étaient rendus les commissaires de l'Empereur. Il y fit publiquement, et selon les formes, la reconnaissance des reliques, il en constata l'authenticité et les replaça dans la châsse où elles étaient contenues : il scella cette châsse et la mit respectueusesementdans une caisse en bois, sur laquelle on apposa également le sceau de l'évêque et celui des commissaires. On en fit autant pour le manteau de la Sainte, et l'on dressa un procès-verbal détaillé de ces opérations et de l'acte par lequel tous ces objets étaient concédés par le Prince-évêque à Madame Louise de France, du consenement des commissaires impériaux. Copie authentiques en fut donnée à l'abbé de Saint-Sulpice.

Celui-ci s'empressa de mettre en lieu de sûreté les

sacrées reliques. Dans la crainte de quelque évènement fâcheux, une sœur converse, appelée Marie des Saints Anges, sortit en secret avant l'aurore, les emportant sous sa mantille ; mais l'abbé qui suivait de près en voiture, prit le saint fardeau au sortir de la ville, et partit en toute hâte pour le couvent des carmélites de Lille, où il arriva bientôt. Il prit acte signé de la mère Prieure et du P. Provincial des Carmes, qui se trouvait alors au couvent, de la remise qu'il faisait de la précieuse caisse, et repartit aussitôt pour Gand. Mais il n'y put rester qu'un temps fort court. Malgré les précautions qu'on avait prises, le bruit de l'enlèvement des reliques s'était répandu peu à peu dans la ville, les esprits commençaient à s'échauffer ; ce qui engagea l'abbé de Saint-Sulpice à se retirer à Lille, en confiant le soin des pauvres clarisses, pour le moment où arriverait le décret définitif de leur suppression, à un vénérable ecclésiastique (M. le supérieur du Séminaire).

C'est le 21 Septembre suivant que ces saintes filles furent obligées de quitter leur patrie, la maison témoin de leurs vertus, et la chapelle où elles avaient tant de fois prié pour leurs persécuteurs. Elles y assistèrent pour la dernière fois au sacrifice de la messe, y reçurent Celui qui est le pain des forts et la consolation des affligés, et se mirent en marche pour Lille, vers quatre heures du matin, non sans répandre beaucoup de larmes. Elles n'étaient que vingt pour prendre le chemin de l'exil ; l'âge et les infirmités obligèrent les autres à rester en Belgique.

Comment redire avec quelle charité et quelle vénération les courageuses exilées furent reçues par les fille de sainte Thérèse et par leurs propres sœurs, les clarisses

de Lille? Comment redire avec quel bonheur elles revirent elles-mêmes cette châsse vénérée, qui renfermait ce qu'elles avaient de plus précieux, et qui les accompagnait sur la terre étrangère?

A Lille commença pour les filles de Colette une véritable marche triomphale. On ne se contentait pas de leur prodiguer les marques de la charité la plus tendre, on les vénérait comme des épouses fidèles de Jésus-Christ injustement persécutées, on voulait avoir le bonheur de posséder, pendant quelques instants, les saintes reliques qu'elles emportaient. Malgré le secret dont on voulait s'entourer, les peuples accouraient en foule, pour payer aux précieux restes un tribut de respect et d'amour. Le jour ne suffisait pas pour satisfaire la dévotion des fidèles, on passait la nuit en prières, on faisait retentir l'air du chant des psaumes et des cantiques sacrés.

Les mêmes scènes se renouvelèrent à Arras, où l'on arriva le 24, à Doulens, à Amiens, à Breteuil. Dans cette dernière localité on vit même tout ce qu'il y a de chrétien et de généreux dans le cœur du soldat français. Quand on descendit le soir à Breteuil, toutes les hôtelleries étaient occupées par un régiment qui stationnait cette nuit-là même, pour se rendre à sa destination le lendemain. L'abbé de Saint-Sulpice était dans un grand embarras, ne sachant comment il pourrait loger avec convenance sa pieuse caravane. Mais les officiers s'empressèrent de céder leurs chambres aux religieuses émigrantes, et comme l'abbé disait qu'il faudrait peu de place à des religieuses habituées à coucher sur la dure. « Non, non, répondirent-ils, monsieur l'abbé, vos religieuses ne coucheront pas sur la dure, c'est à nous,

soldats, que cela appartient. » Et l'on accepta de bonne grâce une offre d'autant plus belle qu'elle partait d'un cœur plus généreux.

Le lendemain, 27, on arriva à Chantilly, et le 28 à Saint-Denis, où Madame Louise et toute la communauté étaient dans l'attente. La châsse précieuse fut reçue avec les plus grands honneurs, et solennellement exposée au milieu du sanctuaire, après qu'on eût fait lecture de l'acte authentique par lequel le Prince-évêque de Gand faisait don du corps de sainte Colette et de son manteau à Madame Louise de France, en religion sœur Sainte-Thérèse de Saint Augustin, de l'ordre des carmélites. Madame Louise, en recevant la châsse, prononça ce discours, dont on a recueilli les paroles : « Votre Prince-évêque, dont vous avez si souvent éprouvé l'affection paternelle, m'a fait présent du corps de votre sainte Réformatrice, et de ses précieux vêtements. Malgré ma vénération et le désir ardent que j'ai de conserver ce dépôt inestimable, je ne veux point vous en priver ; j'en fais présent moi-même au couvent de Poligny, qui a bien voulu vous accorder un asyle assuré : votre sainte Réformatrice fera votre consolation. Priez-la souvent pour moi. Je vais la garder ici quelques jours, pour satisfaire à la dévotion de la communauté » (1).

Les religieuses elles-mêmes furent l'objet des soins les plus empressés et les plus délicats. Madame Louise particulièrement, les encouragea avec une touchante bonté. La première fois qu'elles parurent devant leur

(1) Hist. de l'émigrat. des relig. supprimées dans les Pays-Bas.

auguste bienfaitrice, elles tombèrent toutes à genoux pénétrées de respect et de reconnoissance. Comme elles n'exprimaient les sentiments de leurs cœurs que par leur silence et par leurs larmes, Madame Louise, profondément attendrie, se jeta elle-même à genoux en s'écriant : « Mes sœurs, vous êtes religieuses comme moi ; vous êtes à mes pieds, je suis aux vôtres, je ne me relèverai que quand vous serez debout.» Une autre fois, les pieuses exilées supplièrent Madame Louise de leur permettre de lui baiser la main. La vénérable Mère, sœur Sainte-Thérèse, qui ne s'attendait à rien moins qu'à cette demande, ne put s'empêcher d'en témoigner sa peine. « Depuis que je suis devenue l'épouse d'un Dieu pauvre et humilié, disait-elle, puis-je en core accepter ces marques de distinctions usitées à la cour des rois ? » Sur les instances plus pressantes des religieuses, elle céda humblement. Mais quand la Mère-abbesse se présenta la première. « Ma mère, lui dit la Princesse, vous ne pourrez me baiser la main si je ne tiens moi-même la vôtre. » Et la lui prenant, en effet, elle la lui baisa avec une tendresse respectueuse qui édifia toute l'assistance. Elle fit de même à l'égard de toutes les religieuses qui n'obtinrent la permission de de lui baiser la main qu'après lui avoir présenté la leur.

Au milieu de toutes ces attentions de la charité et de l'humilité, les filles de Colette ne pensaient pas à l'avenir sans douleur. Les restes sacrés de leur sainte Mère avaient été donnés à Madame Louise. La pieuse Princesse avait promis, il est vrai, de les donner au au couvent de Poligny. Mais pourrait-elle réaliser ses desseins ? Ne retiendrait-elle pas longtemps ces pré-

cieuses reliques pour sa dévotion personnelle et pour le bien de sa propre communauté? Il leur faudrait, peut-être, se séparer de leur unique trésor et s'acheminer seules vers Poligny. Ce fut, en effet, avec le double sentiment de la reconnaissance la plus vive et des plus profonds regrets qu'elles durent quitter le couvent des Carmélites, et partir pour Paris où elles furent reçues, chez les Capucines avec toutes les marques d'une cordiale affection. Hélas! elles n'avaient pas la précieuse châsse! elles avaient dû la laisser à Saint-Denis! Mais cette épreuve, qu'une attention plus délicate leur avait ménagée, ne dura pas longtemps; peu de jours après leur départ, l'abbé de Saint-Sulpice leur apporta, avec toute la pompe et tout le respect possible, le corps et le manteau de leur bienheureuse Mère; Madame Louise les leur donnait. La pieuse princesse n'avait voulu qu'accorder plus de temps à la dévotion de ses sœurs et inspirer aux pauvres Clarisses une vénération plus grande encore, s'il était possible, pour Colette (1).

L'acte de donation des reliques de sainte Colette à la communauté de sainte Claire, de Poligny, par Madame Louise de France était ainsi conçu:

« Nous, soussignée, dépositaire des Carmélites du mo-

(1) On avait aussi profité de ce temps pour faire reconnaître par l'autorité épiscopale du diocèse de Paris, l'authenticité des sceaux. Jusqu'à Saint-Denis, la châsse était restée enclose dans la caisse en bois qui lui servait d'enveloppe et sur laquelle l'évêque de Gand avait apposé son sceau. Pour avoir la liberté d'extraire cette châsse à volonté, l'autorité épiscopale, sur la prière de Madame Louise, avait brisé ce premier sceau, reconnu l'intégrité des sceaux intérieurs et sans doute apposé celui de l'Archevêché.

nastère de Saint-Denis, en France, déclarons que, du consentement de la mère Julie de Jésus, Prieure du monastère, nous avons cédé, donné et accordé, cédons, donnons et accordons par ces présentes, au monastère de Poligny, diocèse de Besançon, 1° Le corps vénérable de la bienheureuse Colette, Réformatrice de l'ordre de sainte Claire, cy-devant conservé dans le monastère des religieuses Colettines de Gand. 2° Un manteau qui, suivant la tradition, a servi à la bienheureuse Colette, avec le procès-verbal y joint. Le tout donné et envoyé par Monseigneur l'évêque de Gand, muni de ses authentiques et de ses sceaux, et remis par Monsieur l'abbé Reymond-de-Saint-Sulpice, prêtre.

Au monastère de Jésus-Maria des Carmélites de Saint-Denis, en France, le premier Octobre mil-sept cent-quatre-vingt-trois.

Sœur Julie de Jésus, prieure. Sœur Thérèse de Saint-Augustin, dépositaire. »

Il serait difficile d'exprimer la joie, la reconnaissance dont furent pénétrées ces pieuses filles. Elles en offrirent à Dieu l'expression par un redoublement de ferveur, pendant les neuf jours qu'elles restèrent chez les Capucines avec lesquelles elles célébrèrent, le 4 Octobre, la Fête de leur commun patriarche, saint François.

Le 8 Octobre, elles reprirent le chemin de Poligny. La piété des fidèles et celle des maisons religieuses où l'on exposait momentanément les reliques devait de nouveau le transformer en une véritable marche triomphale. Au milieu de tous ces témoignagnes de vénération on arriva successivement à Provins, le 9, chez les bénédictines, à Troyes, le 10, chez les religieuses de la Visitation, à Châtillon-sur-Seine, le 12,

chez les bénédictines, à Dôle, le 13, chez les religieuses de Cîteaux. Mais rien n'égala les honneurs qui attendaient Colette et ses filles à Poligny où l'on devait arriver le mercredi, 15 Octobre.

Depuis longtemps on avait fait les préparatifs de la fête. Dès qu'on avait su à Poligny que les clarisses de Gand devaient arriver avec la châsse de leur sainte Mère, la joie avait été universelle. Les magistrats avaient décidé qu'on célèbrerait le jour de leur entrée comme un jour de bonheur pour la ville. Tous l'attendaient avec impatience. Une foule immense était accourue de tous les pays circonvoisins, attirée par le bruit de l'arrivée prochaine des reliques de Colette. L'archevêque de Besançon, retenu par la consécration du Prince-évêque de Bâle, avait délégué son Vicaire-général, M. l'abbé de Villefrancon, autour duquel étaient venus se ranger un grand nombre de pieux ecclésiastiques.

Cependant la châsse approchait de Poligny. Elle était déposée sur un char magnifique que la comtesse de Broclia, de Dôle, avait offert en témoignage de sa vénération pour Colette. L'abbé de Saint-Sulpice était auprès, et les religieuses exilées suivaient dans des gondoles de l'Etat attelées, chacune, de huit chevaux. On arriva jusqu'à Tourmont, village éloigné d'environ une lieue de Poligny. Là, le délégué de l'Archevêque, l'abbé de Villefrancon, accompagné du marquis d'Astorgues, gouverneur de la ville, suivi des échevins et d'une grande partie de la population, vint recevoir les reliques et constater l'authenticité des sceaux. On procéda à cette formalité religieuse, et on en rédigea un procès-verbal sur lequel on apposa le sceau de l'Archevêché de Besançon.

Lorsque la châsse fut replacée dans la voiture d'honneur, on s'avança vers Poligny.

Le chemin était bordé, depuis le village de Tourmont jusqu'à la ville, d'une foule immense et recueillie à travers laquelle s'avançaient lentement les restes de Colette et les deux gondoles où étaient les religieuses. Une décharge d'artillerie annonça au peuple le moment où parurent les voitures. C'était aussi le signal convenu pour la réunion générale, sur une place située entre la ville et les faubourg, de tous les ordres, du clergé régulier et séculier, du corps de ville, des autorités judiciaires et de toutes les corporations. Une seconde salve d'artillerie unie au son de toutes les cloches annonça le moment où les voitures arrivèrent devant le les autorités qui les attendaient. Les pauvres clarisses furent aussitôt l'objet d'une attention délicate et chrétienne bien capable de les dédommager, même devant les hommes, si elles n'avaient attendu du céleste Epoux une récompense plus impérissable. Le délégué épiscopal et le marquis d'Astorgues, à la tête du corps de ville vinrent les recevoir à leur descente de voiture. La Révérende mère-abbesse descendit la première. Le marquis d'Astorgues, en sa qualité de maire et de gouverneur, lui plaça sur la tête une couronne de roses, et lui mit à la main une palme de laurier en signe de la victoire qu'elle et ses filles avaient remportée par leur fidélité inviolable à leur vocation. Puis elle fut conduite en face d'un magnifique baldaquin préparé pour recevoir les reliques de Colette.

A mesure que les religieuses descendaient, le marquis d'Astorgues, plaçait sur leur tête une couronne de roses et remettait à chacune d'elles une palme comme

il avait fai à la mère-abbesse. Ce solennel hommage rendu à la vertu persécutée, tira des larmes d'attendrissement des yeux de tous les spectateurs. Ensuite on descendit la châsse et on la plaça dans l'intérieur du baldaquin. A la vue des sacrés ossements, la multitude tomba à genoux, de joyeuses fanfares se mêlèrent au bruit du canon et le clergé entonna les chants sacrés.

La procession s'organise à l'instant. De nombreux hommes d'armes ouvrent la marche. Ils sont immédiatement suivis par les diverses corporations des métiers et professions, avec leurs étendards respectifs ; de longues files de jeunes personnes, revêtues d'habits blancs, se rangent sous les bannières de Marie ; à leur suite, paraissent les religieux franciscains, les dominicains, les ecclésiastiques et les pasteurs des paroisses rurales, le clergé de la ville, et en dernier lieu, les membres du chapitre de Saint-Hippolyte, tous revêtus des plus riches ornements. Venait ensuite le baldaquin sous lequel reposait celle qui avait aimé pendant sa vie l'abjection. Aux deux côtés de la châsse marchaient les pauvres Colettines, le voile baissé, la palme à la main, la couronne sur la tête, et les pieds nus. Le délégué de l'Archevêque, revêtu des insignes de sa dignité, le pieux abbé de Saint-Sulpice et quelques autres ecclésiastiques, prirent place derrière la châsse. Enfin se rangèrent le marquis d'Astorgues, à la tête du corps de ville, les juges du siége royal, les membres du baillage, les bourgeois les plus notables de la ville, et la foule innombrable des fidèles.

Grâce à la piété qui régnait dans tous les cœurs et à l'intelligente activité de la milice bourgeoise, qui, ce

jour-là, était commandée par un officier de l'armée royale de Saint Louis, la procession put se déployer et s'avancer dans un ordre parfait. Les rues étaient jonchées de fleurs, des arcs de triomphe s'élevaient de distance en distance, des feux de joie étaient allumés sur les hauteurs de Poligny. Les maisons etaient richement pavoisées.

La première station se fit dans l'église des Ursulines qui avaient demandé la faveur de posséder, au moins pendant quelques instants, et de vénérer les reliques de la glorieuse Colette. La châsse fut portée au milieu du sanctuaire, accompagnée des Colettines, d'une partie du clergé, et des magistrats. Les religieuses purent sortir de leur chœur et baiser les saints ossements. Toutes vinrent coller respectueusement leurs lèvres sur la châsse; l'une d'elles qui avait perdu la vue depuis sept ans, la recouvra au moment même. A la nouvelle de cette guérison miraculeuse, il y eut un redoublement de piété ; bien des larmes coulèrent pour remercier Dieu des grâces insignes qu'il accordait à Poligny.

Bientôt on arriva à la Collégiale de Saint-Hyppolyte où l'on fit une seconde station. C'est là que le délégué Episcopal, l'abbé de Villefrancon, profitant de l'étendue de l'église, monta en chaire pour faire le panégyrique de la Sainte, et remercier les habitants des marques volontaires de leur touchante piété.

Enfin on entra dans l'église du monastère des pauvres Clarisses où la piété des fidèles s'était surpassée, par la richesse et par la magnificence des décorations. La châsse fut placée au milieu du sanctuaire sous le baldaquin qui avait servi à la translation, et les religieuses de Gand déposèrent tout autour leurs couronnes

et leurs rameaux. Alors l'abbé de Saint Sulpice fit à haute voix la lecture de toutes les pièces, et principalement des lettres authentiques par lesquelles Madame Louise de France faisait don au couvent de Poligny du corps et du manteau de sainte Colette. Une cérémonie touchante restait à accomplir.

Pendant que le clergé et le peuple chantaient le *Te Deum*, le délégué Episcopal, accompagné des autorités civiles et des magistrats, se présenta à la porte du monastère, pour introduire dans la clôture les religieuses exilées. Les religieuses de Poligny, attendaient, le cierge à la main, leurs sœurs de Gand : elles les conduisirent en procession à la salle du chapitre. Là, les deux communautés, qui désormais n'en faisaient plus qu'une en J.-C., confondirent leurs larmes et les plus doux épanchements de la charité. Après cette scène, toutes les religieuses se rendirent au chœur devant Celle qui devenait leur mère commune, et l'insigne patronne de Poligny. La bénédiction solennelle du Saint-Sacrement termina cette journée d'éternelle mémoire. Le peuple se retira en louant et en glorifiant Dieu.

Quelque chose aurait manqué à ces glorieuses manifestations, si Colette elle-même n'avait opéré quelques merveilles capables d'exciter de plus en plus la confiance des peuples. Aussi, raconte-t-on plusieurs miracles opérés pendant la marche triomphale des reliques. L'un d'eux fit une impression plus profonde, parce qu'il eut lieu sur la personne qui paraissait le mériter le plus par sa piété et par ses longues souffrances C'était la femme de ce dévoué marquis d'Astorgues qui avait préparé aux reliques une réception si reli-

gieuse. Cette pieuse dame était depuis longtemps attaquée d'une maladie de langueur à laquelle les médecins ne voyaient aucun remède. Après avoir employé vainement tous les secours de l'art, elle mit sa confiance dans Colette et l'invoqua avec ferveur. Ses vœux furent pleinement exaucés. Au moment même où les reliques parurent sur l'estrade préparée pour les recevoir dans le sanctuaire des Clarisses, elle fut subitement et radicalement guérie.

Ces merveilles comblèrent de joie toute la population. On les regarda comme un gage de la protection spéciale dont Colette se plairait désormais à environner ceux qui donnaient à ses filles et à elle-même une si touchante et si magnifique hospitalité.

La ville de Poligny mit le comble aux honneurs qu'elle voulait rendre à Colette, et acheva de mériter la possession des précieuses reliques qu'elle venait de recevoir par une délibération prise à l'hôtel-de-ville, le 13 Octobre 1783. L'histoire doit conserver le souvenir de ces actes aussi honorables qu'ils sont religieux.

« Il a été unanimement décidé, est-il dit dans cette délibération.

1° Que l'assemblée générale, prie M. l'abbé Reymond-de-Saint Sulpice, envoyé du Prince-évêque de Gand, et de S. A. R. Madame Louise de France, de recevoir avec bonté, le faible hommage avec lequel la ville de Poligny s'empresse de lui exprimer son respect et sa reconnaissance (1), — et qu'il lui sera remis extrait de la présente délibération.

(1) Il fut présenté à M. l'Abbé Reymond une boîte d'ar-

2° Que le corps municipal se transportera au monastère des religieuses de sainte Claire, et déclarera, au nom de l'assemblée générale, aux dames colettines de Gand, que la ville de Poligny les regarde comme ne formant désormais qu'un seul corps avec les religieuses clarisses de cette ville, et leur promet même secours et assistance : en foi de quoi, extrait de la présente délibération leur sera remis.

3° Que l'assemblée générale accepte avec autant de respect que de reconnaissance, au nom du monastère de Poligny, le don de la relique de la bienheureuse Colette, fait au dit monastère, par S. A. R. Madame Louise de France; que de très-humbles actions de grâces en seront rendues à cette auguste Princesse, en lui adressant l'extrait de la présente délibération.

4° Que pour perpétuer la mémoire de cet évènement, il sera célébré chaque année une messe solennelle, à laquelle tous les corps ecclésiastiques et civils seront invités dans l'église des religieuses de sainte Claire, le 15 du mois d'Octobre, époque d'autant plus heureuse de la réception de la relique, que ce jour est la fête de sainte Thérèse dont S. A. R. porte le nom.

5° Il sera expressément recommandé à la mère Abbesse et aux religieuses du monastère de Poligny, de conserver avec le plus grand soin les reliques et le manteau de la bienheureuse Colette, ainsi que l'acte pieux qui constate le don fait par son S. A. R., et qu'il sera fait, par notaire, copies collationnées et en forme,

gent, marquée d'un côté aux armes de la ville, avec l'inscription *Urbis benefico*, et de l'autre, à celles de l'envoyé de Madame Louise de France. Des lettres de bourgeoisie y étaient renfermées.

sur parchemin du dit don, ainsi que celui fait à S. A. R. par Mgr le Prince-évêque de Gand, et que ces deux lettres seront déposées dans les archives de cette ville.

Fait en assemblée, le 23 Octobre 1783. »

CHAPITRE NEUVIÈME.

De qu'elle manière les reliques de Colette sont providentiellement conservées pendant la révolution. — Expulsion des religieuses de Poligny. — Les reliques de Colette doivent être brûlées. — Elles sont mises en lieu sûr et vénérées pendant la révolution. — Translation en 1804 dans l'église Saint-Hyppolite. Mort de Constance Parpandet.

La Providence divine, on ne peut en disconvenir, faisait concourir, depuis trois siècles, un grand nombre d'évènements à la gloire de Colette. Elle exaltait aux yeux des peuples, d'une manière admirable, celle qui avait placé son bonheur dans les humiliations. Avant la révolution française, aucun genre de triomphe ne lui avait manqué. Mais ce soin perpétuel que Dieu prend de sa servante, nous apparaîtra plus évident encore dans la manière dont les saintes reliques furent conservées pendant les mauvais jours qui désolèrent la France.

On sait comment, à cette époque, la religion vit ses temples fermés, ses prêtres persécutés, les reliques de ses saints outrageusement profanées. Le 4 Septembre 1792, les Clarisses de Poligny avaient dû céder à la force, et prendre la fuite, sans pouvoir em-

porter avec elles les restes de leur bienheureuse Mère. Dieu veillait sur ce précieux dépôt : le lendemain, le *curé constitutionnel*, de la paroisse Saint-Hyppolite, vint le chercher processionellement pour le conserver dans son église. C'est là qu'il resta en sûreté, jusqu'au commencement de 1794, époque néfaste du règne de la terreur. Malgré la diminution de la foi et le déchaînement des passions révolutionnaires, le peuple de Poligny avait conservé pour sainte Colette une vénération profonde, dont les bons pouvaient encore donner des marques publiques et dont les mauvais mêmes s'honoraient au fond du cœur. Mais, à l'époque que nous rappelons, quelques hommes sans patrie, proposèrent les mesures les plus violentes contre la religion, et contre tout ce qui en rappelait le souvenir. Ce n'était pas assez d'avoir éloigné les prêtres, transformé les églises en salles de réjouissances publiques, interdit aux ministres intrus eux-mêmes, d'exercer leurs fonctions sacriléges; « brûlons, dit insolemment un de ces hommes, dans le *club* de Poligny, brûlons sur la place publique, Mademoiselle Colette et Monsieur Hyppolite (1). » Ces paroles impies ne trouvèrent peut-être pas de cœurs apostats, mais elles trouvèrent des âmes lâches qui applaudirent. On rédigea et on lut le décret d'exécution pour le lendemain.

L'homme heureusement ne fait pas tout le mal qu'il veut, Dieu s'y oppose par les secrètes dispositions de son amour et de sa sagesse. Pendant qu'on rédigeait ce décret, une ancienne religieuse de Poligny, qu'on

(1) Il l'entendait de sainte Colette et de sainte Séraphie dont les restes étaient ensevelis dans l'église de Saint-Hyppolite.

avait arrachée de son monastère, et qui vivait retirée chez ses parents, vint à passer devant le club où l'on tramait ces projets impies contre les reliques de sa sainte Mère. Vivement sollicitée par un sentiment inexplicable et poussée par une force irrésistible, elle y entra et entendit, sans être remarquée de personne, ce qui devait s'exécuter le lendemain. Elle ne pouvait douter du rôle que Dieu lui assignait. Prête à sacrifier sa vie, s'il le faut, elle s'arme de courage et de résolution. Sans perdre un instant elle va trouver les hommes influents, et les mieux connus par ce qu'on appelait alors le patriotisme. Elle leur rappelle avec force l'attachement universel de la population pour sa bien-aimée patronne, les secours nombreux que la puissante intercession de Colette a obtenus à toutes les classes, et pour tous les genres de malheurs; elle en appelle aux sentiments de foi qui vivent au fond de leurs cœurs et, au besoin, à la juste vengeance de Dieu et du peuple. « Il faut, ajouta-t-elle, à tout prix, sauver les reliques de Colette. » Quelques-uns la suivirent jusqu'à l'église de Saint-Hyppolyte. Là, sous les ordres et avec les indications de sœur Constance Parpandet, (c'est le nom de cette courageuse fille) ils enlevèrent les reliques, et, dans l'impossibilité de trouver un lieu plus convenable, ils les ensevelirent dans la chapelle même, sous un amas de débris et de démolitions. Le lendemain, les révolutionnaires, ne trouvant plus rien, épouvantés d'ailleurs des menaces non équivoques d'une population chrétienne, renoncèrent, pour le moment, à leur projet sacrilége.

Quelques mois plus tard le danger reparut. Il s'agissait de célébrer la fête de la déesse raison. Pour une

telle solennité aucun vestige de *la vieille superstition* ne devait paraître; tout ce qui rappelait le culte du vrai Dieu devait être éloigné. Déjà on avait mis la main à l'œuvre, et on emportait les décombres sous lesquelles la châsse de Colette était enfouie. Le péril était imminent; mais Constance Parpandet veillait sur tout. Elle s'adresse hardiment à Antoine Lugand et à son fils François, charpentiers de profession, et, à force d'instances, elle les fait triompher de la crainte qu'ils avaient de la guillotine. A la suite de ces deux hommes dont le patriotisme n'était pas suspect, mais qui auraient mieux aimé mourir que de renoncer à leur foi, elle passe entre les gardes postés à l'entrée de l'église. Pendant que les ouvriers sont allés prendre leur réfection, cette fille intrépide parvient, avec Lugand, à retirer la châsse de dessous les décombres. Lugand brise les verres de la châsse, retire le coffret qui contenait les reliques tel qu'il avait été apporté par les religieuses de Gand; puis, passant par une porte de la nef gauche de l'église, il va déposer sous les voûtes son précieux trésor. Le plus difficile était fait, les saints ossements étaient en sûreté pour le moment. La sœur Constance fit le reste deux jours après. Pendant l'obscurité de la nuit, pieds nus, elle alla les reprendre pour les emporter dans sa maison. Elle put les y conserver pendant près d'un an, suppléant par sa dévotion et par celle de quelques personnes pieuses et discrètes, aux hommages publics dont le malheur des temps empêchaient la manifestation. Mais les jours devenant de plus en plus mauvais, le précieux dépôt était de nouveau en péril, à cause des perquisitions vexatoires auxquelles la maison de Cons-

tance se trouvait exposée. Cette sainte fille n'hésita pas plus longtemps à se séparer de son trésor. Elle prit le parti de le confier à une famille (1) éminemment chrétienne, qui possédait un caveau secret. Cette famille se fit un bonheur de recevoir les reliques de Colette; elle regarde encore aujourd'hui comme un titre de gloire de les avoir conservées et gardées pendant la révolution. Quand les plus mauvais jours furent passés, les saintes reliques furent tirées de leurs modestes cata-catacombes et portées successivement dans quelques familles pleines de foi. C'était un bonheur pour les âmes simples et craignant Dieu, de se réunir quelquefois auprès de celle qui a dû, dans ces moments, sécher bien des larmes et entretenir l'espoir dans bien des cœurs. On préludait par ces hommages d'une piété discrète, aux hommages solennels, que des temps meilleurs devaient bientôt permettre.

Lorsque les églises furent rendues à l'exercice du culte catholique, en vertu du concordat de 1801, la première pensée de la population de Poligny fut pour sa glorieuse patronne. Il est impossible d'exprimer la joie avec laquelle on apprit que Colette avait échappé aux mains des impies. On bénissait Dieu de cette conservation vraiment providentielle; on admirait le courage et la fidélité de la pauvre clarisse qui avait tout conservé, aux dépens de sa propre vie, sans oublier les trois pieuses femmes dont le zèle lui était venu en aide, et dont nous nous plaisons à citer les noms . c'était Claire Barbier, née Mortin, Thérèse Mortin sa sœur, et Marguerite Sage, née Blondeau leur mère.

(2) Famille Barbier qui occupait encore naguère l'hôtel du grand Alexandre.

L'acte par lequel ces trois personnes firent la remise des reliques à Monsieur l'abbé Gagneur, prêtre, ancien vicaire de Saint-Hyppolite, est trop important et trop honorable, pour ne pas trouver place ici. Le voici textuellement : « Aujourd'hui, dix-neuf Novembre, mil-huit cent-trois, nous soussigné, Simon Gagneur, prêtre, ci-devant vicaire de la paroisse Saint-Hyppolite de Poligny, déclarons et attestons devant Dieu, avoir reçu des mains des demoiselles Marie Thérèse *Mortin*, Claire *Barbier*, née *Mortin*, sa sœur, et Marguerite *Sage*, née *Blondeau*, leur mère, les reliques précieuses de Sainte Colette, fondatrice du monastère de sainte Claire, à Poligny. Cet inestimable trésor est renfermé dans uue boîte de bon bois, fisselée, et munie des sceaux qui prouvent son authenticité. Il fut enlevé de la paroisse (où il avait été placé depuis la suppression des maisons religieuses) en mil-sept cent-quatre-vingt-quatorze, lorsque la fureur et l'impiété de la révolution menaçaient de détruire tout ce qui regardait les choses saintes. On est redevable de cet enlèvement à sœur Constance *Parpandet*, religieuse clarisse, qui employa à cet effet un nommé Antoine *Lugand*, charpentier et ouvrier de profession. Sœur Constance n'osant, à cause des fouilles qui devait avoir lieu, conserver dans la maison où elle s'était retirée, le coffre renfermant les reliques de sainte Colette, elle le confia à la garde et à la piété des trois personnes ci-dessus nommées. Elles l'ont gardé sain et intact par les grandes sollicitudes qu'elles se sont données, jusqu'au présent jour où il m'est remis, comme ayant charge de parer magnifiquement une chapelle de la paroisse pour y faire déposer les reliques. En foi de quoi, et pour rendre un témoi-

gnage éternel à la piété et au zèle des dames Thérèse *Mortin*, Claire *Barbier*, née *Mortin*, sa sœur, et Marguerite *Sage*, née *Blondeau*, leur mère, je me suis signé et ai apposé mon sceau.

Poligny, les jours, mois et an que dessus. »

Cet acte est signé par M. l'abbé Gagneur. La copie a été certifiée conforme par M. Barbier Weber, J. J. Jahier, AnatoleThiébaud et M. l'abbé Crétenet, curé doyen de Poligny.

Ainsi les précieuses reliques avaient comme par miracle échappé aux dangers de la révolution. Le premier soin de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile fut d'en reconnaître et d'en vérifier solennellement l'authenticité. Le 6 Mars 1804, elles furent rapportées en grande pompe à l'église paroissiale, au milieu des témoignages de respect et de la joie générale. C'était une première gloire qui préparait la gloire plus complète de la canonisation.

Quant à la courageuse gardienne des reliques, Constance Parpandet, elle jouit avec bonheur du fruit de son courage. Elles vit ces reliques vénérées comme autrefois, elle vit leur translation dans l'église paroissiale, leur seconde translation dans l'églisé des Clarisses, ses sœurs; mais, à cause de son âge et de ses infirmités, elle ne put revenir terminer sa carrière dans le lieu cher à son cœur. Elle mourut saintement dans sa famille, le 19 Février 1847, âgée de 89 ans vivement regrettée des pauvres Clarisses qui lui doivent, après Dieu, la conservation des reliques de leur sainte Mère.

CHAPITRE DIXIÈME.

Canonisation de sainte Colette.—Bulle en français et en latin.— Homélie du Souverain Pontife, le jour de la canonisation.

Dix-sept ans s'étaient écoulés depuis le décret du 15 Août 1790. Ce dernier retard, occasionné par les troubles de la révolution, n'avait servi qu'à manifester avec plus d'éclat les vues mystérieuses de Dieu dans la glorification de la bienheureuse Colette. Enfin tout fut consommé, le Dimanche de la Sainte-Trinité, le 24 Mai 1807, 68 ans après la reprise de la cause, 336 ans après les premières informations, 360 ans après la mort de Colette. Le Souverain Pontife Pie VII, ayant célébré les saints mystères, plaça solennellement au nombre des saints la Bienheureuse, au milieu des pompes déployées dans ces circonstances.

Depuis longtemps Rome s'était remplie d'étrangers attirés par le désir d'assister à la solennité de la canonisation, que l'on savait devoir être prochaine. Plus de douze mille personnes des différentes parties de l'Italie étaient arrivées dans la première moitié du mois de Mai. Le nombre s'en était augmenté sans cesse. Il était parti de Naples seulement plus de sept mille fidèles. Beaucoup d'évêques et un nombre prodigieux d'ecclésiastiques s'étaient empressés pour avoir le spectacle d'une cérémonie que Rome n'avait pas vue depuis quarante ans ; car il n'y avait point eu de canonisation depuis celle que fit Clément XIII, en 1767. On fit pour celle-ci de grands travaux dans l'église Saint-Pierre. On

voulait que la fête surpassât en magnificence tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. L'architecte s'était proposé d'imiter, autant que possible, les splendeurs que Benoît XIV avait fait déployer en 1746. La foule était innombrable ; la vaste étendue de l'immense basilique ne pouvait suffire à l'affluence du peuple. Le soir toute la ville fut illuminée (1).

Il semble que le Pape lui-même se soit proposé de dédommager l'Univers catholique de la longue attente qui avait précédé ce jour, par l'importance solennelle qu'il donne à la bulle de canonisation, et par la magnificence des éloges dont il relève les vertus de Colette.

Cette bulle n'est pas seulement une gloire pour notre Sainte ; elle est encore une pièce extrêmement remarquable par l'élévation des pensées, par la noblesse du style et par l'expression des sentiments de la foi la plus vive. Nous sommes d'autant plus heureux de lui donner place dans cette histoire, qu'elle n'a pas encore été imprimée, et qu'elle peut contribuer efficacement à l'édification des lecteurs.

CANONISATION

de S. Colette Boilet, vierge, réformatrice de l'ordre des religieuses de sainte Claire.

PIE, ÉVÊQUE,

Serviteur des serviteurs de Dieu, pour l'éternelle mémoire du fait.

Entrée en matière.

§. I. Le prophète royal, éclairé par l'Esprit-Saint,

(1) Voir les journaux du temps.

vit l'Eglise, épouse de Jésus-Christ, debout à la droite de son époux, comme une reine parée de vêtements enrichis d'or, et environnée d'ornements d'une admirable variété. En effet, les fleurs de toutes les vertus, qui ne peuvent croître que dans le sein de l'Eglise catholique, forment son riche et magnifique vêtement, et les divers caractères de sainteté qui brillent dans ses membres, le parent et l'embellissent de mille couleurs. Au premier rang paraît l'intrépidité des martyrs, la constance invincible des pénitentes, l'humble piété des saintes veuves, l'inviolable chasteté des vierges, et les innombrables vertus des autres fidèles qui soutiennent ainsi vaillamment le combat du Seigneur, et qui, après avoir achevé leur course, s'envolent enfin dans le ciel, pour y régner éternellement avec Jésus-Christ. Mais, puisque plus la nature du combattant est faible, son sexe débile, plus grand est le mérite de son triomphe, il convient sans doute que notre joie augmente, lorsque Dieu, toujours riche en ses dons, ne cesse de nous montrer, dans de simples vierges, malgré l'infériorité de leurs forces, les prodiges de sa grâce, et que, par les exemples frappants de ce sexe naturellement faible, il réchauffe, dans un monde qui s'engourdit, le feu de la parfaite charité, et excite d'une manière pressante tous les âges à tendre au sommet de la perfection.

Excellence de la vie religieuse.

§. 2. Or, si nous devons compter parmi les vierges sages toutes ces vierges qui, sous le joug d'une discipline régulière, n'ont point vécu selon la chair, mais ont mortifié par l'esprit les œuvres de la chair, et ont mis tous leurs soins à ne plaire qu'à Jésus-Christ, leur

unique époux ; cependant, on doit un tribut de louanges tout particulier à ces âmes qui, s'élevant au-dessus de leur sexe et remplies de la ferveur du divin Esprit, se sont appliquées à fonder un nouvel ordre de religieuses, ou, ce qui est d'un mérite à-peu-près égal, ont travaillé à faire revivre l'ancienne discipline d'un institut déjà fondé, et à y rétablir la sainteté de vie primitive : à ces âmes qui, après avoir elles-mêmes généreusement embrassé et heureusement parcouru la voie étroite de la vie spirituelle, ont appris aux autres et aux générations futures, par leurs exemples, à marcher dans le même chemin.

Eloge général de la très-célèbre vierge de Corbie.

§. 3. Parmi ces saintes âmes, a brillé d'un éclat tout particulier, au commencement du 15e siècle, l'admirable vierge Colette. Non contente d'avoir fait à Dieu, dès son jeune âge, un holocauste de sa personne, de sa volonté et de tous les plaisirs de la terre, enflammée du divin amour, embrasée de charité pour le prochain, elle entra dans le tiers-ordre de saint François, dont elle embrassa la règle, afin de suivre plus parfaitement les conseils évangéliques. Tandis qu'elle s'appliquait de toutes ses forces à faire son salut, et à retracer en elle toutes les vertus de la perfection religieuse, en affligeant son corps par les jeûnes et par les plus rudes macérations, en faisant tout pour la gloire de Dieu, et en rapportant tout à cette fin, elle se sentit appelée, par une inspiration secrète et non équivoque du Saint-Esprit qui souffle où il veut, à la réforme des ordres de saint François. Mais, par un sentiment de profonde humilité, elle ne pouvait se résoudre à se charger d'un si pesant

fardeau ; cependant, pressée par des prodiges célestes, elle commença cette réforme et l'exécuta promptement, de la manière la plus heureuse. Enfin, pleine de bonnes œuvres et de vertus, enrichie de dons célestes, elle mérita de recevoir la couronne de la gloire éternelle de la main de Jésus-Christ, l'époux des vierges, et la grande opinion qu'on avait de sa sainteté lui fit décerner des hommages solennels et un culte public, aussitôt après sa mort. Ayant donc soumis à un mûr examen, ainsi que le prescrivent les décrets pontificaux et l'usage établi dans l'Eglise, tout ce qui devait être discuté, savoir : le culte public légitime et non interrompu rendu à la bienheureuse Colette, la sainteté héroïque de sa vie, enfin les miracles que Dieu a opérés par son intercession, nous avons pensé qu'il était grandement de l'honneur et de l'utilité de l'Eglise catholique (à laquelle nous sommes préposés, non par nos mérites, mais uniquement par le choix de la Providence divine), de déclarer que la sainteté de la bienheureuse Colette, dans laquelle le Dieu de toute bonté a versé si abondamment et fait briller avec tant d'éclat les richesses de sa libéralité, était digne d'être présentée à la vénération et à l'imitation de l'Eglise militante. Nous avons donc appelé, en Notre conseil, Nos vénérables frères les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, un Patriarche et plusieurs Archevêques et Evêques, qui se trouvaient à la cour de Rome ; tous Nous ont donné leur assentiment, et alors, après avoir imploré le secours des lumières célestes, Nous avons placé la bienheureuse Colette au nombre et au rang des saintes vierges, Nous avons ordonné et décrété que tous les fidèles lui rendissent un culte pieux et les honneurs dus

aux Saints ; et Nous avons la confiance qu'on trouvera en elle des exemples sûrs pour la réforme des mœurs, et des secours puissants pour obtenir la paix et la tranquillité des peuples.

Sa naissance et ensemble de sa vie.

§. 4. Cette servante du Seigneur naquit à Corbie, en Picardie, au diocèse d'Amiens, de pieux et honnêtes parents, aux Ides de Janvier (13 Janvier) l'an du Seigneur MCCCLXXX. (1380). Dès sa plus tendre enfance, elle donna des signes admirables de sainteté : car, méprisant les amusements ordinaires de son âge et les plaisirs trompeurs du siècle, elle s'appliquait sans relâche à l'oraison et à la contemplation des choses célestes ; et elle trouvait tant de charmes dans ces exercices, qu'elle a mérité à bon droit l'éloge que les Saintes Lettres accordent à Tobie dont il est dit, qu'étant encore fort jeune il ne faisait rien cependant qui ressentît l'enfance. Ensuite elle se prescrivit pour règle de vie de se contenter, pour toute nourriture, de pain et d'eau, de porter le cilice, de se flageller, durant le silence de la nuit, avec des disciplines de fer, et de n'accorder au sommeil qu'un temps fort court, à peine suffisant pour réparer les forces épuisées de la nature. Elle avait si bien contracté, dès sa jeunesse, l'habitude de soulager les misérables, qu'elle aurait pu dire comme Job avec vérité : Dès mon enfance, la compassion pour les malheureux a grandi avec moi ; elle était sortie avec moi du sein de ma mère. Elle prodiguait, en effet, les marques de la plus grande bonté aux malades, et de la charité la plus ardente aux pauvres ; elle s'étudiait à obtenir qu'on lui confiât les offices les plus bas, et tout

ce qu'elle pouvait soustraire à sa dépense personnelle, ou à sa nourriture, elle le donnait en aumônes. Enfin, après avoir distribué aux pauvres tout ce qu'elle possédait, n'ayant de goût que pour la solitude, elle se voua à une clôture absolue. Là, fréquemment tourmentée par les démons, déchirée par leurs coups, elle n'en persévérait pas moins dans l'exercice de l'oraison avec tant de constance que, parfois ravie en extase, elle mérita de jouir de la vue et des entretiens des esprits célestes. Alors, ayant fait profession dans le tiers-ordre de saint François, quoiqu'il parût impossible de rien ajouter aux saintes cruautés qu'elle exerçait sur son corps, elle trouva encore le moyen de les augmenter considérablement, marchant toujours nu-pieds, même pendant les rigueurs de l'hiver, et s'exténuant par des jeûnes continuels. Elle entreprit de mener une vie toute céleste, ne se proposant qu'une seule chose, la gloire de Dieu, à laquelle elle rapportait toutes ses paroles, toutes ses actions, toutes ses pensées. De là cette abondance de consolations et de délices spirituels qui inondaient son âme ; de là ces soupirs, ces paroles de feu par lesquelles éclataient au dehors les ardeurs de la charité dont son cœur était embrasé ; de là ces ravissements admirables pendant lesquels l'Esprit, élevant dans les airs son corps mortel, semblait le transporter jusqu'au ciel.

Comment elle entreprit l'œuvre de la Réforme.

§. 5. Enrichie de tant de vertus, comblée de tant de dons célestes, la bienheureuse Colette, un jour qu'elle priait Dieu ardemment pour la conversion des pécheurs, entendit une voix céleste qui lui assura que la

conversion des méchants, objet de ses ardents désirs, s'opèrerait par la réforme des ordres fondés par saint François. Cette révélation tint en suspens l'humble vierge qui, réfléchissant sur l'avertissement du ciel, et le repassant en elle-même, le jour et la nuit, craignait d'être trompée par les prestiges du démon. Mais, les bas sentiments qu'elle avait d'elle-même l'ayant fait résister trop long-temps à la volonté divine, elle perdit l'usage de la vue et de la parole, jusqu'à ce qu'elle s'y fût soumise sans réserve. Dès lors, inspirée par l'Esprit divin, éclairée d'en-haut sur les moyens à prendre pour opérer la Réforme, sans plus de retard, elle se met en devoir d'accomplir la mission qui lui était confiée. Mais plusieurs obstacles s'opposaient à ce qu'elle obtînt les pouvoirs qui lui étaient nécessaires : sa grande jeunesse, l'obscurité de sa condition et la rigueur extrême de l'institut qu'elle voulait réformer. Cependant, elle vint à bout, non sans un miracle, de vaincre tous ces obstacles; non seulement elle obtint ce qu'elle demandait, mais elle fut contrainte par l'obéissance à accepter la charge d'abbesse des religieuses qui embrasseraient la Réforme. Elle n'eut donc plus d'autre soin, d'autre pensée, que d'accomplir fidèlement l'œuvre dont Dieu l'avait chargée. La Savoie, où la plus haute réputation de sainteté l'avait précédée, vit, en 1407, les commencements de cette entreprise épineuse. Il serait difficile de raconter tout ce qu'elle eut à endurer, dès le début de son œuvre, d'injures, d'affronts, de calomnies, tant de la part des étrangers que de la part de ceux qui jusques-là lui avaient été favorables. On ne se contenta pas de la traiter de sorcière, de magicienne, d'invocatrice des démons, mais on poussa si loin les fausses imputations,

que ce fut là ce qui l'obligea de quitter sa patrie. Dans ce déluge de maux, au milieu de ce torrent d'afflictions, la servante du Seigneur ne perdit rien de l'héroïsme de son courage et de sa constance, et elle prouva la vérité de cet oracle : qu'aucun accident, quel qu'il soit, ne peut contrister le juste. Dans ce débordement d'invectives et d'insolences impudentes, elle se conduisait de manière à montrer qu'elle y trouvait de vraies délices. Et dès ce monde même, elle reçut de Dieu une récompense signalée de cette patience admirable. Car, ayant été attaquée d'une maladie grave et dangereuse, elle fut visitée par la Sainte Vierge Marie qui, après l'avoir consolée par sa présence et par ses entretiens, lui rendit la santé. De plus, par le secours de la divine Providence, elle vit la Réforme se propager en peu de temps, grâce au grand nombre de sujets qui se présentaient de toutes parts, et et à la multiplicité des couvents qu'on lui construisit en différentes provinces.

Son humilité.

§. 6. Durant l'espace de quarante ans, Colette s'appliqua avec un courage invincible à l'exaltation du Saint Nom de Dieu ; mais de telle manière cependant, qu'en même temps, elle construisait dans son cœur un édifice de vertus d'autant plus sublime, qu'elle l'avait fondé sur une humilité plus profonde. Quoique comblée des plus riches dons du ciel, et devenue l'objet des louanges singulières des peuples, des grands et des princes, elle avait néanmoins d'elle-même de si bas sentiments, qu'elle se disait et se croyait indigne de la lumière du jour. Elle n'avait reçu qu'à regret, et en se faisant une extrême violence, le gouvernement des mo-

nastères de la Réforme, et quoiqu'il fût bien certain par là, que c'était par l'ordre de Dieu lui-même qu'elle se trouvait placée à la tête de toutes les autres, elle s'appelait néanmoins la dernière et la plus misérable de toutes. Ce qui la distinguait encore, c'était une austérité de vie à peine croyable, une brûlante ardeur de charité envers Dieu et envers le prochain, une assiduité admirable à ses devoirs religieux, sans jamais rien relâcher de ses veilles ni de ses travaux. Elle mettait tous ses soins à faire garder par les religieuses, avec la plus parfaite exactitude, toutes les observances régulières, et elle n'avait rien de plus à cœur, que de confirmer par ses exemples ce qu'elle avait enseigné par ses leçons. Affable, douce, prévenante, elle avait pour toutes la tendresse et la sollicitude d'une mère. Comme la renommée de ses vertus et de ses miracles s'était répandue en Italie, en France, en Allemagne et dans d'autres contrées, les peuples accouraient en foule à elle, pour obtenir de Dieu, par ses prières, toutes sortes de grâces spirituelles. On vit même des personnages distingués par leur vertu et par leur science, s'adresser à elle, pour trouver dans ses lumières la solution de questions obscures et élevées, dans les matières qui regardaient la perfection chrétienne ; de ce nombre fut saint Vincent Ferrier, qui vint, de l'Aragon, la visiter comme un oracle de toute sainteté, et un modèle de la perfection chrétienne.

Sa mort et sa réputation de sainteté.

§. 7. La servante du Seigneur avait achevé sa soixante-sixième année. Avertie qu'elle était appelée aux noces célestes de l'Epoux, afin d'entrer la lampe allu-

mée, elle satisfit le désir ardent qui la consumait de recevoir la divine Hostie, et elle le fit avec tant de ferveur, que par les flammes de la charité qui étincelaient sur son visage et dans ses yeux, elle alluma dans le cœur de ses filles qui étaient présentes, le feu de la plus vive piété. Alors, abymée dans la contemplation des douleurs de la passion du Sauveur, les pieds et les mains étendus comme ceux de Jésus-Christ sur la croix, au milieu des chants d'allégresse des chœurs angéliques, elle s'envola dans les bras du céleste Epoux, à Gand, le 6me jour de Mars, de l'année 1447. Après son trépas, la couleur et les traits de son visage furent tels, que son aspect parut plus agréable que pendant sa vie. Le bruit de cette mort s'étant répandu jusqu'à Corbie et dans toute la contrée, on vit accourir de toutes parts une foule immense de fidèles de toute condition, des personnages distingués par leur naissance, des dames, des magistrats, des ecclésiastiques, en outre, des sourds, des muets, des paralytiques, des infirmes de toute espèce, qui avaient tous l'espérance certaine d'obtenir leur guérison par l'intercession de la servante de Dieu : et tous répétaient d'une voix unanime : Colette est digne d'être comptée parmi les habitants des cieux. Ainsi, aussitôt après son décès, elle fut honorée d'un culte public que le Siége Apostolique a étendu depuis, en approuvant pour plusieurs maisons de la Réforme une messe et un office en l'honneur de la Sainte.

Approbation de son culte par la Congrégation des Rites.

§. 8. La question de ce culte public ayant été proposée dans une réunion des Cardinaux de la Congrégation

des Rites, il fut reconnu, d'un consentement unanime, que ce culte était appuyé sur des raisons si solides et si évidentes, qu'on pouvait sans difficulté former une commission pour la cause de la canonisation de la Bienheureuse. Ce jugement fut porté le 7 Septembre de l'année 1739, et notre prédécesseur, le Pape Clément XII, d'heureuse mémoire, l'approuva peu après, et nomma cette commission. Le 23 Janvier de l'année 1740, la même Congrégation, après avoir discuté l'affaire avec soin, déclara qu'il constait du culte rendu de temps immémorial à la dite Bienheureuse, ou du cas d'exception désigné par les décrets apostoliques d'Urbain VIII, également notre prédécesseur d'heureuse mémoire. Clément XII étant mort sur ces entrefaites, le rescrit fut confirmé le 26 Août de la même année, par Benoît XIV, aussi notre prédécesseur de pieuse mémoire. Ce fut alors le lieu d'examiner l'héroïcité des vertus : dans la Congrégation ordinaire des rites, le 17 Août 1771, les Cardinaux, d'un consentement unanime, répondirent qu'il constait de l'héroïcité des vertus théologales et cardinales, et de celles qui en dépendent, et qu'on pouvait passer à la discussion des quatre miracles. Ce jugement fut ratifié et approuvé par Clément XIV, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, le 24 du même mois et de la même année. Alors furent proposées quatre guérisons miraculeuses, attribuées à l'intercession de la bienheureuse Colette, pour être discutées, selon l'usage, dans trois Congrégations. Après la première Congrégation, les postulateurs de la cause eux-mêmes retirèrent une de ces quatre guérisons. Quant aux trois autres, Pie VI, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, le 12 Août de l'année 1781, décréta qu'elles

devaient être regardées comme de vrais miracles, surpassant les forces de la nature, et il les tint en effet pour tels. De ces trois miracles, le premier arriva sur la sœur Roza Croës : elle était depuis long-temps dans l'impuissance absolue de marcher, par suite d'une fracture transversale, multiple et mal remise de la rotule du genou gauche, et elle fut guérie en un instant ; le second eut lieu sur la sœur Marie-Thérèse Smidt, du Tiers-Ordre de saint François, qui fut délivrée sur le champ d'une tumeur avec ulcère au côté gauche, et d'autres infirmités très-graves, dont elle souffrait cruellement ; le troisième fut la guérison subite de François Romain de la Motte, profès laïc de l'ordre des Récollets de saint François, qui était attaqué d'une phthisie pulmonaire invétérée et jugée incurable, et qui recouvra pleinement ses forces.

Dispense du quatrième miracle.

§. 9. Alors les postulateurs, considérant que, pour plusieurs raisons favorables à cette cause, on pouvait espérer d'obtenir la dispense du quatrième miracle, adressèrent dans ce sens une supplique à Pie VI, notre prédécesseur, lequel, après avoir pris l'avis d'une congrégation spéciale nommée par lui à cet effet, et après avoir pesé les circonstances particulières de cette cause, accorda la dispense demandée, par un décret du 21 Avril 1790. Après cela, on proposa à la Congrégation générale des Rites la question : si la bienheureuse Colette pouvait en toute sûreté être inscrite au catalogue des Saints. Quoique la Congrégation n'eût pas le plus léger doute à ce sujet, le pape Pie VI n'en continua pas moins à offrir de continuelles prières, pour obtenir

la lumière dont il avait besoin, et enfin, le 15me jour du mois d'Août de la même année 1790, il déclara qu'on pouvait désormais procéder à la canonisation de la bienheureuse Colette. Le pieux Pontife avait singulièrement a cœur de terminer cette importante affaire, mais les temps très-difficiles qui survinrent, ne lui permirent pas d'y mettre la dernière main.

Aujourd'hui que, par la disposition de la Providence, Nous lui avons succédé dans la charge pastorale et dans le gouvernement de l'Eglise Catholique, Nous avons pensé qu'il était de la raison et de l'équité de mener à bonne fin cette œuvre si pieusement et si religieusement commencée, car nous croyons et nous espérons qu'en multipliant le nombre de nos intercesseurs, nous obtiendrons du Dieu des miséricordes, qu'il abaisse sur nous un regard favorable, et qu'il daigne enfin nous arracher du milieu des calamités, si grandes et si nombreuses, qui nous assiégent de toutes parts.

Procès de la Canonisation.

§. 10. C'est pourquoi, suivant les exemples et les traces de nos prédécesseurs, après avoir fait compulser soigneusement les documents authentiques déposés dans les archives de la Congrégation des Rites, nous en avons fait extraire un précis de la vie, des vertus, du culte, et des miracles de la bienheureuse Colette, et l'avons livré à l'impression, afin que tous et chacun de ceux qui devraient donner leur avis dans cette cause pussent lire cet écrit et l'examiner à fond. Puis, dans un consistoire secret tenu en notre présence, le 23 Mars de cette année, 1807, après que notre bien-aimé fils, Jules Marie della Somaglia, Cardinal-prêtre de la sainte Eglise Romaine,

du titre de Sainte-Marie de la Minerve, Préfet de la Congrégation des rites, eût exposé avec soin l'importance et l'état de la cause, tous nos vénérables frères, les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine qui étaient présents, déclarèrent d'un avis unanime qu'il fallait procéder à la cérémonie de la canonisation. Ensuite, le 20 Avril dernier eut lieu un consistoire public convoqué par Nous, dans lequel notre fils bien-aimé, Augustin Valle, avocat de notre cour consistoriale, prononça en faveur de la canonisation de la bienheureuse Colette un discours dans lequel il nous mit sous les yeux, avec beaucoup d'exactitude et d'éloquence, toutes les suppliques tant anciennes que nouvelles adressées à cette fin au Saint-Siége; en particulier celles de toutes la famille des Récollets et des religieuses Clarisses. Enfin, dans le consistoire semi-public, tenu le 14 du présent mois de Mai, où se trouvaient non seulement les Cardinanx de la sainte Eglise Romaine, mais aussi le Patriarche, les Archevêques et Evêques que nous avions appelés dans notre ville pontificale de toutes les parties d'Italie, pour nous aider de leurs conseils dans une affaire si importante et pour donner par leur présence un plus grand éclat à cet acte solennel, nous avons recueilli, suivant l'usage, les suffrages de tous et de chacun, pour la canonisation de la bienheureuse Colette et de quatre autres bienheureux, savoir : François Caracciolo, Benoît de Saint-Philadelphe, Angèle Mérici, et Hyacinthe Mariscotti. Tous, sans difficulté, déclarèrent, d'un suffrage unanime, que la sainteté éminente de la servante de Dieu, la bienheureuse Colette, et les miracles et prodiges opérés par son intercession étaient si indubitables, d'après les actes juridiques de la Congrégation des rites,

que les honneurs du culte pouvaient justement lui être accordés par décret pontifical, et ils nous supplièrent avec instance de les lui décerner. De tout, Nous avons fait rédiger des actes authentiques, et nous avons fait recueillir les avis signés par chacun des prélats, pour les garder dans les archives de la sainte Eglise Romaine.

Prières publiques pour demander le secours de Dieu.

§. 11. Tout avait été conduit à bonne fin et rien n'avait été négligé de ce qui pouvait assurer un plein succès. Cependant, à cause de la gravité et de la haute importance de cette affaire, nous avons ordonné qu'on adressât de nouvelles prières à Dieu, et outre les jours de jeûne général prescrit dans Rome, nous avous uni nos humbles et constantes prières aux supplications de tous les fidèles, conjurant le Très-Haut de nous remplir de l'esprit d'intelligence, afin que, dans une affaire si importante, nous accomplissions sûrement sa sainte volonté.

Canonisation.

§. 12. Enfin, aujourd'hui Dimanche, 24 Mai, jour auquel l'Eglise célèbre la fête de la Très-Sainte Trinité, après avoir rempli toutes les formalités prescrites par les sacrées constitutions et par les usages de la sainte Eglise Romaine, nous nous sommes rendus à la Basilique du Prince des Apôtres, ornée avec toute la pompe et la magnificence religieuse qui convient à la maison de Dieu, avec tout l'appareil usité dans les cérémonies solennelles, précédé du clergé séculier et régulier de tous les ordres et de toute la cour romaine. Là, entouré

de nos vénérables frères, les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, le Patriarche, les Archevêques et Evêques, Nous avons de nouveau entendu les prières que notre très-cher fils Ignace Caracciolo, Cardinal-prêtre, du titre de Saint-Augustin, revêtu de la charge de procureur et postulateur de la canonisation, nous adressa, à trois reprises différentes, par lesquelles il nous a supplié de glorifier la bienheureuse Colette, et nous avons de grand cœur accueilli sa demande.

C'est pourquoi, après avoir imploré par la récitation des litanies, la miséricorde de la Très-Sainte Trinité, et l'intercession de la Mère de Dieu, des esprits célestes et de tous les saints, après le chant d'une hymne spéciale pour demander à l'Esprit-Saint de nous envoyer le rayon de sa divine lumière, pour l'honneur de la Sainte et Indivisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique, pour l'accroissement de la religion chrétienne et la gloire du culte de Dieu, par l'autorité de Notre Seigneur J.-C., des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, et de la Nôtre, après avoir imploré souvent le secours d'en-Haut, de l'avis et du consentement unanimes des Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, du Patriarche, des Archevêques et Evêques qui se trouvaient à Rome, Nous avons déclaré que la bienheureuse Colette Boilet, réformatrice de l'ordre de sainte Claire, admirable par l'éclat de ses vertus, comblée des dons célestes, illustrée après sa mort par des miracles et par des prodiges, est véritablement sainte : nous l'avons ajoutée au nombre des saintes Vierges, et nous avons défini, qu'en cette qualité, elle devait être honorée et invoquée, ainsi que par la teneur des présentes nous le décrétons, nous l'enregistrons, nous le définissons, statuant de plus que

chaque année, le 6me jour de Mars, dans toute l'Eglise, on célèbrera pieusement sa mémoire comme d'une sainte Vierge et sous le rit convenable. Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur, que tous les fidèles qui, chaque année, le jour de sa fête, étant vraiment pénitents, et s'étant approchés des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, visiteront le sépulcre où son corps repose, puissent gagner une indulgence de sept ans et sept quarantaines des pénitences qui leur auraient été enjointes, ou de toutes autres dont ils auraient contracté l'obligation.

Indulgence plénière pour ceux qui étaient présents à la Canonisation.

§. 13. Aussitôt après, nous avons présenté à notre Dieu et Seigneur, dans une hymne solennelle, nos adorations, nos louanges et nos actions de grâces, sur le maître-autel de la Basilique, auprès des restes sacrés du bienheureux Pierre. Nous avons offert en esprit d'humilité le sacrifice non sanglant de notre salut, en y faisant spécialement mémoire de sainte Colette et des saints François Caracciolo, Benoît de Saint-Philadelphe, Angèle Mérici, et Hyacinthe Mariscotti que nous avons également placés aujourd'hui dans les diptyques ecclésiastiques et au catalogue des saints. Enfin, nous avons accordé dans les formes ordinaires de l'Eglise, et en vertu de l'autorité qui nous vient du Ciel, l'indulgence plénière de leurs péchés, à tous les assistants qu'un zèle religieux avait attirés en grand nombre pour la célébration d'une si grande solennité.

Cononisation.

§. 14. Maintenant donc que sainte Colette a mérité ce culte religieux, qui permet d'ériger en son honneur des temples et des autels dédiés au Dieu Tout-Puissant, qui impose le droit de vénérer ses sacrées images, il est certainement convenable que les fidèles, auxquels cette solennité procure tant de joie, mettent tout leur soin à éloigner du Temple de Dieu, c'est-à-dire de leurs âmes, ce qui est impur ou profane, à offrir à Dieu leurs corps comme une hostie vivante, sainte et agréable, enfin à exprimer en eux et à y reproduire, avec zèle et avec le secours de la grâce divine, le modèle parfait des vertus de la Bienheureuse, et la ressemblance de sa sainteté.

Qu'il en soit ainsi, afin que Dieu, apaisé par l'intercession de sainte Colette, et des autres saints, daigne dans sa miséricorde éloigner de nous sa colère, et rendre à son Eglise une paix tant désirée.

Authenticité des copies.

§. 15. Enfin, le même Cardinal procureur nous ayant humblement supplié de daigner faire connaître à l'Eglise universelle tout ce qui précède, et donner et publier à ce sujet des lettres apostoliques qui en conservassent éternellement la mémoire, nous avons volontiers accédé à sa demande, et, par la teneur des présentes, nous certifions, nous confirmons, nous définissons et nous décrétons de nouveau, tout ce qui est dit ci-dessus; nous ordonnons qu'on accorde aux copies qu'on en fera et aux exemplaires même imprimés, pourvu qu'ils soient revêtus de la signature d'nn notaire

public et du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, la même foi qn'on accorderait à ces présentes mêmes si elles étaient montrées, ou apportées en preuve.

Sanction pénale.

§. 16. Qu'il ne soit donc permis absolument à qui que ce soit, d'enfreindre ce qu'ici nous définissons, nous décrétons, nous écrivons, nous commandons, nous statuons, nous rapportons, nous voulons, ou d'aller contre par une téméraire audace. Si quelqu'un a la présomption de l'entreprendre, qu'il sache qu'il encourra la colère de Dieu Tout-Puissant, et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur, 1807, le 9 des Calendes de Juin, (24 Mai), de notre Pontificat le 8me.

† Moi, Pie, Evêque de l'Eglise Catholique.

Place du sceau.

Signature des Cardinaux présents à la canonisation. »



CANONIZATIO.

S. Coletæ Boilet Virginis, Reformatricis ordinis sanctimonialium sanctæ Claræ.

PIUS EPISCOPUS.

Servus servorum Dei ad perpetuam rei memoriam.

Proemium.

§. 1. Sponsam Christi Ecclesiam vidit in spiritu regius Psaltes a dexteris ejus adstantem veluti reginam in vestitu deaurato circumdatam varietate. Vere enim virtutum omnium germina, quæ nonnisi in Catholica succrescunt Ecclesia, pretiosam, ornatissimamque vestem ejus efficiunt, diversæque sanctitatis species, quæ in membris ejus effulgent, vestem ipsam mira circumdant atque exornant varietate. Sunt hæc in primis invicta martyrum fortitudo, constans pœnitentium perseverantia, modesta viduarum pietas, intacta virginum pudicitia, multiplicesque aliæ aliorum fidelium virtutes, quibus bonum certamen certantes, et cursum suum consummantes, demum ad cœlos in æternum cum Christo evolant regnaturi. Sed quoniam quo infirmior est pugnantis conditio, et imbecillior sexus, eo majus est vincentis meritum, decet sane, ut nostra etiam crescant gaudia, dum, dives in donis suis, Deus, cælestis gratiæ prodigia in virginibus, licet minus firmis sint viribus, ostendere non cessat, et frigescentem mundum perspicuis sequioris sexus exemplis ad perfectam charitatem, virtutisque culmen per omnes ætates excitat, atque impellit.

De præstantia vitæ regularis.

§. 2. Etsi autem prudentum virginum choro omnes virgines illæ adnumerandæ sint, quæ sub regularis disciplinæ suavi jugo non secundum carnen ambulantes, sed spiritu facta carnis mortificantes, uni sponso Christo placere studuerunt; peculiaribus tamen laudum præconiis dignæ sunt illæ, quæ supra sexum fortes, divinoque spiritu ferventes, ad novum aliquem sanctimonalium ordinem condendum, aut, quod proximum est, antiquum jam conditum ad veteres leges, sanctioremque vitæ spiritualis semitam, quam ipsæ avide arripuerunt, et feliciter cucurrerunt, aliis tenendam, et secuturis temporibus continuandam actionum quoque suarum exemplis præmonstrarunt.

Generales laudes præclarissimæ Virginis.

§. 3. Inter has sæculo decimo quinto ineunte insigniter excelluit præclarissima virgo Beata Coleta, quæ cum in tenera ætate se, suamque voluntatem cum terrenis omnibus oblectamentis, Deo in holocaustum obtulisset, divini amoris igne inflammata, charitate in proximos flagrans, ut concilia evangelica plenius exequeretur, Tertio-ordini S. Francisci nomen dedit, ejusque regulam professa est. Dum in salutem animæ suæ impense incumberet, omnesque perfectionis religiosæ virtutes in se exprimeret, corpus jejuniis, atque asperrimis afflictationibus maceraret, omnia ad gloriam Dei ageret, et referret, a Spiritu-Sancto, qui ubi vult spirat, non obscuro instinctu ad reformationem ordinum S. Francisci se vocari sensit. Illa quidem præ humilitate tantum onus subire detrectabat, sed prodigiis cœlestibus incitata re-

formationem inchoavit, brevique ad optatum exitum perduxit. Postremo plena meritis, et virtutibus, supernisque donis locupletata æternam gloriæ repromissionem de manu Sponsi Christi recipere meruit. Quæ cum, ob ingentem sanctitatis opinionem, statim post obitum venerationem, cultumque publicum adepta sit, discussis perpensisque omnibus quæ ad constitutionum pontificiarum præscriptum, consuetudinemque receptam ad examen revocari debent, cultu nempe publico legitime B. Coletæ exhibito, et continuato, heroïca ejus vitæ sanctimonia, miraculis demum ejus ope a Deo impetratis; ad decus, et utilitatem Ecclesiæ Catholicæ, cui nullis meritorum nostrorum suffragiis, sed divina tantum dignatione præsidemus, maximopere pertinere arbitramur, ut B. Coletæ, in qua benignissimus Deus divitias bonitatis suæ copiosissime effudit, et luculentissime manifestavit, sanctitatem in militanti Ecclesia venerandam, imitandamque declaremus. Igitur in consilium adscitis venerabilibus fratribus nostris S. R. E. Cardinalibus, præterea Patriarcha, Archiepiscopis, et Episcopis in romana curia existentibus, suumque assensum præstantibus, post imploratam cœlestis luminis opem, B. Coletam in sanctarum virginum numerum, ac cœtum retulimus; eamque ab omnibus Christi fidelibus pie colendam, sancteque honorandam statuimus, et decrevimus : in qua scilicet tuta exempla ad morum emendationem, et solida præsidia ad pacem, tranquillitatemque populorum obtinendam reposita esse confidimus.

De ejus ortu, et vitæ tenore.

§. 4. Corbiæ in Picardia diœceseos Ambianensis, piis honestisque parentibus nata est ancilla Christi,

Idibus Januarii, anno Domini MCCCLXXX. Ab ipsa infantia eximia sanctitatis pæbuit indicia : ludos enim ejus ætatis proprios, et mundi illecebras respuens, orationi, et rerum cœlestium assidue vacabat contemplationi : iis vero adeo oblectabatur, ut jure elogium sit illud promerita, quo sacræ Litteræ Tobiam prosequutæ sunt, quod cum esset junior, nihil tamen puerile gessit in opere. Deinde eas sibi vivendi leges indixit, ut pane et aqua contenta, cilicio, ferreisque flagellis intempesta nocte uteretur, minime sibi passa somnum irrepere, nisi brevissimum, qui fractas vires vix reficeret. Miserorum inopiæ sublevandæ sic ab ineunte ætate assueverat, ut jure cum Job posset dicere : Ab infantia mea crevit mecum miseratio, et de utero matris meæ egressa est mecum. Summam siquidem in ægrotos benignitatem, ardentissimamque in egenos charitatem exercens, infima quæque ministeria sibi demandari semper studuit, et quidquid aut cultui supererat, aut victui, in pauperes erogatum voluit. Facultatibus deinde suis in pauperes distributis, tacta solitudinis desiderio in eremum secessit, ubi a dæmonibus frequenter lacessita, ac lacerata vulneribus, orationi tamen sic instabat, ut interdum in extasim rapta, angelorum visione et colloquio frui mereretur. Tum Tertii-ordinis S. Francisci regulam professa, iis cruciatibus, quibus corpus suum affligebat, licet nihil jam addi posse videretur, adjunxit tamen plurimum : nudis semper pedibus, etiam hyemis tempore, incedens, jejuniis continuis corpus pene conficiens, cœlestem plane vitam agressa est, id unum præ oculis habens, nihil ut unquam nisi ad Dei gloriam loqueretur, ageret, meditaretur. Hinc uberes gestientis animi voluptates, et deliciæ · hinc

voces, et suspiria, quibus internus charitatis ardor foris erumpebat : hinc admirabiles mentis excessus, quibus, Spiritu sarcinam corporis elevante, sublimis a terra in cœlum rapi videbatur.

Quomodo curam susceperit reformandæ regularis observantiæ Ordinis a se professi.

§. 5. Tot virtutibus instructa, totque supernis charismatum donis cumulata B. Coleta, cum aliquando vehementer Deum pro peccatorum conversione precaretur, divinum oraculum accepit, futurum, ut iniquorum correctio, quam desiderabat, per reformationem ordinum a S. patre Francisco institutorum, adimpleretur. Hæsit ad hæc humillima Virgo, serio monitum cœleste secum reputans, et in eo expendendo noctes diesque insistens, verita, ne præstigiis a dæmone illuderetur. At cum divinæ voluntati præ magna animi sui demissione nimium reluctaretur, oculorum et linguæ usum amisit usquedum ei sese plenissime subjecit. Itaque divino afflata spiritu, et cœlitus edocta de necessariis ad reformationem suscipiendam, nulla interposita mora, sibi media comparare studuit, quibus demandatum opus exequeretur. Obstabant quidem, quominus facultatem opportunam obtineret, juvenilis famulæ Dei ætas, humilis ejus conditio, et summa instituti, quod revocare cupiebat, austeritas. Non sine tamen prodigio omnia vicit impedimenta, et non solum voti compos facta est, verum etiam reformandarum monialium Abbatissa ex obedientia fuit constituta Itaque omnem curam, omnemque cogitationem suam in id intendit, ut quæ a Deo jussa erat perficere, diligentissime compleret. In Sabaudia, quo maxima de ejusdem sanctitate jam

opinio pervaserat, arduum opus incœpit, anno MCCCCVII. Quam multas vero reformationis initio, et quam acerbas injurias, calumniasque pertulerit cum ab aliis, tum ab illis ipsis qui ei faverant, haud facile dictu est. Neque enim eam solum ut veneficam, sortilegam, et dæmonum invocatricem traducebant : sed usque adeo detractionibus impetere ausi sunt, ut alio commigrare coacta fuerit. In tanta rerum perturbatione et asperitate nihil de gradu heroico fortitudinis, constantiæque ancilla Christi dejecta, comprobavit, quam veri sit dictum, justum non contristare quidquid acciderit. Contumeliis enim, et impudentissimis lacessita conviciis, ita sese gerebat, ut in iis quam maxime delectari videretur : cujus admirabili patientiæ singularem aliquam vel in terris mercedem Deus rependit. Cum enim gravi, et periculoso morbo premeretur, Beatissimæ Virginis ope, cujus adspectu alloquioque fertur recreata, convaluit. Præterea reformationem suam, divino numine adjuvante, brevi propagatam vidit, adaucto sanctimonalium ubique numero, et compluribus per diversas provincias constructis monasteriis.

De ejus humilitate.

§. 6. Quadraginta annorum spatio B. Coleta ad divini nominis exaltationem sumno conatu adlaboravit, sed ita tamen, ut in semetipsa magnam constuxerit virtutum fabricam, quæ eo erat excelsior, quo de fundamento profundioris humilitatis cogitaverat. Divinis charismatibus liberaliter locupletata, singularibus populorum, magnatum, principum laudibus celebrata, ea tamen erat animi demissione, ut communi luce se indignam diceret, et haberet. Cum invita, ac reluctans

præfecturam omnium reformatarum monialium accepisset, ac proinde tanquam a Domino super familias suas constituta, universis præesset, nihilominus omnium se infimam nominabat. Eminebat præterea in ea talis vitæ severitas, quæ vix credi potest; incensissimus in Deum, et proximos amor; in ministeriis assiduitas admirabilis sine ulla vigiliarum, laborumque remissione. Ut leges præscriptas moniales accuratissime observarent, diligentissime studebat; sed nihil habuit antiquius, quam ut quidquid verbo docuerat suo ipsamet firmaret exemplo. Comis, blanda, facilis, omnes materna sollicitudine complectebatur. Cum vero virtutum, et miraculorum fama Italiam, Galliam, Germaniam, aliasque regiones pervagata esset, innumerabiles undique confluebant gentes, ut ejusdem precibus spirituales gratias a Deo obtinerent. Viri etiam virtute, et doctrina conspicui eamdem conveniebant, ut de obscuris subtilibusque quæstionibus, deque rebus ad christianam perfectionem spectantibus interrogarent; quos inter sanctus Vincentius Ferrerius, qui relicta Aragonia ad eam venit, tamquam ad omnis sanctitatis magistram, christianæque perfectionis exemplum.

De ejus obitu, et fama sanctitatis protinus diffusa.

§. 7. Sexagesimum sextum ætatis suæ annum Dei ancilla compleverat, cum ad cœlestes Sponsi nuptias se vocari præsciens, ut plena lampade intraret, salutaris sumendæ Hostiæ desiderium, quo summopere tenebatur, ardentissime adeo explevit, ut charitatis flamma in ore, atque oculis clare emicante, filiarum adstantium pietatem miris modis accenderit. Tum doloribus Dominicæ passionis contemplandi intenta, manibus, pe-

dibusque in Christi crucifixi similitudinem positis, ad divini Sponsi amplexus inter plaudentes angelorum choros evolavit, Gandavi, die VI Martii, anno millesimo quadringentesimo quadragesimo septimo. Demortuæ is color erat, ea species, ut jucundiorem conspectum redderet, quam cum viveret. Illius vero mortis rumore ad Corbienses, finitimasque regiones allato, effusa undique multitudo occurrit, spectatissimi omnium ordinum viri, matronæ, proceres, sacerdotes, præterea surdi, muti, paralytici, ægroti cujusque generis spem certam sanationis in famulæ Dei intercessione reponentes : qui omnes una voce clamabant, dignam esse Coletam, quæ cœlitum numero adderetur. Statim igitur ab obitu cultum publicum obtinuit, quem apostolica Sedes ampliavit, Missam, et officium in illius honorem pluribus ecclesiis Ordinis ab ea reformati indulgens.

Approbatio cultus habita in Sacra Congregatione Rituum.

§. 8. De hujus modi cultu publico cum in congregatione Cardinalium sacris ritibus præposita quæstio esset agitata, communi calculo judicatum fuit, tam præclaris rationum momentis eum inniti, ut Commissio causæ canonizationis ejusdem Beatæ jure meritoque posset admitti. Huic judicio die septima Septembris anni millesimi septingentesimi trigesimi noni prolato recol. mem. Clemens XII. prædecessor noster subinde annuit, commissionemque signavit. Die vero XXIII Januarii anni sequentis MDCCXL eadem congregatio, causa diligenter discussa, rescripsit, constare de cultu ab immemorabili tempore prædictæ Beatæ exhibito, seu de

casu excepto a decretis fel. rec. Urbani VIII pariter prædecessoris nostri ex indultis apostolicis : quod rescriptum, cum interea laudatus Clemens XII obiisset, piæ mem. Benedictus XIV itidem prædecessor noster die XXVI Augusti ejusdem anni suo oraculo confirmavit. Tunc locus factus fuit examini de heroica virtutum præstantia, et in congregatione sacrorum Rituum ordinaria die XVII Augusti anni MDCCLXXI, Cardinales consentientibus suffragiis responderunt, ita de virtutibus theologalibus ac cardinalibus, earumque adnexis constare, ut ad quatuor miraculorum discussionem posset deveniri. Quam sententiam fel. rec. Clemens XIV pariter prædecessor, die XXIV ejusdem mensis et anni ratam habuit atque adprobavit. Igitur quatuor prodigiosæ sanationes, quæ, B. Coleta intercedente, contigisse ferebantur, propositæ fuerunt, ut in tribus congregationibus de more discuterentur. Post primam congregationem postulatores ipsi unam ex quatuor istis sanationibus seposuerunt : tres reliquas, ejusdem memoriæ Pius Sextus, noster item prædecessor, die XII Augusti anni millesimi septingentesimi octogesimi primi, inter vera miracula, vimque naturæ superantia, recensendas esse decrevit, et rite recensuit. Trium horum miraculorum primum contigit in sorore Roza Croes, quæ ab inventerata impotentia ad motum, orta ex transversa, et complicata fractura rotulæ sinistri genu, ejusque mala coagmentatione, momento temporis convaluit. Alterum experta fuit soror Maria Theresia Smidt tertiaria Ordinis sancti Francisci, quæ a tumore ulcerato in epigastrio sinistro, aliisque pessimis ægritudinibus repente sanata est. Tertium miraculum fuit subita sanatio Fr. Romani de la Motte laici professi

ordinis Recollectorum sancti Francisci, a phthisi pulmonari confirmata, et antiquata, viribus penitus restitutis.

Dispensatio a quarto miraculo.

§. 9. Jam vero, cum postulatores intelligerent, plurima huic causæ favere pro obtinenda dispensatione a quarto miraculo, supplices preces eidem Pio VI antecessori nostro obtulerunt, qui, exquisita sententia particularis Congregationis ad hunc effectum a se deputatæ, inspectisque peculiaribus ejusdem causæ circumstantiis, die XXI Aprilis anni MDCCXC petitam dispensationem concessit. Post hæc ab universa sacrorum Rituum Congregatione quæsitum est, num tuto in canonem sanctorum B. Coleta referri posset. Et si autem Congregatio ipsa minime de hoc dubitaverit, tamen laudatus Pius VI diuturnas ad Deum interposuit preces, ut viam veritatis agnosceret, atque ita demum die XV Augusti ejusdem anni MDCCXC definivit, ad solemnem B. Coletæ canonizationem quandocumque procedi posse. Et ille quidem in votis habuit rem tantam perficere : sed difficillima, quæ consecuta sunt, tempora tam piis desideriis obstiterunt. Nos vero, qui Domino sic disponente eidem in pastorali Catholicæ Ecclesiæ regendæ munere successimus, æquitati, et rationi congruere censuimus, ut, quæ pie, et religiose inchoata sunt, debitum sortiantur effectum, existimantes etiam, et sperantes, multiplicatis intercessoribus, esse obtinendum, ut Deus misericordiarum in nos propitius respiciat, atque a tot tantisque quibus undique premimur calamitatibus nos eripere tandem dignetur.

Processus adhibitus pro canonizatione

§. 10. Quomobrem exemplis, et vestigiis prædecessorum nostrorum inhærentes, brevem relationem vitæ virtutum, cultus et miraculorum B. Coletæ ex authenticis sacæ Rituum Congregationis monumentis religiose depromptam formis imprimi mandavimus, quam legere, et perpendere possent omnes et singuli, qui sententiam suam in hac causa dicturi essent. Tum in consistorio secreto habito coram nobis die XXIII proxime elapsi mensis Martii, postquam dilectus filius noster Julius Maria tituli S. Mariæ supra Minervam S. R. E. presbiter, Cardinalis della Somaglia nuncupatus, sacrorum Rituum Congregationis Præfectus, merita et conditiones causæ diligenter exposuit, omnes venerabiles fratres nostri S. R. E. Cardinales, qui præsentes aderant, tempus jam esse, ut solemnia canonizationis decernerentur, unanimi suffragio prononciarunt. Successit publicum consistorium die XX superioris mensis Aprilis a nobis convocatum, in quo dilectus filius Augustinus Valle consistorialis aulæ nostræ advocatus, pro prædictæ B. Coletæ canonizatione accuratam, et luculentam orationem habuit, precesque tum veteres tum novas, præsertim nomine universæ Recollectorum, et monialium Clarissarum familiæ nobis exhibuit. Itaque in semipublico consistorio die XIV vertentis Maii congregato non modo S. R. E. Cardinales, sed etiam Patriarcham, Archiepiscopos, et Episcopos, quorum multi in hanc urbem nostram ex diversis Italiæ partibus a nobis acciti convenerant, ut tam arduum negotium consiliis suis juvarent, reique majestatem præsentia sua cohonestarent, de more congregavimus, suffragia omnium et

singulorum excepturi pro canonizasione B. Coletæ, et aliorum quatuor beatorum : nimirum F. Caraccoilo, Ben. a Sancto Philadelphio, Angelæ Mericiæ, et Hyacinthæ Mariscotti. Facile universi in eam sententiam consenserunt, ita de eximia sanctitate ancillæ Dei Coletæ ac de signis, et prodigiis ejus intercessione editis, ex legitimis sacrorum Rituum congregationis actis constare, ut jure illi supremi venerationis honores haberentur decreto nostro promulgandi; idque ut perficeremus, vehementer supplicarunt : de quibus omnibus publica instrumenta confici mandavimus : sententias quoque chirographo singulorum subscriptas colligi præcepimus in sanctæ Romanæ Ecclesiœ tabulario asservandas.

Preces publicæ indictæ ad opem a Deo petendum.

§ 11. Omnia feliciter processerant, nihilque omnino necessariæ diligentiæ prætermissum videbatur ; sed novas adhuc preces ad Deum pro rei gravissimæ magnitudine fundere derevimus, ac proinde, præter indictos per urbem generalium jejuniorum dies, humillimas, et assiduas nostras cum publicis orationes conjunximus, in conspectu Altissimi deprecantes, ut Spiritus intelligentiæ repleret nos, quo in tanto opere exequendo ejus voluntatem tuto perficere possemus.

Canonizatio.

§. 12. Denique hac die Dominica vigesima quarta Maii, qua solemne festum Sanctissimæ Trinitatis peragitur, expletis jam omnibus, quæ sacris constitutionibus, et sanctæ Romanæ Ecclesiæ consuetudine perficienda erant, ad Basilicam Principis Apostolorum in

Vaticano, apparatu splendido, et religioso, qualis domum Dei decet, ornatam, supplicationis solemnis ritu processimus, præcedentibus ex ordine omnibus cleri sæcularis et regularis ordinibus, omnibusque Romanæ curiæ Collegiis, ibique cum S. R. E. Cardinalium, Patriarchæ, Archiepiscoporum, et Episcoporum venerabili corona iteratas preces, quas dilectus filius Noster Didacus tituli sancti Augustini S. R. E. præsbiter Cardinalis Caracciolo nuncupatus, postulationum pro obtinenda canonizatione procurator constitutus, ter Nobis exhibuit, pro B. Coletæ glorificatione supplicans, libenti animo admisimus. Itaque implorata prius per litanias Sanctissimæ Trinitatis miseratione, nec non Deiparæ, cœlestium spirituum, et sanctorum omnium intercessione, decantato etiam Speciali hymno, quo Spiritum Paraclitum rogavimus, ut lucis suæ radicem cœlitus emitteret, ad honorem Sanctæ et Individuæ Trinitatis, ad exaltationem fidei Catholicæ, ad religionis christianæ incrementum, et ad divini cultus decus, auctoritate Domini Nostri Jesu Christi, Beatorum Apostolorum Petri et Pauli, ac Nostra, divina ope sæpius implorata, ac de prædictorum S. R. E. Cardinalium, Patriarchæ, Archiepiscoporum, et Episcoporum in urbe existentium, unanimi consilio, et sententia, Beatam Coletam Boilet, reformatricem ordinis sanctæ Claræ, splendore virtutum præstantem, donis supernis cumulatissimam, signisque, et miraculis post obitum illustrem, sanctam esse decrevimus, et in sanctarum virginum numerum adscripsimus, et tamquam sanctam honorandam, invocandamque esse definivimus, prout tenore præsentium decernimus, adscribimus, et definimus; statuentes, ut, singulis annis in universa Ecclesia, memoria ejus inter sanctas virgines

die sexta mensis Martii pia devotione recoli, ac ritu debito celebrari debeat. Omnibus vero Christi fidelibus, qui quotannis in ejus festo sepulchrum, in quo corpus ejus requiescit, vere pœnitentes, et confessi, ac sacra communione refecti visitaverint, septem annos, et totidem quadragenas de injunctis eis, aut alias quomodolibet debitis pœnitentiis, misericorditer in Domino relaxavimus.

Concessio indulgentiæ plenariæ pro eis, qui præsentes canonizationi fuerunt.

§. 13. Mox Solemni hymno Deum, Dominumque Nostrum venerati, laudes, et confessiones pro debita gratiarum actione decantavimus, et in ara Basilicæ maxima ad sacros B. Petri cineres incruentam salutis nostræ Hostiam in spiritu humilitatis obtulimus, facta speciali commemoratione ipsius sanctæ Coletæ, nec non sanctorum Francisci Caracciolo, Benedicti a S. Philadelphio, Angelæ Mericiæ, et Hyacinthæ Mariscottiæ, quos hodie pariter in tabulas ecclesiasticas, sanctorumque album retulimus. Postremo omnibus adstantibus, quos ad tantam solemnitatem celebrandam religionis studium magna frequentia attraxerat, plenariam peccatorum indulgentiam, auctoritate Nobis cœlitus impertita, in forma Ecclesiæ cousueta concessimus.

Conclusio.

§. 14. Cum autem ad eum cultus gradum S. Coletæ sit evecta, ut templa et altaria in ejus honorem ædificari possent immortali Deo dicata; ejusque sacræ imagines in veneratione haberi debeant, congruum profecto est, ut fideles, qui tantopere in hac ejus celebritate

gaudent, dent sedulo operam, ne quid immunndum, aut profanum templo Dei, hoc est animæ suæ inferatur; corpora sua hostiam viventem, sanctam, Deo placentem exhibeant; ejusque virtutum pulcherrimam formam, et sanctitatis imaginem divina opitulante gratia, in se ipsis exprimere, ac repræsentare studeant. Ita enim fiet, ut Deus, sancta Coleta, aliisque sanctis intercedentibus, miseratione placatus indignationem suam avertat a nobis, optatamque tranquillitatem Ecclesiæ suæ restituat.

Fides habenda transumptis.

§. 15. Quoniam vero idem Cardinalis procurator humiliter Nobis supplicavit, ut præmissa omnia ad universalis Ecclesiæ notitiam deducere, et apostolicas litteras ad perpetuam rei memoriam decernere, et edere dignaremur, propterea Nos, his precibus libenter annuentes, omnia et singula præmissa tenore præsentium roboramus, et confirmamus, atque iterum definimus, et decernimus : mandantes, ut harum transumptis, sive exemplis, etiam impressis, manu alicujus notarii publici subscriptis, et sigillo personæ in ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eadem ab omnibus fides habeatur, quæ ipsis præsentibus adhiberetur, si forent exhibitæ, vel ostensæ.

Sanctio pœnalis.

§. 16. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam Nostræ definitionis, decreti, adscriptionis, mandati, statuti, relationis, et voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire; si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei, ac Bea-

torum Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominicæ, millesimo octingentesimo septimo, nono kalendas Junii, Pontificatus Nostri anno octavo.

† EGO PIUS, Catholicæ Ecclesiæ Episcopus. »



Le jour même de la canonisation, dans la basilique du Vatican, pendant le saint sacrifice de la Messe, le Souverain Pontife prononça une Homélie. Il y développa avec une grande hauteur de vue les secrets de Dieu dans le retard de la canonisation de quelques saints, et la miséricordieuse bonté avec laquelle Notre Seigneur accordait dans la nouvelle Sainte un secours puissant à l'Eglise, au monde une condamnation pratique de ses désordres, et la plus éclatante lumière pour indiquer la voie d'un sûr retour. Les circonstances dans lesquelles cette Homélie fut prononcée, rendent très-remarquables les éloquentes paroles qu'emploie le Souverain Pontife, pour déplorer les maux de l'Eglise et pour exalter les avantages des ordres religieux. Cette pièce trouve naturellement sa place après la bulle de canonisation. La voici textuellement traduite :

Vénérables frères et bien-aimés fils.

« Ce nous est une grande joie, nous avons la confiance que c'en est une grande pour vous aussi, Vénérables frères et bien-aimés fils, que le Père des miséri-

cordes et le Dieu de toute consolation nous ait accordé de pouvoir inscrire au Catalogue des saints deux hommes et trois femmes que l'Eglise vénère par toute la terre; ce sont F. Caracciolo, Benoît de S. Philadelphe, Angèle Mérici, Colette Boilet, et Hyacinthe Mariscotti, cinq héros sacrés qui depuis long-temps sont entrés en vainqueurs dans la cité céleste, après avoir combattu et triomphé dans les combats de la justice (1). L'épouse de Jésus-Christ, l'Eglise, accoutumée maintenant à s'avancer dans son pèlerinage au milieu des persécutions du monde et des grâces célestes (2), trouve, dans cette gloire des serviteurs de Dieu, de quoi se consoler pendant ces jours de son affliction. En effet, Dieu qui a promis d'être avec elle tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles, qui l'a établie comme une cité sur une montagne, afin qu'en aucun temps elle ne pût être cachée (3), qui l'a placée sur le chandelier comme une lumière éclatante pour éclairer tous les hommes, à moins qu'on ne ferme volontairement les yeux (4), continue à manifester de temps en temps la sainteté de ses serviteurs, par un effet de sa toute-puissance, afin que, par ce caractère divin de sainteté qui est propre et particulier à elle seule, tous la reconnaissent et la proclament comme l'Eglise unique dans laquelle se trouvent la véritable foi, la véritable rémission des péchés, la véritable espérance du salut éternel. Pendant que ses ennemis ligués contre elle, méditent de vains complots

(1) Ven. Beda, Serm. in fest. Sanct. omn.
(2) St. Aug. L. 16. de Civit. Dei.
(3) St. Aug.
(4) St. Aug. Tract. 2. in Joan.

en disant : Quand donc mourra-t-elle, et quand périra son nom ? Elle, embellie par le triomphe de ceux de ses soldats qu'elle vient de placer dans les cieux, demeure glorieuse, et annonce à toutes les générations futures la puissance du Seigneur (1). Oui, grand et digne de toute louange est le Seigneur qui, au milieu des tempêtes dont son Eglise est assaillie, et malgré la fureur des vents contraires, c'est-à-dire du démon, qui fait tous ses efforts pour l'empêcher de jouir du repos, ne cesse de nous prouver combien plus puissant est Celui qui interpelle pour nous et qui, dans cette tourmente que nous endurons, ranime notre confiance, en venant à nous pour nous donner des forces (2), afin que nous n'oubliions pas que, quand même le ciel et la terre passeraient, il reste les paroles de la divine promesse, dans laquelle il est dit que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre l'Eglise. Et ce n'est pas certes sans une providence singulière de Dieu que, particulièrement dans un temps où la malice abonde, nous obtenions le secours de nouveaux protecteurs qui deviendront notre réconciliation au jour de la colère, et, qu'au moment où la charité de beaucoup se refroidit, ces cinq lampes ardentes et splendides soient placées sur le chandelier, pour éclairer tous ceux qui sont dans la maison. Les saints nous éclairent en effet par leurs vertus, en proposant chaque jour de nouveaux exemples à notre imitation ; ils nous éclairent, en nous montrant la voie qu'ils ont suivie, pour que nous y marchions à notre tour, et que notre espérance soit pleine d'immortalité ;

(1) St. Aug. 2. Serm. in ps. 70.

(2) St. Aug. Serm. 75. de Verb. evang.

ils nous éclairent, en nous instruisant d'une manière sûre dans la science des saints qu'ils ont apprise de Dieu. C'est à cette science des saints qu'appartiennent surtout ces paroles que le Christ adressa sur la montagne, aux disciples réunis autour de lui : Bienheureux les pauvres en esprit, parce que le royaume des cieux est à eux. Or, les pauvres en esprit (1) sont les cœurs humbles et craignant Dieu, et cette bienheureuse pauvreté, dit saint Léon, notre prédécesseur (2), est celle qui ne se laisse pas entraîner par l'amour des choses temporelles, ou par l'insatiable désir des richesses de ce monde, mais qui ambitionne de multiplier ses trésors célestes. Nous vénérons en ce jour cinq enfants de l'Eglise, distingués dans cette science d'une manière admirable, et c'est pour cela qu'ils ont obtenu, non-seulement cette magnifique récompense du royaume des cieux, promise par Jésus-Christ Notre Seigneur à tous ces pauvres en esprit, mais encore cette grâce de choix qui les place dans le lieu le plus digne et le plus élevé parmi les amis de Dieu, invités au festin des noces de l'Agneau. L'abrégé de leur vie et de leurs actions, qui se trouve entre les mains de tout le monde, fait certainement comprendre avec quel courage ils sont entrés dans cette voie étroite des commandements de Dieu, qui conduit à la vie, et avec quel bonheur ils l'ont parcourue, avec quelle perfection ils ont fui les séductions du monde, et ont regardé comme un néant toutes les choses de la terre, avec quel zèle au contraire ils ont travaillé à s'enrichir en bonnes œuvres et à s'amasser dans le cie

(1) St. Aug. de serm. Dei in monte.

(2) Serm. 95.

des trésors que la rouille et les vers ne peuvent détruire (1). Après s'être mis en sûreté, en s'arrachant aux flots et aux tempêtes du siècle, ils ont jeté les fondements solides de l'humilité, et élevé le magnifique édifice de leur perfection. Leur chasteté fut sans tache, leur pauvreté parfaite, leur humilité profonde, leur obéissance très-prompte, leur pénitence très-sévère, leur charité envers Dieu très-ardente, leur vie enfin entièrement céleste. Bien plus, quelques uns d'entre eux désirant propager par de salutaires institutions, et rendre éternel ce zèle de la perfection dont ils étaient embrasés, ont orné l'Eglise de Dieu d'ordres nouveaux et dignes de tout éloge.

Oh! vraiment, combien est heureuse l'Eglise notre Mère qui, dirigée par la lumière que la miséricorde divine daigne lui accorder, n'a jamais laissé éteindre ni languir cette ardente charité pour Dieu et pour le prochain, dont les fidèles des premiers siècles étaient tellement remplis, qu'ils renonçaient à toutes les choses de la terre pour embrasser la perfection évangélique, et par laquelle étaient excités de saints personnages, tels que Basile et Benoît (que nous nous glorifions d'avoir pour père, et à l'institut duquel nous avons été attaché dès notre enfance), quand ils donnèrent ces règles admirables d'après lesquelles devaient se gouverner les religieux en Orient et en Occident. Depuis ce moment jusqu'à notre époque, la même charité a suscité de temps en temps d'autres hommes pleins de l'esprit de Dieu, dont les travaux et le zèle ont établi ces sociétés saintes où les hommes, conduits par la grâce, peuvent

(1) Matth. VI. 20.

entrer en renonçant à tous les soins du siècle, et s'employer uniquement avec plus de sainteté et de sûreté à l'acquisition de la parfaite charité chrétienne qui est la plénitude de la loi. C'est un effet de la volonté divine que cette profession de perfection et de sainteté, dont Jésus-Christ Notre Seigneur est l'auteur par les conseils évangéliques, et le conservateur, soit perpétuellement vivante dans l'Eglise, pour être une preuve nouvelle et éclatante de sa sainteté. Et qui n'admire et ne comble d'éloges (1) ceux qui, après avoir méprisé et abandonné les appâts trompeurs de ce monde, se réunissent en commun, pour mener une vie très-sainte et très-chaste, et pour passer ensemble leurs jours dans la prière, sans se laisser enfler par l'orgueil, ni troubler par l'empressement, ni ronger par l'envie ; mais au contraire offrent à Dieu, de qui ils ont mérité d'obtenir tant de faveurs, le sacrifice d'agréable odeur d'une vie passée dans les douceurs de la concorde, dans l'unique soin des choses célestes, dans la modestie, la pudeur et la paix ? De plus qui ne reconnaît les incroyables avantages qui reviennent à l'Eglise, et même à la société civile, des maisons religreuses ? Par leur science, en effet, par leurs prédications, par leurs exemples, les peuples sont formés et rendus agréables à Dieu ; par leurs mérites et par leurs prières, la colère du ciel a été souvent apaisée ; par leurs soins, les Evêques et le clergé ont été aidés dans le soin de paître le troupeau, les hérésies ont été comprimées, les infirmes soulagés, les captifs mêmes arrachés à la servitude et rendus à la liberté, les pauvres évangélisés, la jeunesse élevée, les

(1) Aug. l. 1, de Mor. eccles. cap. 3.

clercs instruits, les lettres, les sciences et les arts cultivés et conservés. Or, chaque Ordre religieux, en restant dans la vocation qu'il a reçue de Dieu, concourt d'une manière si merveilleuse à la formation du corps mystique de Jésus-Christ que, pour cela surtout, nous pouvons dire que l'épouse de Jésus-Christ, l'Eglise, siége à sa droite comme une reine parée de vêtements d'or et environnée d'ornements d'une variété admirable. Puissent ces vérités être sous les yeux de tous, afin qu'on se forme une idée juste de la vie et de l'institut des Ordres religieux, et que personne ne se laisse égarer, comme dit l'Apôtre (1), par une fausse philosophie, par cette vaine et trompeuse doctrine des hommes, qui s'appuie sur les maximes du monde, et non sur les maximes de Jésus-Christ. Une nouvelle gloire, une nouvelle splendeur rejaillit donc maintenant sur les Ordres religieux, par les mérites éclatants et par les éminentes vertus de nos bienheureux qui tous, après avoir embrassé la vie régulière, y travaillèrent constamment comme de bons soldats de Jésus-Christ (2), et reçurent en récompense, au moment de leur mort, des mains du Seigneur, l'héritage céleste (3). Les anges et tous les habitants des cieux se réjouissent de ce triomphe, et sur cette terre la fille de Sion unit ses joies aux joies de l'Eglise triomphante.

Il faut donc que Nous aussi, Vénérables frères et bien-aimés fils, nous soyons dans la joie, et que nous célébrions à l'autel du Seigneur la solennité de ce jour.

(1) Ad Coloss. II. 8.
(2) 2 Tim. II, 3.
(3) Coloss. III, 24

Mais notre joie sera plus pure et plus agréable à l'Eglise triomphante et à l'Eglise militante, si nous nous efforçons d'imiter par notre conduite et par nos actions ce que nous comblons de louanges si pompeuses et si justement méritées. Dieu en nous proposant pour modèles les exemples de saints soumis aux mêmes infirmités et aux mêmes passions mauvaises que nous, nous montre comment, suivant notre mesure et notre pouvoir, nous pouvons imiter l'unique et parfait exemplaire de toutes les vertus, et la source de toute sainteté, Jésus-Christ, dont nos Bienheureux ont imprimé en eux-mêmes une copie si parfaite, nous rendre conformes à l'image du Fils de Dieu, et enfin, avec le secours de la grâce, parvenir à partager leur gloire. Ayant donc le même esprit de foi (1), le même Dieu (2) pour père, le même Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ, qui nous dit (3) : Soyez parfaits comme votre père céleste est parfait, travaillons, agissons sans relâche pour régler d'après ces paroles nos actions et nos pensées, et parvenir certainement à la même fin que nos cinq Bienheureux. Sûrs maintenant de leur immortalité, pleins de sollicitude pour notre salut, ils prient Dieu sans cesse pour nous, et désirent avec ardeur que nous entrions un jour dans la gloire dont ils jouissent. Faites donc, ô mon Dieu, par l'intercession et par les mérites de vos saints François, Benoît, Angèle, Colette, Hyacinthe, que votre miséricorde descende sur nous, que nous mettions notre bonheur à courir dans la voie de vos commande-

(1) 2. Cor. IV, 13.
(2) 1 ad Timo. II, 5.
(3) Mat. V. 48.

ments, et à amasser toutes sortes de richesses spirituelles ; faites que nous soyons comme eux remplis du même Esprit-Saint, fortifiés par la même grâce, par Jésus-Christ Notre Seigneur, votre Fils, à qui soit ainsi qu'à Vous et au même Esprit-Saint, gloire, honneur, adoration, indépendance pendant toute l'éternité. Ainsi-soit-il. »

CHAPITRE ONXIÈME.

En quelle manière Colette fut glorifiée depuis le moment de sa canonisation jusqu'à ce jour. — Fête de sa canonisation à Poligny et à Gand. — Rétablissement des monastères de Clarisses en Belgique et en France.—Rentrée des religieuses à Poligny et reconstruction de leur maison. — Les reliques de Colette leur sont rendues, puis transportées dans l'église du couvent. — Réédification de cette église. — Persévérance de la piété des peuples.

Du haut de la chaire de saint Pierre, le Souverain Pontife venait de parler en termes pleins de dignité, des maux de l'Eglise et de l'affaiblissement des mœurs chrétiennes. Il venait de présenter solennellement Colette comme une protectrice puissante qui attirerait sur la chrétienté la miséricorde divine, et comme un modèle parfait dont l'imitation ramènerait parmi les peuples la foi et la pratique des vertus solides. Rarement la

voix du Vicaire de Jésus-Christ avait pris un si remarquable accent de grandeur, rarement une canonisation avait été célébrée à Rome avec plus de magnificence. Hélas ! cette voix ne put avoir d'écho dans les Maisons des enfants de saint François ; les magnificences de la canonisation ne purent s'y renouveler. Dispersés par la tourmente révolutionnaire, les membres de l'Ordre séraphique attendaient dans l'exil, ou dans les anxiétés de l'oubli où ils devaient se tenir, des temps meilleurs. La nouvelle de la canonisation de leur sainte Mère leur arriva comme une consolation dans les peines présentes, et comme un gage assuré d'un avenir plus heureux. Mais, en attendant, ils durent se contenter de remercier Dieu dans la simplicité et dans la ferveur de leurs cœurs.

Néanmoins, partout où cela fut possible, la canonisation de Colette fut pour les peuples l'occasion de fêtes splendides où apparut plus que jamais la piété des fidèles envers leur protectrice.

La fête que l'on célébra à Poligny fut précédée de la reconnaissance authentique et solennelle des reliques de la Sainte. Cette reconnaissance se fit avec pompe, le 14 Mai 1807, d'après les ordres de Mgr Lecoz, Archevêque de Besançon (1). Monsieur l'abbé Garnison, curé de

(1) L'acte de reconnaissance est daté du 14 Mai. Il commence ainsi : « Ce jour, quatorze Mai, mil-huit cent-sept, à huit heures du matin, Nous, François Xavier, Barbe, Edmond, curé, et Claude-Antoine Goy, maire de la ville de Poligny, chef-lieu d'arrondissement, département du Jura, commissaires nommés par Monseigneur l'Archevêque de Besançon, *ensuite de la canonisation de sainte Colette, célébrée à Rome le 24 Mars dernier*, etc. »

Poligny, délégué épiscopal, était accompagné des autorités ecclésiastiques et civiles, et assisté d'un certain nombre de médecins et de chirurgiens distingués. Tout fut reconnu parfaitement conforme au procès verbal de Monseigneur l'Evêque de Gand. On fit scrupuleusement la description anatomique des ossements renfermés dans la châsse. Six portions de reliques en ayant été extraites en présence de la commission furent envoyées, la première à Rome, les autres aux Archevêques et Evêques de Lyon, de Besançon, de Gand. Deux autres portions furent données à des personnes pieuses parmi lesquelles était M[lle] Dubétex, la pieuse restauratrice de la chapelle paroissiale où les reliques se conservaient depuis trois ans. On vit alors un exemple touchant de ce que peut la piété chrétienne. Une pauvre fille de service, nommée Marie Francœur, avait fait faire, sur le produit de ses modestes épargnes, une nouvelle châsse qu'elle offrit à sainte Colette comme un témoignage de sa confiance. On ne pouvait refuser un hommage qui devait être si agréable à la Bienheureuse. Les restes sacrés furent renfermés dans cette châsse doublement précieuse. Ils y reposent encore munis des sceaux de Monseigneur l'Archevêque de Besançon, et de la ville de Poligny qui se plaît à regarder Colette comme *son insigne patronne*.

La ville de Gand se distingua entre toutes par la piété avec laquelle elle accueillit la portion des reliques qu'on lui envoyait. Monseigneur Fallot de Beaumont

Nous pensons qu'il y a ici une erreur manifeste. Il faut lire sans doute : *Ensuite de la détermination prise à Rome le 23 Mars dernier, de procéder au plus tôt à la cérémonie de la canonisation*. (Voir la bulle paragraphe 10.)

les avait reçues le 15 Juillet 1807, mais il en avait remis la translation solennelle au 28 Mai de l'année suivante. La cathédrale de Gand fut ornée pour cette cérémonie avec une pompe inaccoutumée. Les chanoines, les prêtres de la ville, les élèves du Séminaire, les pieuses congrégations se rendirent au palais de l'Evêque et, dit le procès-verbal de la translation, les reliques insignes de sainte Colette, vierge et réformatrice de l'Ordre de sainte Claire, qui avait quitté la terre dans la ville de Gand pour monter au ciel, furent ainsi solennellement et processionnellement transportées dans l'église cathédrale. A cette occasion on établit à Gand, en l'honneur de Colette, une octave solennelle que l'on célèbre annuellement à l'époque commémorative de la canonisation. Dans le même but, il se forma une association pieuse où l'on compte encore un grand nombre de confrères qui font profession d'une dévotion particulière envers la Bienheureuse (1).

A peine Colette était-elle solennellement placée sur les autels, qu'une nouvelle gloire lui était réservée dans la personne de ses filles. C'est alors que, visiblement protégées par leur sainte Mère, elles purent se réunir après l'orage et reprendre en paix leur vie de sacrifice. La Maison de Gand, obligée de se dissoudre en 1796 (2), après quatre années d'existence, se reconstitua en 1812, et devint pour la Belgique une pépinière de nombreuses et nouvelles communautés de clarisses.

(1) Chaque premier Dimanche du mois on célèbre une messe solennelle, et chaque Mardi un salut.

(2) Cette Maison réunie à celle de Poligny, au moment de la suppression des couvents par Joseph II, s'était reconstituée à Gand, en 1791.

Les religieuses de Bruges, comme leurs sœurs de Gand, n'avaient qu'une existence précaire et presque secrète, depuis la même époque où elles avaient été forcées de quitter leur couvent, pour se retirer dans une habitation due à la générosité d'un de leurs plus intimes bienfaiteurs. En 1806, elles trouvent un local beaucoup plus convenable; en 1816 et en 1822, elles voient finir toutes les difficultés, elles vivent sans trouble, sous le joug de leurs saintes règles, et dans l'espace de 16 ans fondent jusqu'à huit autres maisons en Belgique et une en Angleterre (1). Des bénédictions semblables se répandirent sur la Maison d'Amiens, qui fut rétablie en communauté régulière dès 1802, et eut la consolation de reprendre en 1827 le privilége spécial de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, dont elle se glorifiait avant la révolution. Nous en dirons autant de la Maison de Cambrai, reconnue par le gouvernement, sous le règne de Charles X ; de la Maison du Puy dont le rétablissement, ménagé par la reconnaissance du second consul Cambacérès, fut un des premiers actes de Napoléon Ier (2), et de près de vingt autres maisons établies ou reconstituées

(1) Voir les notices sur la Maison de Gand et de Bruges.

(2) Bien avant la révolution, un jour que les sœurs tourières de la Maison du Puy avaient reçu l'hospitalité chez Madame de Cambacérès, il arriva que le jeune de Cambacérès fut mis en pénitence par sa mère. Il ne pouvait espérer de pardon; mais les sœurs firent tant d'instances que la mère se laissa fléchir. L'enfant en fut au comble de la joie, et il promit que si jamais il pouvait leur être utile, en quoique ce fût, il serait heureux de le faire. « Vous pouvez compter sur moi comme sur un de vos meilleurs amis. » Devenu Consul, il n'oublia pas sa promesse.

en France. Nous nous plaisons à les nommer, pour la gloire de Colette : ce sont les Maisons de Lyon, Valence, Béziers, Romans, Crest, Arras, St-Omer, Perpignan, Périgueux, Péronne, Alençon, Aurillac, Alby, Montbrison, Limoges, Gourdon, Aix, Lavaur et Bastia en Corse.

Mais il semble que Colette devait une protection particulière à la Maison qui conservait son tombeau. Elle n'y manqua pas. Dieu se servit pour cette œuvre d'une humble religieuse, Gertrude Brocard. Cette âme d'élite cachait, sous un extérieur simple et modeste, un courage au dessus de son sexe, et elle joignait à une patience qu'aucune difficulté ne lassait, une confiance sans borne dans la divine Providence. Gertrude avait vécu dans une retraite profonde, pendant la révolution, s'efforçant de retracer les vertus de la sainte réformatrice, et attendant le moment heureux de revoir cette communauté de Poligny où elle avait fait ses premiers vœux. La chose paraissait humainement impossible. La maison avait été vendue, en partie détruite, en partie convertie en maisons particulières. Gertrude surmonta toutes les difficultés, et le 25 du mois d'Août 1817, elle rentra à Poligny, accompagnée de onze religieuses. Ce fut un jour de bonheur pour la population, et de douce récompense pour les magistrats zélés, dont les démarches ramenaient enfin au milieu d'eux une communauté chérie.

Nous trouvons une preuve de la belle conduite des magistrats de Poligny, dans leur correspondance avec la mère Gertrude. Pendant le mois de Mai 1817, le maire, M. du Gamel, lui disait :

« Madame,

« J'ai reçu la lettre dont vous venez de m'honorer, dans laquelle vous réclamez la protection municipale, en faveur de l'intention où vous êtes de vous réunir à plusieurs de vos compagnes pour mener la vie commune, recueillies dans quelque portion de votre ancien monastère, fondé par sainte Colette.

» Soyez bien convaincue, Madame, que l'administration municipale, que tous nos concitoyens verraient avec la plus vive satisfaction un tel projet se réaliser. Projet heureux, inspiré, sans doute, dans l'intérêt de l'édification publique, car nos fastes attestent que quatre siècles entiers, votre couvent fut constamment l'habitation de la sagesse, de la piété, la retraite des vertus, et que l'exemple de votre communauté eut toujours une influence précieuse sur les mœurs de cette ville. Que n'est-il en pouvoir, Madame, de relever ces saints portiques, ce sanctuaire sacré, ces simples cellules, témoins de si saintes austérités! Que ne puis-je enfin, restituer au zèle vertueux de votre touchante entreprise, cet asile modeste dont la pauvreté faisait toute la richesse, et l'humilité toute la gloire! Je m'estimerais heureux et à jamais honoré, si le faible souvenir que je puis laisser était lié à un aussi mémorable évènement. Mais je ne puis que déplorer l'impuissance de ma faiblesse!...

» Quant à la protection que vous invoquez, Madame, elle est de droit pour toute âme paisible qui veut vivre dans de pieuses habitudes, et l'autorité, dans cette ville, se fera toujours un devoir de donner l'exemple du respect pour ce droit sacré, et de le garantir de la plus légère atteinte. »

De son côté, le sous-préfet de Poligny déclare qu'il

s'empressera toujours de seconder de tous ses moyens les saints projets de ces dames, et de voir ainsi s'élever sous leurs auspices un monastère qui, de tout temps, fut le modèle de la piété la plus pure, et qui aujourd'hui offrirait un exemple si précieux aux bonnes mœurs, dans une cité où il trouverait tant d'imitateurs !

« Je serais trop heureux, ajoute-t-il, si, dans ce trop faible éloge, ces respectables dames pouvaient reconnaître la profonde vénération que j'ai pour leurs hautes vertus, et entendre les vœux que je forme pour que leurs démarches soient couronnées du plus grand succès, et tout à la gloire de Dieu. » Signé, de Branges.

La petite colonie dut accepter pendant dix-sept jours l'hospitalité chez un bienfaiteur insigne (1), en attendant l'achèvement des réparations urgentes qu'on faisait à l'ancien monastère. Elle y fut solennellement introduite le jour de la Nativité de la Sainte Vierge.

Dès lors, les gardiennes des saintes reliques se levèrent à l'heure fixée par la règle, pour chanter matines, à minuit ; elles reprirent avec zèle tous leurs saints exercices malgré l'exiguité du local, et les privations de tout genre qu'il leur fallut supporter pendant les deux premières années. Elles en étaient d'autant plus heureuses, qu'elles y trouvaient le moyen d'offrir leurs souffrances avec leurs prières pour leurs bienfaiteurs, et de mériter de plus en plus les nouvelles marques de dévouement qu'on se proposait de leur donner. On le savait, leur maison était trop petite, les réparations indispensables qu'on y avait faites ne l'empêchaient pas d'être dans un délabrement absolu. *Par dévotion pour sainte*

(1) M. de Vaudry.

Colette et pour avoir part aux prières de la communauté, la ville de Poligny entreprit, avec une ardeur qui se renouvellera pour la construction de l'église, la réparation complète des bâtimens de l'ancien monastère. Tous rivalisèrent de zèle, les autorités par un bon vouloir efficace qui ne se démentit jamais, les personnes pieuses par un concours empressé, les ouvriers par une activité vraiment religieuse (1), tous par les marques d'une piété sincère envers sainte Colette. Les travaux ayant été poursuivis activement pendant l'année 1819, l'infatigable sœur Gertrude eut la consolation d'entrer dans le monastère, relevé en grande partie par ses soins, et d'y installer sa communauté, le 5 Juillet suivant. Cette première réparation assurait à la ville de Poligny la protection plus particulière de sa bien-aimée patronne. Il en restait une seconde qui aurait présenté plus de difficultés, si la population de cette ville avait été animée d'un esprit moins chrétien, et si les autorités ecclésiastiques et civiles n'avaient généreusement sacrifié leurs plus chers intérêts, à un acte de religieuse justice (2). Les reliques de sainte Colette restaient exposées dans l'église de Saint-Hyppolite à la vénération des fidèles. L'église paroissiale possédait ainsi un trésor qui devait à plusieurs titres se trouver dans l'église du monastère des pauvres clarisses. Celles-ci vénéraient dans Colette plus qu'une patronne, c'était leur fondatrice et leur mère. N'avaient-elles pas un droit imprescriptible

(1) Voir la Notice.

(2) M. de Vaudry, M. le maire et les autres autorités de la ville montrèrent, dans cette circonstance comme dans toutes les autres, un dévouement dont la communauté de Poligny conserve une vive reconnaissance.

aux saints ossements que leurs sœurs exilées avaient remis entre leurs mains, que Madame Louise de France leur avait donnés par acte solennel et authentique, que l'une d'elles avait arrachés à des mains impies et heureusement conservés pendant la révolution ? Cependant les filles de Colette rétablies à Poligny depuis 1817, supportaient en paix mais non sans regret la perte de leur bienheureuse Mère. Elles étaient heureuses de voir que la dévotion des peuples n'avait pas diminuée et elles vivaient tranquilles, attendant que la Providence manifestât ses volontés. En 1822, elles crurent le moment arrivé d'exprimer leur ardent et si légitime désir.

Mais afin de n'agir que pour la plus grande gloire de Dieu, et d'être prêtes, s'il le fallait, à faire le plus grand sacrifice qu'il fût possible de leur demander, la vénérable mère Gertrude mit toutes ses filles en prières, et s'imposa à elle-même de longues et extraordinaires pénitences. Ce fut le moyen dont Dieu se servit pour aplanir les voies et préparer les cœurs. Les droits des pauvres clarisses étaient incontestables, leur demande parfaitement légitime. Chacun le comprit sans peine.

Aussi, malgré le pieux regret que conservait l'église de Saint-Hyppolite de se voir privée d'un trésor qui était sa gloire, elle finit par accueillir de si bonne grâce la demande qui lui était faite, qu'elle donna à un acte de justice le mérite d'un acte de générosité.

Le 12 Décembre de l'année 1822, les reliques de sainte Colette furent solennellement rendues à ses chères filles, avec le consentement de M. le curé de Saint-Hyppolite et avec celui de Mgr. l'Archevêque de Besançon. Elles rentraient glorieusement dans leur sanctuaire privilégié, après trente années d'exil.

Ce sanctuaire était loin de répondre par sa richesse, ou même par sa convenance à la valeur du trésor qu'il renfermait. Mais, faute de ressources, il fallut attendre près de vingt ans avant de penser à le réédifier. En 1839, les ressources ne s'étaient pas augmentées. On se détermina néanmoins à entreprendre cette œuvre vivement désirée, avec une pleine confiance en sainte Colette, et dans la généreuse piété des fidèles de Poligny. On commença avec une seule pièce de cinq francs, l'unique ressource que possédât la Mère-Abbesse. Alors on vit se renouveler ce qu'on raconte de plus touchant de l'esprit de foi des premiers *bâtisseurs d'églises.* Les habitants de Poligny, contribuèrent à la réédification du nouveau sanctuaire de Colette, les uns par leurs aumônes, les autres par leurs travaux. C'était admirable, dit une relation fidèle de ce qui se passa dans ces circonstances, de voir tous les jours les bourgeois de la ville, au nombre de vingt, de trente, de quarante, venir pour remplir les fonctions de manœuvres, déblayer, porter les pierres. Colette, de son côté, montra son assistance d'une manière visible, car, une carrière dont on ne soupçonnait pas l'existence, et une couche abondante de sable se trouvèrent contre toute espérance, dans le jardin même du couvent. On a remarqué aussi que, dès qu'on eut mis la main à l'œuvre, l'argent ne manqua jamais pour le salaire des ouvriers, ni pour quoi que ce soit. Il arrivait toujours à point nommé, jamais d'avance et seulement quand il était nécessaire. La nouvelle église de Colette fut bâtie sur les fondements mêmes de l'ancienne. Ce ne sont plus, il est vrai, les mêmes murailles, mais l'édifice a la même forme, les mêmes dimensions que lorsque la Sainte y a prié. On a eu soin

surtout de rétablir la petite chapelle où étaient déposées les reliques depuis qu'elles avaient été rapportées de Gand à Poligny. La nouvelle église fut bénite le 8 Juin 1840, jour anniversaire de la mort de la vénérable mère Gertrude, décédée l'année précédente, à l'âge de quatre-vingts ans, avec la réputation de sainteté et de seconde fondatrice de la maison de Poligny. Elle l'avait méritée par son zèle infatigable, et par ses héroïques vertus. C'est dans ce nouveau sanctuaire et dans la chapelle qui lui était destinée que l'on replaça la châsse de la bienheureuse Colette. C'est là qu'elle fait la consolation des religieuses, qui conservent ses reliques avec autant de soin qu'elles en mettent à retracer ses vertus. C'est là que principalement elle obtient aux âmes qui viennent l'invoquer avec confiance, des grâces abondantes et même des faveurs temporelles. Mais aussi, c'est là que la dévotion des peuples continue à se manifester, et qu'on rencontre souvent des marques touchantes de la reconnaissance pour les bienfaits obtenus. Cette dévotion prend chaque année un caractère de triomphe. Le dimanche qui suit l'Invention de la Sainte Croix, on célèbre une fête solennelle, en l'honneur de la vénérable Mère. Le clergé vient chercher les reliques au monastère, et on les porte avec pompe par toute la ville, avec celles de sainte Séraphie. Une foule considérable des lieux circonvoisins s'empresse alors de venir réclamer la protection de Colette. Cette procession est chaque année la preuve éclatante de l'attention perpétuelle de Dieu à glorifier l'humble vierge de Corbie : Celui qui s'élève sera humilié ; celui qui s'abaisse sera exalté.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Colette glorifiée par les nombreux miracles dus à son intercession. — Les trois miracles du procès de la canonisation, et quelques uns de ceux qui furent recueillis dans les différentes enquêtes juridiques.



Pour glorifier les saints sur la terre, Dieu ne se contente pas de faire déposer à leurs pieds les hommages de de la piété des peuples, il se plaît encore à leur communiquer en quelque sorte une partie de sa puissance. En vertu de ce bon plaisir de Dieu, les saints conservent avec le monde des relations intimes. Après l'avoir sanctifié par leurs vertus, ils le secourent par leur bonté, et commandent souvent aux lois qui le gouvernent. Les saints peuvent ainsi non seulement voir nos besoins, entendre nos prières, nous aider par leur intercession, mais encore rendre la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la santé aux malades et s'opposer efficacement à l'empire qui a été donné, depuis le péché, au prince de ce monde.

Or, parmi tous les saints, il en est peu à qui Dieu ait accordé une puissance plus étendue qu'à la bienheureuse Colette. Les miracles qui lui sont attribués sont innombrables. Il faudrait des volumes entiers pour raconter en détail ceux que l'on a recueillis dans les enquêtes juridiques faites à différentes époques en vue de la canonisation. Dans l'impossibilité de les rapporter tous et cependant dans le désir d'édifier le lecteur et de l'engager

à mettre toute sa confiance dans une protectrice si puissante auprès de Dieu, nous en citerons quelques uns des plus remarquables.

Il est juste de commencer par les trois miracles que la sacrée Congrégation a insérés dans le procès de la canonisation, après les avoir soumis à un examen aussi long que rigoureux.

1er MIRACLE.— Sur la personne de Marie-Thérèse Smidt. La maladie de cette femme fut l'effet d'une violente frayeur que lui avait causée la rencontre de plusieurs hommes mal-intentionnés, dont l'un la poursuivit, l'épée à la main, depuis la paroisse de Helle jusque dans la ville de Gand. L'ébranlement nerveux qui résulta d'une course si rapide, la mit bientôt dans un danger imminent de la vie. Les médecins appelés multiplièrent les remèdes sans apporter aucun changement dans l'état de la malade. Il s'établit une suppuration dans les reins, les instestins se durcirent, survint un dégoût universel et absolu pour toute espèce de nourriture. Cet état faisait craindre une fin prochaine. Cependant on appela un troisième et un quatrième docteur. Après avoir de nouveau examiné, avec le plus grand soin, la cause, les progrès et l'état actuel de la malade, ils déclarèrent qu'un cancer intérieur s'était formé et qu'aucun espoir humain de guérison ne pouvait rester. Ce fut pour Marie-Thérèse Smidt une raison pour mettre toute sa confiance dans Colette. Elle lui adressa de ferventes prières, elle conjura les personnes charitables qui lui donnaient leurs soins, de s'unir à elle, puis elle finit par demander avec instance qu'on la transportât dans l'église des pauvres clarisses, dans la pensée que si elle avait le bonheur de toucher quelques reliques de Co-

lette, elle serait guérie. Elle le fut, en effet, et les médecins n'hésitèrent pas à attester que cette guérison complète était à leurs yeux un miracle de premier ordre.

2e MIRACLE. — Sur une religieuse professe de l'ordre de Cluny, nommée Rose Croès, âgée de 24 ans, de la maison de Gand, le 29 novembre 1744. Cette religieuse en descendant les degrés pour se rendre au chœur de grand matin, fit une chute si violente qu'elle se fracassa la rotule du genou gauche. Les hommes de l'art ayant été appelés aussitôt et ayant examiné la fracture, la jugèrent très-grave, déclarant que la guérison en serait presque impossible. Ils essayèrent cependant de remettre à leurs places naturelles les parties fracturées et enveloppèrent le genou malade de bandelettes, comme on le pratique en pareil cas. Mais cette opération ne procura à la malade aucun soulagement, les douleurs n'en devinrent que plus insupportables, et l'on fut obligé au bout de quelques jours d'enlever l'appareil à cause des humeurs qui s'engorgeaient dans cette partie, et de l'inflammation devenue considérable. On eut recours à un autre apppareil moins douloureux, mais on en reconnut bientôt l'insuffisance ; les médecins finirent par déclarer le mal incurable, attendu que la rotule était brisée transversalement en quantité d'esquilles qu'il était impossible de rassembler. Cependant la sœur Croès priait sainte Colette, en qui elle avait plus de confiance que dans tout l'art des médecins. Elle appliqua sur la plaie un reliquaire où étaient renfermées des parcelles des sacrés ossements, elle en adoucissait l'inflammation avec de l'eau de sainte Colette. Elle commença ensuite une neuvaine de concert avec la communauté. Le troisième jour, comme on l'avait transportée à la messe

conventuelle, elle sentit, pendant qu'on chantait les paroles du **Credo**, *Et incarnatus est*, une violente commotion dans tous ses membres, et dans la jambe malade une secousse qui annonçait la guérison de son infirmité. En effet, quand la messe fut terminée, la malade se releva de sa place au grand étonnement de ses sœurs, sans avoir besoin d'aucun secours, et elle remonta les vingt degrés par lesquels on communique du bas de l'église aux autres lieux réguliers de la communauté. Il restait cependant un peu de difficulté dans la marche ; mais, au cinquième jour de la neuvaine, la guérison fut complète.

3e **miracle**.— Sur le frère de Lamotte, religieux Récollet de la maison de Bruges, âgé de 38 ans, le 22 juillet 1757.

Ce frère se distinguait par une grande charité envers tous. Toujours prêt à rendre service, il avait donné des soins persévérants à un vénérable religieux attaqué d'une maladie de poitrine. Atteint lui-même de cette maladie, il se trouva en peu de temps réduit à l'extrémité. Le médecin, effrayé des progrès rapides du mal, essaya d'un changement d'air, et le frère fut envoyé à Gand, sa patrie, chez les Récollets de cette ville. Ce fut en vain, le malade s'affaiblissait de jour en jour. Bientôt il arriva à un tel degré de dépérissement qu'on crut le moment venu de lui faire recevoir les derniers sacrements et de lui annoncer sa mort prochaine. C'était pour ce bon frère une heureuse nouvelle. Ma vie c'est Jésus-Christ, répondit-il, mourir c'est un gain pour moi. Il refusa même de se recommander à sainte Colette pour obtenir sa guérison, comme l'y engageaient deux pères qui étaient venus le visiter. Ce que je demande

avant tout, disait-il, c'est la patience et l'accomplissement de la sainte volonté de Dieu.

Cependant, quand il se trouva seul, il crut entendre une voix qui lui disait intérieurement : « Mais si c'est la volonté de Dieu et s'il y va de sa gloire que tu recouvres la santé par l'intercession de la bienheureuse Colette, pourquoi t'opposerais-tu à ce dessein du ciel ? » Cette pensée lui fit une vive impression ; elle lui revint à l'esprit plusieurs fois et toujours avec une nouvelle force. Ne pouvant résister plus longtemps, je m'adressai alors, dit-il, à sainte Colette en ces termes : « Grande Sainte, vous savez que dans le triste état où je suis réduit, il ne m'est pas possible d'aller dans votre église. Mais, si, par votre intercession, je recouvre la santé, je fais vœu d'y aller le plus tôt possible et d'y communier trois fois, avec l'agrément de mon confesseur, dans l'espoir que vous m'obtiendrez en même temps la grâce de ne me servir de mes forces que pour ma sanctification.» Aussitôt que le frère eût prononcé dans son cœur ce vœu qui était l'expression d'une foi vive, il fut délivré de toute douleur ; un calme parfait succéda à la fièvre, un bien-être subit et complet, à un affaiblissement voisin de l'agonie. Il se leva à l'instant même et se rendit d'un pas ferme à la chapelle pour remercier sainte Colette. La communauté ne pouvait en croire ses yeux, car, la veille même, on avait récité au frère les prières des agonisants. Pour lui, il continua à jouir d'une santé parfaite, il fit la neuvaine promise à la Sainte, reprit son emploi au monastère et le continua jusqu'à la fin, sans avoir besoin d'aucune dispense.

A ces trois miracles extraits des pièces officielles du procès de la canonisation, ajoutons-en quelques autres

non moins authentiques : les miracles sont sur la terre la plus grande gloire des saints.

Dans le monastère des clarisses de Gand, la sœur Catherine Sumench, étant montée sur une échelle pour fermer une fenêtre, tomba d'une hauteur assez considérable. La chute fut terrible. On trouva la sœur étendue sur la place, immobile, le corps brisé. Cependant on l'emporta à l'infirmerie pour lui donner les premiers soins que réclamait son état. Vers le milieu de la nuit, elle éprouva un adoucissement léger pendant lequel elle reprit connaissance. C'était l'heure ou les religieuses se rendaient à matines. Par une illusion de l'esprit ou par un pieux élan du cœur, la bonne sœur qui n'avait pas conscience de la gravité de son mal voulut faire effort pour se lever et se rendre à l'office. Elle reconnut aussitôt l'impuissance absolue où elle était de faire le moindre mouvement, mais elle eut en même temps une bien douce récompense de sa bonne volonté. Tout-à-coup l'infirmerie se trouve éclairée d'une lumière éblouissante. Une personne revêtue de l'habit des clarisses s'avance d'un pas grave et modeste vers le lit de la malade. Celle-ci croit reconnaître sa sainte Mère, qu'elle avait vue à Gand en 1446, et, lui adressant la parole avec une filiale liberté : « Quoi ! c'est vous ! ma mère, s'écrie-t-elle. « Oui, ma fille, c'est moi, répondit Colette, car c'était elle, j'ai entendu vos soupirs, je viens vous rendre la santé, et vous exhorter à en faire un saint usage, afin d'avancer de plus en plus dans la voie de la perfection. » Elle resta ainsi auprès de la malade environ deux heures, c'est-à-dire jusqu'à l'heure de Prime, l'encourageant et l'exhortant, puis elle disparut. La sœur Catherine se trouva entièrement guérie ; elle ne conserva que

la marque extérieure de ses blessures, comme pour attester l'insigne miracle que Colette avait opéré en sa faveur.

Le miracle suivant est plus éclatant encore. La sœur Louise Chanchin, religieuse du même monastère de Gand, en fut l'objet. La maladie terrible dont elle se trouva attaquée dura trois ans. Elle commença par une fièvre continuelle qui la réduisit à une incapacité absolue de faire le moindre mouvement et de se rendre les plus indispensables services. Ses membres étaient dans une insensibilité complète. La maigreur de la malade était affreuse. Sa répugnance extrême pour toute espèce de nourriture lui faisait passer des semaines entières sans prendre aucun aliment. Une sueur âcre, d'une odeur insupportable, avait bientôt brûlé ses vêtements qui se rompaient sous le moindre effort de la main comme s'ils eussent été rongés par de l'eau forte. Huit médecins successivement appelés pour lui donner leurs soins, déclarèrent la maladie incurable, en s'étonnant de la possibilité d'une pareille existence. Il y avait trois ans néanmoins que cette existence durait, par une sorte de miracle que l'on attribuait à Colette. On aurait dit que la vénérable Mère voulait donner à ses filles un modèle de patience et d'esprit de sacrifice, tant cette sœur faisait l'édification de toute la communauté. L'esprit d'obéissance seule put lui faire entreprendre une neuvaine pour obtenir sa guérison; je préfère, disait-elle, souffrir, si c'est la volonté de Dieu. Colette paraissait exaucer son désir, car, à la fin de la neuvaine, aucune amélioration ne se manifestait dans l'état de la malade. Mais quelques jours après, on la transporta, sur sa propre demande, devant le tombeau de la Sainte. A

peine y fut-elle arrivée, qu'elle s'endormit d'un sommeil profond, pendant lequel Colette lui apparut pour l'encourager à la patience et pour lui annoncer que dans quelques jours elle jouirait d'une parfaite santé : en effet, l'un des jours suivants, au moment de la communion, pressée par une force qu'elle ne comprenait pas, elle se lève sans le secours de personne, s'approche de la sainte table avec ses sœurs, et le jour même reprend tous les exercices de la communauté : elle était entièrement guérie.

Ces deux miracles sont rapportés dans les actes des informations juridiques faites à Gand en 1493. Les suivants sont empruntés aux procès-verbaux des informamations, faites à Hesdin à la même époque.

Un enfant de quatre ans, de la paroisse de Henneveux, près de Hesdin, en s'amusant avec une alène fort aiguë, se l'enfonça profondément dans l'œil gauche, dont il perdit entièrement l'usage. La prunelle de l'œil ayant été crevée, l'accident était humainement irréparable. Le père ne crut pas qu'il le fût, si on avait recours à la puissante intercession de Colette. Plein de foi et de confiance, il demande au monastère des clarisses une neuvaine en faveur de son enfant, et rapporte de l'eau miraculeuse de Colette. La neuvaine, pendant laquelle on appliquait un peu de cette eau bienfaisante sur l'œil de l'enfant, fut suivie d'une guérison complète. Non seulement l'enfant recouvra la vue, mais il ne lui resta aucune trace extérieure du terrible accident qui lui était arrivé.

Une religieuse du couvent d'Hesdin fut redevable à Colette d'une guérison semblable, mais plus subite encore. Cette religieuse avait perdu la vue depuis près de cinq mois. Les médecins avaient déclaré que leurs

remèdes étaient impuissants. C'était une espèce de liquéfaction de la lentille de l'œil, jointe à une insensibilité complète de la rétine. Un jour que la R. Mère-Abbesse avait conduit la sœur aveugle dans le petit oratoire de la Bienheureuse, elle pria pour elle avec une confiance et une ferveur inaccoutumées. Prenant avec respect une petite touffe de cheveux de sainte Colette, elle les approcha, en formant le signe de croix, des yeux malades. A l'instant la sœur Marguerite (c'était son nom), qui était tournée vers le jardin, s'écria : ma Mère ne suis-je pas dans l'illusion? j'aperçois par la fenêtre non seulement les arbres, mais même l'herbe et toutes choses comme autrefois. La pieuse fille n'était pas dans l'illusion, la vue lui était rendue par l'intercession de Colette. Dès ce moment elle reprit ses occupations, et jouit toujours d'une vue très-ferme et très-nette.

Une autre religieuse du même monastère, la sœur Jeanne de Mestre, originaire de Lille, raconte en ces termes, sous la foi du serment, la manière dont Colette la sauva d'une mort certaine. « Je demeurais à Lille, chez mes parents. Etant âgée d'environ huit ans, il arriva qu'ayant été puiser de l'eau à la fontaine, dite de Saint-Martin, je tombai dans le bassin, qui a environ 18 pieds de largeur et 10 de profondeur. Je revins deux fois au-dessus de l'eau, puis restai entièrement submergée, étendue au fond de la fontaine. En cet état, le Seigneur me fit souvenir d'une grande sainte qui, après avoir fait le signe de la croix sur les eaux d'une rivière qu'elle traversait, avait échappé avec ses compagnes au danger de s'y noyer. Je lui fis intérieurement cette prière : ô glorieuse Vierge, dont j'ignore le nom, mais dont je connais le pouvoir, faites en ma faveur un miracle sembla-

ble, afin que je puisse m'offrir à Dieu, et le servir dans l'un de vos couvents. J'eus à peine achevé cette prière, que je me sentis soulevée et amenée à l'endroit même où se trouvaient trois personnes arrivées depuis ma chute. Elles me tendirent la main, je sortis de l'eau et m'en retournai aussi aisément que si rien de fâcheux ne me fût arrivé. » Instruite par un religieux de l'ordre de saint François du nom de Colette, sa puissante protectrice, Jeanne de Mestre fut fidèle à son vœu. Elle se consacra à Dieu dans le couvent des pauvres clarisses de Hesdin, où elle mourut saintement.

Parmi les nombreuses merveilles qui s'opérèrent dans tous les lieux où Colette était invoquée, nous choisissons quelques unes de celles qui arrivèrent dans la ville de Corbie et que les Frères-Mineurs constatèrent juridiquement en 1629.

La femme du notaire royal de Corbie, avait une profonde douleur de voir sa mère abandonnée des médecins, et réduite à la dernière extrémité par une fièvre brûlante qui ne laissait pas d'espoir. Elle fit vœu d'aller vénérer à Gand les restes de sainte Colette, si sa mère recouvrait la santé. Le jour même, la malade se trouva mieux, et, peu de jours après, elle fut entièrement guérie.

Jean Henneberg, de la paroisse de la Neuville-lès-Corbie, avait un fils unique, âgé de neuf ans ; mais il n'avait pas d'espoir de le conserver : l'enfant était d'une complexion frêle, contrefait et d'une faiblesse si grande qu'à l'âge de neuf ans, sa dentition ne s'était pas encore opérée. Le père et la mère vinrent répandre leurs larmes dans la chapelle de Corbie, aux pieds de la Bienheureuse. Contre toute espérance humaine, une dentition soudaine

s'opéra, les forces se développèrent, les difformités disparurent, et l'enfant put bientôt prendre part aux joyeux ébats des autres enfants de son âge.

Un jeune homme était affligé d'une hernie bien constatée et jugée incurable par tous les médecins. Sa mère, Pasquette Sanier, avait une grande confiance en sainte Colette; elle lui recommanda son fils avec larmes. Depuis ce moment, l'enfant n'éprouva aucune incommodité; il fut guéri parfaitement sans secours humain.

Nous terminons par le récit de l'obsession et de la délivrance de Catherine Bouthillier de Chavigny, dite en religion, sœur Agnès-de-sainte-Colette. Les faits étonnants et incontestables qu'on va lire se passèrent en 1623 et en 1624. Catherine Bouthilliers était née avec les qualités les plus heureuses. Dès son enfance, elle avait montré un goût décidé pour la vertu et un profond mépris pour tous les avantages que le monde pouvait lui promettre. Désireuse de se donner à Dieu sans réserve, elle entra au monastère des pauvres clarisses d'Amiens, où la règle était observée dans toute sa rigueur. Elle y fit son noviciat, pendant lequel elle édifia les sœurs par la pratique des plus solides vertus, et y prononça ses vœux, le 29 janvier 1618 à l'âge de vingt-huit ans, entre les mains du P. Honoré, provincial de la Maison de Paris.

Pendant la céremonie des vœux, il se passa un évènement étrange dont nous verrons bientôt les suites. Dans le moment où Catherine se disposait à prononcer la formule de ses engagements, un spectre hideux se présenta devant elle en la menaçant de la faire horriblement souffrir, si elle osait passer outre. Elle resta, à cette vue, glacée d'effroi et incertaine; mais presqu'aussitôt mettant sa

confiance en Dieu et en sainte Collette, et déployant toute la fermeté de son caractère, elle prononça hardiment ses vœux. Cependant le démon, car c'était lui, en vertu de cette puissance que le péché lui a donnée sur nous et dont la bonté de Dieu se sert pour l'épreuve de l'homme, réalisa ses menaces. Pendant l'année qui suivit l'émission de ses vœux, Catherine eut à supporter les tentations les plus terribles et les plus continuelles contre la foi et contre sa vocation. Puis se manifestèrent les signes non équivoques d'une véritable possession. Catherine ne pouvait prendre de repos ni jour ni nuit, une agitation violente la tourmentait sans cesse. Tantôt elle était brisée de coups ou soufflettée avec violence, tantôt elle était subitement privée de l'usage de la vue, de l'ouïe ou de la langue. Quelquefois elle devait rester immobile, sans pouvoir faire un pas ni se donner le moindre mouvement; d'autres fois saisie d'une exaltation inexprimable, elle se répandait en paroles injurieuses contre Dieu et principalement contre sainte Colette, en annonçant néanmoins que Colette seule la délivrerait. Une fois même, elle fut violemment précipitée dans la rivière qui coulait à l'extrémité du jardin. Ce pitoyable état dura près de six ans. Il y avait cependant quelques intervalles lucides pendant lesquels Catherine recouvrait l'usage de toutes ses facultés. Elle en profitait pour s'exciter à la résignation. Pour demeurer victorieuse dans cette terrible lutte de l'action diabolique contre la volonté humaine, elle avait alors recours à la prière et à la fréquentation fervente des sacrements. D'un autre côté, lorsqu'arriva la première célébration de la fête de sainte Colette, le 6 Mars 1623, on fit sur elle les exorcismes de l'Eglise, en sollicitant par l'intercession de Co-

lette la délivrance de l'une de ses filles. On aurait dit que les faits étaient ménagés pour rendre incontestable à tous la puissance de la Bienheureuse. Le démon déclara par la bouche de celle qu'il obsédait, qu'il ne pouvait rester plus longtemps, à cause de l'intercession de celle qu'on avait invoquée, mais que bientôt il enverrait un autre démon plus puissant que lui, car il avait obtenu de Dieu de ne s'éloigner qu'au moment de la seconde célébration, qui devait avoir lieu le 6 Mars de l'année suivante. Les choses, en effet, se passèrent ainsi. Catherine dut supporter encore pendant un an les horribles vexations de l'esprit mauvais. Mais le jour de la fête de sainte Colette, le 6 Mars 1624, elle fut entièrement et subitement délivrée par les exorcismes que l'on réitéra, et par l'intercession de la Bienheureuse. Catherine reprit les exercices de la communauté, avec une dévotion d'autant plus constante pour Colette qu'elle avait reçu d'elle un bienfait plus éclatant.

Deux célèbres médecins d'Amiens, Bovard père et fils, ont donné en ces termes l'attestation authentique des phénomènes surnaturels dont ils avaient été les témoins. « Nous soussignés, docteurs en médecine de la ville d'Amiens, certifions que la dévote sœur Agnès de-Sainte-Colette, religieuse de Sainte-Claire, était depuis longtemps tourmentée par divers accidents terribles que nous regardions d'abord comme le résultat de causes naturelles, attendu que l'action étrangère ne nous paraissait pas évidente. Mais après avoir vu nous-mêmes les maléfices donnés à cette sœur, après avoir constaté les grandes et étonnantes secousses dont elle était agitée et la manière subite dont ces secousses s'apaisaient après la réception des sacrements, nous avons été d'avis

que ces accidents divers ne pouvaient être produits que par une cause surnaturelle, savoir, l'action du démon. Nous avons été confirmés dans notre persuasion en voyant cette sœur privée soudainement de la parole, de la vue, de l'ouïe, de l'usage de tous ses membres, et cela en notre présence et sans que nous ayons pu remarquer aucune prédisposition antérieure à ces phénomènes. Nous attestons encore que la dite sœur Agnès, après être restée trois jours sans rien prendre, ayant reçu, le jour de la fête de Sainte Colette, la divine Eucharistie, fut délivrée incontinent de la puissance des esprits mauvais et recouvra en même temps l'usage de toutes ses facultés. En foi de quoi nous avons signé la présente attestation, comme témoins oculaires, le 14 mars 1624. »

La puissance d'intercession dont Colette jouit auprès de Dieu s'est manifestée jusqu'à nos jours, et se manifeste encore par des faits qui ne sont pas moins étonnants. Il nous serait facile d'en citer un certain nombre, dont le souvenir récent se conserve parmi les fidèles avec d'incontestables marques de vérité. Qu'il nous suffise de rapporter la guérison miraculeuse de sœur Marie-Joseph Liévaux, arrivée à Poligny, en 1821. Comme tous les faits ont été juridiquement constatés et adressés par procès-verbal authentique à M. le Vicaire-général de Besançon, par M. l'abbé Grapinet, principal du Collége de Poligny, nous laisserons la sœur Marie-Joseph Liévaux raconter elle-même ce qui lui est arrivé : ses paroles sont pleines d'ingénuité et de foi.

« Affligée, a-t-elle dit, de ce que la communauté pouvait voir ce que je croyais faire pour Dieu, je demandai à Jésus, et persistai longtemps à lui demander qu'il daignât

me choisir une sorte de pénitence qui me donnât quelque conformité avec lui, sans que personne en eût connaissance. Dans l'oraison, il me faisait sentir que je devais me préparer à recevoir quelque grande croix. Avec une parfaite résignation à sa volonté j'étais soumise à tout ce qu'il plairait à Dieu de me demander : mais je jouissais d'une si forte santé, que je ne concevais pas que ce fût à une maladie que je dusse m'attendre.

Cependant la divine Providence se servit de moi-même et d'une chose très-simple, pour me jeter dans un état de souffrance (du jus d'ail pris imprudemment et en très-grande quantité, comme vermifuge, et dans l'ignorance de l'effet qu'il devait produire comme corrosif.) Mon corps devint, tout-à-coup, comme une fournaise ardente qui me dévorait et m'occasionnait des douleurs excessives. Je reconnus la main de Dieu ; je le remerciai de tout mon cœur de la grâce qu'il m'accordait de me donner quelque chose à souffrir pour son amour. Je lui en demandai le secret, me proposant moi-même, avec la grâce de Dieu, de ne rien dire qui pût diminuer mes souffrances, et affliger mes bonnes et charitables sœurs. Mais un matin, étant à l'infirmerie pour préparer un remède à une malade, je me sentis vivement suffoquée. Je demandai à la révérende Mère-Abbesse, qui était présente, la permission d'aller au grand air, ce qui me fut accordé, et aussitôt je vomis des matières qui paraissaient être l'effet d'un vésicatoire. On facilita mon vomissement, parce qu'on ignorait la cause de mon indisposition, et on augmenta les douleurs. Cependant je pouvais les cacher pendant le jour, mais comme je couchais à l'infirmerie pour assister la Mère-Abbesse, qui était malade, dès que pendant la nuit je sommeillais, je faisais en-

tendre des plaintes, des soupirs et même des cris. La Mère-Abbesse voyant bien que cet état n'était pas naturel, et que ces cris étaient arrachés par la douleur, m'ordonna de lui découvrir mon état. Je lui dis quelque chose de mes douleurs extérieures. L'Abbesse fit venir le docteur Portier, médecin ordinaire de la communauté, mais il ne connut pas d'abord toute la gravité du mal, ce dont je remerciai la divine Providence. Ma joie intérieure augmentait à proportion des souffrances que j'éprouvais. Cette joie aurait été plus grande si j'eusse pu cacher mon état, mais les forces diminuaient sensiblement; le peu de nourriture que je prenais me réduisait à un tel état de douleur et d'affaissement, qu'à peine je pouvais me retirer dans ma cellule et monter sur ma couchette. J'éprouvais alors des crises et des déchirements, depuis le cou jusqu'à la ceinture, avec des combats extraordinaires.

Cependant la maladie faisait tous les jours de plus grands progrès. Enfin, le dix Décembre 1819, après avoir mangé, les douleurs furent extrêmes, et il y eut prostration absolue de forces, sans pouvoir faire le plus léger mouvement. Le mal était si violent qu'il me semblait que mon corps était coupé par morceaux. J'éprouvais des douleurs inexprimables, un feu ardent, une soif inaltérable, de tels brisements dans tous les membres que je croyais à chaque instant tomber en poudre.

D'après les ordres du médecin, on eut recours aux bains. Leur effet intérieur fut une secousse comme de quelque chose qui tombe de la place où elle a été posée, mais mal établie ; il y eut alors évacuation de matières brisées semblables à de la cendre et à des charbons. Mais tout ce que je prenais de nourriture et de bois-

son semblait me faire de nouvelles blessures. Je demeurai, l'espace de quinze mois dans cet état si pénible et avec les mêmes douleurs. Ensuite le mal fut un peu moins violent, j'essayais de me lever quelques moments, mais j'étais toujours consumée par le feu, et, tourmentée par les déchirements continuels, je passais tout ce temps sans dormir. Je ne repris un peu de sommeil que dans l'été de 1820 et seulement par moments. Je ne laissai pas d'éprouver un mieux-être et assez de force pour aller, à l'aide d'un bâton, jusqu'au jardin, mais sans descendre au quartier bas. Puis à Noël 1820, je tombai dans ma première faiblesse, et j'éprouvai les mêmes douleurs. Elles étaient si violentes qu'il me semblait n'être soutenue que par une lame tranchante qui me traversait le corps, jusqu'au moment de ma guérison miraculeuse, que j'espérais toujours contre toute espérance, ayant néanmoins toujours souffert et souffrant avec allégresse, unie de cœur et d'affection à mon bien-aimé Jésus. Je ne lui demandais point d'être délivrée des souffrances qu'il avait choisies lui même pour sa servante; mais je demandais de pouvoir en souffrant servir la sainte communauté qui était dans la nécessité, et de pouvoir remplir mes devoirs et mes vœux. Jésus pour éprouver sa servante, semblait ne vouloir pas m'entendre; mais je persévérais à lui représenter que j'étais soumise à sa sainte volonté, que je ne recherchais point ma propre satisfaction, ni l'exemption des souffrances, objet de mon ambition et de ma joie parce que c'est la bonne façon d'aimer, mais que j'osais demander ma guérison pour le bien de la communauté, ne l'attendant que de lui seul.

Enfin, le 6 mars, jour de la fête de notre Mère sainte

Colette, j'étais pleine de confiance en la protection de notre sainte fondatrice que j'invoquais déjà depuis longtemps, et aux prières de laquelle j'espérais que Dieu accorderait quelque chose en ma faveur. Je ranimai mon peu de forces, pour aller recevoir mon Dieu Créateur et ma seule vie. J'étais si souffrante que je ne croyais pas remonter vivante. Cependant ma foi et mon espérance me soutenaient. Dans la sainte communion il me sembla que j'étais un peu ranimée, et je crus pouvoir demander la permission de demeurer quelques instants, en présence du Saint-Sacrement ; elle me fut accordée, à condition que j'aurais égard à mon extrême faiblesse. Ce temps fut le plus pénible pour moi ; je fus alors livrée à un délaissement si amer, et le combat fut si grand qu'il me semblait que le ciel était fermé pour moi dans ce moment. En vain j'implorais le secours des troupes angéliques, de sainte Colette, des saints fondateurs et fondatrices, je ne recevais ni réponse ni consolation. Cet état dura trois quarts-d'heure, et cependant j'eus le bonheur de sortir victorieuse de ce combat. On vint m'avertir que j'étais attendue par nos religieuses qui devaient me reporter à l'infirmerie : j'obéis et je tâchai de m'avancer vers l'escalier. Je me mis à genoux sur la première marche. Jésus ne se déroba point aux yeux de ma foi, il se fit clairement sentir à mon âme et pénétra mon cœur des flammes de son divin amour. Je fus alors transportée de joie d'avoir retrouvé mon bien-aimé et mon Sauveur, je lui exprimai mes sentiments d'affection et lui dis : mon très-cher et très-aimable Rédempteur, bonté infinie de mon Jésus, j'attends que votre bouche prononce en ma faveur, ce que vous avez dit en faveur des saintes femmes qui sollicitaient la

même grâce ; oui, je crois fermement en vous, et si vous le voulez, vous pouvez me guérir, pour votre gloire, mon Dieu, et pour la perfection de plusieurs. Alors la foi prenant de nouvelles forces, me conduisit le bras pour faire le signe de la croix, et asperger l'escalier avec de l'eau bénite. En prononçant ces paroles, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, il me sembla que Jésus me disait : marche, et je répondis à ce que j'entendais intérieurement, en faisant de nouveau le signe de la croix sur moi et sur l'escalier. Au nom de la sainte obéissance, je marche, et mon corps se trouve changé comme la pensée. Je jouis à l'instant d'une santé parfaite, ressentant une force qui n'était pas naturelle, et marchant avec une agilité qui excita l'étonnement et l'admiration de nos sœurs qui en étaient témoins.

Dès ce moment Dieu m'a fait la grâce de pouvoir suivre tous les exercices de la communauté, le jour et la nuit. Le jour même, j'ai fait les travaux les plus pénibles, sans en ressentir la moindre fatigue, éprouvant dans mon corps une légèreté semblable à celle d'un enfant vif et agile, soutenant le jeûne avec la plus grande facilité. Enfin, j'ai toute ma force naturelle ; elle a continué sans interruption, j'ai joui et je jouis en ce moment d'une parfaite santé. Bénissons à jamais le Seigneur dans ses bienfaits. »

Ces faits sont arrivés le 6 Mars 1821 ; un procès-verbal authentique en a été rédigé par M. l'abbé Grapinet, en vertu d'une délégation épiscopale, le 2 Septembre de la même année.

Nous pensons édifier le lecteur en mettant en note le récit d'un fait qui vient de se passer au monastère de Poligny, et

qu'on ne peut guères expliquer que par la protection spéciale de Colette.

« Mardi, 5 du mois de Septembre 1854, nous écrivent les religieuses de ce monastère, une novice (1) qui avait pris l'habit la veille, a été ensevelie sous deux grandes piles de bois, sans en recevoir aucun mal. Elle ramassait qnelques petits bois qui se trouvaient au bûcher près de ces piles, dans un intervalle resté vide entre le bois et le mur. En considérant ce bois empilé, elle pensait qu'il pourrait bien s'écrouler, mais que quand cela arriverait, il ne lui ferait aucun mal dans un lieu si réputé par les miracles de notre Mère sainte Colette. A peine avait-elle fait cette réflexion, qu'elle voit toute la masse de bois s'ébranler et arriver sur elle. Resserrée dans le petit espace entre le bois et le mur, elle ne put fuir, et n'eut le temps de faire qu'un seul pas. Dans de moment, sa pensée se porta vers nos saints fondateurs, notre Père saint François, nos Mères sainte Claire et sainte Colette. Elle n'éprouva aucun bouleversement, aucune émotion, mais demeura fort tranquille, jusqu'au moment où le bruit de l'écroulement ayant cessé, elle se hâta de s'écrier : *Je n'ai point de mal, je n'ai point de mal.* En effet, le bois l'avait entièrement couverte, et s'était entassé sur elle, sans lui faire de mal, et d'une manière admirable. Les deux piles étaient élevées l'une devant l'autre. Celle du fond avait bien neuf ou dix pieds de haut ; celle du devant était moins haute. Celle du fond en s'écroulant, forma comme un mur derrière la novice, et celle du devant, en la couvrant, fut dirigée de manière que quelques bûches se plaçant en travers, et s'appuyant contre le mur, lui servirent de rempart pour n'être pas écrasée par la masse. Le chute de ce bois fut si rapide que la novice n'eut pas le temps de faire le signe de la croix. Elle leva le bras à cette intention, mais son bras fut arrêté en l'air par le bois qui la serrait de toute part. Cependant, une des religieuses, qui était à l'entrée du bûcher, ayant vu le fait, se mit à courir vers le lieu de l'accident et s'écria : *Prions sainte Colette, oh ! sainte Colette la sauvera.*

(1) Elle s'appelle Marie-Véronique Amyot.

A ce cri, des religieuses qui se trouvaient dans les environs, accoururent. Nous arrivâmes quatre à la fois au bûcher, convaincues que quelqu'une était assommée par ce bois dont nous avions entendu l'écroulement. Quelle ne fut pas notre surprise d'entendre la novice criant toujours : *Je n'ai point de mal !* Nous nous hâtâmes d'enlever le bois, mais encore pour cela nous étions fort embarrassées. Nous ne savions par où entamer ce bois entassé de manière que le plus petit ébranlement menaçait de le faire s'écrouler encore davantage, et d'écraser la patiente. Enfin, nous nous mîmes à l'œuvre, en invoquant sainte Colette, et elle nous obtint la grâce de réussir, sans aucun nouvel accident. Après avoir ôté beaucoup de bois, nous aperçûmes enfin la tête de la novice qui avait été préservée par quelques bûches tombées en travers. La pauvre fille était droite, serrée contre le mur par le bois dans lequel tous ses membres étaient engagés séparément. Elle était ainsi placée entre les deux piles, dont les bûches aboutissaient contre elle de toutes parts, par le bout, et auraient dû naturellement la broyer en tombant. Enfin nous la retirâmes de cette miraculeuse prison. Elle n'avait d'autre mal qu'une légère écorchure à la jambe, et la tête un peu meurtrie pour avoir été extrêmement serrée contre le mur. Elle ne commença à éprouver de l'émotion que lorsqu'elle nous vit, et aperçut sur nos figures l'empreinte de l'effroi et du bouleversement que nous avions éprouvés à son occasion. Nous l'embrassâmes comme une personne ressuscitée, et la communauté se rendant peu de temps après au chœur pour chanter vêpres, entonna le *Te Deum,* en actions de grâce d'une préservation qui paraissait si miraculeuse. »



LIVRE ONZIÈME.

L'ESPRIT DE COLETTE DANS LES PRINCIPALES MAISONS DE LA RÉFORME,

OU

Notices sur les monastères d'Amiens, de Gand, de Bruges, de Poligny et de quelques autres.

Les saints ont sur la terre une double existence. La première se termine à la tombe, la seconde y commence pour se manifester indéfiniment, soit par des œuvres qui sanctifient les hommes, soit par des lumières qui les éclairent, soit par des bienfaits qui les soulagent, soit par un esprit qui les inspire. Cette seconde vie de Colette n'a pas été moins glorieuse que la première; les vertus de la Bienheureuse, l'esprit de ses constitutions, l'éclat de ses miracles, l'étendue de ses bienfaits, la gloire de sa canonisation nous l'ont surabondamment prouvé dans les livres précédents. Mais quand il s'agit d'un fondateur d'Ordre, c'est dans les Maisons qu'il a fondées qu'on doit le retrouver tout entier, si elles sont restées fidèles à leur vocation. C'est là que nous allons essayer de suivre la sainte Réformatrice. Ses Maisons ont-elles conservé l'esprit primitif? Ont-elles persévéré dans la pratique de la sainte pauvreté et des

autres vertus religieuses ? Sont-elles des copies vivantes de Colette ? Au milieu des épreuves par lesquelles Dieu fait passer tous ceux qu'il destine à la gloire, ont-elles montré la courageuse patience de leur Mère ? Nous répondrons à ces questions pleines d'intérêt, dans les notices qu'on va lire sur les principales Maisons de la Réforme.



I.

NOTICE SUR LE COUVENT D'AMIENS.

Le monastère des Clarisses d'Amiens a été fondé par sainte Colette elle-même, en l'année 1445, deux ans avant la mort de la vénérable Mère. On ne sait pas au juste combien de temps elle y a séjourné, avant de retourner à Gand où elle devait mourir, le 6 Mars 1447; mais on sait qu'elle avait pour cette Maison une prédilection particulière, et qu'elle n'épargna aucun soin pour y implanter, par le moyen des premières Mères, la perfection de l'esprit de la Réforme. La Providence seconda ses pieux desseins, en lui préparant pour pierres fondamentales de la Maison d'Amiens trois princesses, plus illustres encore par leurs vertus que par leur sang : Isabeau ou Jeanne de Bourbon, la princesse Marie, sa sœur, toutes deux filles du roi Jacques, et Catherine de La Marche, leur nièce, fille de Bernard d'Armagnac et de la princesse Eléonore de Bourbon. Jeanne ou Isabeau était regardée par sainte Colette comme celle de toutes ses filles qui était parvenue au plus haut degré de perfection. Il est difficile, en effet, de comprendre jusqu'à quel point elle portait l'esprit de pauvreté et de détachement absolu. Elle fut choisie pour première Abbesse en 1445. La princesse Marie, sa sœur, fut élue Vicaire en 1488. Catherine de la Marche, élue Abbesse en 1499, continua avec zèle la sainte œuvre que les princesses, ses tantes, avaient commencée. Dès ses premières années, on put voir les desseins de miséricorde de Dieu sur Catherine. Elle fut placée par sa pieuse mère, auprès de ses deux tantes, au monastère d'A-

miens où elle produisit des fruits admirables de vertu. Parvenue à l'âge nubile, elle repoussa avec une fermeté inflexible toute alliance profane. Elle avait choisi Jésus-Christ pour époux, au grand contentement de ses parents, qui furent heureux de pouvoir offrir à Dieu un de leurs enfants. On ne crut pas tout de suite néanmoins à la persévérance de ses refus, et plusieurs grands seigneurs continuèrent à la demander en mariage. Mais la sainte enfant, usant d'une équivoque, fit répondre, dit-on, qu'étant attaquée de la lèpre, elle ne pouvait accepter aucune proposition. Pour s'assurer de la vérité, on voulut voir la princesse, mais Dieu permit qu'elle parût aux yeux des visiteurs couverte d'une lèpre repoussante, quoique son visage eût, au contraire, toute la fraîcheur de la jeunesse. Elle persévéra dans sa vocation, illustra la Maison dont elle devint Abbesse, par la pratique des plus éminentes vertus, et mourut en odeur de sainteté (1).

Nous ne trouvons aucun fait important dans l'existence du monastère d'Amiens jusqu'à l'année 1610, époque où le R. P. Jérôme de Castel-Ferret, général des

(1) La mémoire de ces trois servantes de Jésus-Christ est restée en vénération au monastère d'Amiens. On y conserve la tête de chacune d'elles, dans une espèce de reliquaire. Ce n'est pas un hommage religieux qu'on leur rend, mais c'est un témoignage de respect pour les rares exemples qu'elles ont donnés par leur mépris du monde, l'abnégation d'elles-mêmes et l'amour de la croix.

On garde aussi au couvent d'Amiens le bréviaire et le livre de prières que les pieuses princesses avaient reçus de leur famille. Ils sont écrits sur vélin et ornés de nombreuses et riches miniatures. Ce sont des monuments très-remarquables de la calligraphie religieuse, dignes de fixer l'attention des archéologues chrétiens.

PP. Capucins, fit aux constitutions colettines quelques changements exigés par le Concile de Trente. Ces constitutions sont plus explicites en quelques points que le texte même de la bienheureuse Réformatrice. Elles furent approuvées par le Pape Paul V, et acceptées par ordre du R. P. Général, Jérôme de Castel-Ferret, au monastère d'Amiens où elles sont conservées depuis 240 ans. En 1617, le roi Louis XIII daigna intervenir auprès du général des capucins, pour que ses religieux fussent exclusivement chargés de la direction spirituelle des Clarisses d'Amiens. Il paraît que celles-ci, après avoir reçu les constitutions de Jérôme de Castel, avaient fait adresser cette demande au Pape, afin que, dirigées par des hommes qui vivaient sous la même règle, elles pussent s'avancer plus sûrement dans l'esprit de leur vocation. En conséquence Louis XIII écrivit en ces termes au R. P. Général, le 20 Mars 1617. « Par un bref spécial, Sa Sainteté Paul V a accordé aux religieuses Clarisses de notre ville d'Amiens, la faculté de vivre sous la direction spirituelle des religieux de votre Ordre ; je l'ai demandé pour elles, parce que l'on m'a exposé qu'il était nécessaire, pour la tranquillité spirituelle de leurs âmes, que l'on confiât la direction de leur conscience à des religieux vivant dans la même austérité, à laquelle elles sont tenues elles-mêmes par leur règle. En conséquence je prie votre Paternité de faire ce qui lui sera possible, pour qu'il en soit ainsi, d'autant que les Pères Capucins de mon Royaume, sachant combien ces religieuses me sont chères, se montrent très-disposés à s'en charger. Je ne vous en dis pas plus long, mais je prie le Seigneur qu'il ait votre Paternité en sa sainte garde. » Signé LOUIS.

Depuis ce moment, la direction du monastère fut exclusivement confiée aux RR. PP. Capucins qui continuèrent jusqu'à la révolution de 1793, à prodiguer leurs services aux humbles filles de sainte Colette (1). Depuis la même époque on suit, dans la Maison d'Amiens, les constitutions capucines, ainsi que le bréviaire et presque tous les usages.

Nous avons raconté ailleurs (2) les faits étonnants de la possession et de la guérison de la sœur Agnès-de-Sainte-Colette, faits qui se passèrent au monastère d'Amiens en 1623. Nous avons dit aussi comment en 1625 (3) les princesses de la cour de France y vinrent se recommander à la protection de Colette, et s'édifier des vertus de ses filles. C'était la princesse Henriette, fille de Henri IV, devenue reine d'Angleterre par son mariage avec Charles I, la reine Anne d'Espagne, femme de Louis XIII, et la reine-mère, Marie de Médicis, femme de Henri IV. Ces royales visites furent pour les filles de Colette un motif de plus de s'affectionner aux douces rigueurs de leur saint état. La Providence leur ménagea l'occasion d'en donner une preuve éclatante en 1772.

Alors vivait à Amiens une pieuse demoiselle issue d'une des nobles familles de la Picardie, Marie de Louvencourt. Elle pratiquait au milieu du siècle les vertus religieuses, et se distinguait surtout par son ardent

(1) On conserve dans les archives des Clarisses capucines d'Amiens plusieurs bulles qui défendent à d'autres branches de la famille de saint François de rien prétendre sur le gouvernement, ou sur la juridiction spirituelle du monastère.

(2) Livre X, ch. 12.

(3) Livre X, ch. 5.

amour pour le Saint-Sacrement. Dans le désir de faire partager aux fidèles ses sentiments de foi et de tendre dévotion envers Notre Seigneur dans cet adorable mystère, elle conçut le projet d'établir à Amiens l'adoration perpétuelle. Monseigneur d'Orléans de La Motte, prélat dont la mémoire, chère à l'Eglise, est encore en bénédiction dans son diocèse, occupait alors le siége d'Amiens. Il était directeur de cette âme fervente qui lui fit part de son pieux dessein. Le vénérable Pontife les trouvant conformes aux désirs de son cœur, s'empressa de les approuver. Il voulut lui-même en dresser les statuts. Le saint Evêque commença par établir l'adoration perpétuelle dans toutes les paroisses de la ville. Mais son zèle n'était pas satisfait, et, d'un autre côté, les Clarisses ambitionnaient le même bonheur pour leur chapelle. Elles le sollicitèrent par les plus vives instances, s'offrant à rester en adoration nuit et jour, si cette exposition leur était accordée sans interruption. Le 26 Décembre 1772, Monseigneur de La Motte publia un mandement adressé aux fidèles de la ville d'Amiens, pour établir l'adoration perpétuelle dans l'église des Clarisses. Il s'y exprimait ainsi :

« Ne soyez pas surpris, nos très-chers frères, qu'après avoir établi l'adoration perpétuelle dans toutes les paroisses de la ville, nous le fassions dans une église particulière. En voici les motifs.

Les religieuses Clarisses dont la piété vous est connue, nous ont fait de très-vives instances pour avoir le même bonheur dans leur église. Pour nous engager à le leur accorder, elles se sont offertes, avec la permission de leurs supérieurs, à fournir de leur communauté des adoratrices la nuit comme le jour, si cette exposi-

tion leur était permise sans interruption. Touché de leur ferveur, et plus encore de la gloire que Dieu en recevrait, ainsi que des bénédictions que leurs bonnes prières attireraient sur notre ville, nous nous sommes déterminés à leur accorder cette grâce.

A ces causes, nous permettons que le Saint-Sacrement soit exposé dès le premier jour de l'année 1773, nuit et jour, dans l'église des dites religieuses, avec un luminaire convenable, pendant le jour, sur le maître-autel, et pendant la nuit à la grille du chœur. L'exposition du jour se fera à six heures du matin et durera jusqu'au soir dans les mois de Novembre, Décembre, Janvier et Février; et dans les autres mois, jusqu'à six heures.

Pendant l'exposition du jour, l'église sera ouverte, et elle sera fermée le soir aussitôt après la bénédiction. On la donnera le matin sans rien dire, en exposant le Saint-Sacrement; et le soir, le *Pange lingua* sera chanté par les religieuses, et l'Oraison par le prêtre. Combien de bonnes âmes qui aiment le recueillement, viendront le chercher dans cette église, et y joindront leurs prières à celles de ces pieuses vierges qui suivent l'Agneau partout où il va, soit au Thabor, pour goûter aux pieds de cet aimable Sauveur les délices d'une communication intime, soit au Calvaire, pour unir leurs peines intérieures et extérieures à celles d'un Dieu mourant par amour pour les hommes.

Donné à Amiens, en notre palais Episcopal, le 26 Décembre 1772 (1). »

En conséquence, le 1 Janvier de l'année 1773, le

(1) Actes de l'Eglise d'Amiens, 2e vol.

vénérable Pontife, parvenu à l'âge de 91 ans, se rendit, dès le matin, à l'église de Sainte-Claire, et, après avoir exposé lui-même de ses mains le Saint-Sacrement, il célébra les saints mystères avec une piété et une ferveur qu'il communiqua à tous les assistants. Dans l'après-dîner du même jour, oubliant son grand âge, il revint dans le même sanctuaire où il voulut encore édifier son peuple : il trouva assez de force pour parler pendant trois quarts d'heure, s'estimant heureux, en terminant sa longue carrière, de laisser une institution si propre à nourrir la piété et à attirer sur son troupeau un surcroît de bénédictions. Cette cérémonie, accomplie par un Pontife vénéré et près de descendre dans la tombe, contribua beaucoup à l'affermissement de l'œuvre. Ainsi fut établie l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement chez les Clarisses d'Amiens. Depuis ce moment, les filles de Colette restent la nuit comme le jour prosternées devant le trône de l'Agneau. Leur sanctuaire est devenu le lieu de prédilection où Notre Seigneur reçoit perpétuellement nos adorations et répand ses plus insignes faveurs. La révolution qui devait détruire tant de choses, a mis obstacle à l'adoration perpétuelle, en dispersant les religieuses ; mais nous la verrons rétablie quand des jours meilleurs auront reparu.

Les vertus par lesquelles la Maison d'Amiens avait été fondée, et par lesquelles elle se distinguait depuis son origine, devaient subir l'épreuve des persécutions. Elles y brilleront avec plus d'éclat.

L'Assemblée nationale, par une mesure qui préparait la spoliation des maisons religieuses, avait demandé à tous les couvents la déclaration de leurs biens et de leurs revenus. Les pauvres filles de sainte Claire adressèrent,

en 1790, à l'Assemblée nationale, la mémorable réponse qu'on va lire :

« A Nosseigneurs les représentants de l'Assemblée nationale.

Nosseigneurs,

Votre décret pour obliger toutes les communautés religieuses à faire la déclaration de leurs biens, nous a été signifié comme à une maison rentée. Nous, pauvres filles de sainte Claire de la ville d'Amiens, avons l'honneur de vous exposer que nous n'avons absolument d'autres revenus pour vivre, que celui de la charité des fidèles. Depuis 345 ans que notre monastère subsiste, la divine Providence a toujours pourvu à tous nos besoins, selon l'austérité de notre vie, la simplicité de notre état. Le zèle de nos Anciennes (Mères) leur a fait constamment refuser toutes les fondations qu'on leur a offertes. Entre autres personnes qui avaient l'intention de nous renter, Monsieur Leblanc, si fameux dans l'affaire des billets de banque (de Law) était un des plus ardents. Comme il avait une sœur dans notre maison, il prétendait acheter la terre d'Allonville, proche d'Amiens, et nous en faire un fonds. Mais il trouva tant d'oppositions de la part de sa sœur et de toute la communauté, qu'il ne vînt point à bout d'exécuter ce dessein. Ne pouvant vaincre leur délicatesse de conscience sur ce point, il voulut du moins les gratifier d'une somme de cent mille écus. Cet argent fut en effet passé par le tour dans notre maison, mais ce ne fut que pour le faire repasser et distribuer aux pauvres de toutes les paroisses de la ville, sans que le monastère en ait profité d'un sou. Telles étaient les généreuses dispositions de nos Anciennes pour l'observance de la règle, et, grâces à Dieu, telles

sont encore les nôtres. De sorte qu'on ne pourrait nous causer une plus grande affliction que d'entreprendre de nous gêner sur ce point dans nos obligations dont nous sommes si jalouses. Nous osons donc toutes ensemble, au nombre de trente-cinq que nous sommes, nous présenter humblement devant l'auguste Assemblée nationale du royaume très-chrétien, pour la supplier, au nom de Dieu, non pas de nous donner du bien ou des rentes, mais de nous laisser tranquillement dans le saint et pauvre état que nous nous faisons gloire de professer.

Notre reconnoissance pour cette grâce sera éternelle, et jamais nous ne cesserons de demander à Dieu qu'il répande ses plus abondantes bénédictions sur la nation française et sur son roi.

Tels sont les vrais sentiments de celles qui ont l'honneur de se dire avec le plus profond respect,

Nosseigneurs,

Vos très-humbles et très-obéissantes servantes. »

Deux ans et demi environ s'étaient écoulés depuis cette touchante et glorieuse profession de pauvreté. Toutes les autres communautés religieuses avaient été dispersées. Les Clarisses seules n'avaient eu à subir encore que quelques visites municipales. La persécution commença par un acte d'arbitraire odieux.

La Mère Saint-Hugues, femme d'une piété et d'une fermeté remarquables, était Abbesse des Clarisses. Les officiers municipaux, irrités de la courageuse résistance qu'ils rencontraient en elle, résolurent de donner eux-mêmes une nouvelle supérieure à la communauté. Ils se présentèrent à la grille, revêtus de l'écharpe nationale, et se mirent en devoir de procéder à l'élection d'une

Abbesse, par la voie du scrutin. Les religieuses furent forcées de donner leurs voix. Les suffrages se réunirent tous en faveur de la Mère Hugues. Sur trente-cinq il n'en manquait qu'un seul ; c'était celui de la respectable Mère, qui n'avait pas donné sa voix, en sa qualité d'Abbesse déposée. Au grand désappointement des commissaires, elle reprit la supériorité.

Ce ne fut que pour quelques moments. Comme toutes ses filles avaient courageusement refusé le serment exigé par la *constitution civile*, l'irritation contre elle devint extrême ; on la regardait comme l'auteur d'une résistance qui prenait sa source dans la foi et la piété de ces saintes filles. C'est ce qui l'obligea, pour éviter de plus grands malheurs, de s'arracher à sa communauté pour prendre volontairement le chemin de l'exil. Elle partit pour l'Amérique, avec le R. P. Hugues, capucin et provincial, ancien défenseur général en cour de Rome, ancien confesseur de Pie VII, et avec un grand nombre d'autres ecclésiastiques français.

La communauté tout entière devait être bientôt dispersée à son tour. On vint lui annoncer, quelques mois après le départ de sa supérieure chérie, qu'on allait enfin ouvrir les portes du monastère, et que toutes les religieuses *seraient mises en liberté*. Ce fut une désolation universelle. Un seul trait le fera mieux comprendre que toutes les paroles. Il y avait dans la communauté une religieuse déjà avancée en âge ; on l'appelait Mère Agathe. Quand elle apprit qu'il lui fallait quitter la sainte demeure qu'elle avait librement choisie, et où elle avait heureusement passé les jours de sa longue carrière, elle en conçut un chagrin profond. Elle parcourait les cloîtres en poussant des cris déchirants. « Qu'on me laisse

mourir ici, s'écriait-elle, oui, je veux mourir ici, je n'en sortirai pas. Mon Dieu faites plutôt que je meure. » Les commissaires crurent la calmer en lui disant qu'ils venaient au nom du roi. « Eh bien! reprit-elle, le roi n'a aucun droit de me faire sortir de mon couvent. »

Cette douleur amère, que toutes ces courageuses filles ressentaient, ne put être adoucie par quelques jours d'un court délai qu'on leur accorda pour faire leurs préparatifs de départ. Elles en profitèrent pour retremper leur courage dans la prière, et s'exciter mutuellement à la soumission parfaite à la volonté de Dieu. Elles se procurèrent aussi les habits séculiers qui leur devenaient nécessaires, et sauvèrent une portion du mobilier de la chapelle.

Enfin le jour fatal arriva. Elles en parlent elles-mêmes en ces termes : « Nous avions tout disposé pour notre sortie, on nous avait apporté des habits séculiers ; nous ne pouvions les regarder sans verser des larmes. C'est donc demain qu'il faut dire adieu à nos cellules, à notre église, sans doute pour n'y rentrer jamais. Nous nous levâmes à minuit, selon la règle, pour réciter une dernière fois Matines en commun. Mais comment les avons-nous récitées ?... Le chœur retentissait plutôt de nos gémissements et de nos sanglots que de nos paroles. Nous eûmes encore le bonheur d'entendre la Messe, et de recevoir le pain des forts qui nous aida à boire l'amertume du calice avec une entière soumission à la volonté de Dieu. » Bien des âmes compatissantes s'étaient émues du sort que l'on faisait aux pauvres filles de Colette. On les attendait à leur sortie du monastère, pour les conduire dans les modestes demeures que la charité tenait prêtes. Les voilà éloignées de leur cou-

vent, recueillies, il est vrai, par la piété et par l'affection des fidèles, mais dispersées et séparées les unes des autres. Dieu le permettait peut-être pour leur faire mieux comprendre le prix de leurs saintes règles, et pour faire connaître au monde des vertus qui se tenaient humblement cachées dans l'obscurité du cloître. Ce fut en effet un grand sujet d'édification pour la ville d'Amiens, de voir ces généreuses persécutées vivre au milieu du monde avec autant de recueillement et de modestie que dans la religion même. Autant que cela était possible, elles pratiquèrent comme autrefois, chacune de son côté, tous les points de leur règlement; elles continuèrent à être fidèles à l'esprit de renoncement et de pauvreté. Plusieurs même, qui ne se trouvaient pas gênées, comme d'autres, par les circonstances, se levèrent régulièrement à minuit, pour réciter l'office, ainsi qu'elles le faisaient dans leur monastère. Elles furent aussi fidèles à l'usage où elles étaient, d'après leurs saintes règles, de n'user jamais d'aliments gras. Ce qui fournit à quelques-unes l'occasion de plus d'un sacrifice. Trois d'entre elles, recueillies par une personne charitable, se contentèrent longtemps d'ajouter à leur pauvre morceau de pain quelques herbes du jardin, qu'elles ne faisaient pas même cuire à l'eau. La domestique de la maison ne partageait pas l'affection de sa maîtresse pour les Clarisses, elle leur préparait pour huit jours des haricots qu'elle leur conservait au milieu des ordures d'une cage à poulets. Les pauvres sœurs souffrirent ce traitement sans se plaindre.

Cependant, au milieu des soins qu'on leur prodiguait généralement pour adoucir la douleur de leur dispersion, elles ne formaient qu'un vœu, c'était de pou-

voir se réunir en communauté pour vivre selon leur sainte règle. Ce désir était si ardent dans leurs cœurs, que la plupart aimèrent mieux quitter leurs familles ou se priver des secours qu'elles trouvaient dans une hospitalité charitable, pour se joindre avec leurs sœurs et habiter par petites troupes dans quelques réduits incommodes, quels qu'ils fussent, pourvu qu'elles eussent la consolation d'y vaquer en commun aux pratiques de leur règle.

Elles se réunirent ainsi par petits groupes pendant quelque temps. De la réunion de ces groupes isolés, il se forma insensiblement deux petites communautés; l'une rue des Capucins, sous l'autorité de la mère Vicaire, sœur Séraphine; l'autre rue du Mail (1), sous la conduite de la Mère Saint-Pierre. Cette dernière était alors plus qu'octogénaire. Elle avait mérité par ses éminentes vertus d'être élue cinq fois Abbesse de l'ancienne communauté.

Ces deux petites réunions échappèrent d'abord aux vexations violentes des persécuteurs, grâce à l'habit séculier dont les religieuses étaient revêtues et à la solitude profonde dans laquelle elles s'efforçaient de vivre. Néanmoins, elles furent souvent inquiétées par les visites domiciliaires qui survenaient inopinément, sous prétexte de s'assurer qu'il n'y avait pas dans la maison de rassemblement suspect. Dans une de ces visites, l'un des officiers municipaux s'étant aperçu qu'une religieuse marchait nu-pieds, lui en demanda la raison. « Citoyen, lui répondit-elle, c'est pour ne pas user de

(1) Le Mail n'existe plus, il a été remplacé par les belles plantations qui bordent le boulevard du Midi.

chaussures. » Dans une autre visite, les commissaires déclarèrent qu'ils venaient voir s'il n'y avait pas d'armes dans la maison; et là dessus, ils pénétrèrent partout, ils allèrent même jusqu'à fouiller dans les pauvres couches des religieuses. Parmi ces hommes était un religieux apostat. L'une de ces saintes filles l'ayant reconnu, lui adressa hardiment de sanglants reproches. « Quoi! lui dit-elle, vous osez venir chercher des armes dans la retraite de faibles femmes. » Puis, lui montrant son chapelet : « Tenez, voilà nos armes. » Une autre ne montra pas un sang-froid moins courageux. Elle s'était retirée dans une maison particulière où elle recevait les soins d'une tendre charité. Tout-à-coup les commissaires se présentent, ils la rencontrent en montant les escaliers. « N'y a-t-il pas ici, lui demandent-ils, une religieuse Clarisse ? Oui, répond-elle sans s'émouvoir, c'est moi. » Cette réponse déconcerta les commissaires qui n'osèrent lui rien dire.

Nos deux communautés, qui n'en faisaient qu'une de cœur et d'âme, vécurent dans cette espèce de calme jusqu'à la fin de l'an 1792. Alors commença le règne de la terreur. On sait à peine ce que devinrent les filles de Colette pendant ces jours de calamité. Elles s'enfoncèrent dans leur retraite, renoncèrent à la plupart de leurs relations pour échapper, s'il était possible, aux investigations des méchants. Elles se trouvèrent plus d'une fois dans la plus grande détresse. Si la Providence n'était venue à leur secours par la charité de quelques personnes discrètes, elles auraient même manqué des choses les plus indispensables à la vie. Une privation plus pénible pour elles que toutes les autres était la privation de la sainte Eucharistie.

Vers la fin de Décembre 1793, la position devint de plus en plus critique. Le trop fameux André Dumont, après avoir mis en arrestation tous les anciens nobles, voulut en faire autant à l'égard des religieuses qui refusaient le serment. Les filles de Colette étaient dans ce cas. Elles furent obligées de se rendre dans l'église des Cordeliers (1) où l'on conduisait toutes les personnes mises en arrestation. Là, dit la relation que nous avons sous les yeux, un malheureux monte sur l'autel, s'assied sur le tabernacle, met ses pieds sur la pierre sacrée, et fait brutalement comparaître les religieuses devant lui. Elles furent conduites, au milieu des injures, par la force armée, jusqu'au couvent de la Providence dont on avait fait la Maison d'arrêt.

On leur assigna pour demeure une pièce très-vaste mais fort froide, et où régnait une odeur infecte. Elles y trouvèrent pour se coucher quelques bottes de paille remplies de vermines; elles surent en faire le théâtre des plus beaux actes de piété et de charité. Par une disposition providentielle, les clarisses d'Amiens rencontrèrent pour compagnes d'infortune les clarisses de Péronne. Aussitôt elles se déterminèrent, après s'être prodigué de mutuels encouragements, à vaquer ensemble à leurs exercices de piété, à réciter l'office en commun, en un mot à changer leur prison en une véritable communauté régulière. La sœur Saint-Joseph contribua beaucoup à l'heureuse réussite de ce pieux projet. La profession religieuse ne lui avait rien ôté des qualités heureuses qui l'avaient fait chérir dans le monde, avant qu'elle le quittât. Elle était d'une humeur gaie, joignant

(1) Aujourd'hui l'église Saint-Remi.

une piété solide à un caractère vif, ardent, généreux. Elle avait la repartie facile, et ses conversations toujours édifiantes entretenaient la joie et la ferveur dans cette réunion de personnes de conditions diverses rassemblées par la persécution. Elle allait elle-même inviter les dames qui se trovaient en arrestation à venir prendre part aux exercices de piété. Dans leur local, il n'y avait aucun signe de religion : la sœur Saint-Joseph colla sur une planche une estampe du Saint-Sacrement ornée d'anges adorateurs, elle suspendit cette planche à la muraille et c'était devant cette image, symbole du plus auguste des mystères, qu'elle réunissait tout son monde, et, qu'après une lecture pieuse, on se mettait en oraison. Quand les gardiens venaient faire leur ronde, on retournait la planche au premier signal, et la sainte image disparaissait (1). Elles restèrent ainsi dans la maison

(1) La Providence de son côté n'avait pas abandonné ses fidèles servantes. Une génèreure fille, qui s'appelait Sabine, conçut la pensée de se dévouer pour les pauvres sœurs.

Elle obtint des gardiens de pénétrer dans le lieu où elles étaient détenues. Elle commença par enlever la paille, et après avoir nettoyé la place, elle apporta de la paille fraîche en assez grande quantité pour que chaque sœur pût au moins trouver le moyen de reposer paisiblement. Elle ne se contenta pas de ce premier acte de charité, elle fit des quêtes dans la ville, auprès des personnes dont elle était connue, et, grâce aux aumônes qu'on lui fit, elle vint à bout de suppléer aux rations de vivres que la république fournissait aux détenus qui n'avaient rien ; elle pourvoyait aussi à l'entretien de leurs vêtements. Les bons offices de Sabine durèrent jusqu'à la fin de leur captivité. Elle mérita ainsi la grâce de la vocation religieuse ; elle fut reçue plus tard en qualité de sœur converse et continua à se distinguer par son active charité, et par son attachement à sa profession.

d'arrêt, jusqu'à la chute de Robespierre, l'espace d'environ six mois, supportant leur captivité, non seulement avec résignation, mais avec une joie qu'elles communiquaient aux pauvres séculières, leur faisant envisager dans cette position la pratique des paroles de Notre Seigneur. « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice parce que le royaume des cieux est à eux. » On vit éclater l'esprit de foi qui animait les prisonnières dans une circonstance mémorable. Lorsque le féroce Joseph Lebon multipliait ses victimes dans la ville d'Arras, on annonça tout-à-coup son arrivée à Amiens pour le lendemain. Cette nouvelle fit naître dans tous les cœurs un premier sentiment d'effroi. Il fera à Amiens, disait-on, ce qu'il fait à Arras ; il commencera par envoyer à la guillotine toutes les personnes qu'il trouvera dans la maison d'arrêt. La sœur Saint-Joseph survint, lorsque le bruit se transmettait de bouche en bouche ; à l'instant, dans un transport de joie qu'elle ne put contenir, elle s'écrie : « Mon Dieu, quel bonheur ! nous irons toutes en paradis ! » Cet élan de foi suffit pour faire renaître dans tous les cœurs les sentiments que la religion inspire. Mais ce ne fut qu'une fausse alerte.

La même sœur eut une nouvelle occasion de professer hautement sa foi et de souffrir pour Jésus-Christ. La ville d'Amiens avait alors pour maire un ancien perruquier qu'on aimait assez parce qu'il ne voulait de mal à personne, et que, lors de la dévastation des églises, il avait même sauvé le chef de saint Jean-Baptiste. Il venait parfois faire la visite des prisons. Il connaissait beaucoup la sœur Saint-Joseph, qui était d'Amiens, et qu'il désirait sincèrement rendre à la liberté. Il l'enga-

geait à faire *le serment*, et comme la sœur ne prêtait pas même l'oreille à ses propositions, il eut recours à cet expédient qu'il lui proposa ; « Si le serment est un mal, et je n'en sais rien, lui dit-il, il y a encore moyen de tout arranger. Je connais des prêtres cachés, faites d'abord le serment, puis, quand vous serez hors de prison, vous irez vous confesser à l'un de ces prêtres, et vous serez tranquille. » La bonne sœur rit de la simplicité du maire en lui faisant remarquer qu'il n'est pas sage de se crever les yeux dans l'espoir de trouver un médecin pour recouvrer la vue, et qu'elle aimait mieux rester en prison que d'offenser Dieu. Elle y resta en effet avec ses sœurs jusqu'à la fin de Juillet 1794, époque de la chute de Robespierre. Alors les prisons furent ouvertes, les églises furent provisoirement rendues au culte et plusieurs prêtres revinrent de l'exil. Les Clarisses ayant été mises en liberté comme beaucoup d'autres, rentrèrent dans leur maison, rue des Capucins et rue du Mail, pour y reprendre, autant qu'elles le pourraient, les exercices de leur sainte règle (1).

Pendant quelques années de répit, les deux petites

(1) Nos pieuses prisonnières avaient composé une touchante prière qu'elles adressaient chaque jour à saint François. La voici :

« Grand Saint, du haut du Ciel où vous êtes, jetez un regard de compassion sur nous, vos pauvres enfants, qui sommes sur la mer orageuse de ce monde, battues par tant de tempêtes. Obtenez-nous, nous vous en prions, de la bonté de Dieu, et par votre puissante intercession, le pardon de nos péchés et la grâce de ne point laisser éteindre en nous l'esprit qui nous animait ; mais de marcher courageusement, toujours avec fidélité, dans la route que vous nous avez tracée. Amen. »

communautés vécurent tranquilles. Quoique la clôture religieuse ne fût pas rétablie, elles la gardaient néanmoins en s'interdisant toute sortie. Une seule fois par an, on se réunissait, rue du Mail, auprès de la vénérable mère Saint-Pierre, pour célébrer sa fête. C'était un jour de douce consolation et de saints encouragements. On se plaisait à rendre ce devoir de respect et d'affection à cette sainte religieuse, que son âge et ses vertus avaient établie, en quelque sorte, Mère générale de toutes les clarisses. On eut la douleur de la perdre le 9 Avril 1798. Il ne paraît pas qu'elle ait partagé la captivité de ses sœurs. Elle fut sans doute épargnée à raison de son grand âge. Elle eut cependant comme elles la gloire de souffrir pour Jésus-Christ, car les démagogues qui vinrent la saisir pour la faire comparaître devant le représentant du peuple, ayant trouvé sa discipline, se firent un jeu de l'en frapper rudement, le long du chemin, sans égard pour sa vieillesse. Quand elle sentit sa fin approcher, elle réunit auprès de son lit de mort, toutes celles qu'elle appelait ses filles, elle leur adressa des paroles d'encouragements qu'on recueillit comme les paroles d'une sainte. « Surtout mes chères filles, dit-elle, en terminant par deux mots qui résumaient toute sa vie, vivez toujours dans la charité et dans l'humilité ; ce sont les deux vertus qui feront votre bonheur dans ce monde et dans l'autre, et ne vous séparez jamais. » La sœur Saint-Pierre avait vécu soixante-huit ans en religion. Sa mémoire est restée en bénédiction dans la communauté.

Reprenons le fil de notre narration. Sur la fin de Septembre 1797, la persécution se renouvela dans plusieurs parties de la France ; mais elle eut des égards, si on peut parler ainsi, pour les filles de Colette. On ne les

empêcha pas de vivre en commun, ni de vaquer dans le secret de leurs maisons, à leurs exercices de piété. On se contenta de quelques visites domiciliaires que la courtoisie des visiteurs rendait supportables. S'il arrivait que ceux-ci se présentassent à la porte de la maison quand les sœurs récitaient leur office, il suffisait de les prévenir et ils se retiraient, sans se permettre de les troubler. Les bonnes sœurs profitèrent de cette bienveillance marquée, pour ouvrir la porte de leur couvent à plusieurs personnes qui y venaient prier avec elles. C'était surtout le dimanche et les jours de fête que les fidèles se réunissaient en plus grand nombre. La cour leur servait de chapelle, et la sœur Saint-Joseph, toujours remplie de zèle, se plaçait au milieu d'eux, tantôt pour réciter à haute voix les prières de la messe, tantôt pour faire une bonne lecture, ou simplement pour les édifier par quelque pieux récit. Le nombre des fidèles allait toujours croissant, en sorte que la cour ne pouvait plus suffire. Cet état de tolérance dura jusqu'au concordat de 1801. Une nouvelle ère s'ouvrait pour les églises de France. Les filles de Colette allaient enfin jouir de la paix qu'elles avaient méritée par leur belle conduite pendant les jours mauvais.

Une des premières faveurs que Dieu leur ménagea fut le retour de la Mère Saint-Hugues et du R. P. Hugues, qui s'empressèrent de quitter l'Amérique pour regagner Amiens, aussitôt que la paix fut rendue à la Religion. Ce fut une grande joie pour les unes et pour les autres ; on se revoyait avec bonheur comme les enfants dispersés d'une même famille. Le P. Provincial et la Mère Saint-Hugues pensèrent aussitôt à chercher un local plus spacieux, pour installer au moins provisoirement les

pauvres clarisses et former un noyau de communauté régulière. Rien n'eut manqué à la consolation commune, si on avait pu entrer dans la maison dont on avait été expulsé, dix ans auparavant, mais cette maison avait été vendue comme propriété nationale et convertie en habitation profane. On se contenta d'un local provisoire, mais assez vaste, où se réunirent les religieuses de la rue du Mail, celles de la rue des Capucins et le petit nombre de celles que des circonstances particulières retenaient dans leurs familles ou chez des personnes charitables. En 1802, Mgr de Villaret, qui occupait alors le siége d'Amiens, permit à la communauté renaissante de reprendre l'exercice de ses saintes règles, d'élire une Abbesse et de faire la rénovation des vœux, suivant l'usage. Il permit même de recevoir des novices, mais en secret. La Mère Saint-Hugues fut élue ou plutôt continuée dans sa charge d'Abbesse, car, pendant les dix années de son absence, personne n'avait occupé sa place. D'un autre côté, le R. P. Provincial fut établi supérieur et confesseur ordinaire de la communauté. On se retrouvait après les années d'exil ou de persécution, avec la même Abbesse, le même supérieur, et le même esprit de piété. Le P. Hugues contribua efficacement au bien spirituel et temporel de la communauté. Mais il ne lui restait que peu d'années à vivre; il termina sa longue carrière, chargé de vertus et de mérites, en 1808, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Le R. P. gardien qui avait été donné comme confesseur extraordinaire le suivit au tombeau quelques semaines après. La R. Mère Saint-Hugues alla recevoir à la même époque, la récompense de sa longue et sainte carrière.

Cependant l'extrême exiguïté du local provisoire qu'on

avait occupé d'abord se faisait sentir de plus en plus. On manquait même totalement de la place suffisante pour recevoir des novices, ou pour reprendre parfaitement tous les exercices d'une communauté régulière. Des âmes généreuses le comprirent : en 1821, une nouvelle habitation spacieuse fut mise à la disposition des pauvres filles de Colette. Grâce à la charité des fidèles, on y ajouta ensuite de nouvelles constructions que les accroissements de la communauté rendaient nécessaires. Enfin, en 1826 une chapelle modeste, mais convenable, remplaça le petit oratoire insuffisant dont on avait dû se contenter.

Il restait à faire revivre le plus beau privilége de la maison des clarisses d'Amiens : celui de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, établie par Mgr de la Motte en 1772, ce fut l'une des premières pensées de ces saintes filles, aussitôt que la construction de la chapelle fût terminée. L'autorité diocésaine osait à peine accéder aux pieuses sollicitations qu'on lui faisait, craignant surtout d'imposer de nouvelles fatigues et de nouvelles austérités à la vie déjà si austère des Clarisses. Mais elle ne put résister longtemps à des sollicitations si édifiantes. En 1827, le 12 du mois d'Août, l'adoration perpétuelle fut solennellement rétablie. Ce fut pour la communauté un sujet de joie et de consolation. Depuis ce moment le Saint-Sacrement est toujours exposé à à l'adoration des fidèles, le jour et la nuit. Il y a perpétuellement là, aux pieds de Notre-Seigneur, quelques filles de Colette, pendant que le monde court à ses joies trompeuses. Chaque jour, après Complies, il y a salut du Saint-Sacrement ; une religieuse y récite à haute voix, la corde au cou, un acte d'amende honorable au Sacré-

Cœur de Jésus. Les fidèles ne laissent pas les religieuses s'acquitter seules du saint devoir qu'elles se sont imposé. Ils viennent en grand nombre, à toutes les heures du jour, apporter le tribut de leurs adorations. On vient y chercher la force et la patience nécessaires dans les peines de cette vie. Ainsi fut rétablie cette pieuse et consolante institution. Ainsi se retrouvèrent les filles de Colette, animées d'un nouveau zèle pour leur perfection, chargées des mérites qu'elles avaient acquis, et entourées de la vénération dont elles n'ont jamais cessé d'être dignes.

Outre les objets précieux dont nous avons parlé, on conserve au monastère d'Amiens, un pan considérable de la tunique de Sainte Colette.

La maison d'Amiens est aussi remarquablement riche en manuscrits importants relatifs à l'histoire des Clarisses et de leur sainte Mère. On y trouve une grande partie des pièces officielles du grand procès de la canonisation, la plupart des bulles des Souverains Pontifes, la copie de plusieurs lettres de Colette, un grand nombre de documents inédits sur l'histoire de l'Ordre et sur celle du monastère d'Amiens en particulier.



II.

NOTICE SUR LE COUVENT DE GAND.

Cette communauté connue sous le nom de Béthléem a été fondée en l'année 1443, par sainte Colette elle-même, qui arriva à Gand le 3 Août. La première Abbesse fut la sœur Odette, que l'on prétend avoir été une des filles du duc de Bourgogne. Mais l'église ne fut achevée qu'en 1447, et sa dédicace eut lieu le 4 Juillet de la même année, sous le vocable du glorieux saint Michel Archange. Cette maison prit en peu de temps de merveilleux accroissements. On y vit grand nombre de jeunes personnes des premières familles de Belgique, attirées par l'odeur des vertus de la sainte Abbesse, qu'on y respirait encore. Le 18 Mars 1479, six des religieuses de Gand se rendirent à Bruges, pour ériger un nouveau couvent; cette fondation fut faite par la générosité de Marguerite, sœur du roi Edouard d'Angleterre, et sœur Catherine de Longueville en fut la première Abbesse. La ferveur qui régna toujours dans la communauté de Gand, a mérité à cette maison l'honneur d'être persécutée plus qu'aucune autre.

En 1577, c'est-à-dire cent-trente ans après la mort de sainte Colette, elle fut pillée, saccagée et même brûlée par des bandes de malfaiteurs connus sous le nom de gueux ; l'église éprouva le même sort. Toutefois, les religieuses eurent le temps de s'enfuir et la consolation d'emporter avec elles les reliques de leur sainte Mère. Elles se retirèrent, au nombre de vingt et une, chez les Clarisses d'Arras, qui les reçurent avec toute la cordialité que la religion inspire pour des sœurs exilées.

Quelque temps après, la mère Abbesse, pour ne pas être trop à charge à la maison d'Arras, partagea sa colonie en trois divisions égales. Elle resta à Arras avec six de ses sœurs, et en envoya sept à Cambrai et sept à Hesdin. Mais en 1584, c'est-à-dire au bout de sept années d'exil, les religieuses réfugiées à Cambrai revinrent à Gand avec celles d'Arras, et celles qui étaient à Hesdin y rentrèrent l'année suivante. La mère Abbesse eut la consolation de ne revenir qu'avec le précieux trésor des reliques de sainte Colette, qu'elle avait emporté et gardé avec elle : ces saintes filles qui avaient perdu six de leurs sœurs, pendant l'émigration, étaient réduites à quinze. Elles trouvèrent un asile dans différents monastères de Gand, en attendant le rétablissement de leur maison, qui ne tarda pas à s'effectuer, grâce aux aumônes abondantes de la charité des fidèles. Dès que le couvent et l'église furent réédifiés, elles s'empressèrent de rentrer dans leur domicile, et leur premier soin fut de replacer solennellement le corps de la Sainte dans le sanctuaire d'où on l'avait tiré. Le temps qui suivit leur rentrée ne fut pas sans épreuves. Les habitants, qui avaient beaucoup souffert des pillages des *bandes armées,* se virent dans la nécessité de diminuer leurs aumônes, ce qui, pendant plusieurs années, réduisit les filles de Colette à une gêne extrême, et quelquefois au plus entier dénuement. Elles étaient heureuses néanmoins de se revoir en possession de leur chère maison de Béthléem. Une circonstance particulière servit beaucoup à soutenir leur courage : en quittant précipitamment leur Maison, elles avaient laissé une petite statue de la Sainte Vierge, et quelques autres objets de piété qui ornaient leur pauvre sanc-

tuaire. Par une préservation qui parut miraculeuse, cette statue de Marie avait échappé à l'impiété des modernes iconoclastes. On la retrouva parmi les décombres, et on l'a conservée depuis ce moment avec un religieux respect. Elle existe encore au couvent des Clarisses de Gand, où elle est regardée comme une précieuse relique.

Après que Dieu eût affermi l'existence du monastère de Gand par ces premières épreuves, il lui accorda un long et paisible repos. Les filles de Colette en profitèrent pour s'exercer avec plus de perfection à la pratique de toutes les vertus intérieures que leur demandent leurs saintes règles. La communauté devint bientôt assez nombreuse pour aller fonder une nouvelle Maison à Tournay (1). Surtout la maison de Gand, qui avait le privilége de posséder les reliques de Colette, s'appliqua à étendre et à propager le culte de sa vénérable Mère. C'est aux prières, aux exemples et au zèle de cette Maison, que la ville de Gand doit de ne s'être jamais laissée sur-

(1) La première Abbesse, Françoise Van der Hœgen, partit de Gand le 30 Juin 1628 avec six autres religieuses. Ce couvent, ainsi que toutes les maisons de Clarisses de la Belgique, fut supprimé en 1782, par Joseph II. Les religieuses de Tournay, par l'entremise de Madame Louise, fille de Louis XV, furent reçues chez les capucines de Paris, où elles restèrent jusqu'à la ruine de tous les couvents de France. Elles avaient emporté avec elles le corps de leur première Abbesse, la R. Mère Van der Hœgen, et celui de la Mère Vicaire, sœur Jeanne Stratemans, toutes deux mortes en odeur de sainteté. Ces corps étaient encore parfaitement bien conservés après un siècle et demi. Mais, comme on le sait, obligées de quitter précipitamment ce saint asile, en 1792, lors de la destruction de tous les couvents, elles y laissèrent leur précieux dépôt, et ces vénérables restes furent ensevelis sous les décombres.

passer dans les sentiments d'une dévotion véritable à la Sainte. Cette piété prit un nouvel essor lorsqu'en 1604, le Pape Clément VIII, par une bulle du 27 Novembre, permit de célébrer la fête de Colette dans le monastère de Gand. Elle parut avec éclat en 1647, quand on célébra pour la première fois le jubilé de deux cents ans écoulés depuis la mort de la Bienheureuse. Cette fête séculaire fut célébrée à Gand avec la plus grande pompe. Toute la ville et les contrées environnantes y prirent part. Le nom de Colette était dans toutes les bouches, et la confiance dans sa puissante protection dans tous les cœurs. La fête commença le premier Dimanche de Carême et ne finit que le Lundi de la seconde semaine. Durant ces neuf jours, on célébra, sans interruption, le saint Sacrifice, depuis le matin jusqu'à midi, à chacun des trois autels de l'église.

Le temps des persécutions allait reparaître. Il sera long et pénible ; mais les Clarisses de Gand n'oublieront pas qu'elles sont les servantes de Jésus-Christ crucifié et les filles de sainte Colette.

C'est en 1781 que commencèrent les vexations de Joseph II, empereur d'Autriche, contre le catholicisme. Les Clarisses en éprouvèrent les premiers effets. En 1782, un édit impérial déclarait supprimées plusieurs maisons religieuses, celles des Clarisses furent du nombre ; on leur signifia le décret de leur suppression le 28 Août de la même année. Dès ce moment, elles furent livrées à toutes sortes de vexations de la part de l'autorité civile. On dressa l'inventaire du mobilier du couvent, on le mit sous scellé, on prit le nom des religieuses qui seraient disposées à s'expatrier et de celles qui voudraient rester en Belgique, on exigea qu'on

livrât les clefs du monastère, ce qui donnait le moyen d'entrer dans l'intérieur quand on le jugeait à propos. Un commissaire spécial s'installa dans la maison avec le titre d'économe. Comme tel, il entrait journellement dans l'intérieur du monastère, et souvent avec des personnes du monde. On était obligé de s'adresser à lui pour tous les besoins de la maison.

Le dix Septembre de la même année, le Prince-Evêque, accompagné d'un clergé nombreux, vint faire la reconnaissance du corps de sainte Colette et de son manteau. Pour mettre en sûreté ces précieuses reliques, le prélat avait l'intention de les enlever et de les faire transporter dans son palais. Mais les filles de Colette ne voulurent jamais se séparer de leur sainte Mère, elles aimèrent mieux s'abandonner aux soins de la Providence. Elles restèrent en possession du précieux dépôt jusqu'au moment où elles le transportèrent à Poligny. Sur ces entrefaites, elles obtinrent de rester dans leur maison, d'abord jusqu'au mois de Mars 1783, puis jusqu'au 22 Septembre. Mais ce sursis d'une année ne fit qu'aggraver leurs souffrances. Les bienfaiteurs de la communauté ne faisaient plus d'aumônes, ne voulant pas, disaient-ils, gratifier le gouvernement ni ses employés. On conseilla aux religieuses de vendre leur mobilier pour vivre; mais tout avait été mis sous les scellés. Quelques aumônes rares et secrètes étaient leur unique moyen de subsistance. Elles durent supporter sans se plaindre des privations de tout genre et souffrir plusieurs fois de la faim. Les commissaires eux-mêmes furent touchés jusqu'aux larmes du dénuement complet et de la maigreur extrême où une année de privations les avaient réduites.

Enfin le jour fixé pour le départ était arrivé. La veille, au soir, toutes les sœurs, réunies au chapitre, se demandèrent mutuellement pardon et reçurent chacune de la mère Abbesse un règlement de vie pour le temps du voyage. A huit heures du soir, elles récitèrent Matines pour la dernière fois. Sur les trois heures du matin, le père provincial des Franciscains vint célébrer la sainte Messe, au milieu des sanglots de toutes les religieuses qui communièrent de sa main. Le moment du départ étant venu, le couvent se trouva environné d'une multitude de personnes qui fondaient en larmes. On se plaignait hautement de se voir privé d'une Maison qui avait été une source continuelle de bénédictions pour la ville de Gand. La communauté était composée de vingt-cinq religieuses. Dix-neuf d'entre elles étaient désignées pour se rendre au monastère de Poligny, en France, où leurs consœurs leur avaient offert une retraite. Les cinq autres, que l'âge et les infirmités avaient retenues en Belgique, se retirèrent au petit béguinage de Gand. Nous ne suivrons pas dans leur voyage celles qui étaient attendues à Poligny. Ce récit, où l'on voit comment Dieu s'est plu à glorifier celles que les hommes persécutaient, se trouve dans le précis historique de la translation des reliques de sainte Colette. Nous ajouterons quelques détails concernant le retour de ces saintes filles dans leur patrie.

En l'année 1791, lorsque le couvent de Poligny fut supprimé, les religieuses de Gand prirent la résolution de retourner en Belgique, qui se trouvait alors délivrée des vexations de Joseph II. Cette contrée, où la foi avait conservé tout son empire, était devenue une terre hospitalière pour le clergé fidèle, et pour les catholiques de

France qui prévoyaient les maux prêts à fondre sur leur patrie ; à plus forte raison était-elle un asile pour ses propres enfants. Les Clarisses de Gand étaient parties au nombre de vingt, sept étaient décédées dans l'exil. Le 10 Juin, M. Vispoel, curé de St-Antoine de Gand, et M. Ranson, arrivèrent à Poligny, pour accompagner les religieuses dans leur retour. Elles sentirent d'autant mieux la douleur de la séparation, qu'elles durent laisser à Poligny le corps de leur sainte Mère Colette. La reconnaissance et l'acte authentique de Madame Louise de France leur en faisaient un devoir. Cependant, à la prière de leurs sœurs de Poligny, la ville consentit à leur laisser le manteau de la Sainte. Elles l'emportèrent comme une relique précieuse (1).

Leur voyage jusqu'à leur sortie de France, fut pour ces saintes filles et leurs vénérables guides, une nouvelle occasion de mérites. A Metz, où elles arrivèrent le 16 ou le 17 Juin, elles furent obligées de rester trois jours, à cause de l'arrestation de Louis XVI, à Varennes. A Thionville, elles furent fouillées et dévalisées du peu qu'elles avaient ; on enleva à leurs guides tout l'argent qu'on leur trouva. Elles furent obligées de vendre un ostensoir qui leur restait. Enfin le 29 Juin, elles arrivèrent à Namur. La Belgique était redevenue pour elles la terre de la paix et de l'hospitalité. Elles y furent accueillies avec les plus vives démonstrations de respect et d'affection de la part de Monseigneur de Lichtervelde, Evêque de Namur, et de la part de tous les habitants. De

(1) Ce manteau, qui a opéré un grand nombre de guérisons miraculeuses, est encore aujourd'hui un objet de vénération pour les fidèles.

Namur jusqu'à Gand, leur voyage ne fut plus qu'un triomphe : partout où elles passaient, on ne savait comment témoigner la joie qu'excitait leur retour. On se disputait l'honneur de leur donner l'hospitalité. Quand elles arrivèrent à Gand, chacun les comblait de bénédictions, et louait Dieu de leur arrivée. Elles eurent la douleur de ne pas pouvoir rentrer dans leur ancien couvent de Béthléem, dont il paraît que le gouvernement s'était emparé. Elles furent conduites à l'Abbaye du Nouveau-Bois et reçues par Monsieur le comte de Castel, l'ancien Provincial, et par l'ancien confesseur du couvent, le P. de Bels. On se rendit à l'église et on chanta un *Te Deum* d'action de grâces. La mère Abbesse du Nouveau-Bois leur assigna pour demeure un quartier séparé de sa communauté.

C'est là que les filles de Colette, ayant repris le saint habit de leur institut, reprirent aussi incontinent tous leurs exercices réguliers. Elles vécurent dans cette pieuse retraite pendant quatre ans jusqu'à 1796, époque de l'invasion de la Belgique par les armées françaises. Alors tous les couvents furent supprimés, et les religieuses furent forcées de se retirer dans leurs familles. Elles étaient encore au nombre de onze. Avant leur séparation, le R. P. Revel, ministre Provincial, leur donna à chacune une attestation par laquelle il témoignait qu'elle était véritablement membre du couvent supprimé des pauvres Clarisses de Gand. Il leur donna aussi par écrit les dispenses nécessaires, et leur enjoignit de rassembler tous les objets de dévotion qui avaient appartenu à la sainte Réformatrice. Ils furent renfermés dans une caisse que le Provincial scella et qu'il remit à

l'une d'elles, nommée sœur Marie-Françoise, pour la garder soigneusement.

Après cela, les religieuses se séparèrent et restèrent dans leurs familles jusques l'an 1801. Deux d'entre elles se retirèrent à la Trappe où elles moururent après avoir donné de rares exemples de vertus. Plusieurs autres désiraient suivre l'exemple de leurs sœurs, mais le père Provincial les en empêcha, espérant toujours que des temps plus heureux permettraient de penser à leur rétablissement. Parmi les huit religieuses qui restaient, deux étaient très-avancées en âge et fort infirmes. Les six autres se réunirent aux sœurs converses et louèrent une maison au petit béguinage, où elles s'assemblèrent pour vaquer à leurs exercices. Là, elles élevèrent un autel où les reliques qu'elles possédaient de leur sainte Mère, furent exposées à la vénération des fidèles. Elles vécurent dans leur retraite jusqu'en 1812. Les circonstances, se montrant alors beaucoup plus favorables, firent reprendre aux six religieuses qui survivaient, le projet de rétablir leur communauté. Ni l'âge, ni la fatigue, ni les peines au milieu desquelles les révolutions les avaient fait passer, ne purent ralentir leur zèle. Elles avaient trouvé un protecteur dévoué dans la personne de Monsieur Van-Veste, vicaire de Saint-Jacques, qui, avec l'autorisatian de Monseigneur l'Evêque, fit l'acquisition d'une maison. Quoiqu'elle fût de très-médiocre étendue, on parvint à lui donner une forme régulière et appropriée à sa destination. La cérémonie pour l'installation solennelle et la reprise des habits fut fixée au 10 Septembre 1814. Monsieur Goethals, Vicaire Général, se rendit dès le matin au monastère, accompagné d'un nombreux clergé. La cé-

rémonie se fit en présence d'un public aussi considérable que le local le permettait. On commença par la bénédiction de la chapelle et de tous les lieux que les religieuses devaient habiter. Ensuite eut lieu la bénédiction des habits, selon la forme usitée dans l'institut de saint François. Quand on vit ces fidèles servantes de Jésus-Christ, courbées sous le poids des années, reprendre avec allégresse les saintes livrées de la pauvreté et de la pénitence, les assistants de purent retenir leurs larmes. En effet, c'était un spectacle touchant que de contempler ces courageuses filles de Colette, qui, après tant d'orages, étaient disposées à s'immoler de nouveau dans les pratiques de la mortification, avec la même ferveur que si elles n'eussent fait que d'entrer dans la vie religieuse. La vénérable sœur Marie-Hélène Dedack fut élue Abbesse, et la sœur Marie-Colette, de La Haye, Vicaire. Dès lors tous les exercices réguliers reprirent leur cours.

Toutefois, la paix que la Providence rendait à ces saintes filles ne fut pas exempte de troubles jusqu'à la révolution de 1830. Le gouvernement protestant des Pays-Bas suscita plusieurs difficultés. Elles reçurent même, en 1818, défense d'admettre désormais des novices. Ces tracasseries sans cesse renaissantes, furent un obstacle insurmontable à la prospérité de la nouvelle Maison. La révolution de 1830 leur rendit la pleine liberté dont elles avaient besoin.

Le premier usage qu'elles en firent, ce fut d'admettre les nombreux sujets qui se présentèrent. Le monastère semblait reprendre une vie toute nouvelle, la ferveur augmentait avec le nombre des jeunes personnes qui demandaient à échanger les livrées du monde contre la

vie d'immolation perpétuelle des pauvres filles de Colette. Cette affluence rendait la maison qu'on habitait tout-à-fait insuffisante. Il fallut penser à construire un nouveau couvent. On résolut de le bâtir selon les dimensions que Colette avait données elle-même pour l'ancien couvent de Béthléem, afin de se conformer en tout à l'esprit de la sainte Réformatrice. Ce projet fut approuvé par Monseigneur Vandelvelde. Il ne se contenta pas de sanctionner de son autorité les constructions projetées ; mais il voulut encore y contribuer par ses largesses. Plusieurs familles opulentes imitèrent son exemple.

Un vénérable chanoine de Saint-Bavon, devenu curé de Saint-Nicolas, très-zélé pour la gloire de Colette, très-affectionné à la communauté de Gand, dont il était le directeur, posa la première pierre, le 10 Août 1833. Grâces à son activité, les travaux avancèrent si bien que l'église fut achevée dans le courant de l'année 1834. Elle fut solennellement consacrée le 13 Janvier 1835, sous le vocable de sainte Colette. C'était le jour anniversaire de la naissance de la Sainte. C'est la première église dédiée sous son nom ; la cloche du couvent fut aussi bénite sous le nom de la Bienheureuse, le 29 Juillet suivant.

D'abondantes bénédictions spirituelles se répandirent sur cette maison ainsi restaurée. On eut dit que l'esprit de Colette était descendu de nouveau, depuis que la maison avait pris des accroissements plus considérables. Elle parut dès lors destinée à servir encore de pépinière aux autres maisons

Dès l'année suivante, les religieuses de Gand se trouvèrent en état d'aller fonder un nouveau couvent de

Colettines dans la ville de Malines. La première Abbesse fut Marie-Françoise Bernart.

En 1838, le couvent de Gand fut encore en état de fonder un couvent à Saint-Nicolas. La première Abbesse fut la sœur Louise Coninck. On l'appela le couvent de la Sainte-Famille.

Lo 15 Juin 1841, la Mère Marie-Ursule Vanpuyvelde conduisit six religieuses dans la ville de Grammont. Elle fut la première Abbesse du couvent dont on avait commencé la construction dès l'année précédente, en Janvier 1840. On l'appela couvent du Mont-Thabor.

En l'année 1842, six autres religieuses ayant à leur tête la sœur Marie-Bernardine Ongena, en qualité d'Abbesse, partirent pour Hermonde; et le 23 Décembre elles prirent possession du couvent qui leur était préparé. On l'appela le couvent du Saint-Esprit.

En 1845, une nouvelle colonie fut détachée du couvent de Gand et installée dans la ville de Tongres, dans un couvent que leur avait fait bâtir Mademoiselle Bellefroid, généreuse bienfaitrice de l'ordre des Colettines.

Et enfin, le 2 Juillet 1851, fête de la Visitation, huit religieuses détachées du couvent de Malines, vinrent prendre possession d'un couvent qui leur était préparé à Saint-Trond.

On possède au monastère de Gand qui reprit son ancien nom de monastère de Béthléem, le manteau et l'habit de la bienheureuse Mère, le cierge bénit qu'elle tenait à la main, quand elle rendit le dernier soupir ; on en fait usage toutes les fois qu'une Abbesse du couvent est à l'agonie. On possède la tombe où les reliques de Colette ont reposé avant la suppression de l'ancien couvent ; elle est placée sous l'autel de l'église. Il y a encore un

grand nombre d'autres insignes reliques de la Sainte : un de ses plus beaux ossements ; sept lettres écrites de sa main ; un livre contenant l'Ancien et le Nouveau Testament, écrit sur parchemin, dont elle faisait usage ; son diurnal, écrit également sur parchemin et donné à la sœur Agnès de Vaux, avec une souscription de la propre main de la Sainte ; son livre des heures de la Sainte Croix ; les Heures du Saint-Esprit ; l'Office de la Sainte Vierge ; les sept psaumes de la pénitence, et l'Office des Morts. Tous ces livres sont écrits sur parchemin et ornés de charmantes miniatures. Enfin on conserve comme un objet précieux, la vie de sainte Colette, écrite sur parchemin, donnée aux religieuses de Gand par la princesse Marguerite, sœur du roi Edouard d'Angleterre, qui y a écrit ces mots : Votre loyale fille Marguerite d'Angleterre, priez pour elle et pour son salut.



III.

NOTICE SUR LE COUVENT DE BRUGES.

Le couvent des Colettines, de Bruges, fut fondé en 1479, 32 ans après la mort de la bienheureuse Colette, par la vénérable Mère Catherine de Longueville, une des anciennes et intimes compagnes de la Sainte. Colette avait toujours désiré voir ses filles établies dans la ville de Bruges ; mais le Seigneur ne permit pas qu'elle eût cette consolation de son vivant. Avant de mourir, elle prédit à la Mère de Longueville que cette fondation lui était réservée. En effet, cette vénérable Mère, parvenue à une grande vieillesse, quitta la supériorité qu'elle exerçait au monastère de Gand, et vint à Bruges avec quinze religieuses tirées des couvents de Gand, d'Hesdin et d'Arras.

La pieuse colonie arriva à Bruges le 18 Mars 1479, veille de la fête de saint Joseph. L'archiduc Maximilien d'Autriche, avec son épouse, Marie de Bourgogne, accompagné d'un grand nombre de princes et d'officiers de sa maison, s'avança jusqu'aux portes de la ville pour recevoir les pauvres filles de sainte Colette et les introduire dans le couvent qu'il leur avait fait construire. Leur entrée fut une entrée triomphale. Le clergé, les magistrats et toute la population prirent part à cette solennité. La duchesse et toutes les dames de la cour furent admises dans la clôture, et pour témoigner la grande vénération qu'elles portaient aux humbles servantes de Jésus-Christ, elles désirèrent prendre leur repas dans le réfectoire des religieuses. Mais le lendemain, fête de saint Joseph, commencèrent pour la com-

munauté tous les exercices prescrits par la règle ; et dès ce jour ils furent suivis avec la plus exacte ponctualité. On donna au couvent le nom de Sinaï. L'église fut achevée au mois d'Août suivant, et consacrée le 31 du même mois, qui était un Dimanche, par l'illustrissime Evêque de Bruges. L'archiduc Maximilien et son épouse voulurent encore prendre part à cette solennité. Ils vinrent à Bruges avec un brillant cortége, autant pour relever la pompe de cette fête, que pour témoigner un intérêt plus religieux aux filles de Colette.

Il y avait près d'un siècle que le monastère avait pris naissance. Il n'avait encore été le théâtre d'autre évènement remarquable que de la persévérance même de la régularité et de la ferveur primitives, quand la Providence signala par un fait extraordinaire la protection spéciale dont elle environnait cette maison. On sait comment, vers l'an 1572, les bandes impies et cruelles connues sous le nom de *gueux*, désolèrent la Belgique. La ville de Bruges fut une de celles qui souffrirent le plus des excès sacriléges que commirent de toutes parts les bandes armées. Toutes les églises furent saccagées et la plupart des maisons religieuses détruites. Par une protection toute miraculeuse la maison de Bruges échappa au pillage et à la profanation.

Voici comme la chose arriva. Les chefs de ces bandits se présentèrent en armes à la porte du monastère, demandant avec des cris tumultueux qu'on leur livrât les clés. Les portes furent bientôt ouvertes; car quelle résistance pouvaient opposer de faibles religieuses ? Plus mortes que vives, elles se rangèrent le long du cloître, suppliant humblement qu'on les laissât mourir en paix dans leur pauvre demeure. A la vue de ces vierges cou-

vertes d'habits grossiers, les pieds nuds, n'ayant pour se défendre que leurs gémissements et leurs larmes, ces barbares furent saisis d'un sentiment de frayeur inexprimable. Comme s'ils étaient enchaînés par une force invisible, ils se retirèrent sans proférer une parole et se constituèrent les protecteurs des religieuses contre d'autres troupes de bandits qui vinrent ensuite pour attaquer le couvent. Ainsi les filles de Colette se trouvèrent à l'abri de toute insulte, et même dans une espèce de sécurité qui leur permit de continuer leurs exercices ordinaires.

L'assistance divine se montra d'une autre manière non moins merveilleuse : le bourgmestre de la ville avait une fille au noviciat, dont elle faisait l'édification par une piété angélique. Effrayé sans doute par les évènements qui se passaient dans la ville, le père se présente au monastère pour reprendre sa fille qu'il voulait emmener à tout prix. La courageuse enfant en fut d'abord consternée. Mais bientôt se recommandant à sainte Colette, elle se hâta de mettre sur sa tête un voile de religieuse professe et se rangea parmi toutes les autres sœurs. Cependant le père, qu'on avait dû laisser entrer dans la clôture, cherchait et recherchait sa fille, mais ce fut en vain, il lui fut impossible de la reconnaître. Dans son mécontentement, il saisit par le bras, au hasard, une religieuse : « Monsieur, lui dit-elle avec fermeté, je ne suis pas votre fille, et je serais fâchée d'avoir un tel père. » Ce peu de mots l'empêcha de pousser plus loin ses recherches. Il se retira peu satisfait, et ne revint plus. Sa fille fut l'un des sujets les plus distingués de la maison ; elle devint

Abbesse du couvent et parvint à une grande vieillesse. Elle mourut en odeur de sainteté.

Le monastère qui avait joui d'une pleine liberté, même pendant les brigandages de la guerre des *gueux*, grâce à cette protection signalée de la Providence, vécut dans une paix parfaite jusqu'en 1782. Il répandait partout la bonne odeur de Jésus-Christ, et attirait sur la ville de Bruges les benédictions du Ciel, en même temps qu'il était environné de l'affection des peuples. Le moment de la persécution était arrivé. En vertu de l'édit par lequel Joseph II supprimait les Clarisses en Belgique, les pauvres filles de Colette, de la maison de Bruges, durent quitter leur monastère le 30 Décembre 1783. Elles furent recueillies, les unes, par leurs familles, les autres par des âmes charitables. Plusieurs se réunirent et formèrent une petite communauté. Trois d'entre elles, pleines de confiance en la générosité de Madame Louise de France, qui avait procuré aux Clarisses de Gand un asile chez leurs sœurs de Poligny, allèrent prier la pieuse princesse de leur procurer la même faveur. Elles furent reçues chez les Clarisses de Tours où la règle de sainte Colette était observée dans toute sa vigueur.

Cet état de choses dura jusqu'en 1789. Mais alors les affaires ayant changé de face en Belgique par la mort de Joseph II, et la persécution ayant cessé, les religieuses retournèrent dans leur couvent. Aucune n'avait chancelé dans sa vocation au milieu du monde. Toutes se retrouvèrent avec une nouvelle ferveur, le 15 Décembre 1790 dans leur bien-aimé Sinaï, que de généreux bienfaiteurs avaient fait réparer. C'était un court repos qui devait les préparer à d'autres tempêtes.

Dès l'année 1794, elles n'eurent plus qu'une existence pleine d'inquiétudes à cause de l'invasion des armées Françaises, et le 29 Décembre 1796, l'ordre leur fut signifié de sortir de leur monastère. Elles se retirèrent dans une habitation que leur avait abandonnée l'un de leurs plus intimes bienfaiteurs. Elles y furent fort à l'étroit ; mais, au moins, elles eurent la consolation d'y vivre en communauté et d'y remplir les principaux exercices de règle. En 1806, elles trouvèrent un local assez convenable où elles purent moins difficilement pratiquer leurs saintes observances. En 1816, on leur procura un emplacement beaucoup plus spacieux. Là, elles purent reprendre la clôture et suivre leur règle dans toute son étendue. Mais, à peine étaient-elles installées dans cette maison, qu'on leur enjoignît d'en sortir. Toutefois, à force de sollicitations de la part de leurs plus zélés protecteurs auprès du monarque protestant, et de prières plus ardentes encore de leur part auprès du roi des rois, elles obtinrent un sursis qui leur laissa un peu d'espérance. Elles augmentèrent leurs austérités déjà si rigoureuses. Le Seigneur, qui tient entre ses mains le cœur des rois, changea celui de Guillaume : et après six ans passés au milieu de craintes continuelles, ce monarque, dont on désespérait presque d'obtenir la moindre faveur, consentit à laisser en repos les pauvres filles de Colette. Cette grâce, obtenue en 1822, fit naître la pensée de racheter le terrain de l'ancien couvent de Sinaï qui avait été vendu et rasé jusqu'aux fondements. Cette acquisition excita dans toute la ville un vif désir de voir se relever le couvent des Clarisses. Avec les offrandes abondantes des fidèles on commença les constructions d'un nouveau Sinaï. A mesure que les mu-

railles s'élevaient, les dons se multipliaient. En peu d'années le monastère se trouva rétabli à peu près tel qu'il était avant sa destination; et, le 14 avril 1841, aux applaudissements de toute la ville et à la grande satisfaction de tous les cœurs chrétiens, les filles de Colette rentrèrent dans leur pieux domicile.

Ainsi, après un exil de cinquante-huit ans à dater de leur première expulsion, après des vicissitudes continuelles de calme et de tempêtes, ces saintes filles eurent la consolation de se retrouver dans un séjour qu'elles chérissaient et qu'elles chérissent encore.

Il est peu de maisons de Colettines où les vocations se soient multipliées avec plus de rapidité qu'à Bruges. Si, aujourd'hui, la Belgique possède seize couvents de cet ordre, c'est la communauté de Bruges qui en a fourni le plus. Depuis 1834 jusqu'en 1850, dans l'espace de seize ans, elle en a formé neuf, en y comprenant la colonie qu'elle a envoyée en Angleterre, à Baddesley, près de Birmimgham. Ils ont été érigés dans l'ordre suivant : Anvers, Septembre 1834; Lierre, Février 1836 ; Tournay, Juillet 1837 ; Louvain, Mars 1838, Ypres, Mai 1840 ; Nivelles, Septembre 1841 ; Courtray, Juillet 1842 ; Bruxelles, Septembre 1843 ; Baddeley, à quatre lieues de Birmingham, Août 1850.

On conserve au couvent de Bruges plusieurs insignes reliques de Colette : l'os du bras, une des côtes, deux voiles noirs, deux couvre-chef, un morceau de sa couverture, plusieurs morceaux d'étoffe et de toile qui ont servi à son usage, les fenêtres de la solitude de Corbie par lesquelles la Sainte parlait aux personnes du dehors et recevait la communion.

On conserve aussi avec respect, dans la même com-

munauté, le souvenir de plusieurs faveurs miraculeuses obtenues par l'intercession de Colette. Nous ne rapporterons qu'un seul fait. Vers la fin de l'année 1737, la sœur Bernardine Van der Macle fut attaquée d'une maladie terrible qui dura 22 mois. Les médecins avaient abandonné la malade. On la croyait à chaque moment sur le point de rendre le dernier soupir. Cependant elle ne perdait pas un instant confiance en Colette. « Ne ferez-vous donc rien pour votre enfant, disait-elle avec simplicité à sa sainte Mère. » On commença une neuvaine. Le troisième jour, la bonne sœur fut guérie, au grand étonnement et à la grande joie de la communauté.

La maison de Bruges a été illustrée par un grand nombre de religieuses d'une éminente vertu. Les annales du couvent ont conservé quelques traits édifiants de plusieurs d'entre elles.

Sœur Claire de Meester excellait dans la vertu d'humilité. Elle se regardait comme indigne de parler à ses sœurs. Le sentiment de sa bassesse lui faisait garder le plus rigoureux silence de paroles et d'actions, excepté pendant le temps consacré à la récréation. Alors même, elle parlait le moins souvent possible, et elle le faisait avec une modestie angélique. Un jour qu'elle était en oraison devant le crucifix de l'église, notre Seigneur lui parla par la bouche de ce crucifix, lui offrant beaucoup de grâces et de faveurs spirituelles. Elle le pria de ne pas les lui accorder de peur d'être exposée par là à perdre l'humilité. « Non pas en cette vie, ô mon Seigneur et mon Dieu, dit-elle, mais conservez tout ceci pour la vie future. » Les religieuses qui étaient hors du chœur lui entendirent prononcer ces paroles. Le

crucifix, qui avait la bouche fermée, est resté jusqu'à ce jour la bouche ouverte.

La sœur Elisabeth Van den Broncke s'appliqua à la pratique de la même vertu. Pendant neuf ans elle offrit toutes ses prières et toutes ses actions pour l'obtenir de la bonté de Dieu. Elle ne voulait se nourrir que des restes de ses sœurs et des morceaux de pain les plus durs. Ils étaient bien suffisants, disait-elle, pour son misérable corps. Elle s'employait avec bonheur aux plus bas offices de la communauté. Dieu récompensa cet esprit d'humilité et de mortification. Elisabeth fut plusieurs fois ravie en extase même dans le service de la cuisine. Les anges venaient l'aider à faire son ouvrage. C'est ce qui a donné lieu, au couvent de Bruges, à un proverbe pieux que l'on répète encore. Se trouve-t-on surchargé, on s'en console en disant : les serviteurs d'Elisabeth nous viendront en aide. Cette sainte fille mourut pleine de mérites et de bonnes œuvres, l'an 1643.

L'année précédente, sœur Marie Bulge était morte en odeur de sainteté. Elle appartenait à une famille très-riche et de condition noble. C'était, à ses yeux, une raison de plus pour s'exercer à une humilité profonde, à une parfaite obéissance, à une pauvreté rigoureuse. Elle joignait à ces vertus qu'elle pratiquait dans la plus haute perfection, une égalité d'humeur que l'on ne vit pas se démentir une seule fois pendant toute sa vie. Le jour où elle fit son entrée au monastère, ses parents distribuèrent d'abondantes aumônes à tous les pauvres de la ville. Au moment de son trépas, la communauté mérita d'entendre le chant des anges qui venaient chercher son âme. Elle conserva après sa mort les traits d'une personne vivante, ses membres restèrent flexibles, la

sérénité était peinte sur son front, sa figure devint vermeille. Ce ne fut qu'à grand'peine et avec la plus ferme assurance du bonheur dont elle jouissait dans le Ciel qu'on se décida enfin à l'enterrer. C'était en 1642.

Issue d'une condition aussi élevée, Catherine Van der Camer pratiqua des vertus semblables. Elle avait été dame d'honneur d'une princesse et ne s'était pas montrée insensible aux plaisirs ni aux vanités du monde. La vie religieuse devint pour elle le port du salut. Pour expier les fautes qu'elle avait commises en commandant aux autres elle mettait son bonheur à obéir avec une promptitude parfaite à la dernière des novices. Elle avait fait usage de parfums, et pour expier le plaisir sensuel qu'elle y avait pris, elle allait, chaque semaine, après le chapitre, remplir les plus bas offices à la cuisine. Pendant sa vie qui fut longue, on ne remarqua pas en elle une seule faute volontaire. Elle mourut en odeur de sainteté, l'an 1623.

La mortification parut être la vertu distinctive de la sœur Marie Le Gillon. On peut dire qu'elle s'exténuait par les jeûnes et par les pénitences de toute sorte. Elle se déchirait le corps par des disciplines armées de pointes de fer. Elle portait habituellement la haire et le cilice. Elle tomba de défaillance un jour en prenant la discipline jusqu'au sang. Notre-Seigneur lui apparut dans cette circonstance en l'encourageant à souffrir pour l'amour de lui. Elle unissait à cet esprit de mortification le don d'oraison qu'elle avait à un degré éminent. Plus d'une fois on la vit toute resplendissante de lumière pendant le chant de l'office divin. Elle avait aussi une tendre compassion pour les douleurs de Jésus crucifié. Afin d'honorer par ses humiliations volontaires les

angoisses de son divin Maître, elle se prosterna, pendant quatorze ans, trois cents fois chaque jour. Elle connut, trois jours d'avance, le moment de sa mort. Quand elle se vit sur le point d'aller rejoindre son divin époux, elle entonna le *Te Deum* en actions de grâces. Elle mourut dans ces sentiments, l'an 1658.

Parmi ces faits édifiants dont on pourrait augmenter le nombre, il en est un qui mérite un souvenir spécial, parcequ'il nous montrera que l'esprit de sainte Colette n'a jamais cessé d'animer ses filles.

Le 27 Août 1841, une jeune fille dont le monde n'était pas digne entrait en religion à la maison de Bruges. On ne peut mieux faire l'éloge de cette sainte âme, dit une relation de sa vie, qu'en la comparant à saint Louis de Gonzague. C'était le même mépris des grandeurs du monde, le même détachement universel, le même esprit de mortification, le même amour de Jésus crucifié. Elle ne vécut que dix-sept mois en religion ; une maladie de poitrine l'enleva à l'affection de ses sœurs, le 2 Décembre 1843. Elle ne parlait que de Jésus et ne soupirait qu'après le bonheur de le posséder éternellement. Quelques semaines avant sa mort, elle se trouva mieux, et comme le médecin l'en félicitait, « Ah ! Monsieur, répondit-elle, cela n'est consolant que pour ceux qui aiment à se guérir ; pour moi, j'espère que les desseins de Dieu changeront. » Il ne lui restait plus que deux jours à vivre. Elle fit appeler auprès de son lit sa Supérieure et toute la communauté. Alors, avec une voix forte dont toutes furent étonnées, elle commença à parler de son bonheur en termes si touchants qu'elle tira des larmes de tous les yeux. « Mes sœurs, dit-elle, nous citons quelques unes de ses propres paroles, si vous

pouviez comprendre ce qui se passe dans mon cœur, la joie dont je suis inondée ! Ah ! si on savait combien on est heureux de vivre en religion ! Si j'avais connu ce bonheur comme je le connais maintenant, j'aurais très-volontiers passé par le feu, pour venir m'enfermer dans cette sainte clôture. » La Supérieure craignant qu'elle ne se fatiguât, le lui dit avec bonté. « Ne craignez rien, ma mère, répondit-elle, je parle de mon bonheur. » Et en effet, elle parla pendant une heure entière du bonheur de l'état religieux, et du bonheur plus grand qu'elle allait avoir d'entrer dans le Ciel. Alors la Supérieure lui dit : « c'est assez, mon enfant. » Aussitôt elle se tut et se retrouva dans son état ordinaire. Plus le moment de sa mort approchait, plus ses sentiments d'amour augmentaient. Quelques heures avant d'expirer elle leva les yeux aux Ciel. « Oh ! mon bonheur suprême, s'écria-t-elle, avec un inexprimable accent d'amour, quand vous posséderai-je enfin? » Ce furent ses dernières paroles ; elle expira en baisant son crucifix et l'image de la sainte Vierge. Elle devint raide comme une autre défunte. Mais une sœur lui pressant la main lui dit avec simplicité : « Ma sœur, si vous êtes au Ciel, donnez-nous en la preuve. » A l'instant les mains qui étaient jointes se détachèrent, les membres devinrent flexibles, la figure devint douce et fraîche, de sorte qu'on avait peine à en éloigner ses regards. Nous ne pouvions nous résoudre à la quitter, ajoute la relation, et à la mettre dans le cercueil ; le souvenir de ses vertus ne s'effacera jamais.



IV.

NOTICE SUR LE COUVENT DE POLIGNY.

Tout ce qui concerne le monastère de Poligny, sa fondation par la vénérable mère Colette, ses accroissements, les évènements merveilleux qui s'y sont opérés ou qui s'y rapportent, font, en grande partie, la matière du Vme livre de cette histoire ; nous nous abstiendrons de revenir sur ces différents points.

La notice que nous allons donner ne remontera pas plus haut que l'année 1783, époque où les pauvres Clarisses de Gand, expulsées par l'empereur Joseph II, trouvèrent un asile chez leurs sœurs de Poligny, par l'entremise de Madame Louise de France, tante de Louis XVI, et religieuse au couvent des Carmélites de Saint-Denis.

Les Clarisses de Poligny partagèrent avec leurs sœurs le pain de chaque jour que la Providence ne manqua jamais de leur envoyer. Les deux maisons vécurent dans une union parfaite s'édifiant mutuellement par la pratique de toutes les observances régulières jusqu'aux jours néfastes de la révolution. Les mauvais jours qui se préparaient pour la France et le calme momentané que la mort de l'empereur Joseph II rendait aux maisons religieuses de la Belgique déterminèrent les religieuses de Gand à reprendre le chemin de leur patrie, comme nous l'avons raconté dans la notice précédente. Après le départ de leurs sœurs, en 1791, les religieuses de Poligny restèrent encore quelque temps dans leurs communauté; mais ce fut un temps de vexations toujours croissantes qui aboutirent enfin à leur expul-

sion définitive d'une maison si chère à leurs cœurs par les reliques précieuses qu'elles y durent laisser, et devenue plus chère encore par la perspective des maux qui les attendaient. Elles se retirèrent la plupart dans leurs familles, les autres chez des personnes charitables qui se firent un bonheur de les recevoir. Elles vécurent ainsi séparées les unes des autres donnant partout l'exemple de la patience dans les maux que la providence leur envoyait et de la fidélité la plus grande possible à leurs saintes observances. Mais rien ne put éteindre dans leurs cœurs leur désir ardent de se trouver réunies en communauté pour y reprendre le joug de l'obéissance. La plupart n'eurent pas le bonheur de voir l'accomplissement de leurs désirs ; elles moururent avant le rétablissement de leur communauté qui ne put avoir lieu définitivement, comme nous allons le voir, qu'en 1819.

Dieu se servit pour cette œuvre de la vénérable mère Gertrude Brocard. C'était, avons nous dit déjà, une âme qui, sous un extérieur humble et modeste, cachait un courage au-dessus de son sexe. A une patience qu'aucune difficulté ne rebutait lorsqu'il s'agissait de la gloire de Dieu, elle joignait une confiance sans bornes en la divine providence. Elle était encore très-jeune professe quand elle se vit obligée de rentrer dans le monde. Mais ce ne fut que pour se faire dans l'asile qu'on lui offrit une solitude aussi profonde que si elle fût restée dans le cloître. Tout son temps était partagé entre l'oraison, la récitation du saint office et le travail des mains. C'est ainsi qu'elle passa les jours désastreux de la révolution, offrant ses prières et ses larmes pour apaiser la colère

divine et surtout pour obtenir la résurrection de son couvent de Poligny.

Quand les jours mauvais furent passés, et qu'il fut permis aux congrégations religieuses de se réunir, la mère Gertrude, fatiguée de vivre au milieu du monde, prit la résolution de se joindre à quelques religieuses clarisses du couvent de Romans, en Dauphiné.

Après avoir passé quelque temps avec elles, Gertrude leur communiqua le désir qu'elle avait toujours nourri de rétablir le couvent de Poligny de préférence à tout autre, parce que cette maison avait été chère à la bienheureuse Colette et que, ses reliques existant encore à Poligny, il y avait espoir de les recouvrer. Les religieuses de Romans entrèrent aisément dans des vues si saintes et consentirent à la suivre, afin de concourir avec elle au rétablissement de l'ancienne communauté. Pour l'exécution de ce dessein, il fallait obtenir d'abord le consentement de l'autorité ecclésiastique de Valence. Celle-ci ne voulait pas se priver d'une maison qui faisait l'ornement du diocèse, elle craignait encore que les religieuses, en quittant Romans, ne trouvassent pas à Poligny les ressources suffisantes. Ces maternelles appréhensions furent longtemps un obstacle insurmontable aux projets de Gertrude. En vain elle se rendit elle même à Romans, dans l'espérance d'obtenir plus facilement l'heureuse solution qu'elle désirait. Un nouveau refus mit à l'épreuve sa constance. Elle se ressouvint alors des protecteurs qu'elle avait laissés à Poligny. Parmi eux on trouvait M. de Vauldry, distingué par le rang qu'il tenait dans la ville, et par son dévouement pour l'ordre des Clarisses. Il partageait avec tous les bons catholiques de Poligny le désir de voir ces

saintes filles rétablies dans leur ville. La mère Gertrude lui écrivit et le supplia de vouloir bien être son avocat auprès de MM. les Vicaires-Généraux du diocèse de Valence. Cette lettre eut tout son effet. M. de Vauldry recommanda le projet de la mère Gertrude aux autorités ecclésiastiques qui y donnèrent enfin leur consentement, mais à la condition que les autorités civiles de Poligny, et les administrateurs du diocèse de Besançon approuveraient ce projet, et feraient la demande des religieuses de Romans. Gertrude s'empressa d'écrire aux religieuses de Poligny. La réponse ne se fit pas attendre. (1) Ici nous empruntons les paroles contenues dans la relation faite par les religieuses mêmes du monastère.

« M. le Maire et M. le Sous-Préfet montrèrent dans cette circonstance des sentiments pleins de foi. Ils écrivirent à la mère Gertrude une lettre admirable, témoignant le plus grand désir de voir se rétablir la communauté de sainte Colette, appuyant cette bonne mère de tout leur pouvoir, lui promettant aide, protection et secours. Nous nous faisons un plaisir de faire connaître ici les noms de ceux qui ont accordé à notre communauté naissante une si bienveillante et si utile protection qu'ils lui ont continuée tout le temps qu'ils ont été en place, et sans laquelle notre maison n'aurait pu, ni se remonter, ni se soutenir. Nous leur devons le bonheur de vivre sous l'observance de notre sainte règle, et dans la maison de notre bienheureuse Mère, sainte Colette. Ces Messieurs sont :

(1) Nous avons rapporté la belle réponse de ces magistrats page 264.

M. de Branges, alors Sous-Préfet, qui habite maintenant Paris, et M. du Gamel, maire de la ville à cette époque, mort seulement depuis quelques années, et dont la famille habite encore Poligny. Ces deux Messieurs ont toujours eu pour la communauté une affection, un dévouement et un zèle dont ils lui ont donné des preuves dans toutes les circonstances. Ils lui ont conservé les mêmes sentiments lorsqu'ils n'ont plus été en charge. Nous nous plaisons à le redire, nous leur devons tout. Sans eux notre vénérable mère Gertrude n'eut jamais rien pu faire. Que le bon Dieu les récompense de tous leurs bienfaits ! »

Enfin, le 18 Août 1817, la mère Gertrude partit de Romans suivie des religieuses qui désiraient se joindre à elle, pour l'exécution de son pieux dessein. Elles passèrent par Mâcon pour y prendre une religieuse clarisse de l'ancienne communauté de Grenoble. Dans cette ville, elles firent la recrue d'une anciennne carmélite de ce lieu qui voulait aussi aller à Poligny. La petite colonie composée de douze personnes arriva à Poligny, le 23 du même mois. Elles descendirent chez M. de Vauldry où elles restèrent l'espace de dix-sept jours, comblées de soins et d'attention. Dans cet intervalle, on leur avait préparé une habitation qu'on avait louée dans la ville, en attendant qu'on pût les établir dans leur ancien couvent.

Le 8 Septembre, fête de la Nativité de la Sainte Vierge, elles furent introduites dans ce domicile provisoire conduites, chacune, par une sœur de l'hospice du Saint Esprit, et d'une sœur tourière. (1)

(1) Cette petite communauté était composée de douze per-

Dès ce jour, elles se levèrent à l'heure fixée par la règle pour chanter matines, et continuèrent ainsi l'espace de deux années entières, comptant pour rien la privation de place suffisante pour le dortoir et les autres besoins de la vie commune. « L'incomparable M. de Vauldry avait promis à notre R. M. Gertrude, (ce sont les religieuses qui parlent) de se faire le père temporel de la communauté si on réussissait à la rétablir. Il accomplit fidèlement sa promesse. Il le fut en effet : Après avoir appuyé la mère Gertrude dans toutes ses démarches pour la résurrection du monastère de Poligny, il la seconda plus activement encore quand il fut question de la reconstruction des bâtiments anciens qui se trouvaient dans un état de délabrement total. Il s'occupa de l'achat des habitations particulières et des réparations de la maison de la manière la plus suivie et la plus active. De concert avec les autorités, il traita avec les propriétaires, il fit les conventions avec les entrepreneurs et les ouvriers, présida aux réparations et n'épargna ni soins, ni fatigues pour le prompt avancement des travaux. Il fut secondé par plusieurs habitants, entre autres, par M. Guérillot qui a bien voulu remplacer M. de Vauldry (2) dans la fonction de père temporel de la communauté, et qui n'a jamais cessé de donner des preuves du sincère dévouement qu'il nous porte. Les noms de ces deux généreux protecteurs et le souvenir

sonnes, savoir : R. M. Gertrude fondatrice et une ancienne religieuse de la maison de Poligny, six de la maison de Romans, l'ancienne clarisse de Grenoble, deux postulantes et une tourière.

(2) Sur ces entrefaites, M. de Vauldry alla habiter Besançon.



des obligations que nous leur avons ne s'effaceront jamais parmi nous. Les habitants de Poligny ont également acquis bien des droits à notre reconnaissance. Ils contribuèrent à la réparation de la maison et à la reconstruction de l'église, les uns par leurs aumônes, les autres par leurs travaux avec un dévouement parfait, par dévotion à sainte Colette, et pour avoir part à nos prières. C'était admirable de voir tous les jours les bourgeois de la ville, au nombre de vingt, trente, quarante venir pour remplir les fonctions de manœuvres, déblayer porter des pierres, etc.

Pourrions-nous surtout oublier celle que nous pouvons appeler avec raison la seconde fondatrice du couvent de Poligny, la R. M. Gertrude ? En effet, n'est-ce pas à elle que nous devons le bonheur de nous trouver dans la même maison que sainte Colette à fait bâtir, il y a quatre siècles et demi ? Il n'a fallu rien moins qu'un courage aussi énergique que le sien, et une confiance aussi parfaite en la Providence, pour concevoir une telle entreprise, la poursuivre en dépit de toutes les difficultés, et mériter par sa constance d'en avoir vu l'accomplissement. On lui doit non seulement le rétablissement matériel de la communauté, mais ce qui est plus précieux encore, la rénovation de l'esprit de sainte Colette. Il serait difficile de dire les peines, les fatigues, les sollicitudes auxquelles elle s'est livrée dès que les travaux ont commencé. Elle ne quittait presque point les ouvriers, afin de faire replacer les choses comme elle les avaient vues. Elle pourvoyait à tout, s'occupait de tout et ne se donnait pas un moment de repos. Elle a eu la consolation de relever sa chère maison, de la repeupler, de la voir se former, se soutenir et se fortifier.

Les travaux se trouvant terminés à la fin de juin 1819, elle eut la joie d'entrer dans le monastère relevé par ses soins, et d'y installer sa communauté le cinq juillet suivant. Le même zèle qu'elle avait déployé pour la réédification matérielle de la maison, elle le déploya pour le rétablissement de la discipline et de la régularité ne s'épargnant en rien pour remettre en vigueur les règles et les constitutions et tous les anciens usages. Elle semblait se multiplier, se trouvant dans tous les lieux de la maison pour surveiller, présider et rétablir toutes choses selon l'esprit de sainte Colette.

Elle n'a pas eu la consolation de voir réédifier notre Eglise. Elle en a vu seulement commencer les travaux. Elle mourut précisément un an avant la cérémonie de la bénédiction, le huit Juin 1839. Elle avait atteint l'âge de quatre-vingts ans. »

La relation des religieuses de Poligny raconte ensuite, comment il fallut attendre jusqu'à l'année 1837 avant de commencer les travaux de l'église, et comment on se détermina à mettre la main à l'œuvre, sans autre ressource qu'une pièce de cinq francs et une confiance sans borne dans la Providence, puis elle continue : « Cette adorable Providence ne nous a pas fait défaut. Une carrière dont nous ne soupçonnions pas l'existence dans notre terrain, et qui a été découverte lorsqu'il s'est agi de continuer les travaux, ainsi qu'une couche abondante de sable qu'on a trouvée dans une partie du jardin, ont été les premiers indices de la volonté du ciel. Dès que l'on eut mis la main à l'œuvre, l'argent n'a plus manqué pour le salaire des ouvriers; mais il arrivait toujours à point nommé, jamais d'avance, et seulement quand il était néces-

saire. Les aumônes ont cessé quand l'église a été achevée. Elle a été bâtie sur les fondements mêmes de l'ancienne église. Ce ne sont plus, il est vrai, les mêmes murailles, mais l'édifice a la même forme, les mêmes dimensions qu'il avait lorsque la Sainte y a prié, lorsqu'elle a opéré le prodige éclatant de la résurrection d'une sœur décédée dans la disgrâce de Dieu. On a eu soin surtout de rétablir la petite chapelle où étaient déposées ses reliques depuis qu'elles avaient été apportées de Gand à Poligny, et où elles ont été replacées.

Quant à notre subsistance, l'assistance de cette maternelle Providence est encore plus sensible, car elle est quotidienne. N'est-ce pas en effet un prodige qu'une communauté de vingt-neuf à trente personnes qui n'a ni fonds, ni revenus, ni ressources assurées, qui attend jour par jour de la main du Seigneur ce qu'il lui plaît de nous envoyer, sans que jamais le nécessaire nous manque! Si parfois ce bon Maître daigne nous éprouver par la disette, l'épreuve n'est pas longue. Nous recourons à lui et il ne tarde pas à nous secourir. Nous avons quelquefois été témoins de faits bien remarquables en ce point : Une année la communauté se trouvait sans blé, sans argent pour s'en procurer, et allait manquer de pain. La R. Mère Abbesse fit faire à la communauté une neuvaine à l'oratoire *de l'œil de la divine Providence*, et voilà qu'un charriot chargé de blé arrive au monastère, sans que celui qui le conduisait voulût dire ni d'où il venait, ni qui l'envoyait. Le fait se renouvela plusieurs années de suite, et toujours avec le même secret. A la fin, on dé-

couvrit qui en était l'auteur, mais la chose n'en est pas moins admirable. »

Le monastère de Poligny est le plus riche de tous en objets précieux sanctifiés par Colette, puisqu'il possède l'inestimable trésor de ses saints ossements (1).

Il possède aussi la croix envoyée du ciel par saint Jean l'Evangéliste à la Bienheureuse. Il en a été parlé dans le premier volume, page 173. En voici la description complète et très-exacte. Cette croix est en or très-fin. Elle est légèrement échancrée aux quatre bouts. La hampe a de hauteur 0,035m, le croisillon a 0,028m.

(1) La châsse est placée actuellement dans une chapelle latérale tout au bas de l'église, à droite, du côté de l'Epître, et en face de la porte d'entrée qui est aussi de côté. Cette chapelle a été rebâtie sur les mêmes fondations que celle qui existait déjà du temps de sainte Colette, et qui avait été construite par la princesse Blanche de Savoie, avec une fondation de Messe et un autel dédié à saint Pierre et à saint Paul. C'est là que Colette entendait la messe, étant dans le petit oratoire dont on a conservé religieusement la place. Il y avait du temps de la Sainte une grille qui donnait sur cet autel. Dans le fond de la chapelle actuelle, c'est-à-dire, tout en face de la porte d'entrée de l'église, on a pratiqué une ouverture dans le mur, à la hauteur d'une dizaine de pieds environ. Cette ouverture donne dans une chapelle extérieure. La châsse est déposée dans cette ouverture. Au devant, il y a une grille en fer qui s'ouvre à volonté, soit pour laisser voir entièrement la châsse, soit pour la sortir le jour de la fête de la Sainte et celui de sa procession. Au dessous de l'ouverture, est un autel où l'on dit à volonté la sainte Messe. La châsse reste exposée sur cet autel tout le temps de l'Octave de la fête de la Bienheureuse. Au-dessus de l'ouverture, est un grand tableau qui représente Colette en grandeur naturelle, à genoux sur des nuages.

D'un côté il y a un crucifix dont les bras sont presque horizontallement étendus, et les pieds, joints l'un auprès de l'autre, sont attachés chacun par un clou. Au-dessus de la tête du Christ se trouve le titre ordinaire de la croix. De l'autre côté il a cinq pierres précieuses, dont quatre bleues à l'extrémité de chaque croisillon, et la cinquième rouge, au centre même à la réunion des croisillons. Entre chacune de ces pierres, c'est-à-dire aux quatre angles intérieurs, il y a une perle fine. Les pierres sont saillantes et enchâssées dans un creuset en or; les perles sont simplement attachées par un petit clou d'or. La croix s'ouvre au-dessous des pieds du Christ et renferme un morceau de la vraie croix qu'on ne voit pas. A l'endroit où elle s'ouvre il y a un petit clou d'or rivé que les religieuses de Besançon y firent mettre pour tenir la croix constamment fermée.

On sait que saint Vincent Ferrier eut une entrevue avec Colette, d'abord à Besançon en 1410, ensuite à Poligny en 1417 et qu'il laissa à la communauté de Besançon sa croix de bois, comme un gage de son intérêt. Cette croix est maintenant conservée et vénérée au monastère de Poligny (1).

On y conserve avec le même respect le superbe bréviaire qui fut donné à la Sainte, par Benoît XIII, lors-

(1) Ces deux objets, si précieux à tous les titres, ont été apportés à Poligny par un capucin de l'ancienne communauté de Besançon qui s'appelait le P. Firmin. Au moment de la dispersion de la communauté de cette ville, ils avaient été conserves par deux religieuses. Le P. Firmin exigea la promesse par serment qu'aucun des objets qu'il remettait à la communauté de Poligny n'en sortirait que pour retourner à leur première destination.

qu'il la fit Abbesse Générale. C'est un fort volume, petit in-4°., il est en beau vélin, doré sur tranche, orné de vignettes et de dessins en couleur et en or dont on admire la finesse et la perfection. C'est un chef-d'œuvre de calligraphie. On s'accorde à dire que, sous le rapport de l'art seulement, cet ouvrage est sans prix.

On possède encore deux cordes de la Sainte, dont l'une n'est plus entière, deux écuelles en bois et un pot de terre dont elle se servait pour faire manger et boire ses novices, et beaucoup d'autres petits objets qui sont surtout précieux parce qu'ils lui ont appartenu.

De plus, il y a sur la terrasse la plus élevée du jardin une belle croix en pierre. Elle a été placée du temps même de sainte Colette. Quand les religieuses rentrèrent en possession de la maison, elles la trouvèrent intacte. Elle avait été conservée au milieu des orages révolutionnaires, par une espèce de miracle. Cette croix, remarquable par ses belles dimensions, n'a pas moins de trois mètres quarante centimètres, depuis le sommet jusqu'au piédestal qui la supporte. Elle est ronde et d'une seule pièce jusqu'à la corniche. Celle-ci est elle-même d'une seule pièce avec les croisillons (1).

C'est à Poligny que se trouve le puits miraculeux trouvé par sainte Colette. Il est alimenté par trois sources très-distinctes qui jaillissent des trois endroits que trouva la Sainte. Cette eau bénie fournit abondamment à tous les besoins de la maison. Elle ne tarit jamais, même dans les grandes sécheresses. Elle a opéré un grand nombre de miracles.

(1) La R. M. Gertrude a eu l'attention de faire garnir cette croix de bandeaux de fer pour mieux en assurer la conservation. Le piédestal avait été réparé en 1726.

La communauté de Poligny conserve avec respect les restes du P. Henri de la Balme, apportés de Besançon ainsi que plusieurs objets vénérables qui ont appartenu à cet homme de Dieu, savoir : une chasuble, deux étoles, quelques restes de ses vêtements, et la tasse du roi Jacques.

Les différentes pièces authentiques relatives à la vie ou à la canonisation de Sainte Colette qui se trouvaient au monastère de Poligny, et qu'on y conserve religieusement, ne sont pas une des moindres richessses de cette maison. Ces pièces sont :

1° L'inventaire des archives de la communanté de Besançon. Les archives mêmes doivent se trouver à la bibliothèque de cette ville.

2° Le grand manuscrit de M. Larceneux, curé de Belmont, dédié à Madame Louise de France, et contenant 110 cahiers.

3° *Acta processus auctoritate Apostolica constructi Gandavi, in causa canonizationis sanctæ Coletæ super novis assertis miraculis.*

4° Vie de sainte Colette, par la M. Perrine, transcrite par ordre des commissaires Apostoliques. Autres vies. Ses lettres, opuscules, etc.

5° Procès-verbal de la translation des reliques, par M. de Villefrancon, du 15 Octobre 1783.

6° Reconnaissance des reliques par Monsieur Desbiez, chanoine commis par Mgr Lecoz, 2 Mars 1804.

7° Procès-verbal de la translation des reliques dans la châsse actuelle, et de l'extraction de plusieurs parcelles des reliques, par M. Garnison, curé de Poligny et sur les ordres de Mgr Lecoz, 14 Mai 1807. Descrip-

tion anatomique de tous les os extraits, ou renfermés dans la châsse.

8° Original des constitutions de Sainte Colette, en latin, commençant par ces mots : *Frater Guillelmus Casali ordinis F. Minorum Generalis.... Religiosæ in Christo sorori Coletæ fondatricis monasteriorum quam plurimorum salutem in Sponso virginum Jesu-Christo.*

9° *Exemplum consuetudinis originalis regulæ a Beato Francisco traditæ sanctæ Claræ et Pontifice Summo Pio IV approbatæ.*

10° Bulle de Benoît XIII qui accorde à sainte Colette le monastère de Besançon.

On conserve enfin au monastère de Poligny le précieux souvenir des avis que sainte Colette donnait à ses filles quand elle faisait la visite du couvent ou qu'elle y séjournait. Qu'on nous permette de terminer cette notice par une partie du résumé naïf et touchant que les religieuses en ont fait elles-mêmes après la mort de la Bienheureuse.

« Quoique toutes les vertus aient brillé dans notre pieuse mère, néanmoins celle de la sainte pauvreté semble les avoir toutes surpassées. Ce petit, notre monastère, en est un témoignage évident. Notre angélique mère n'avait rien de plus cher que cette belle vertu, elle ne recommandait rien tant que cela disant que c'était la mère nourrice des cloîtres mieux réglés. Elle faisait à dessein édifier ses monastères fort petits et humbles et particulièrement le nôtre, afin de servir de modèle et patron sur lequel devaient être faits tous les autres qu'elle a fondés. Même que les chambres étaient si étroites et basses qu'une religieuse de moyenne stature pouvait toucher le plancher avec ses mains, comme

il se voit encore en plusieurs endroits. Bien que la dévotion de quelques bourgeois de Poligny ait fait embellir le dehors du monastère, le dedans demeure toujours dans sa simplicité. Elle voulait que tout ce qui servait à l'église fût tel qu'on y vît reluire la pauvreté. Elle recommandait fort étroitement à nos mères de ne jamais s'en émanciper, mais de la faire briller en toutes leurs actions et surtout en leurs habits et ouvrages.

Elle voulait encore que nous eussions une grande espérance et ferme foi à la divine Providence et disait que Dieu ne manquera jamais aux vraies filles de sainte Claire qui, d'un courage magnanime, s'étudieront à suivre les pas et vestiges de J.-C., renonçant à toutes choses pour l'amour de Dieu, et vivant en l'état de la vraie perfection évangélique. Ce sien petit monastère l'a depuis expérimenté. Il y a environ deux cent -huit ans qu'elle la fondé. Dieu, voulant accomplir les promesses qu'elle nous a faites, a toujours pourvu ses siennes filles de tout ce qui leur a été nécessaire pour leur vie. De leur côté, les religieuses de ce monastère ont toujours été très-soigneuses de garder son commandement, car elles n'ont jamais voulu recevoir pension annuelle, ni aumône perpétuelle, bien qu'elles en aient été requises plusieurs fois, mais se sont toujours contentées des aumônes des gens de bien, selon le désir de la Sainte.

Elle les exhortait et encourageait de n'avoir rien plus à cœur que de s'unir à Dieu par le moyen de l'oraison qu'elle recommandait aux mères sur toutes choses, et disait que toutes les actions de la religion devaient être comme des aides et préparations à l'oraison. Elle disait de bien former les novices à la méditation pro-

fonde de la passion de Notre-Seigneur. Elle ne se souciait pas que les religieuses cherchassent de grands concepts en leurs méditations, mais qu'elles se peinassent de suivre et d'imiter J.-C. crucifié, avec une grande humilité et un profond anéantissement d'elles-mêmes, mortifiant leur propre jugement et volonté, éloignant de leurs cœurs tout désir terrestre et particulièrement le souvenir de leurs parents et patrie. Elle ne permettait pas qu'on en fît aucun discours en religion, comme elle fit bien paraître une fois qu'elle vit une novice qui, portant un petit Jésus en sa main, se jouait, disant des paroles vaines. Ce qu'entendant, la sainte Mère la prit par la main, et, l'ayant recommandée à sa maîtresse, lui fit donner la discipline.

Nos mères nous ont toujours parlé du grand zèle qu'elle avait que Dieu fût honoré et servi avec toute la décence requise. Elle leur enseignait à se porter au divin service avec tant de diligence, révérence, dévotion et ferveur que toutes les occupations ou affaires cédassent. Elle montrait savoir gré, par quelque action gracieuse, à celles qu'elles connaissait en esprit faire mieux leurs devoirs; au contraire, elle se montrait un peu sévère à celles qui s'y portaient négligemment, comme elle fit une fois qu'elle ôta le livre de celle qui avait de vaines pensées, puis le lui rendit quand elle fut revenue à elle, lui souriant gracieusemant ainsi que le racontent les mères.

Surtout, elle avait en très-grande recommandation le saint silence. Il était si exactement gardé par les bonnes mères anciennes qui avaient été ses filles que la coutume est demeurée en ce sien monastère, qu'en temps et ès-lieux de silence, l'on parle par signes. S'il est

force de parler par nécessité manifeste, on le fait par quelques mots de latin qui se transmettent de mères en filles. Cette sainte mère savait bien que le silence est la plus forte muraille de la religion ; c'est pourquoi, elle était si soigneuse de rendre ses chères filles si affectionnéees à cette belle vertu, afin de leur éviter les dommages que les paroles superflues apportent aux âmes. Elle voulait que l'oraison et le silence fussent tellement conjoints ensemble que l'un servît d'aide à l'autre.

Elle était plus soigneuse encore à ce que les novices et les jeunes religieuses fussent bien fondées en l'humilité et aux exercices vils et bas comme elle voulut montrer un jour. Elle rentrait au couvent de Poligny au retour d'un grand voyage. Selon la coutume , toutes religieuses la vinrent saluer et recevoir avec grande révérence comme la mère et Abbesse générale de tous ses monastères. Elle aperçut une jeune religieuse qui avait été ordonnée dépensière par la communauté. D'une parole saintement grave, elle lui dit : Que faites-vous là, ma fille ? la pauvre jeune religieuse lui répondit en pleurant : Hélas ! ma mère, l'obéissance ma mise en cet office. Lors, la sainte mère, considérant qu'elle n'avait pas encore fait un fondement assez solide aux vertus religieuses, la prit par la main et sonna elle-même la clochette pour convoquer la communauté en chapitre, puis la fit déposer et lui dit : Ma fille, allez à votre mère-maîtresse apprendre les bonnes mœurs de la religion et suivez le divin office et vous appliquez aux actions plus viles et les plus abjectes, et vous vivrez consolée. De là est gardée cette coutume en ce sien monastère que les jeunes religieuses demeurent sous la conduite d'une maîtresse jusqu'à ce qu'il y eût douze ans qu'elles ont fait profession. »

V.

NOTICE SUR LE COUVENT DE BÉZIERS.

Le monastère de Sainte-Claire, de Béziers, date du treizième siècle. On n'est pas n'accord sur l'année précise, ni sur l'auteur de la fondation, mais il est hors de doute que le monastère existait déjà en 1260, sous l'épiscopat de Raymond de Valhanquez, évêque de Béziers, et sous le pontificat d'Alexandre IV. Le bulle pontificale, dont le monastère possède une copie authentique, délivrée par les notaires royaux de Béziers, le 30 Mars 1671, au Père Césaire Cambin, annaliste général des Pères Récollets, porte, en effet :

« Que le Pape Alexandre IV prend sous sa protection le monastère de Sainte-Claire, de Béziers, statuant qu'on y observera à perpétuité l'ordre ecclésiastique qui y est établi, selon la règle de saint Benoît, l'institution des religieuses cloîtrées de saint Damien d'Assise, et la forme de vie donnée par le Pape Grégoire, son prédécesseur.

» Que Raymond, évêque de Béziers, a donné, le 17 Octobre 1259, des lettres patentes aux vénérables et bien-aimées en Jésus-Christ, sœurs Marie, Abbesse, et autres religieuses du monastère de l'ordre de sainte Claire, établies à Béziers, sur la paroisse de St-Aphrodise, ayant fait profession monastique et servant le Seigneur, après avoir renoncé à toutes les vanités du siècle pour vaquer plus librement à la contemplation...

» Que la bulle d'Alexandre a été donnée à saint Jean de Latran, le 5e des Calendes de Mars de l'année 1260, quatrième du pontificat de ce pape. »

L'annaliste Cambin fait remonter bien plus haut la fondation de Béziers. Voici ce qu'on trouve dans son livre Archivial du monastère, et que nous reproduisons très-exactement, sans rien changer à l'ancien style :

« La fameuse antiquité du dévot monastère de Sainte-Claire, établi à Béziers, exigerait raisonnablement une plume plus savante, plus éloquente et mieux faite que la mienne, pour que la postérité en eût toutes les connaissances requises et nécessaires, et possible plus amples que celles que nous avons insérées ci-dessus.

» C'est donc la bulle, ci-dessus insérée, d'Alexandre quatrième, datée du 25 de Mars 1260, qui nous donnerait à connaître plus que suffisamment l'antiquité de ce monastère, quand même nous n'en aurions autre connaissance. Il conste néanmoins, que Monseigneur l'évêque de Béziers, Bernard de Saint-Gervais, en l'année 1240, reçut les Minorettes en cette ville, laquelle réception fut ensuite autorisée par la bulle susdite, si particulière et si authentique, qu'on n'en a jamais vu expédier de plus amples, ni de mieux rangées ; d'où nous devons inférer la haute estime qu'on avait conçue dans Rome de la vertu de nos Minorettes de Béziers, puisque nous voyons que le Pape susdit, et tout le Sacré-Collége des Cardinaux signés à la dite bulle, enrichie de toutes sortes d'immunités et de grâces, ainsi que la lecture qu'on en peut faire le donnera mieux à connaître.

» Mais, le croirait-on, que le monastère dont nous parlons soit si fort ancien, qu'en cette ville de Béziers, ni même en tout le reste du Languedoc aucun autre lui puisse disputer le pas. En effet cette belle antiquité a été un digne sujet d'admiration au grand et illustre évêque

de Mantoue, le Révérend Père Louis Gonzaga, qui assure, en sa chronologie, en propres termes, que le monastère de Sainte-Claire, de Béziers, est plus ancien que celui de Marseille, que celui d'Aix, que celui d'Arles, que celui de Nismes et de Montpellier, voire même que celui d'Avignon, sans parler de celui de Lézignan, que nous savons être postérieur à son établissement, ainsi que les actes nous le donnent assez à connaître. Le susdit Gonzaga a savamment remarqué, en sa chronologie générale de notre Ordre, et expressément observé que ce monastère de Béziers, fut bâti du vivant même de sainte Claire, et que les fondatrices furent Assisiennes, et envoyées par la même sainte Claire, suivant les mémoires qui nous en restent. Nous y apprenons que Guichard de Beaujeu, gentil-homme d'Arles, et ambassadeur du roi à Constantinople, après avoir exercé son office avec toute sorte d'honneur et de succès, retournant de son ambassade, et passant par Assise pour y voir notre glorieux Père saint François, obtint de ce saint fondateur, six de ses religieux, et les conduisit incessamment en sa ville d'Arles. Néanmoins ils ne furent pas assez heureux que de s'y établir en la même année.

Et, pour ne pas nous engager à des digressions inutiles, je dirai en peu de mots ce que des mémoires bien plus amples m'ont appris, savoir, qu'en l'année 1230, le frère Ange de Tancredo, se porta en cette ville de Béziers, pour y prêcher et y annoncer la croisade, à la sollicitation de Bernard de Saint-Gervais, évêque de Béziers, et surtout pour en avoir reçu le commandement du grand saint Louis, lorsqu'il se disposait à son voyage d'outre-mer. Ce grand religieux et fameux prédicateur,

s'acquitta si dignement de son ministère, qu'il porta le dit évêque de Béziers, non seulement à lui accorder l'établissement des frères-mineurs, en sa ville, voire même celui des Minorettes, ainsi que les religieuses de sainte Claire étaient nommées, du vivant même de sainte Claire, que nous savons avoir vécu longtemps après le susdit établissement de ses filles en cette ville de Béziers. Elles étaient habillées très-pauvrement et vivaient d'aumônes, si bien que comme nous avons dit ci-dessus, les filles de cette maison doivent bien avoir de la joie de se savoir érigées immédiatement par leur glorieuse mère sainte Claire, qui pour ce sujet les a si bien et si favorablement protégées en toute sorte d'occasions, qu'elle leur a même envoyé des réformatrices lorsqu'il en a été besoin, comme nous le dirons ci-dessous. »

Le monastère a toujours suivi la seconde règle de sainte Claire, qui est celle que le Pape Innocent IV donna en 1246, permettant à celles qui la suivaient de posséder des rentes en commun, à la différence de la première règle, qui prescrivait la plus absolue pauvreté. La formule de profession a toujours été celle-ci :

Moi, sœur N. de N., fais vœu et promesse à Dieu Tout-Puissant, et à la Bienheureuse toujours Vierge Marie, et au bienheureux saint François, et à la bienheureuse sainte Claire, et à tous les Saints, et à vous (ma Mère), d'observer tout le temps de ma vie, la règle et forme de vie des pauvres sœurs de sainte Claire, qui lui a été donnée par le même saint François, et approuvée par le Seigneur Pape Innocent quatrième, vivant en obéissance, sans propre, et en chasteté, observant la clôture convenable, qui est ordonnée par les constitutions de l'Ordre.

Jacques de Bourbon protégea le monastère ; à sa mort qui eut lieu en 1438, il lui donna part à un legs de 60 écus d'or qu'il faisait à sainte Colette, pour la réformation des couvents de saint François. L'intérêt que le roi Jacques portait à ce monastère, et la part qu'il prit à la réforme qu'y introduisit sainte Colette, ont pu le faire regarder comme un second fondateur.

Sainte Colette introduisit sa réforme dans ce monastère en 1444. On lit, en effet, dans le *Livre archivial* du P. Cambin :

« Sainte Colette a été la première réformatrice de ce monastère de Béziers, suivant les mémoires anciens qui nous en font savant, dans lequel après s'y être portée de Lezignan, où elle avait introduit la même réforme, elle y demeura tout le temps qu'elle jugea nécessaire pour y mieux fixer et établir le tout.

» La réforme établie par la glorieuse sainte Colette a subsité si longtemps en sa vigueur et force, pour avoir été surtout commise sous la direction des plus savants et plus vertueux frères-mineurs qu'il y eût en France, qu'elle subsiste même encore en divers endroits, sans que les guerres civiles et autres révolutions des temps aient jamais été capables de faire perdre tant soit peu de l'esprit de leur bonne Mère sainte Colette. Notamment nos Minorettes de Béziers ont observé cet état de réforme durant près de cent et cinquante ans, avec une exactitude admirable et digne d'une éternelle mémoire.

» Sainte Colette en venant établir la réforme en ce monastère, en l'année 1444, avait porté plusieurs saintes reliques, savoir un petit os de la jambe de sainte Claire, comme un peu de ses cheveux, et un petit morceau de filet dont la Sainte se servait, pour la-

quelle relique le peuple a beaucoup de vénération ; de plus une petite boîte de plomb, remplie du sang de saint Bernardin, et beaucoup d'autres saints ossements et précieuses reliques. »

Les religieuses de sainte Claire vécurent tranquilles, protégées par les rois de France, Charles VII, Henri II et François II, jusqu'aux guerres de religion du 16e siècle. Les Huguenots les chassèrent de leur couvent en 1562. Rétablies peu après, elles furent de nouveau expulsées de leur asile par la peste, en 1590.

Rentrées en 1612, elles furent réformées par les soins du P. Récollet Sylvestre Gozy et de la Mère Catherine Antonelle, religieuse clarisse du monastère d'Arles. La règle donnée par ce religieux, rédigée en 1631 par le Père Eusèbe Blanqui, approuvée par Paul V, et solennellement acceptée par la communauté, est, quant à la substance, calquée sur les constitutions de sainte Colette. Cette règle, appelée du nom de *statuts*, pour la distinguer de la *règle* primitive de sainte Claire et des *constitutions* de sainte Colette, a été constamment suivie jusqu'aux jours de la Révolutton. Elle a été reprise après l'orage révolutionnaire, et est aujourd'hui dans toute sa vigueur parmi les 24 religieuses qui composent le monastère de Béziers.

Les archives du monastère conservent soigneusement le récit des admirables vertus des religieuses qui ont embaumé et illustré la maison de sainte Claire, pendant leur sainte vie ; nous ne pouvons citer que quelques fragments de ces biographies édifiantes.

La Révérende Mère Marie est la première Abbesse qui gouverna le monastère en 1260. Elle obtint de l'évêque de Béziers, Raymond de Valhanquez, le corps du

glorieux saint Guiraud, qui fut vénéré dans l'église de Sainte-Claire pendant près de 100 ans, jusqu'à ce qu'il fût cédé, en 1350, au chapitre de Saint-Aphrodise.

La Révérende Mère Françoise de Bonamy agrandit considérablement le monastère en 1512, et reçut d'une dame de Florensac, Jeanne de Levis, un legs considérable pour la dotation de deux prêtres attachés au service de la chapelle.

La Révérende Mère Béatrix du Caylar, élue en 1541, édifia la communauté, et la gouverna avec beaucoup de sagesse et de zèle.

La Révérende Mère Catherine de Foulquier gouverna le monastère de 1554 à 1571. Elle vit les jours mauvais de l'hérésie, le pillage et la dévastation de son couvent. Elle eut peine à sustenter ses filles, et il fallut que le roi Henri II lui vînt en aide par un don annuel de douze quintaux de poisson salé.

La Révérende Mère Isabeau de Pradines, de 1580 à 1604. Elle fut expulsée avec ses filles, par la peste de 1590, ce qui amena un grand relâchement parmi les religieuses.

La Révérende Mère Catherine d'Antonelle ramena la régularité dans le couvent, en 1613. Elle gouverna la maison pendant longtemps, et la fit fleurir. Elle mourut en odeur de sainteté le 11 Juillet 1631.

La sœur Colette Bretonne mourut en 1623, en odeur de sainteté dans le monastère. On attribue à sa puissante intercession la délivrance de la vermine qui s'attachait aux habits de laine de la communauté. Elle prédit le jour de sa mort arrivée le jour de Noël.

La sœur Anne Camèle mourut l'année suivante, riche en vertus et en mérites. Malgré ses longues e

nombreuses infirmités, elle ne consentit à garder le lit que le jour de sa mort. Elle avait un amour extraordinaire pour les souffrances et la pauvreté ; elle expira en prononçant ces mots : *par obéissance, par obéissance ! ave Maria, ave Maria !*

La révérende mère Madeleine Colombe édifia pendant 48 ans le monastère par sa douceur, sa mortification, son zèle pour l'oraison et pour la divine Eucharistie.

La révérende mère Françoise Du Palier à qui on attribue plusieurs miracles mourut en 1642 en odeur da sainteté.

La révérende mère Agnès de la Croix de Fléchier, sœur de l'illustre évêque de Nîmes, fut abbesse en 1686 et en 1692. Elle mourut dans le monastère le 16 Décembre 1693. Elle s'était fait remarquer par des vertus et par des talents extraordinaires.

La mère Claire de Saint-Joseph de Benoît de Clermont-Lodève mourut en 1697 pleine de vertus et d'années. Elle était âgée de 88 ans et avait 56 ans de religion.

La révérende Mère Claire Marie du St-Sacrement, de Sergues, ayant pris le petit habit à 11 ans, dans le monastère, y fit profession à 16 ans, en 1672. Elle était douée d'une oraison sublime ; elle était l'oracle de la maison, elle mourut en 1706, après 34 ans de religion.

La mère Rose de Maffre de Marseillan, célèbre par sa dévotion pour l'Enfance du Sauveur, et par sa patience, mourut en 1730, après 31 ans de religion.

La révérende mère Thérèse, de Gautier, modèle de vertus, professe à 21 ans ; elle mourut à 82 ans, l'an 1743.

La mère Thérèse d'Estorc, de Gignac, mourut la même année, après 41 ans de religion. Admirable de régularité et de patience.

La sœur Marianne de la Trinité, de Salvariack, ange de sainteté et d'abnégation, mourut â 35 ans, après 14 ans de religion, en 1746.

La révérende mère Marie de la Nativité, de Faulquier, de Gignac. Entrée au monastère en 1702, elle y fit de tel progrès dans la sainteté qu'elle mérita le don de prophétie. Elle prédit la peste 1720 qui désola la ville de Marseille, elle mourut en 1753.

La mère Hyacinthe de la Visitation mourut en 1765, après 66 ans de religion et de mortification continuelles.

La sœur Marie-Claire de Saint François, de Maraussan. Entrée à 16 ans, elle mourut en odeur de sainteté à 31 ans, l'an 1776.

La révérende mère de la Croix de Villeraze, entrée en 1775, vit les mauvais jours de la Révolution, rétablit le monastère en 1821, mourut en odeur de sainteté à l'âge de 91 ans, le 5 mai 1846.



VI.

NOTICE SUR LE COUVENT DU PUY ET DE CAMBRAI.

Le monastère du Puy a été fondé par Colette elle-même, avec les largesses de la pieuse vicomtesse de Polignac. La Sainte y entra le 2 juillet, fête de la Visitation de la sainte Vierge, l'an 1432 (1). On raconte que le jour même, ayant trouvé mauvaise l'eau du puits, elle fit jaillir par la vertu d'un seul signe de croix une source d'eau vive, à l'endroit même où l'on se trouvait réuni. Cette eau a conservé jusqu'à nos jours, comme celle de Poligny, une grande vertu pour le soulagement des malades. Colette s'est plue à multiplier les miracles dans ce monastère. Il faudrait des volumes entiers, disent les annales de la maison, pour écrire les merveilles que notre communauté a vues et les faveurs qu'elle a obtenues par la protection de Colette. La manière dont elle fut protégée miraculeusement contre un incendie, en 1530, est une des plus remarquables. Le jour de sainte Catherine, le feu prit en plusieurs endroits de la ville du Puy; en moins d'une heure et demie, quatre-vingt maisons, tout autour du monastère, furent réduites en cendre. Les poutres enflammées, les charbons ardents tombaient sur le monastère « *aussi épais que la grêle.* » Les religieuses se sauvèrent dans le jardin, craignant que le feu ne prît au bâtiment; mais les flammes des maisons voisines les brûlaient en quelque sorte toutes vivantes. Elles aimèrent mieux rester

(1) Voyez le premier vol. pages 284 et 302.

dans cette position critique que de s'exposer, croyaient-elles, à rompre leur vœu de clôture en s'éloignant de leur maison. Enfin, elles se jetèrent toutes dans la cuisine qui était voûtée, ne prévoyant pas que, si le feu prenait aux autres appartements, encore que la voûte pût tenir ferme, elles eussent été étouffées. Le R. P. confesseur, revêtu des ornements sacerdotaux, entra alors dans le monastère, portant le Saint Sacrement et implorant la protection de sainte Colette. Dieu bénit la confiance qu'on mettait en sa Servante dans cet extrême danger. L'incendie s'arrêta aussitôt, et le monastère demeura seul intact, quoique tout le quartier fût devenu la proie des flommes. On fit cependant une perte regrettable :

Comme on voyait à chaque instant le couvent sur le point de subir le sort de toutes les maisons qui l'environnaient, on s'empressa de sauver les meubles et les papiers. Mais ces documents sur l'origine du monastère, et sur les faits édifiants dont il fut le théâtre s'égarèrent en grande partie. Les fragments qui échappèrent racontent plusieurs faveurs insignes dont Colette se plut à favoriser ses filles.

Une religieuse avait pendant plusieurs années édifié ses sœurs par la pratique des plus éminentes vertus. Elle avait surtout un soin extrême de se conserver pure de corps et d'âme. Son humilité n'était pas moins grande. Elle se regardait comme la plus petite et la plus indigne de ses sœurs, et s'il arrivait qu'on la reprît pour quelques fautes dont elle n'était pas coupable, elle aimait mieux en subir la honte que de faire connaître son innocence. Or, un jour qu'on l'avait laissée seule au chapitre, elle y mourut subitement. Les anges vinrent

l'ensevelir. Le lendemain, on trouva la nouvelle défunte, les mains jointes, étendue comme dans une bière. Quatre flambeaux, apportés du ciel par les anges, brûlaient autour de son corps; la chambre était parfumée par une admirable odeur (1).

On trouve dans les mêmes fragments, le récit de la punition et de la guérison miraculeuse de la sœur Jeanne Fayet. « Comme on lisait au réfectoire la légende de sainte Colette, sur le grand ressentiment, (nous laissons ce récit dans sa simplicité primitive) qu'elle avait enduré, la semaine de la Passion, en méditant le mystère de notre Rédemption, en telle manière qu'une femme enceinte ne souffrit jamais douleurs si griéves. Sœur Jeanne de Fayet, portière du monastère, s'échappa et dit tout haut qu'elle ne le croyait pas. Cela sitôt dit, Dieu lui envoya de grandes douleurs des intestins dont les médecins ne purent jamais en mitiger la véhémence, jusqu'à ce qu'elle-même, se donnant le remède salutaire de repentance, avoua sa faute et demanda pardon à N.-S. et à sa Servante, la Bienheureuse Colette. Et pour cet effet, elle fit plusieurs dévotions dans l'oratoire de la Sainte, la communauté se joignant à elle pour le visiter pendant neuf jours. Auparavant que la neuvaine fût achevée, cette religieuse pénitente se trouva guérie radicalement de ses douleurs. Et depuis resta-t-elle fort dévote à sainte Colette. »

L'accident qui avait détruit ou égaré les anciennes archives fit apporter un nouveau soin à la conservation

(1) Ces cierges miraculeux se sont conservés pendant plusieurs siècles. Il y a près de quatre-vingts-ans, une sacristine, dans sa simplicité, fit servir ces cierges indifféremment pour les faire brûler comme les autres.

du souvenir des faits plus récents. Plusieurs méritent d'être mentionnés. Vers l'an 1620, une maladie contagieuse avait ravagé le pays. Le monastère seul avait été préservé par la protection spéciale de Colette. Mais il semble que la bienheureuse Mère voulait éprouver la foi de ses filles. Quelques années après, en 1626, le premier jour de Mai, dix-sept religieuses furent attaquées par une fièvre maligne qui en enleva onze en moins de quatre mois. La dernière qui en mourut s'était fait remarquer surtout par la pratique d'une obéissance parfaite. Elle était étendue dans son cercueil ; déjà on s'apprêtait à lui rendre les derniers devoirs, quand la Mère Abbesse fut vivement pressée par un mouvement intérieur de lui adresser la parole comme si elle était en vie « Au nom de notre sainte Mère Colette, lui dit-elle, je vous ordonne au nom de la sainte obéissance, de fermer la porte à la mort et d'éloigner de la communauté cette maladie. » La défunte s'inclina aussitôt, et demeura courbée comme pour marquer qu'elle entendait encore la voix de sa supérieure. Personne, en effet, ne mourut plus de cette maladie.

Parmi toutes les religieuses dont le nom est resté un souvenir de bonne odeur au monastère du Puy, on doit citer la sœur Louise d'Alzon et la sœur Gabrielle du Prat. La première était issue de l'illustre maison d'Estain. Elle fut la seizième Abbesse. Elle avait été pendant sa vie un modèle vivant de toutes les vertus. Dieu l'en récompensa par le don des miracles. On lui en attribue un grand nombre qui sont bien avérés. Trente ans après sa mort, on trouva sa cervelle aussi fraîche que si on venait de faire l'inhumation. Monseigneur l'Evêque du Puy prit cette tête entre ses mains et la baisa avec

respect comme la tête d'une sainte. Plusieurs médecins, témoins d'un fait si extraordinaire, reconnurent qu'il était bien difficile d'en trouver l'explication dans des causes naturalles.

Sœur Gertrude du Prat fut dix-septième Abbesse. Elle gouverna la maison pendant trente-deux ans. Elle mourut âgée de quatre-vingt-quatorze ans, chargée de mérites comme celle qui l'avait précédée. Le jour même de son enterrement, elle rendit la vue à un enfant aveugle. Cet enfant avait demandé à sa mère de le mener vers une sainte religieuse qui venait de mourir. Aussitôt qu'il arriva à la grille du monastère, il fut guéri. On cite un grand nombre d'autres guérisons subites obtenues après une recommandation à la bonne Mère.

Ces faits sont choisis parmi beaucoup d'autres. Les religieuses du monastère du Puy, ont toujours eu, en effet, la renommée d'être étroitement observatrices de leur Institut, sans aucun adoucissement. Elles observent la sainte pauvreté dans toute sa rigueur, s'abandonnant toujours aux soins de la divine Providence.

Jusqu'au moment de la révolution on les trouve fidèles à l'esprit de leur sainte Mère. Pendant les jours mauvais, elles méritèrent de souffrir pour J.-C. Laissons-les raconter elles-mêmes comment Dieu les éprouva alors, et comment elles supportèrent les persécutions. « Après avoir interdit les vœux, écrivent-elles, on vint nous dire que le maire et les adjoints allaient se présenter au monastère pour nous demander si nous voulions devenir libres. Nous répondîmes avec l'indignation que méritait une pareille demande. Ils sortirent très-mécontents. Quelque temps après, le député de l'Assemblée Nationale, qui était du Puy, se présenta à la grille pour nous

demander le *serment*, nous refusâmes, dût-il nous en coûter la vie. Il ne fut pas plus heureux pour l'élection d'une nouvelle Supérieure à laquelle il voulut nous faire procéder. Toutes les voix se réunirent sur la personne qui l'était déjà. Ces vexations, accompagnées de beaucoup d'autres, devaient être suivies de notre expulsion définitive. Il fallut abandonner, malgré nos larmes et nos réclamations, notre monastère bien-aimé. Mais Dieu ne nous livra pas, sans appui, à la merci de nos persécuteurs. Plusieurs personnes honnêtes et chrétiennes voulurent bien nous recueillir, les unes trois, las autres quatre ou cinq d'entre nous.

Nous devons une grande reconnaissance à M. Salut qui se montra, dans ces circonstance pénibles, notre protecteur zélé. Il nous avait préparé un appartement convenable où nous aurions pu suivre les principaux exercices d'une petite communauté. Avant notre expulsion, à laquelle nous nous attendions chaque jour, il avait même permis qu'on y transportât, en secret et la nuit, le mobilier de notre chapelle, et les autres petits effets des religieuses. Tant de bonté faillit lui devenir funeste. La malveillance nous découvrit. Alors notre maison fut livrée au pillage. On enleva tout ce que nous possédions pour le transporter à l'hôtel-de-ville. Notre linge d'église fut déchiré et converti en charpie. Les ornements sacerdotaux devinrent l'objet de dérisions coupables ; pour comble de malheur, M. Salut fut jeté en prison et conduit à Riom. On lui faisait un crime d'avoir voulu recueillir quelques religieuses expulsées de leur couvent. Il y resta pendant neuf mois prisonnier, faisant l'édification de toute la ville par sa patience et par son courage. Il n'était pas homme à avoir peur de

manifester ses sentiments de foi. Quand la liberté lui fut rendue, il en profita pour soutenir le courage des faibles et pour conserver au Puy autant qu'il le pouvait le libre exercice du culte catholique. Cette belle conduite lui valut de nouveau l'honneur d'être emprisonné pour la foi, jusqu'à ce qu'enfin la prudence lui fît un devoir de ne pas affronter l'orage avec une indépendance si marquée. Cependant, ce sont toujours les religieuses qui parlent, notre position devenait de plus en plus fâcheuse. Nous avions la douleur de voir notre monastère transformé en maison d'arrêt ; M. Salut ne pouvait plus nous donner l'hospitalité, nous ne pouvions pas même désirer de la recevoir dans sa maison. Dieu ne nous abandonna pas. M. de Saint-Marcel et Madame de Saint-Julien, sa fille, nous vinrent en aide. » Huit d'entre elles, en effet, furent recueillies par ces dévoués bienfaiteurs. Elles furent tranquilles pendant quelque temps ; elles purent même reprendre une partie des exercices réguliers. Elles recevaient dans le secret les secours spirituels du R. P. Crutel que la persécution n'avait pas éloigné. Elles employaient le plus de temps possible à de petits travaux manuels, afin de pouvoir, un jour, par leurs épargnes unies à l'aumône, rentrer en possession de leur cher couvent. Leur tranquilité ne fut pas sans inquiétude; celles des religieuses qui étaient logées chez Madame de Saint-Julien, furent obligées de donner une de leurs chambres pour le logement et le rendez-vous habituel d'un certain nombre de canonniers. La porte de cette chambre s'ouvrait dans l'appartement même des religieuses. Qu'on juge de la crainte et des angoisses au milieu desquelles elles devaient vivre. Toute la nuit on faisait un vacarme horrible à côté

d'elles. On chantait, on dansait, on jurait. Cependant leur vertu les fit toujours respecter, elles ne reçurent pas la moindre injure personnelle et les soldats promirent même de chercher quelqu'autre logement. Elles purent reprendre leur vie de prières et avoir quelquefois le bonheur d'entendre la sainte Messe. L'occasion allait se présenter pour elles de montrer plus évidemment encore avec quelle perfection elles s'efforçaiant de retracer les vertus de leur sainte Mère.

On réunissait dans leur ancien couvent, transformé en maison d'arrêt, toutes les religieuses qu'on pouvait rencontrer, et un grand nombre d'autres femmes. Il y avait des religieuses de dix ordres différents et jusqu'à quatre cents personnes du monde. Elles étaient toutes destinées à la mort. Les filles de Colette pouvaient-elles, dans cette circonstance, ne pas ambitionner le bonheur de partager l'emprisonnement de leurs sœurs et de mourir avec elles pour J.-C. ? Elles le demandèrent comme une grâce insigne avec les plus vives instances, « afin de donner un témoignage public de leur fidélité à la religion et à leur saint état. » Cette grâce leur fut acccordée. Elles quittèrent la maison qui leur servait d'asile pour venir se constituer prisonnières dans leur ancienne maison, en attendant qu'on les envoyât à la mort. On les y prépara, ce semble, par une suite de sacrifices pénibles. Elles furent renfermées dans l'appartement de *l'avant-chœur* où il n'y avait ni portes, ni fenêtres, ni aucun autre meuble. Lorsqu'il tombait de la neige pendant la nuit, elles s'en trouvaient recouvertes le matin en s'éveillant, n'ayant que leur pauvre paillasse qui leur servait de table et de chaise. Toutes les nuits, sur les onze heures, on les visitait, la baïonnette au bout du

fusil et le sabre à la main. On alla jusqu'à leur enlever leurs livres de prières. Un jour qu'on s'y attendait le moins, ce sont elles-mêmes qui racontent ce fait, « On vint pour nous fouiller ; on nous enleva tout jusqu'à nos livres de dévotion. Nous pûmes néanmoins soustraire à l'inquisition de nos bourreaux un bréviaire qui nous servit à toutes pour dire notre office. L'une de nous se mettait à genoux au milieu de ses sœurs. Elle récitait tout haut ; les autres écoutaient et répondaient du mieux qu'elles pouvaient. »

On doit un souvenir plus spécial à la belle conduite de l'une d'entre elles qu'on avait l'intention de laisser chez M. de Saint-Marcel, à cause de son grand âge et de ses infirmités ; mais on ne put obtenir cette grâce. Il fallut penser à la transporter à la prison commune où elle ne pouvait elle-même se rendre ; elle avait à la jambe une large plaie qui l'empêchait entièrement de marcher. Des soldats grossiers eurent bientôt trouvé un moyen de transport : ils la jettent dans un fauteuil, passent par dessous leurs sabres et la transportent ainsi, la balottant à chaque pas, la menaçant de la jeter sur le fumier et l'accablant de toutes sortes d'insultes. Cette scène avait été précédée d'une autre plus criminelle encore. Quand on eut jeté cette pauvre sœur dans son fauteuil on lui demanda avec brutalité de prêter *le serment*, lui disant que toutes ses sœurs l'avaient fait. Mais elle répondit hardiment : j'ai fait mon serment le jour de ma profession, je n'en ai pas d'autre à faire. Elle regagna ainsi la prison où ses sœurs se trouvaient déjà. Mais les peines et les mauvais traitements avaient épuisé ses forces. Cette respectable Mère mourut, après quelques mois d'emprisonnement, non

sans laisser à ses sœurs l'exemple d'un sacrifice vraiment héroïque. On lui offrait de faire venir un prêtre en secret par une des fenêtres de la prison. Elle répondit qu'elle aimait mieux se confier à la miséricorde de Dieu, que d'exposer un prêtre à perdre la vie, et de priver, par là, un grand nombre d'âmes des secours qu'il pouvait leur procurer.

De tels exemples, et les mauvais traitements qu'elles subissaient chaque jour préparaient les pauvres clarisses au martyre qu'elles avaient demandé et auquel elles s'attendaient. La mort de Robespierre leur enleva l'espoir de consommer le sacrifice de leur vie; mais elle leur en laissa plusieurs autres, car le temps de l'épreuve n'était pas encore fini.

Les détenus avaient été mis en liberté. Pour les Clarisses qui ne désiraient rien tant que de rester dans leur sainte maison, éloignées de tout commerce avec le monde, elles demandèrent avec instance d'y demeurer, fût-elle transformée en prison. Elles y demeurèrent en effet pendant près d'un an. Elles y étaient privées de tout et surveillées comme prisonnières, mais au moins elles n'étaient pas dans le monde; elles pouvaient même nourrir l'espoir de se rétablir un jour en communauté. Des mesures vexatoires vinrent déconcerter tous ces pieux projets. Les religieuses furent une seconde fois obligées par la force de s'éloigner de leur couvent. La révérende mère Croisier, qui était alors abbesse, fut si profondément affligée de cette seconde expulsion, qu'elle en mourut de chagrin, la nuit même. Ce fut une perte immense pour la communauté. Cette vénérable mère avait été le soutien et l'exemple de ses filles pendant les plus mauvais jours. Elle possédait dans un degré émi-

nent toutes les vertus de son état. On a affirmé que pendant vingt-huit ans on ne l'avait pas vue commettre une seule faute vénielle.

Le départ des religieuses fut le signal d'une dévastation complète de la maison. On en fit un lieu de réunion de jeu et de plaisir ; elle fut ensuite louée à un mauvais prêtre, réduit à la misère, qui brûla et enleva tout ce qu'il put ; l'incurie et le temps achevèrent de la mettre dans un délabrement total. Trois religieuses obtinrent néanmoins la permission d'habiter dans la partie la moins dévastée. Elles y attendirent le moment où leurs sœurs pourraient de nouveau venir reprendre leur place.

Ce moment tant désiré fut ménagé par une circonstance toute providentielle. Longtemps avant la révolution, les sœurs tourières, en faisant la quête, avaient coutume de loger chez Madame de Cambacérès. Un jour qu'elles s'y trouvaient, cette dame avait mis en pénitence son fils pour quelque faute qu'il avait commise. Elle paraissait inexorable ; les sœurs lui firent tant d'instances qu'elles obtinrent le pardon de l'enfant. Celui-ci ne savait comment témoigner sa reconnaisance, il leur promit que si jamais elles avaient besoin de son secours elles pouvaient compter sur lui comme sur l'un de leurs amis les plus dévoués. Quand le jeune de Cambacérès fut nommé second consul, les religieuses n'oublièrent pas cette promesse. Elles s'adressèrent à lui pour rentrer en possession de leur maison. Cambacérès à son tour saisit, avec un empressement qui l'honore, l'occasion de tenir sa parole. Il s'intéressa auprès de Napoléon, et dans un bref délai les clarisses rentrèrent en possession de leur cher monastère. Il y avait douze ans qu'elles avaient

dû le quitter pour la première fois et dix ans qu'elles en avaient été expulsées de nouveau.

Tout y était à faire; les religieuses se dévouèrent aux travaux les plus rudes pour diminuer la dépense des réparations les plus nécesssaires. « Nous servions de manœuvres aux ouvriers, disent-elles, portant les pierres, la chaux, les tuiles, montant et descendant les matériaux du matin au soir sans nous reposer. » La bonne mère Thérèse Beau (1) se montrait surtout infatigable ; elle roulait avec une brouette le sable et les débris, portant aux maçons tout ce dont ils avaient besoin.

Ce dévouement et quelques pieux fidèles parvinrent à mener à bonne fin les réparations les plus urgentes. A l'époque où les religieuses du Puy durent s'éloigner elles étaient au nombre vingt-sept professes et une jeune novice qui voulut partager les peines de ses premières mères, même avant d'avoir fait ses vœux(2). La mort en enleva un grand nombre pendant le temps de la persécution ; il n'en restait plus que quinze au moment de la reprise de possession. On remarqua avec bonheur que la colonie de sainte Colette pour la première fondation du monastère se composait du même nombre de personnes. La Sainte arriva le 2 Juillet, jour de la Visitation de la sainte Vierge, et, plus de trois

(1) Cette sainte fille est morte pleine de vertus et de mérites à l'âge de 74 ans; elle emporta tous les regrets d'une communauté qu'elle eut la consolation de voir remise par ses soins en bon état.

(2) Elle s'employa pendant la révolution avec un zèle infatigable à soigner les religieuses infirmes ou âgées. Elle fit ses vœux en 1807 quand monseigneur de Belmont rendit au couvent le droit de recevoir des novices.



siècles plus tard, ses filles rentraient en possession, le même jour, de leur cher couvent. Monseigneur de Belmont, évêque de saint Flour, qui administrait alors le diocèse du Puy, les environna de sa protection. D'après sa demande, le souverain Pontife leur accorda la permission de reprendre leurs anciennes règles. La communauté se compose aujourd'hui de trente-une professes, de deux novices et d'une postulante.



Le monastère de sainte Claire de Cambrai fut fondé, l'an 1490, par Henri de Bergues, évêque de cette ville, avec deux colonies envoyées des monastères d'Arras et de Péronne. Dès l'origine, on y observa la règle de sainte Claire et les constitutions de sainte Colette. Les trente religieuses qui le composaient avant la révolution étaient restées fidèles à l'esprit et aux saintes règles de leur bienheureuse mère. L'une d'elles, nommée sœur Cécile Lainé, annonça, en sortant de l'oraison, qu'un jour elles devaient toutes quitter leur monastère. Ce fait auquel on n'attacha pas grande importance eut lieu en 1782. La prédiction se vérifia dix ans plus tard. Des officiers municipaux commencèrent par forcer la clôture ; Ils firent ensuite subir un interrogatoire rigoureux à chacune des religieuses séparément pour connaître leur sentiment et leur offrir ce qu'ils appelaient les bienfaits de la liberté. Toutes y répondirent par les plus énergiques protestations d'affection à leur saint état, et par un refus décidé de prêter *le serment*. Alexandrine Beaucamp ne se contenta pas des protestations de ses sœurs, elle y ajouta de courageux reproches à ces

hommes qui ne craignaient pas de venir ainsi tourmenter de faibles femmes. « J'en appelle de vous, dit-elle, au jugement de Dieu. » L'expulsion fut consommée le 21 Septembre 1792. Quand on enleva la cloche de la chapelle, une des religieuses fut si pénétrée de douleur qu'elle tomba morte. Les autres se réfugièrent en Belgique; quelques unes rentrèrent dans le sein de leur famille; toutes conservèrent l'amour et les règles de leur saint état. Elles eurent à souffrir beaucoup, pendant les années de persécution. Elles furent obligées de travailler à la journée ou de se mettre en service pour subvenir aux plus exigentes nécessités. La plus privilégiée, sous ce rapport, fut la sœur Adrienne Vicot. Elle fut emprisonnée et condamnée à mourir sur l'échafaud. Le jour de l'exécution était arrivé; on faisait l'appel nominal des victimes qu'on allait conduire à la mort. Elle dut, dans le moment même, s'éloigner un instant pour revenir ensuite prendre sa place. Mais les victimes partirent pendant ce temps pour le lieu de l'exécution; elle échappa ainsi, à son grand regret, à une mort certaine.

Pendant ces mauvais jours les religieuses de Cambrai eurent successivement pour Abbesse deux dignes et saintes femmes. La première s'appelait Agnès Guérard. Elue Abbesse en 1788, elle encouragea ses filles et parvint, non sans peine, à ouvrir, de concert avec elles, une école, à Mons, en Belgique. C'est là qu'elle mourut au milieu de ses enfants. On pense qu'elle obtint la grâce de connaître le jour de sa mort. Lorsque le confesseur lui dit qu'on allait lui administrer les derniers sacrements, elle répondit que ce serait pour le jour de Notre-Dame du Mont-Carmel (on en était

éloigné de huit jours) ; et comme on lui demandait si elle était sûre d'y être encore? oui, dit-elle, j'en suis sûre, et en effet elle mourut ce jour là après avoir reçu les sacrements.

On élut Abbesse la sœur Marie Hélène Lussuz, décédée le 28 Octobre 1848. Cette femme joignait à une grande vertu une rare présence d'esprit. Elle avait réussi à obtenir un religieux qui venait quelquefois dire la messe en cachette. Un jour les émissaires se présentèrent pour faire la visite, au moment même où le prêtre déposait les ornements sacerdotaux. La Révérende Mère Abbesse ne s'en émeut pas davantage, elle donne promptement des ordres pour faire tout disparaître, et pendant que le prêtre s'échappe en montant sur le toit, elle prend la boîte des saintes hosties qu'lle met dans sa poche, puis accompagne les visiteurs sans donner le plus léger signe de trouble.

Lorsque la tranquillité reparut en France, les religieuses de Cambrai songèrent à rétablir leur ancien couvent. Mais elles éprouvèrent, pendant plusieurs années, et de tout côté, des difficultés qui paraissaient insurmontables. On trouvait leur genre de vie trop austère, leur pauvreté trop complète. Heureusement elle montrèrent une foi, une confiance, une persévérance à toute épreuve. Dieu les récompensa enfin. Elles furent approuvées, quatorze ans après leur rétablissement à Cambrai, et même reconnues par le gouvernement de Charles X. Elles doivent beaucoup à la piété de plusieurs personnes charitables et au paternel intérêt que leur a constamment montré Son Eminence le Cardinal Giraud. La pauvreté qu'on observe dans ce couvent est des plus ri-

goureuses. On n'y vit que du travail des mains et des aumônes que les fidèles veulent bien apporter.

De trente religieuses dont la communauté se compo-sait avant l'expulsion, il ne s'en est retrouvé que onze pour le rétablissement; les autres étaient mortes pen-dant la révolution. La communanté se compose aujour-d'hui de ving-huit religieuses de chœur, de deux sœurs converses, de deux novices et de cinq tourrières. On a le bonheur d'y conserver le chapelet de sainte Colette, et le bonheur plus grand encore d'y posséder et d'y pratiquer son esprit.



VII.

APERÇU SUR LA MANIÈRE DONT L'ESPRIT DE SAINTE COLETTE A ÉTÉ CONSERVÉ DANS LES COUVENTS DE LA RÉFORME.

Il nous est impossible de donner une notice particulière pour chacun des couvents fondés ou réformés par sainte Colette. Pour y suppléer et pour mieux connaître encore l'esprit dont restèrent animées les filles de la Bienheureuse, nous ne pouvons mieux faire que de rapporter la lettre écrite, au mois de Décembre 1684, à Fléchier, le célèbre évêque de Nîmes, par une de ses sœurs, religieuse Clarisse au couvent de Béziers, en Languedoc. Cette sainte fille ne parle, il est vrai, que du couvent où elle vivait, mais puisqu'il est certain que les autres monastères de Colette rivalisaient de ferveur, ce qui sera dit de l'un pourra s'appliquer à tous.

Fléchier avait demandé à sa sœur quelques détails sur la Maison qu'elle avait choisie. Elle lui répond par une lettre pleine d'intérêt, pour lui faire connaître les saints exercices de sa vie de retraite.

Elle lui rappelle comment le monastère a été fondé par sainte Claire, puis réformé par sainte Colette. Après avoir parlé de ces premiers commencements de la Maison, elle continue :

« Ce qu'il y a de remarquable dans ces commencements, c'est la piété avec laquelle on établit solennellement la Mère de Dieu protectrice de la réforme. On dressa un autel, qu'on nomma l'*autel de la Filiation*, et où l'on voit dans un tableau d'un côté la Sainte Vierge aux pieds de la croix, et de l'autre les religieuses

de cette communauté venant à elle comme à leur Mère. Elles semblent se réfugier vers elle, et elle, prête à les recevoir. Cet autel est dans notre dortoir, et c'est là particulièrement que nous éprouvons les effets merveilleux de la puissante protection de Marie. On se plaît à le parer; on y allume tous les soirs des cierges; on y va faire à toutes les heures du jour quelque dévotion; on s'y assemble les jours de fêtes; on y va renouveler sa ferveur, et passer tout le temps qu'on peut dans les pratiques de piété les plus vives et les plus touchantes que chacune de nous peut s'imaginer.

Nous avons encore une autre chapelle que nous appelons la chapelle de la Mère de Dieu, qu'on ne manque pas de visiter une fois le jour. Les malades la révèrent sous le titre de Notre-Dame de Bon-Secours; et c'est de la vue de ce saint objet qu'on tire dans l'infirmerie les consolations et la patience dans les plus grands maux qu'on y souffre. Il y a encore de petits recoins dans notre monastère, où l'on va dérober aux yeux des hommes les oraisons particulières qu'on fait à Dieu; et comme à chaque pas qu'on fait, on trouve quelque objet qui nous ramène à la piété, il ne tient qu'à nous de nous tenir dans un recueillement perpétuel, et de faire de plusieurs prières courtes et passagères cette prière continuelle que Jésus-Christ recommande dans son Evangile.

Parmi tous ces lieux de dévotion, il y en a qui sont destinés pour la retraite des dix jours qui se pratique exactement parmi nous une fois l'année. Pendant ce temps on ne parle qu'au directeur, ou peut-être à la supérieure qui a droit de visiter celles qui sont ainsi renfermées. Je ne saurais vous dire avec quelle joie on

voit venir ces jours heureux. C'est la plus grande fête de l'année pour celles qui les vont passer avec Dieu seul. On les regarde comme des âmes prédestinées qui vont jouir par avance des douceurs que Dieu a réservées à ses saints. On aime leur bonheur, et l'on voudrait être à leur place. Il n'entre dans cette maison que de ces espèces de jalousie : on les conduit jusqu'à la porte de leur retraite, comme si c'était la porte du Paradis. Chacune avec simplicité leur recommande ses besoins spirituels, et l'on prend congé d'elles comme si elles devaient demeurer dans cette solitude, et être pour toujours perdue en Dieu. Quand elles reviennent, on les reçoit avec tous les témoignages de respect et d'amitié que la charité religieuse peut inspirer.

Hormis ces dix jours qui se passent dans le secret entre Dieu et nous, le reste du temps nous le passons en la manière suivante.

A minuit on nous éveille pour Matines. Au premier son de la cloche, chacune se rend au chœur, et toute la communauté en un moment s'y trouve assemblée. On dit Matines, on fait ensuite une heure d'Oraison, ce qui nous occupe pour le moins deux bonnes heures, et quelquefois près de trois. On se retire jusqu'à six heures qu'on revient promptement au chœur ; on y passe une demi-heure dans une espèce d'Oraison que nous appelons la préparation du matin, après quoi l'on dit Prime et Tierce, la Messe Conventuelle et puis Sexte ce qui nous retient au chœur jusqu'à huit heures. Au sortir de ces offices, on appelle la communauté à l'ouvroir, où chacune s'attache au travail des mains que la Supérieure lui a ordonné. On commence par l'invocation du Saint Esprit ; on fait ensuite une heure de lecture de quelque

livre spirituel qu'on écoute avec grand silence, et après quelques prières qu'on récite on passe le reste du temps jusqu'à dix heures, ou dans le silence ou dans un pieux entretien sur ce qu'on vient d'entendre lire. Les jeunes religieuses n'y parlent qu'après en avoir obtenu la permission quand elles ont quelque chose à dire, ce qui n'arrive pas féquemment.

A dix heures on sonne l'office de None. Au sortir du chœur nous allons au réfectoire en silence, où chacune àgenoux attend que la Supérieure fasse le signe pour dire le *Benedicite*. Alors on se relève, on prie, on prend sa place, on mange et l'on entend la lecture. Il se passe peu de jours que les religieuses ne pratiquent en ce temps-là plusieurs mortifications avec une grande ferveur, les anciennes même en demandent et en obtiennent quand elles peuvent la permission. C'est d'ordinaire la veille des bonnes fêtes des saints qu'elles ont choisis pour leurs patrons, des jours de leur entrée dans la religion, de leur vêture, et de leur profession, dont nous faisons chacune une solennité particulière, pour examiner les progrès que nous avons faits, pour louer Dieu des grâces qu'il nous à faites, et pour renouveler devant lui les engagements que nous avons pris pour son service.

En ces jours ou autres semblables, la Supérieure ne peut se défendre des pressantes sollicitations qu'on lui fait de permettre ces sortes de petites pénitences publiques. Elle les permet et souvent elle en donne l'exemple elle-même. Les plus ordinaires mortifications sont de baiser les pieds des religieuses, de porter la croix sur les épaules, de demander l'aumône, de dire ses fautes, de faire amende honorable devant la communauté pour

la mauvaise édification qu'on lui a donnée, de prendre la discipline dans un lieu fermé et destiné pour cela dans le réfectoire, et autres choses semblables que l'usage a établies, et que la dévotion fait tous les jours inventer à celles qui sont ingénieuses à s'humilier et à se confondre. Quoique ces pénitences ne soient pas fort pénibles, et qu'elles passent pour les moindres pratiques de la religion, elles ne laissent pas d'avoir leur mérite, quand elles viennent d'un esprit de ferveur et de charité, quand l'intention relève l'action, et quand l'humilité du cœur accompagne l'humilité extérieure.

Après le dîner on monte au chœur où l'on va achever les grâces. On y dit les litanies de la sainte Vierge et d'autres prières, après quoi on descend toutes en silence dans les lieux où l'on tient la vaisselle pour laver. La Supérieure, aussi bien que les autres, s'occupe à cet exercice d'humilité pendant lequel on récite des prières ordonnées pour cela que nous appelons les suffrages de la vaisselle. De là nous passons au lieu destiné pour la récréation. Celle-ci est un entretien familier et modeste sur la lecture qu'on a ouïe, ou sur quelqu'autre sujet d'édification et de piété durant une demie-heure pendant laquelle on ne laisse pas de travailler.

La récréation étant finie à midi, nous avons une heure dont nous pouvons disposer pour nos dévotions particulières, les unes l'emploient à leur examen, les autres à quelque lecture touchante, plusieurs à demander pour elles ou pour leurs amies les grâces qui leur sont nécessaires. Vous seriez édifié de voir avec quel empressement chacune cherche sa retraite. A peine l'heure a-t-elle sonné que toute la communauté se trouve dispersée dans des lieux écartés, ou au chœur devant le Saint-Sacre-

ment, ou dans les oratoires et les chapelles. C'est là qu'on répand son âme devant Dieu, et qu'on implore sa miséricorde. C'est là qu'on lui expose ses nécessités et celles du prochain : ce sont là les moments les plus précieux de notre vie.

A une heure la cloche appelle les religieuses à l'ouvroir. On dit quelques prières et chacune prend son ouvrage pour travailler. La lecture se fait et se continue pendant une heure, après laquelle on récite encore quelques oraisons. Le reste du temps jusqu'à trois heures se passe ou en silence, ou dans quelque dévot entretien qui n'empêche pas celles qui veulent faire méditation de s'y appliquer. On sonne Vêpres à trois heures, et il en est environ quatre quand nous en sortons. Nous retournons à l'ouvroir jusqu'à cinq, et l'on y lit le point de méditation qu'on doit faire après Complies pour donner le moyen de s'y préparer. A cinq heures on sonne la collation, et dès qu'on l'a commencée, on lit le martyrologe en français.

C'est de cette heure là que commence le grand silence auquel notre règle nous oblige jusqu'à Tierce, le lendemain. Quoiqu'elle nous permette de dire tout bas et en peu de mots en tout temps ce qui est absolument nécessaire, surtout à l'infirmerie où il est toujours permis de parler pour tout ce qui regarde le service et la consolation même des malades, ce serait pourtant une chose qui étonnerait si pendant ce temps on entendait des voix articulées. On affecte de ne faire aucun bruit dans la maison. On est même accoutumé parmi nous à se faire entendre par certains signes, et ce n'est qu'à l'extrémité qu'on se sert de la parole pour s'expliquer.

Pour revenir à la collation, lorsqu'elle est achevée on

monte au chœur en chantant le *Miserere*; Complies s'y disent; on récite une antienne à l'honneur de la sainte Vierge; on relit le point de la méditation, et on est une heure entière en oraison. Ainsi nous demeurons au chœur jusqu'à sept heures. Le temps qui reste jusqu'au coucher, nous l'employons à ce que Dieu nous inspire. En hiver on prend un peu de temps pour se chauffer. en été il est permis et même ordonné d'aller faire un tour de jardin pour se reposer. La plupart de nos sœurs ne prennent ce petit soulagement qu'à regret, et n'y trouvent d'autre plaisir que celui que leur donne la soumission et l'obéissance qu'elles pratiquent.

Vers les huit heures, ou un peu plus tard dans les grandes chaleurs, on sonne la retraite. Toutes les religieuses se rendent au chœur, on y fait quelques prières, et de là on va au dortoir. Ce n'est pas sans se prosterner en passant devant notre sainte Mère de la Filiation. Chacune se retire à son oratoire au pied de son crucifix attendant le signe que la Supérieure fait bientôt après, en frappant trois petits coups de la clef contre la porte. Au même temps on se lève, on se met au lit et on repose jusqu'à minuit. La Sacristine seule qui prend soin d'éveiller la communauté pour matines sort du dortoi vers les dix heures, et va au chœur offrir à Dieu ses oraisons au nom de toute la communauté jusqu'à ce que le temps soit venu de l'éveiller.

Voilà, mon très-cher frère, bien en détail tout ce qui se fait dans cette maison pendant la journée. C'est par la grâce et par la miséricorde de Dieu sur nous, que nous passons tous ces jours pleins qui nous sont tant recommandés, et dont un seul, selon la parole du Saint-Esprit, vaut mieux que plusieurs années de plaisir ou

de gloire selon le monde. Une joie et une paix intérieure que la bonne conscience entretient dans ce monastère, nous font aimer les austérités qui s'y rencontrent. Le jour n'est pas plutôt fini qu'on voudrait l'y recommencer, on s'y plaint du sommeil et de toutes les petites interruptions que l'infirmité de la nature fait à nos exercices. Nous avons sujet de craindre qu'il n'entre un peu d'amour-propre dans les consolations que Dieu nous donne, tant elles sont sensibles.

Les fêtes et les dimanches, comme la communauté ne s'assemble pas à l'ouvroir, nous avons tout le jour pour nous appliquer à la prière ; depuis six heures jusqu'à dix, on se prépare à la communion, on communie et on fait son action de grâce. Après l'office et le dîner, depuis midi jusqu'à trois heures, chacune prend son parti dans quelque lieu de retraite, pour y passer en oraison jusqu'à Vêpres, après quoi on reprend le train ordinaire de la communauté. Les malades et les convalescentes, quand elles sont sur pied et qu'elles se rangent autant qu'elles peuvent avec les autres, sont néanmoins en liberté tant qu'elles sont à l'infirmerie de prendre le temps qu'il leur est le plus commode pour leur office et pour les autres exercices.

Mais on n'use guère parmi nous de cette liberté. La satisfaction qu'on a de suivre la règle supplée au défaut des forces et l'on se soutient par la ferveur, quand on ne le peut autrement. Nous voyons très-souvent des religieuses assister jour et nuit aux offices avec la fièvre, et se ranger avec la communauté comme si elles se portaient bien. Il n'y a qu'une dissimulation que nous croyons être permise, c'est de cacher les maux que nous souffrons. On évite autant qu'on peut que la Supérieure

en ait connaissance, de peur qu'elle n'exempte du jeûne et des autres rigueurs de la règle. Lorsqu'il faut nécessairement que ces maux soient connus de quelqu'une des sœurs, on prend toute sorte de précautions pour leur confier ce secret avec sûreté. Aussi quelque compassion que nous ayons de celles qui souffrent quand nous avons découvert leurs maux, nous les laissons souffrir quoiqu'avec regret, de peur de les désobliger en leur procurant du soulagement. C'est une espèce de fidélité que nous nous gardons ; et une des plus grandes marques de la régularité de ce monastère, c'est qu'on n'y craint rien tant que la bonté et la condescendence des supérieures, et qu'on n'y souhaite rien moins que les permissions et les dispenses.

On a généralement dans cette maison une si grande répugnance pour demeurer en repos dans l'infirmerie qu'on n'y entre qu'à l'extrémité, et qu'on pense au moyen d'en sortir aussitôt qu'on y est entré. La Supérieure, sans la permission de laquelle on ne peut s'en tirer, est souvent obligée, contre sa volonté, d'accorder cette grâce aux instantes prières des religieuses infirmes, qui lui représentent qu'elles se remettront plus tôt quand elles suivront la vie commune, ce qui se trouve très-souvent véritable : car, soit que l'esprit soutienne le corps soit que Dieu bénisse le courage et les bonnes intentions de celles qui veulent souffrir et agir pour lui, nous éprouvons qu'elles se guérissent plus tôt. Nos médecins sont surpris de voir des filles faibles et abattues par de longues infirmités, vivre encore dans la sévérité de la règle avec constance et même avec gaîté, et subsister avec des maux dont on mourrait mille fois dans le

monde, ce qu'ils attribuent à une grâce extraordinaire de Dieu.

Il est permis aux malades de porter du linge, mais elles n'usent de cette dispense qu'à l'extrémité, et plusieurs veulent bien mourir sans ce soulagement alléguant aux supérieures qui voudraient les y obliger, que ce leur serait une incommodité. Il en est de même de l'usage des matelas que la plupart refusent, estimant qu'il n'y a point nécessité de s'en servir, et qu'il y aurait de la délicatesse. Nos lits ont environ trois pieds et demi de large et six à sept de longueur, ils n'ont point de pieds et sont tous également garnis d'une paillasse fort dure. Le coussin est aussi de paille : on a les couvertures nécessaires, et un petit ais qu'on dresse pour empêcher que la lumière ne vous incommode. Voilà tout l'ameublement de nos lits. Il sont un peu séparés l'un de l'autre. Entre-deux il y a un petit prie-Dieu où chacune peut se mettre à genoux et tenir ce qu'elle a en son particulier. Il ne se ferme pas à clef, mais la Supérieure seule a le droit de le visiter. Au-dessus il y a un Crucifix, ou quelqu'autre dévote image de papier, selon l'inclination de chacune, un bénitier de terre au-dessous : c'est là tout l'appareil de nos chambres, sans aucune différence de la Supérieure aux autres.

Nous gardons un silence perpétuel dans notre dortoir, ainsi qu'au chœur et dans les clôtures où sont les sépultures de nos mères ; tous ces lieux sont des lieux d'oraison. Notre règle nous oblige aussi au silence dans notre réfectoire, et surtout à la porte du monastère où il n'est jamais permis de parler. Lorsqu'il est nécessaire d'aller au parloir, soit pour répondre à ceux qui appellent, soit pour les affaires de la maison, soit pour les visites par-

ticulières, on n'y va jamais que trois ensemble, les deux portières par office, et une des huit mères discrètes : c'est ainsi que nous appelons celles qui gardent par semaine une des clefs du parloir. Hormis ces trois et la Supérieure, il n'est permis à aucune d'y entrer, ni même d'aborder la porte. Il est étroitement recommandé de ne parler jamais de tout ce qui se dit en ce lieu là, de peur d'introduire l'esprit de curiosité dans le monastère. Ce qui s'observe si régulièrement que le feu roi ayant séjourné deux jours à Béziers, quelque bruit que fasse et quelque mouvement que cause dans une si petite ville l'arrivée et la présence d'un si grand prince, la communauté ne le sût que par hasard, long-temps après.

Il n'y a que la première portière qui puisse parler à ceux du dehors; les deux autres ne sont avec elle que pour entendre, quand on est visitée par ses parents. Elle ne peut les entretenir sans avoir auparavant pris la permission de la Supérieure. Quand on demande d'autres religieuses, elle va prendre l'ordre sans avertir celles qu'on demande. Une de nos principales observances c'est d'éviter les visites autant qu'on peut. Il est permis de parler deux ou trois fois l'an tout au plus à ses parents. Depuis la Toussaint jusqu'à Noël, depuis quelques jours avant le Carême jusqu'à Pâques, le parloir est fermé et les visites sont interdites, et l'on n'a de commerce qu'autant que la nécessité des affaires de la maison oblige inévitablement d'en avoir. On a quelques égards pour des personnes étrangères ; mais celles de la ville ne parlent jamais à leurs parentes religieuses pendant tout ce temps : aussi ne s'y présentent-elles pas.

Les visites à la grille sont encore moins fréquentes que celles du parloir. On permet aux pères et aux mères

de nos sœurs de les y voir une ou deux fois tous les ans au plus, aux frères et sœurs une seule fois, aux autres qui ne sont pas si proches jamais.

C'est une mortification parmi nous d'être obligées d'aller à la gille. On fait ce qu'on peut pour éviter ou pour différer ces visites. La Supérieure en tout cas y est toujours présente. On y est toujours à deux genoux. La religieuse à qui l'on rend visite aborde avec le voile abattu et se prosterne. La Supérieure a soin de faire un mémoire de toutes les visites de la grille, pour en rendre compte au Supérieur une fois l'an.

Ce sont là les formes qui s'observent inviolablement dans cette maison. Aucun ecclésiastique ne peut aborder notre parloir par manière de visite, à moins qu'il ne montre par écrit la permission de Mgr l'Evêque, excepté ceux à qui leurs charges et leurs dignités donnent de droit ce privilége. Les religieux aussi, quelque près-parents qu'ils soient des religieuses, ne peuvent les voir ni leur parler, s'ils ne portent la permission de leur Supérieur ordinaire par écrit. Les Récolets mêmes n'ont pas en cela plus de privilége que les autres. Nous ne parlons pas même à ceux qui sont attachés à la conduite et au service de ce monastère, hormis la Supérieure et la portière pour les affaires de la maison. Il nous est seulement permis de parler à notre confesseur, soit pour la confession, soit pour la communion; et, c'est dans le confessionnal où, comme dans le parloir, on peut entendre et non pas voir ceux à qui on parle.

La chambre du confessional est toujours fermée à clef.; personne n'y peut entrer sans la permission de la Supérieure.

Lorsque le confesseur est obligé d'entrer dans le mo-

nastère pour confesser quelque malade, il est toujours revêtu de l'aube, de l'amict et de l'étole, suivi de son compagnon en surplis, et de quatre de nos mères qui l'accompagnent. Il n'entre jamais dans le monastère qu'en cette forme pour ses fonctions qui sont d'administrer les sacrements, d'aider les malades à bien mourir, afin que jusqu'à ses habits tout inspire le respect et la religion.

Pour les personnes séculières du service desquelles on ne peut se passer, soit hommes, soit femmes, lorsqu'elles entrent, la Supérieure et les portières les conduisent où le besoin les appelle. On sonne une cloche pour avertir les religieuses de se retirer, et d'éviter la rencontre de ceux qui viennent travailler aux bâtiments et aux jardins. Si on peut on les enferme dans le lieu de leur travail, sinon on se retire de tous les endroits qui peuvent être proches d'eux. Mais jamais on ne les aborde, et l'on ne passe devant eux que le voile abattu, en compagnie et en silence. Leur journée étant achevée, on les reconduit dehors en la même forme, et l'on avertit les religieuses qu'elles ont le droit d'aller par toute la maison. Il nous est défendu d'ouvrir jamais la porte du monastère avant le soleil levé, et après le soleil couché, sinon pour des accidents inévitables. Les médecins ne connaissent d'autre endroit de notre maison, que le droit chemin de la porte à l'infirmerie, et n'ont jamais d'autre entretien avec nous qu'un récit en peu de mots de l'état des malades. Nous gardons ainsi toutes les avenues de notre solitude, et nous regardons le monde comme un pays dont le commerce nous est interdit, parce qu'il nous serait mortel. Quand on est accoutumé à parler à Dieu, on n'a pas beaucoup de goût pour la conversation

des hommes. Aussi notre retraite ne nous fait pas de peine, et nous éprouvons dans nos prières de quelle utilité est l'éloignement de tous les objets et de toutes les idées du monde.

La Supérieure voit toutes les lettres qu'on reçoit dans le monastère, et celles que les religieuses envoient, excepté celles qui viennent de la part des supérieurs, et celles qu'on leur adresse. Les lettres mêmes de la Supérieure sont vues par deux mères discrètes qui en ont la charge. Il ne nous est permis de donner, ni de recevoir, ni d'avoir rien en particulier sans permission. Il y a des officières établies pour faire et pour conserver les habits, les voiles et le linge. Elles nous en fournissent dans le besoin, sans que nous nous en mettions en peine, et comme les religieuses se privent de tout, autant qu'elles peuvent, pour pratiquer la pauvreté, la Supérieure veille incessamment à tous leurs besoins pour exercer la charité.

Nos habits sont de grosse bure que nous portons nuit et jour, saines ou malades, et dans lesquels nous mourons. Nos manteaux sont de même étoffe que nos habits; nous les portons à la sainte communion, aux processions et aux actions où la communauté paraît devant les séculiers, comme à la vêture et à la profession de nos sœurs, et à leur enterrement. On est libre de s'en servir aussi par se garantir du froid. Nos tuniques ne sont pas si rudes que l habit, mais pourtant elles sont de laine; car nous ne portons du linge que dans les grandes maladies. Nous allons toujours pieds nus, avec des socques de bois, garnis de deux petites courroies d'environ deux travers de doigt.

Notre jeûne est perpétuel, hormis les Dimanches et le

jour de Noël. Mais parce qu'on a parmi nous une fort grande habitude du jeûne, c'est une espèce de mortification que de souper. Ce n'est pas que ce souper ne soit frugal, il consiste en une salade, un œuf et un peu de fruits, à quoi on ajoute quelque petit extraordinaire les jours de Pâques, de la Pentecôte et de Noël. On ne sert rien dans notre réfectoire qui ressente la délicatesse. Notre jeûne nous est beaucoup plus convenable, et Dieu donne plus de bénédiction aux légumes, aux herbes et aux racines qui font notre nourriture. Quoiqu'il en soit, on a grand soin que la sainte pauvreté paraisse partout, et que la vaisselle dont on se sert ne soit que de terre commune.

Pour les malades, dès qu'elles sont dans l'infirmerie, on s'applique à leur donner tous les soulagements qui peuvent contribuer à leur guérison. Outre les infirmières qui les assistent, les religieuses vont une fois le jour les visiter. On les console, on souffre avec elles, on n'oublie aucun office de charité. Lorsqu'il y en a quelqu'une proche de sa fin, toute la communauté est à genoux auprès de son lit, pour l'aider à bien mourir. On ne se lasse pas de prier pour elle. On lui parle de la mort sans craindre de l'effrayer, on se recommande à elle, on lui dit tout ce qu'on souhaite qu'elle demande pour nous quand Dieu lui aura fait miséricorde. On l'entretient de toutes ces choses, comme s'il s'agissait d'aller à la retraite de dix jours, et non pas de mourir. De leur côté les malades souffrent sons se plaindre, et se voient mourantes sans s'étonner; elles demandent des prières à toutes, et les secours qu'on donne aux morts. La communauté est touchée de l'état où elle les voit. Les unes leur promettent tout ce qu'elles feront de bien pendant six mois, les autres le fruit de leurs bonnes œuvres pour

une année, chacune selon son affection et le désir qu'elle a de consoler ces pauvres agonisantes. L'on s'acquitte ensuite exactement des promesses qu'on leur a faites, et souvent elles nous obtiennent aussi les grâces que nous leur avons demandées. On n'oublie rien de tout ce que la charité peut inspirer pour procurer le repos de leurs âmes. Nous allons toutes en procession pendant huit jours sur leur sépulture, y dire l'office des Morts. »

Cette sainte fille parle ensuite avec détails de la reconnaissance pour les bienfaiteurs, des prières qu'on fait pour le salut des âmes, des disciplines qu'on prend tous les Vendredis de l'année et du chapitre. Passant au travail manuel, elle continue :

« Lorsqu'il y a quelque travail extraordinaire, comme de serrer les provisions du monastère, de balayer, de travailler au jardin , toute la communauté s'y rend, même la supérieure. Il y a de quoi bénir Dieu de voir de bonnes mères vieillies dans les austérités de la religion, et que l'âge a toutes courbées, travailler avec autant d'ardeur que les jeunes qui tirent de ces exemples des motifs pour s'animer dans ces exercices pénibles. Ainsi les religieuses font tout le travail qu'elles peuvent dans le monastère, pour y employer le moins possible les personnes séculières. Comme nous n'avons jamais plus de quatre sœurs converses, quelque vieilles et infirmes qu'elles puissent être, et que nous n'en recevons d'autres que lorsque celles-là meurent, nous leur aidons selon nos forces, et cela sert à entretenir parmi nous l'esprit de charité et d'humilité. Elles assistent à nos oraisons, et quand elles sont malades, on les sert comme la supérieure même.

Quand les religieuses sont occupées dans le monastère, rien n'est si édifiant que de voir avec quelle affection elles vont et viennent au chœur, pour rendre leurs adorations au Saint-Sacrement ; ce saint lieu est comme le centre où elles cherchent leur repos. Elles ont là leur cœur, parce qu'elles y ont leur trésor. C'est là pour elles le chemin *de partout* ; dans les peines spirituelles ou corporelles, elles trouvent là à se délasser de ce qu'elles ont souffert, ou à se fortifier pour ce qu'elles ont à souffrir. Quoique la grille soit fermée, et qu'il y ait un rideau tiré, la foi perce tout, et malgré tous les obstacles on voit ce qu'on croit et ce qu'on aime.

Lorsque la grille est ouverte, on ne s'en approche que d'aussi loin qu'il faut pour ne pas voir les personnes séculières, ce qu'on évite autant qu'on peut. Il y en a plusieurs parmi nous qui ne connaissent personne dans le monde, ni homme , ni femme , non pas même leurs parents dont elles n'ont conservé aucune idée distincte ; et quoiqu'on puisse au travers du voile regarder et voir confusément les personnes devant lesquelles on est quelquefois obligé de paraître, on croirait commettre une hypocrisie, si, paraissant devant le monde avec le voile abattu, on se donnait la liberté de le regarder.

Il y a presque toujours quelques religieuses qui prient devant le Saint-Sacrement, surtout lorsqu'il est exposé dans les octaves de la Fête-Dieu et de notre mère sainte Claire, ou des Rois, dont nous célébrons la fête solennellement dans notre église Car alors il y a toujours quelques-unes de nos sœurs prosternées devant le Saint-Sacrement.

L'esprit de cette maison en général est un esprit de

désintéressement, de régularité et d'humiliation. On n'y pense ni à amasser, ni à acquérir ; on y reçoit des aumônes et l'on y en fait, et nous ne voudrions pas enrichir notre monastère par l'infraction de la moindre de nos règles.

On est si éloigné de l'ambition parmi nos sœurs qu'on n'a jamais fait l'une de nous supérieure qui n'ait été surprise, et qui n'ait cru qu'on faisait injustice aux autres. Il leur faut presque à toutes, quand elles sont appelées en charges, un commandement exprès pour les leur faire accepter. On en a vu s'évanouir, à la nouvelle de leur élection.

Pour l'esprit de régularité et de ferveur, il se conserve, grâces à Dieu, depuis l'établissement de la réforme, sans qu'il y ait eu ni diminution, ni interruption. Ce serait un grand scandale dans la communauté, si quelqu'une manquait par sa faute aux devoirs ordinaires. On s'y fait une habitude des saintes pratiques de la religion qui se rendent comme naturelles, et l'on y prend tant de plaisir qu'on ne saurait plus vivre autrement; ce que nous regardons comme un effet de la grâce de la vocation, car, nous voyons quelquefois de jeunes novices de quinze ans, d'une complexion délicate, et nourries délicatement dans le monde, embrasser avec ardeur toutes les austérités de ce monastère, souffrir toutes les rigueurs des hivers, voir sortir le sang de leurs pieds et de leurs mains sans s'étonner, et, comme si elles étaient devenues insensibles en prenant l'habit de sainte Claire, ne faire que rire de ces peines, et de celles qui veulent leur témoigner de la compassion. On a peine à les obli-

ger de se chauffer et de prendre quelque soulagement. On les voit se lever à minuit et se trouver au chœur des premières, sans savoir comme elles s'y sont rendues, étant encore à demi-endormies : ce qui donne de la joie et de la compassion tout ensemble. Il n'y a rien de si touchant que de voir ces filles innocentes porter le joug de Notre Seigneur avec tant de résolution et tant de ferveur, qu'elles ne quitteraient pas cet état pour des empires.

De même aussi voyons-nous de nos Mères, qui dans une extrême vieillesse, après soixante ans de profession, suivent encore toutes nos observances sans se relâcher, et meurent enfin sans avoir voulu prendre aucune dispense. La dernière ancienne que nous avons perdue, et qui avait près de quatre-vingts ans, pouvant à peine marcher, et n'étant presque plus en état de lire et de chanter l'Office divin, ne laissait pas de se trouver à toutes les heures et à toutes les actions de la communauté ; quelque instance qu'on lui fît pour l'obliger de ne pas se lever à minuit, on ne put jamais l'y faire résoudre. On la voyait au premier son de la cloche se traîner pour ainsi dire jusqu'au chœur, y prendre sa place, et réciter, tant de nuit que de jour, ce qu'elle pouvait de l'Office. Elle faisait de même dans tous nos autres exercices.

Je n'aurais jamais fait, mon très-cher frère, si je voulais rapporter tout ce qui se pratique dans cette sainte Maison. Je crois en avoir assez dit pour acquitter ma promesse et pour satisfaire à votre dévotion ; ce que j'ai fait assez confusément et sans ordre. Mais comme c'est à vous, et à vous seul que j'adresse cette petite relation, je crois que vous aurez la bonté d'excuser mes défauts.

J'ai eu d'abord quelque peine d'entrer dans un certain détail de notre vie, qui n'a rien que de commun pour nous, et qui peut être ennuyeux aux autres; mais j'ai cru que vous le souhaitiez ainsi, et j'ai plus consulté votre volonté que ma discrétion là-dessus. Pour tout le bien que j'ai dit de ce monastère, j'ai eu quelque pudeur d'en dire tant d'une maison et de personnes où je puis paraître intéressée; mais comme il y aurait de l'orgueil à louer ce que nous faisons de nous-mêmes, il y aurait de l'ingratitude à ne pas reconnaître les grâces que Dieu nous fait et qu'il nous a faites. Je n'ai rien dit qui ne soit très-véritable, et qui ne me soit très-connu; et quand chaque religieuse par humilité devrait me désavouer pour elle, elle serait obligée d'en convenir pour les autres.

Pour moi, mon très-cher frère, qui suis bien éloignée d'avoir leurs vertus, je vous confesse avec une très-grande sincérité, que c'est bien à ma grande confusion que j'ai écrit les saintes pratiques de cette maison, en comparant en moi-même ma tiédeur avec la sainteté des autres qui remplissent si exactement tous leurs devoirs, pendant que je perds le temps et les occasions de me perfectionner comme elles font. Cette pensée me fait souvent trembler devant Dieu, et m'aurait empêchée d'écrire cette relation, de peur de me rendre encore plus coupable en disant le bien que je ne fais pas, si j'étais en état de vous refuser quelque chose, et si je ne croyais que vous me ferez cette justice de me croire telle que je vous dis que je suis. Il n'est pas juste de paraître devant les hommes autres que nous sommes devant Dieu qui sait bien que je dis la vérité sur mon sujet. Ce qui doit

solliciter votre charité et votre zèle, et vous obliger à demander à Dieu pour moi que je puisse encore profiter du temps qui me reste pour commencer une nouvelle vie et me bien convertir à lui, comme je le désire de tout mon cœur. »

LIVRE DOUZIÈME.

L'ESPRIT DE COLETTE DANS QUELQUES UNES DE SES FILLES

OU

Notice sur la vie de quelques clarisses.

Colette s'est survécu par son esprit d'humilité et de mortification dans les maisons de la Réforme, nous venons de le voir. Mais les Saints ont une autre influence plus intime et plus profonde. Ils l'exercent sur nos pensées, sur nos sentiments, sur notre vie tout entière. Leurs pensées, conformes à celles de J.-C., deviennent la règle des nôtres. Leurs actions nous montrent la voie que nous devons suivre. L'esprit qui a inspiré leur conduite nous dit celui qui doit inspirer la nôtre. C'est de cette manière que chaque saint est un modèle vivant dont l'image et la ressemblance s'impriment en nous avec plus ou moins de perfection.

Nous n'aurions pas de la bienheureuse vierge de Corbie une idée complète, si nous ne l'étudions encore à ce dernier point de vue. Ce n'est pas qu'il nous soit possible de dire tout le bien que les leçons et les exemples de Colette ont produit dans les âmes, soit dans le secret du cloître, soit au milieu du monde. Il nous faudrait écrire la vie de tant de saintes religieuses dont les mé-

rites ne sont connus que de Dieu, ou de tant de personnes du monde que la vue de Colette a fait entrer dans la voie difficile de la pénitence.

Mais il est des âmes à qui Dieu a fait la grâce de retracer avec plus de fidélité la ressemblance de la Bienheureuse. Nous en choisirons quelques unes dont nous raconterons brièvement la sainte vie. Ces courtes notices, en nous montrant sous un nouvel aspect la gloire et l'influence de Colette, nous apprendront encore comment nous pourrons, à l'exemple de ses filles, travailler à imiter ses vertus.



I.

NOTICE SUR ANATOILE FRANÇOISE THOULIER (1).

Anatoile Françoise Thoulier vint au monde le 3 janvier 1645 à Mirbel, village de l'ancien baillage de Poligny. Son père s'appelait Pierre et sa mère Marguerite Thouverey. La famille des Thoulier était originaire de Poligny où elle était ancienne et très honorée. Elle possédait un riche domaine à Mirbel. La piété envers Dieu et la charité envers les pauvres, vertus héréditaires dans la famille des Thoulier, leur avaient acquis un surnom bien glorieux sous lequel on les désignait universellement : c'était celui de bons. Leur maison de Mirbel était l'asile le plus ordinaire des pauvres, des pèlerins et des religieux. La porte n'était jamais fermée à personne, et les domestiques avaient ordre de ne refuser l'aumône à qui que ce soit.

Ces vertus leur méritèrent l'estime de tous les gens de bien et attirèrent sur eux les bénédictions du ciel. Pierre Thoulier eut de son mariage avec la vertueuse Marguerite Thouverey quatre garçons et cinq filles qui s'efforcèrent tous de marcher sur les traces de leurs pieux parents. Anatoile, qui devait les surpasser tous par ses héroïques vertus, était la troisième des filles. Il s'en fallut peu qu'un funeste accident ne l'enlevât à sa mère avant même qu'elle eût reçu le baptême. Mais Dieu veillait sur elle pour la préserver de tout malheur. Elle fut baptisée dans l'église de Saint-André de Mirbel à

(1) Nous conservons le mot *Anatoile* mis pour *Anatolie*.

qui elle conserva, toute sa vie, une particulière reconnaissance du bienfait de la régénération. Ses parents, voyant dans la jeune Anatoile les plus heureuses dispositions, s'appliquèrent avec un grand soin à les développer par une éducation chrétienne. Sa pieuse mère surtout lui inspira, dès les premières années, un profond sentiment de respect pour la sainte présence de Dieu. Ces impressions ne s'effacèrent jamais; nous verrons plus tard que ce fut un des caractères distinctifs de la piété d'Anatoile.

A l'âge de huit ans, la sainte enfant fut envoyée avec une de ses sœurs au monastère des Ursulines de Poligny. Elle y demeura pensionnaire pendaut quatre ans. Elle s'y fortifia dans les dispositions qu'elle avait pour la vertu. Le goût qu'elle avait pour la vie religieuse, et le désir qu'elle conçut de mener une vie austère et pénitente dans un monastère lui firent dès-lors porter sa vue sur celui des clarisses de la réforme de sainte Colette établi dans la même ville.

Quand elle se fut fortifiée dans ce choix, elle songea, malgré sa jeunesse et la délicatesse de son tempérament, à s'exercer aux rigueurs de la pénitence. Ayant trouvé dans la même maison une de ses parentes qui se destinait aussi à l'état religieux(1), la jeune Anatoile lui inspira le goût qu'elle avait elle-même pour les croix et les austérités. Elles se rendaient ensemble dans des lieux écartés et obscurs où elles prenaient rudement la discipline. Au sortir de là Anatoile paraissait dans les récréations et s'y amusait comme ses compa-

(1) A. N. Renaudot qui a été religieuse à Orgelet et qui a donné la déclaration des faits de sa connaissance.

gnes. Elle se montrait extrêmement docile et reconnaissante à l'égard de ses maîtresses. La modestie, la déférence, la patience brillaient dans ses rapports avec toutes les autres personnes. Le désir qu'elle avait de se consacrer au Seigneur parmi les Clarisses paraissait dans son extérieur réservé et dans toutes ses actions qu'elle s'efforçait de faire en union avec J.-C. crucifié.

Ses parents la rappelèrent à la maison paternelle lorsquelle n'avait encore que douze ans. Pendant les cinq années qu'elle y demeura jusqu'à l'époque de son entrée en religion, elle se livra plus que jamais aux exercices de la piété et à la pratique des plus solides vortus. Elle voulait assurer sa vocation par une fidèle correspondance à la grâce. Elle était docile et obéissante à ses parents, humble, modeste, douce, complaisante pour ses frères et ses sœurs. Aussi son père et sa mère avaient pour elle une prédilection toute chrétienne qui prenait sa source dans les vertus que pratiquait Anatoile; ses frères et ses sœurs la regardaient comme l'ange de la maison; jamais ils n'auraient osé contester encore moins se quereller avec elle; les domestiques ne l'aimaient pas moins à cause de son affabilité, de ses manières douces, de la bonté de son cœur, de son empressement à excuser leurs défauts auprès de ses parents.

Elle faisait ses délices de la prière et de la vie cachée, usant de pieuses adresses pour laisser ignorer à ses parents ses pratiques de piété. Il y avait dans leur jardin un vieux tronc d'arbre renversé; elle s'en fit un oratoire. C'était là que, cachée à tous les regards, elle passait plusieurs heures à méditer et à prier. S'il arrivait qu'on lui demandât d'où elle venait, je viens, répon-

dait-elle, de passer mon temps dans le verger. Temps saintement passé qui lui obtint dès lors à un haut degré le don d'oraison, et plusieurs faveurs célestes.

L'esprit d'oraison et de pénitence sont ordinairement réunis dans les âmes saintes. La jeune Anatoile joignait les austérités et les mortifications volontaires à ses oraisons. Elle supportait sans se plaindre les incommodités des saisons, les évènements fâcheux que la Providence permet pour nous éprouver. Elle savait mortifier ses désirs, s'étudiant à se retrancher ce qui était le plus de son goût. Elle ne se contentait pas de ne laisser échapper aucune occasion de souffrir qnelque chose pour Celui qui a tant souffert pour nous, elle prenait encore plusieurs fois par jour la discipline. Elle s'excitait à la pratique de la mortification par la considération des douleurs de la Sainte Vierge pour laquelle Dieu lui avait inspiré, dès ses plus jeunes années, la dévotion la plus tendre. Elle se proposait aussi d'imiter saint André, patron du lieu de sa naissance.

Ces vertus, dont la réputation s'était déjà répandue au loin, firent demander la main d'Anatoile. Mais son choix était fait depuis longtemps. Elle déclara nettement qu'elle était résolue de consacrer à Dieu sa virginité chez les Clarisses de Poligny. Malgré leur piété, ses parents ne purent s'abstenir de faire bien des difficultés. Ils comprirent l'étendue du sacrifice que Dieu leur demandait. Mais vainement ils représentèrent à leur fille chérie les austérités qui sont en usage chez les Clarisses, la délicatesse de son tempérament, la douleur qu'ils en éprouvaient eux-mêmes, rien ne fut capable d'arrêter la vivacité de ses désirs et son inébranlable résolution d'aller où Dieu l'appelait.

Elle était dans sa dix-septième année lorsqu'elle vint se présenter à l'abbesse et aux religieuses de sainte Claire. Elles la reçurent avec joie ; elles firent cependant quelques difficultés de l'accepter si jeune parce que d'après leurs constitutions, on ne peut faire profession parmi elles qu'à l'âge de dix-huit ans accomplis. Mais la vertueuse fille, qui ne souhaitait rien tant que de se dérober au monde et d'embrasser la croix, fit de si touchantes sollicitations qu'on l'admit à prendre l'habit avant sa quinzième année. Elle le reçut le 18 Octobre 1661, jour de la fête de saint Luc, après s'y être préparée par de ferventes prières et par une confession générale. Elle y prit le nom d'Anatoile-Françoise et resta quinze mois novice jusqu'à sa dix-huitième année accomplie.

Pendant ces quinze mois de probation, la fervente novice se distingua principalement par un véritable esprit d'abnégation et par un grand amour de la croix. Elle ajouta aux exercices ordinaires de la communauté et aux austérités de la réforme beaucoup de mortifications volontaires. Elles prenait la discipline jusqu'au sang ; on trouva plusieurs fois sur les murs et sur les planchers les traces des saintes rigueurs qu'elle exerçait sur son corps Dieu mit à l'épreuve la vérité des sentiments profondément humbles qui lui inspiraient ces actes de mortification. Plusieurs de ses sœurs s'imaginèrent qu'elle traitait ainsi son corps pour surmonter des tentations contre la pureté. Elle l'apprit et ne voulut pas les désabuser, cherchant à passer pour la religieuse qui avait le plus de faiblessse. Le même esprit d'humilité profonde uni à la mortification parut dans une autre circonstance. Elle se sentait naturel-

lement un grand éloignement pour une certaine religieuse. Elle entreprit de surmonter sa répugnance. Pour cela, elle ne se contenta pas d'avoir recours à la prière, elle se rendit assidue auprès de cette sœur, lui témoigna toutes sortes d'amitié, lui rendit le plus de services qu'elle put. Elle s'avança jusqu'à lui communiquer les faiblesses qu'elle croyait apercevoir en elle-même. Comme la répugnance durait toujours, malgré ses efforts et ses combats, elle apporta un soin plus persévérant à prodiguer ses bons offices dans l'intention de se mortifier et de se vaincre. Mais la communauté interpréta sa conduite d'une toute autre manière. On crut que sœur Anatoile était plus attachée à cette religieuse qu'aux autres ; on regarda ces témoignages extérieurs et cet empressement comme les fruits dangereux d'une affection trop naturelle dont on crut devoir prévenir les suites. Ses supérieures mêmes, partageant cette manière de voir, ne lui ménagèrent pas les observations humiliantes, les réprimandes amères. La vertueuse novice ravie de ce que l'on s'arrêtait aux apparences, et de ce que la mortification réelle à laquelle elle se soumettait restait ignorée, demeurait dans le silence, sans se mettre en peine de découvrir les véritables causes de sa conduite.

Ce n'est là qu'une des nombreuses circonstances dans lesquelles elle fit usage d'une adresse merveilleuse pour envelopper ses actions les plus parfaites et quelquefois les plus héroïques sous des dehors de faiblesse. Elle aimait les souffrances et les opprobres comme on aime dans le monde le plaisir et l'honneur. Aussi recherchait-elle avec empressement tout ce qui pouvait lui attirer du mépris. C'était pour elle un vrai bonheur.

Elle arriva à la fin de son temps de probation. Les préventions que ces prétendues fautes avaient fait naître rendaient fort incertaine sa réception à l'émission des vœux. Il n'y a pas de doute qu'elle aurait volontiers subi cette humiliation si elle avait pu la concilier avec le sacrifice perpétuel qu'elle voulait faire à Dieu de sa virginité dans la maison des Clarisses. Elle recourut au Père des lumières et au Maitre des cœurs pour obtenir de sa miséricorde la grâce d'être admise à consommer son sacrifice. Tous les suffrages se réunirent, en effet, en sa faveur. On a pensé depuis que c'était le résultat de la protection spéciale du Seigneur sur elle, puisqu'on a assuré que de cent novices en qui on aurait reconnu les faiblesses qu'on croyait apercevoir en elle, aucune n'eût été admise à la profession.

Elle fit ses vœux, le 3 Janvier de l'année 1663, après s'y être préparée par une retraite de dix jours pendant laquelle l'Esprit Saint lui découvrit l'excellence des humiliations et des souffrances.

Dès ce moment, elle se crut obligée d'ajouter encore à ses austérités, de donner plus de temps à l'oraison, d'embrasser plus étroitement la croix de Jésus-Christ. Elle se proposa pour modèle saint Pierre d'Alcantara, religieux de l'ordre de saint François, et les illustres saintes, Thérèse et Catherine de Sienne.

Les premiers jours qui suivirent sa profession furent pleins de suavité intérieure. Elle n'éprouvait plus aucune douleur, aucune peine. D'autres eussent été heureuses de ces faveurs du céleste Epoux. En véritable amante de la croix Anatoile supplia Notre Seigneur de ne pas la priver du bonheur de souffrir beaucoup pour lui. Elle avait coutume de dire que c'était aimer bien

faiblement les souffrances que de se contenter de les désirer sans souffrir en effet.

Aussi, on peut à peine croire ce que cette imitatrice de saint Pierre d'Alcantara et de sainte Thérèse faisait pour souffrir et pour s'humilier. Les austérités de la Réforme paraissent quelquefois excessives, il faut toute la ferveur et tout le courage que sainte Colette a inspiré à ses filles pour en supporter la rigueur et la continuité. Anatoile les pratiqua toutes non seulement sans adoucissement et sans réserve, mais encore elle en ajouta beaucoup d'autres. Elle couchait ordinairement sur des ais et dormait au plus deux heures par nuit. Elle eut beaucoup de peine à vaincre le sommeil. C'était une raison pour elle de lui faire une plus rude guerre d'autant plus, disait-elle, qu'il la privait de la présence de Dieu. Pour le vaincre, elle se levait neuf fois chaque nuit lorsqu'elle était sur le point de s'endormir, adressant de ferventes prières à Dieu et invoquant les saints pour obtenir de demeurer victorieuse. La maîtresse des novices, Humberte Danod, a écrit d'elle qu'en 1670 elle ne dormait presque plus et qu'elle passait des nuits entières sans dormir.

La chaîne du puits du monastère s'étant rompue, elle s'empara de l'un des bouts et s'en serra les reins si étroitement pendant trois semaines sans interruption, que la chaîne s'enfonça dans le vif de la chair et lui fit endurer les plus cruelles douleurs. La discipline dont elle se servait journellement était hérissée et traversée de plusieurs grosses épingles recourbées avec lesquelles elle se déchirait impitoyablement et couvrait son corps de plaies. Pour se faire une idée des douleurs qu'elle devait en éprouver, il faut se rappeler que les Clarisses de

la Réforme ne font pas usage de linge ; elles sont vêtues d'une étoffe très-rude et grossière. Le vêtement d'Anatoile lui servait à entretenir ses plaies et à les rendre plus douloureuses. Les religieuses qui en virent les cicatrices pendant ses maladies et après sa mort, furent étonnées de les trouver si larges et si profondes.

Anatoile avoit beaucoup d'autres moyens de se mortifier. Si elle était assise, elle ne s'appuyait ni contre le dossier de la chaise, ni contre la muraille ; si elle se chauffait, ce n'était jamais qu'à demi et afin do joindre à la douleur du froid le sentiment plus vif de la privation de la chaleur. Sur la fin de sa vie, elle était brûlée par l'ardeur de la fièvre, un peu d'eau l'aurait rafraîchie, elle aima mieux s'en priver. Pendant l'hiver on l'aperçut plusieurs fois qui enfonçait ses pieds nus dans la neige où elle les tenait longtemps. Ces austérités paraîtraient excessives ou inconsidérées si l'on ne savait que plusieurs saints en ont pratiqué de semblables, et que l'esprit de Dieu conduit quelquefois des âmes privilégiées par des voies extraordinaires.

Ce qui donnait surtout du prix aux souffrances volontaires d'Anatoile, c'était l'adresse merveilleuse qu'elle avait à les cacher. Elle souffrait tout sans qu'un seul mot de plainte, un seul soupir s'échappât de ses lèvres. Elle ne put tellement faire cependant qu'on ne découvrît à la fin avec qu'elle industrie elle se privait des satisfactions les plus nécessaires et les plus communes. C'était pour elle une grande humiliation de se voir découverte, mais elle redoublait alors d'attention afin de donner le change à ses sœurs, et de faire accepter pour des actions ordinaires ce qui était inspiré par le plus pur esprit d'humilité et de pénitence.

La croix de Jésus-Christ était le livre où elle trouvait ces divins enseignements et le courage dont elle avait besoin pour les suivre. Sa dévotion pour la croix était tendre et affectueuse. Elle ne portait pas seulement dans son cœur ou sur sa poitrine ce signe béni de notre salut; elle ne pouvait demeurer dans un lieu où elle n'en voyait pas l'image. Si cela se présentait, elle faisait elle-même une croix qu'elle attachait dévotement à la muraille. C'est pour cela qu'elle avait une dévotion particulière à saint André. Elle portait envie, disait-elle, à ce saint Apôtre, parce qu'il avait eu le bonheur de mourir sur la croix.

Elle obtint par son glorieux patron des faveurs signalées, comme elle l'a déclaré elle-même à sa maîtresse des novices et à quelques autres religieuses. Une fois, il lui apparut en songe. Il lui sembla que l'Apôtre la conduisait dans un jardin et qu'il lui disait : Je vous ai amenée dans le Jardin des oliviers, je vous y laisse, restez-y. Depuis ce temps, elle faisait de fréquentes méditations sur les mystères du Sauveur qui s'accomplirent dans ce Jardin de douleurs. Elle les faisait sans peine, sans sécheresse, sans ennui, tandis qu'elle éprouvait souvent le contraire lorsqu'elle s'appliquait a méditer sur d'autres mystères.

L'ardeur qu'Anatoile avait de se rendre conforme à son divin Epoux souffrant, suffisait bien pour la porter à crucifier en mille manières son esprit et son corps. Cette ardeur était augmentée encore par le désir qu'elle avait de satisfaire à la justice divine pour ses propres fautes et pour les péchés des autres. Ce désir était immense dans son cœur. Plusieurs fois, elle se chargea de pénitences rigoureuses pour expier les fautes de ses

sœurs, ou des péchés qu'elle n'avait pas commis. Une sorte d'excès l'animait même en ce point. Elle portait une telle haine au péché que, par respect pour la justice divine outragée, elle allait jusqu'à regretter l'empressement des pécheurs à profiter des indulgences que l'Eglise accorde à ses enfants. Elle aurait voulu qu'on ne s'empressât pas moins de satisfaire à la justice divine.

On pourrait croire d'après cela qu'elle montrait pour les autres la sévérité dont elle usait pour elle-même. Loin de là, elle était pleine de modestie et d'affabilité. Sa conversation était douce, réservée, enjouée même. Ses sœurs recherchaient sa compagnie. On ne s'ennuyait jamais avec elle. Son naturel heureux, son caractère complaisant, son esprit vif et agréable, son jugement solide et par dessus tout sa haute vertu qu'on savait cachée sous une humilité profonde attirait tout le monde autour d'elle. Elle voyait en cela des moyens de manifester sa charité et d'aider au salut des âmes.

Cette dernière pensée l'occupait presqu'autant que le soin même de sa propre perfection. Elle lui fit entreprendre beaucoup de saintes pratiques. L'une de ses plus grandes satisfactions, quand elle fut dans l'office d'assistante de la portière, était de pouvoir donner l'aumône aux pauvres. Autant qu'elle le pouvait, elle accompagnait l'aumône matérielle de l'aumône plus précieuse de quelques paroles de salut. Cet esprit de charité lui inspirait de prier pour tous les pécheurs. Elle s'offrait comme une victime d'expiation. Les âmes du purgatoire avait aussi une grande part dans ses prières. Elle récita pour elles, tous les jours pendant longtemps, l'office des morts à neuf psaumes et à neuf leçons. Une des portières avait été priée de l'avertir toutes les fois qu'elle

apprendrait la mort de quelque personne, afin qu'elle pût réciter l'office pour le salut de son âme. A plus forte raison priait-elle pour ses sœurs. Il semblait qu'elle se fût chargée devant Dieu de tous leurs besoins spirituels et temporels. Elle recommandait sans cesse leur salut à la divine miséricorde. Après leur mort elle ne les oubliait jamais dans ses oraisons, encore moins dans ses communions. Elle s'employait avec le même dévouement à leur rendre tous les services temporels qui étaient en son pouvoir. Elles les aidait dans leur office, elle les servait avec amour comme si elle eût été la servante de la dernière d'entre elles.

Cette pensée d'humilité était profondément dans son cœur. Il lui paraissait très-naturel qu'elle fût la servante de toutes ses sœurs quand elle voyait que Jésus-Christ son divin Epoux s'était anéanti lui-même en prenant la forme d'esclave, par amour pour tous les hommes. L'humilité paraissait en elle une vertu de tempérament. Elle avait une véritable soif de passer pour la dernière et pour la plus imparfaite des religieuses. Elle n'en demeura pas là. Elle souhaitait de tout son cœur d'être regardée comme un extravagante et même d'avoir part aux opprobres des personnes que la justice humaine déshonore pour leurs crimes. Il lui semblait que Dieu lui avait dit qu'il exigeait d'elle qu'elle travaillât à se rendre semblable à la fourmi qui monte contre les murs et arrive au haut d'un édifice sans être aperçue. S'humilier sans cesse, arriver à l'humilité solide par les humiliations et par l'abjection pratique qu'elle faisait d'elle-même et dans laquelle elle voulait qu'on la laissât, fut une des constantes aspirations de son cœur. Si quelqu'un témoignait de l'estime pour

sa personne ou pour sa vertu, elle n'était pas contente qu'elle ne fût parvenue par mille industries pieuses à faire croire tout le contraire. Elle avait pour cela une tendre dévotion à sainte Théodore qu'elle honorait spécialement, parce que cette admirable sainte avait vécu dans le mépris et l'abjection. En pensant à l'amour de Notre-Seigneur pour les hommes et à l'ingratitude qu'on lui témoigne elle ne pouvait retenir l'abondance de ses larmes. Mais elle prenait occasion d'un avis qu'on aurait pu lui donner ou d'un manquement qu'on pouvait supposer, pour laisser croire que ses larmes n'avaient peut-être d'autre cause qu'une extrême susceptibilité. Un jour on vint recommander à ses prières un jeune homme qui devait mourir sur le gibet mais qui ne pouvait se résoudre à faire le sacrifice de sa vie. Elle en fut tout étonnée parcequ'elle ne trouvait rien de plus glorieux que de mourir comme Jésus-Christ sur un gibet ; elle ne pouvait s'expliquer comment tout le monde ne pensait pas ainsi.

Pendant que son corps s'affaiblissait par les saintes rigueurs de la mortification, et que son esprit se dépouillait de tout sentiment d'amour propre dans la pratique d'une humilité profonde, son cœur, plus libre, cherchait Dieu avec un parfait amour. Elle ne comprenait pas que les hommes pussent rechercher, désirer autre chose que Dieu. Ses plus grandes douleurs ne venaient pas de ce qu'elle souffrait dans son corps, mais de la pensée que Dieu n'était pas aimé et qu'on l'offensait. Elle en versait des larmes abondantes. Cet amour était vraiment dans son cœur un feu qui la consumait. Elle n'en pouvait supporter les ardeurs. Elle devait habituellement, l'hiver comme l'été, laisser les fenêtres de sa

chambre ouvertes pour respirer plus librement. Elle aimait à voir partout des symboles de l'amour divin pour les hommes et ceux de l'amour d'une âme fidèle pour Dieu. Quand elle le pouvait, elle se dérobait aux récréations ordinaires pour se retirer à l'écart et donner un libre cours à ses larmes. Elle souhaitait passionnément d'être délivrée de son corps pour être réunie à son divin époux. La mort que nous craignons tant était pour elle l'objet de ses plus ardents désirs, parce-qu'elle devait la mettre en possession de son Dieu. La vie ne lui paraissait supportable qu'autant qu'on pouvait y accomplir la volonté de Dieu et y souffrir pour J.-C. Son amour était si pur et si désintéressé qu'en une rencontre elle dit ingénuement à l'une de ses sœurs qui s'entretenait avec elle du salut, qu'elle laissait à Dieu le soin du sien et que pourvu qu'elle ne fût point privée de son amour et de sa grâce, elle aimerait autant être en enfer qu'en paradis, si, d'ailleurs, il y allait de la gloire de Dieu. Aimer Dieu et lui être uni, c'était l'unique nécessaire que l'heureuse Anatoile désirait d'acquérir.

Elle alimentait le feu de son amour par la prière et par de saints exercices de dévotion. Chaque jour elle récitait une prière en l'honneur de la Sainte Trinité ; elle aimait à méditer sur cet imcompréhensible mystère. Elle communiait souvent et avec des sentiments de foi, de respect et d'amour extraordinaires. Elle ne levait jamais les yeux pour regarder la sainte Hostie, tant était grand le respect avec lequel elle s'approchait de Notre-Seigneur. Elle récitait l'office divin avec une piété qu'on peut appeler angélique. Elle désapprouvait qu'on se dispensât d'y assister sous prétexte d'occupations même né-

cessaires. Elle disait que, quand on s'est relâché sur ce point, il survenait le lendemain d'autres occupations qu'on regardait aussi comme indispensables, et qu'ainsi on laissait peu à peu ralentir la ferveur qu'on devait apporter au service de Dieu. On ne pouvait rien ajouter à la dévotion qu'elle avait à la sainte Vierge. Son nom était presque toujours dans sa bouche. Elle en parlait avec effusion de cœur. Elle récitait chaque jour le petit office composé en son honneur et le *Stabat*. Chaque Dimanche, elle y ajoutait la récitation du Rosaire. Elle honorait plus spécialement la Sainte Vierge dans le mystère de l'Annonciation. Sa satisfaction éclatait quand elle pouvait elle-même sonner l'*Angelus*, honneur qu'on lui cédait volontiers. Elle adressait souvent à Marie cette touchante invocation : O la plus grande de toutes, ayez pitié de la moindre. Elle avait aussi une dévotion particulière envers saint Joseph et envers saint Charles de qui on pense qu'elle a reçu des marques d'une protection spéciale.

Tant de vertus et de pratiques saintes, qui montraient dans la sœur Anatoile une âme uniquement occupée de Dieu, ne demeurèrent pas sans récompense et sans faveurs extraordinaires du côté de Dieu. On ne peut pas ne pas mettre de ce nombre son amour singulier du mépris et des souffrances, sa patience héroïque dans les infirmités, ses transports, ses extases, ses communications intimes avec Dieu, le don du discernement des esprits, et les prédictions qu'on lui attribue. Elle avait une connaissance singulière du mystère de la Sainte-Trinité, de l'Incarnation, de la Sainte-Eucharistie. Quand elle parlait de la nature de notre union avec Jésus-Christ dans la communion, ou de la nature de notre union avec Dieu

dans le ciel, elle le faisait en termes ineffables. Quelquefois elle avait sur certaines vérités pratiques des lumières qui les lui faisaient contempler avec amour pendant des mois entiers. L'aveuglement des hommes qui oublient les intérêts du ciel pour les vanités de ce monde l'affectait surtout profondément. D'autres fois elle voyait avec une lumière aussi vive combien est rigoureux le châtiment des âmes qui négligent de s'avancer dans la perfection. Dans ces moments elle ne pouvait exprimer ce qu'elle pensait de l'excellence de la sainte pauvreté. Elle la regardait comme la gardienne de la perfection des filles de sainte Claire. Elle ne la faisait pas consister seulement dans le dépouillement extérieur des biens de la terre, mais dans ce dépouillement intérieur de toute affection pour ce qui est périssable. Elle voulait que, dans cet esprit de pauvreté, les religieuses travaillassent et employassent utilement leur temps. Elle condamnait néanmoins la trop grande ou la trop longue application, parce qu'elle détourne de Dieu. Pour elle, elle ne travaillait jamais qu'en arrêtant, avec douceur et de temps en temps, ses regards sur l'image de Jésus crucifié. Elle désirait qu'on évitât, autant que possible, la fréquentation du parloir, à cause de la dissipation que les personnes du monde les plus saintes apportent dans les monastères. Une simple notice ne nous permet pas de rapporter ce qu'elle pensait sur la manière d'administrer une maison, sur la responsabilité des supérieures, sur la manière de distinguer les inspirations qui viennent de la nature ou du démon de celles qui viennent de l'Esprit-Saint, sur la nécessité de se proposer toujours des intentions surnaturelles, sur le mérite de l'obéissance, sur le bonheur et l'excellence de la

conformité à la volonté de Dieu. Mais ses pensées portaient la marque certaine de la source divine à laquelle elle les avait puisées.

A ces lumières intérieures Notre Seigneur daigna souvent ajouter des marques extérieures de sa prédilection pour Anatoile. On assure que les oiseaux rendaient hommage à sa sainteté, en entrant familièrement dans sa cellule, en s'approchant d'elle, et en se laissant prendre ou toucher. Anatoile ayant changé trois fois de cellules, les oiseaux ne retournèrent plus à celle qu'elle avait quittée, mais ils fréquentèrent celle qu'elle occupait.

Il était juste qu'Anatoile, favorisée de tant de grâces, fût éprouvée par les tentations. Dieu permit qu'elle en éprouvât de grandes. Elle avait beaucoup de confiance en une de ses sœurs, nommée Françoise Dunod. La maîtresse des novices étant morte, Françoise Dunod fut chargée de remplir cet office important. La nuit même de l'élection, il prit à Anatoile une si grande crainte de sa maîtresse future qu'on ne peut l'exprimer. Elle se serait volontiers jetée dans les flammes ou dans un précipice, plutôt que de s'exposer à sa rencontre. C'était un supplice que de penser qu'il lui fallait assister à l'instruction qu'elle faisait. Elle demeurait jusqu'à trois heures dans sa cellule, étendue par terre dans la terrible appréhension qu'elle éprouvait. Elle surmonta cette tentation par la prière et par la résolution courageuse qu'elle prit et qu'elle exécuta d'aller trouver sa maîtresse pour lui ouvrir son cœur toutes les fois qu'elle sentait cette répugnance. Elle éprouva plusieurs autres tentations contre la foi, contre la présence réelle de Notre Seigneur, contre la justice des jugements de

Dieu, ou contre d'autres vérités chrétiennes. Elle se servait, pour les vaincre, de ses trois armes habituelles, la prière, l'humilité, les larmes de la pénitence. Dans les temps de trouble, elle prenait son crucifix entre ses mains, le baignait de ses pleurs, et ne quittait point ce divin objet qu'il n'eût rendu le calme à son âme.

La vie pénitente de notre sainte religieuse, ses austérités, ses combats, ses efforts continuels ne purent manquer d'altérer sa santé. Elle tomba malade au mois de Juillet 1667. Sa maladie la réduisit à l'extrémité et lui causa des douleurs très-aigües. Elle les supportait avec une patience admirable, parce qu'elle y voyait un moyen de se rendre plus conforme à Jésus-Christ souffrant. Le sentiment de ses douleurs ne l'empêchait pas de continuer l'exercice des autres vertus qu'elle avait coutume de pratiquer. Le danger devint assez grand pour qu'elle désirât de recevoir les derniers sacrements. Elle ne pouvait contenir, pendant qu'on les lui administrait, les expressions de son amour. Elle fit fondre en larmes toutes ses sœurs réunies autour de son lit, en leur parlant de la vie intérieure et du bonheur de ceux qui prennent part à la croix de Jésus.

A cette maladie en succéda une seconde en 1669. Elle en soutint la violence avec autant de patience et de courage qu'elle avait soutenu la première, et sans qu'il lui échappât la moindre plainte. Plus elle souffrait, plus elle était heureuse. Elle reçut une seconde fois les derniers sacrements ; mais son heure n'était pas encore venue. Cependant elle ne recouvra jamais une santé parfaite. Depuis ce moment elle ne fit plus que languir.

Ce fut dans l'intervalle de sa première maladie à une troisième qui termina ses jours, qu'elle écrivit à la vé-

nérable Mère Humberte Dunod, la maîtresse du noviciat, les vingt-trois lettres que celle-ci nous a conservées. Elle y découvre à sa maîtresse l'intérieur de son âme, et la conduite de Dieu à son égard. Elle ne se détermina que par obéissance à ce grand sacrifice qu'on demandait à son humilité. Ses lettres annoncent une âme absorbée en Dieu et qui ne vit plus que pour lui. Elles ont un tour aisé, naturel et simple. L'ardent amour d'Anatoile pour Notre Seigneur y est peint avec une grande effusion de cœur, et les traits de la plus tendre dévotion. On y trouve à chaque ligne des témoignages de son entière conformité à la volonté de Dieu, de son détachement absolu des créatures, de son amour des souffrances. Elle n'y dissimule pas les faiblesses qu'elle croyait voir en elle. Elle y parle de ses tentations et des sécheresses par lesquelles elle était souvent éprouvée. Quoique l'obéissance la forçât à écrire, elle exprime souvent la crainte de tomber dans l'illusion, elle prie qu'on examine sévèrement si ce qu'elle éprouvait venait de Dieu. Elle regarde comme rien ce qu'elle peut dire. Cette soumission et cette humilité sont les plus sures garanties de la nature de l'esprit qui agissait en elle.

Le temps approchait auquel Dieu devait la récompenser de sa fidélité à son service. On pense que Notre-Seigneur lui en donna connaissance d'avance, car, dès le 22 Juillet 1670, elle déclara en termes clairs à sa compagne d'office qu'il était arrêté qu'elle mourrait vers le milieu de sa vingt-septième année. Dans une de ses lettres du 23 Avril 1671 elle parle de sa mort comme prochaine. Elle a donné plusieurs autres témoignages de

la connaissance qu'elle avait du temps où elle devait aller rejoindre son divin époux.

Le 17 Avril sur le soir, lundi de Pâques de l'année 1672, elle se trouva indisposée. Dès le lendemain elle fut saisie d'une fièvre brûlante qui enleva bientôt tout espoir de guérison.

Dans le cours de cette maladie, qui ne dura que douze jours, on vit éclater toutes les vertus qu'elle avait pratiquées. Elle commença par faire à Dieu le sacrifice de sa vie avec le plus d'amour qu'il lui fut possible. La mort lui apparaissait comme une expiation pour ses péchés et comme la condition nécessaire pour entrer dans le ciel. Ce double sentiment lui inspira un ardent désir de mourir en union avec Jésus-Christ, et une vive reconnaissance pour le bonheur d'être bientôt délivrée de la prison de son corps. Malgré la vivacité des souffrances qu'elle éprouvait, pas un mot de plainte ne s'échappa de ses lèvres. Elle regardait amoureusement son crucifix, aussitôt le bonheur intérieur qu'elle éprouvait de souffrir à l'imitation de son divin Maître s'exprimait dans les traits de sa figure. Trois jours à peine s'étaient écoulés depuis le commencement de sa maladie qu'on la crut réduite à l'extrémité.

Elle reçut l'absolution avec les sentiments de la plus profonde humilité. Elle demanda pardon à Dieu « avec une voix si douce et des termes si sublimes et dévots qu'ils auraient ému les marbres. » Elle s'écriait, ce sont ses propres paroles qu'on a recueillies : ô Père céleste, ne détournez pas les yeux de votre miséricorde de dessus votre servante. O mon Dieu embrasez-moi de vos feux et que point d'autre ne me consume. O puissante Marie, la plus grande de toutes ayez pitié de la moin-

dre. Le zèle dont elle brûlait lui faisait oublier ses douleurs, pour s'occuper plus que jamais du salut des âmes. Elle offrait des prières ferventes pour le souverain Pontife, pour les évêques, pour les maisons religieuses, pour les bienfaiteurs de la communauté, pour les ennemis de l'Eglise, pour les pécheurs. Elle aurait voulu mourir mille fois pour que Dieu répandît partout les bienfaits de sa miséricorde. Pendant qu'elle abandonnait son cœur à la ferveur de ses oraisons jaculatoires, la mère-maîtresse s'approcha d'elle et lui demanda de laisser quelque instruction pour la communauté. « Il faut, dit-elle, aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de toutes ses forces. » Comme on lui demandait encore ce qu'il fallait faire pour aimer Dieu de cette façon, elle répondit qu'il faut parfaitement se haïr soi-même; Dieu aime, ajouta-t-elle, à se communiqner aux âmes, mais il faut un cœur humble et bien disposé. La Sainte Vierge était sa consolation. Elle s'entretenait avec elle comme un enfant avec sa mère. On lui entendit souvent répéter ces paroles où elle se peint tout entière : « ô souveraine Marie, ayez pitié de moi. Ayez pitié de cette misérable créature qui se recommande à vous. O ma Souveraine, montrez votre pouvoir, achevez ce que vous avez commencé. Je vous recommande tout l'Ordre et particulièrement le monastère de Poligny. O Souveraine maîtresse, belle fleur du mont Carmel, ayez pitié de moi, ayez pitié de nous tous ; nous nous mettons sous votre conduite et sous votre protection. O Marie, j'espère en vous contre toute espérance. » En disant ces mots elle regardait une image de la Sainte Vierge qu'elle avait fait placer au pied de son lit.

La maladie n'augmenta pas comme on le craignait;

un mieux se manifesta même dans l'état d'Anatoile. Ce n'était sans doute que pour la rendre capable de supporter les cruelles douleurs qui lui étaient encore réservées. Si l'on s'en rapporte aux mémoires écrits par des témoins oculaires sur la vie de cette sainte âme, on doit dire que pendant neuf jours elle souffrit les douleurs de la Passion. Les six premiers se passèrent dans les tourments de la Passion extérieure : la flagellation, le couronnement d'épines, le crucifiement, le fiel et le vinaigre, le coup de lance. Pendant les trois autres elle éprouva les douleurs de la Passion intérieure : l'humiliation, une tristesse mortelle, le sentiment de l'abandon de toutes les créatures et même de Dieu, une crainte affreuse du jugement. Elle avait cependant quelque moment de relâche. Après les plus cruelles souffrances, « et des sanglots qui faisaient fendre les cœurs » son visage devenait tout-à-coup calme et serein, un sourire céleste paraissait sur ses lèvres, des paroles toutes brûlantes d'amour s'échappaient de sa poitrine. Les angoisses de la Passion recommençaient ensuite.

Elle alla ainsi s'affaiblissant et souffraat de plus en plus jusqu'au samedi 30 avril. On vit bien sur le soir que sa fin approchait. La communauté réunie récita auprès de sa couche les prières de l'Eglise. Elle les suivit avec calme. Il lui restait à faire un dernier sacrifice. Elle avait souvent désiré de mourir seule et même l'avait demandé à Notre-Seigneur portant envie aux pauvres qui meurent « au coin d'un buisson, abandonné de tout le monde » Il est peu conforme à notre état de pauvre, disait-elle quelques années avant sa mort, de voir tant de personnes occupées de nous et empressées à nous servir. Pour être véritablement pau-

vre il faut vivre et mourir comme N.-S. abandonné de tous. Désirant imiter ce délaissement de Jésus, elle demanda par signe à sa mère-maîtresse de faire éloigner les sœurs. Elles s'éloignèrent à regret jusqu'auprès de la fenêtre. Anatoile, seule, pressa son crucifix contre son cœur, éleva doucement ses yeux au ciel, et rendit sa belle âme à Dieu, le 30 avril 1672, entre neuf et dix heures du soir, âgée de 27 ans et quatre mois.

Il plut à Dieu de rendre témoignage à la sainteté de sa fidèle servante par plusieurs prodiges et par plusieurs guérisons miraculeuses.

Sa figure s'orna de beauté et de grâce, ses membres restèrent flexibles. Le bruit de sa mort s'étant répandu on accourut de tous les lieux circonvoisins, on la nommait publiquement *la sainte.* Tous s'empressaient pour la voir, tous demandaient de ses reliques. On fut obligé, pour satisfaire la dévotion des personnes de tout état et de toute condition qui venaient rendre hommage à sa vertu, de mettre en pièces jusqu'à trois ou quatre robes dont elle fut successivement revêtue. On lui rendit d'ailleurs tous les honneurs dus à sa mémoire en conséquence de l'opinion qu'on avait de sa sainteté. Son corps fut exposé pendant trois jours. Le Chapitre de Saint-Hippolyte et les religieux de Saint Dominique vinrent, le lundi 2 Mai, faire pour elle un service solennel dans l'Eglise du monastère. Le 3 sur le soir, le corps fut déposé dans l'endroit du cloître que la défunte avait désigné (1).

(1) Son cœur fut placé dans l'oratoire secret de sainte Colette. Il en a été retiré depuis pour être placé dans un reliquaire d'argent.

On raconte qu'une multitude prodigieuse d'oiseaux de différentes espèces et de différents ramages se réunirent auprès de la cellule où le corps resta exposé pendant trois jours et trois nuits, remplissant l'air de leurs cris joyeux. Ils disparurent lorsqu'il fut descendu dans le tombeau; trois seulement continuèrent leurs chants pendant trois semaines.

On rapporte plusieurs guérisons miraculeuses opérées par l'intercession de la vénérable Anatoile. Il serait trop long de les raconter toutes. On peut les voir dans les relation qui a été écrite par la mère Cazeau et par les attestations que l'on en conserve au monastère de Poligny. Nous n'en rapporterons que deux :

Une pauvre femme nommée Marie Vauchier âgée de 73 ans avait le bras gauche disloqué d'une chute qu'elle avait faite. Depuis trois semaines elle souffrait de grandes douleurs parce que son bras avait été mal remis. Elle était sur le point de partir pour aller chercher dans l'art de quelque chirurgien habile du soulagement à son mal, lorsqu'ayant eu connaissance d'une guérison qu'on avait obtenue par l'intercession de la bienheureuse Anatoile, elle vint elle même se recommander à ses mérites. Elle enveloppa le bras malade du cordon qu'Anatoile avait porté pendant sa vie, et obtint par ce moyen une prompte guérison. L'enflure et les douleurs s'étaient dissipées à l'instant.

Nous prenons le second fait dans ce qui arriva au tableau *miraculeux* de la vénérable mère, en 1677(1).

(1) On ne doit probablement pas confondre cet incendie avec celui de 1673 qui consuma presque toute la ville. Celui-ci avait été annoncé par Anatoile; il arriva huit mois après la mort de la vénérable mère.

Un incendie s'étant déclaré dans la ville de Poligny ,consuma toutes les maisons voisines du couvent, et même le quartier qu'habitaient les sœurs. Pendant cet incendie on transporta au fond du jardin où le feu ne pouvait atteindre les effets de la maison, et plusieurs de ceux des personnes du dehors qui les envoyaient pour être mis à l'abri, et particulièrement beaucoup de Reliques et objets de prix de l'église de la ville. Pour veiller à la conservation de ce dépôt, le confesseur de la communauté, M. de Sault, entra dans la clôture, et s'établit en sentinelle dans le jardin d'où il ne sortit pas tout le temps de l'incendie. Il fut témoin et rendit témoignage du fait suivant : Le tableau de la mère Thoulier avait été déposé dans le jardin comme tout le reste. Tout-a-coup ce tableau, d'une très-grande dimension puisque la mère y est représentée de grandeur naturelle et en pied , se leva tout droit et se mit à courir à contre-vent (le vent était très-fort) vers une partie de la maison qui prenait feu sans qu'on s'en aperçût. Il traversa ainsi deux carreaux et une allée de jardin. Le prêtre voyant ce prodige crut que la mère demandait quelque chose de lui. Il courut au tableau, le prit par le cadre, et le coucha doucement tout émerveillé de ce qu'il venait de voir. On demeura convaincu que la mère Thoulier voulait montrer sa protection sur la maison par le soin qu'elle prenait d'avertir en cette circonstance du danger dont on ne s'apercevait pas.

La réputation de sainteté de cette digne mère et celle de son tableau, comme miraculeux , étaient si bien établies dans la ville qu'en l'année 1753, le feu s'étant encore déclaré, on envoya chercher ce tableau pour arrêter

l'incendie. Il fut présenté aux flammes par un R. Père capucin, et à l'instant elles se détournèrent et se portèrent où elles ne pouvaient causer de dommage (1).



(1) Les mémoires d'où l'on a tiré ce que nous venons de raconter ont été écrits par la vénérable mère Cazeau religieuse d'un mérite reconnu, douée d'un jugement solide. Elle avait été la compagne d'office d'Anatoile. Elle avait rédigé ses mémoires sept mois après la mort de cette âme choisie. Elle a assuré n'avoir rien écrit qu'elle n'eût entendu ou vu. Ces mémoires ont été abrégés et mis en ordre par un R. P. capucin dont le travail nous a beaucoup servi.

Les clarisses de Poligny ne rendent pas un culte public à leur vénérable sœur mais elle l'honore en particulier. Elles la regardent comme la protectrice de leur monastère et assurent qu'elles ont souvent reçu des grâces par son intercession.

II.

NOTICE SUR LA MÈRE MARGUERITE THÉRÈSE DE BALAY-MARIGNAT, ABBESSE DU MONASTÈRE DE SAINTE CLAIRE DE POLIGNY.

La Révérende Mère Marguerite Thérèse de Balay-Marignat, était de la plus ancienne noblesse de la Province. Elle fut prévenue, dès son berceau, de grâces extraordinaires. On raconte que, vers l'âge de trois ou quatre ans, la Sainte Vierge lui apparut et lui dit avec une bonté touchante : « Ma fille, voulez-être l'épouse de mon Fils? » L'enfant répondit qu'elle y consentait de bon cœur. Cette vision fit sur son esprit une impression qui ne s'effaça jamais. Elle lui inspira un grand désir d'aimer et d'imiter Jesus-Christ. Marguerite ne tarda pas à trouver l'occasion de manifester les sentiments de son cœur. Madame de Moutiers, sa tante et sa marraine, désirait l'avoir auprès d'elle, à l'abbaye de Baume. Elle se proposait d'environner les premières années de l'éducation de sa filleule des soins tendres que semblaient demander l'âge et la délicatesse de Marguerite. Mais la sainte enfant refusa. Elle craignait qu'une vie douce ne l'empêchât de devenir semblable à celui qu'elle avait choisi pour époux.

Son amour pour la mortification lui fit jeter les yeux sur le monastère des clarisses de Poligny. L'austérité des règles de Colette, et la fidélité avec laquelle on les pratique dans ce monastère déterminèrent son choix. Elle y entra en 1656, à l'âge de dix-sept ans.

Comme elle était déterminée à ne rien refuser de ce

que la grâce lui demanderait, elle fit en très-peu de temps de rapides progrès dans la vertu. On admirait en elle une exacte fidélité à observer tous les points de ses saintes règles, une obéissance prompte à accomplir les moindres volontés de ses supérieures, une charité douce et humble envers toutes ses sœurs. Elle s'appliquait surtout à surmonter les répugnances naturelles qu'elle pouvait ressentir. Dans ce but, elle se faisait un bonheur de rendre aux anciennes ou aux infirmes les services de la plus tendre charité. Il suffisait qu'elle trouvât dans cet exercice quelque répugnance à vaincre, quelque soulèvement de cœur à comprimer, pour qu'elle s'y portât aussitôt. Un jour, une malade presqu'à l'agonie, n'ayant pu avaler un fruit qu'elle avait depuis longtemps dans la bouche, le donna à la sœur Marguerite Thérèse qui le mangea à l'instant pour surmonter sa délicatesse. Elle s'était proposé pour elle-même de n'accepter aucun soulagement, si Dieu lui envoyait quelque maladie.

L'émission de ses vœux fut pour Marguerite l'occasion d'un redoublement de ferveur. L'amour de Notre Seigneur crucifié devint son unique ambition. Elle ne pouvait penser aux douleurs de la croix sans éprouver en elle un ardent désir de faire quelque chose pour Celui qui a répandu tout son sang pour nous. Ce désir faisait battre son cœur avec une telle violence qu'elle en était malade, et quelquefois défaillante. Son tempérament même en souffrit, son sang s'échauffa, ce qui devint pour elle une cause perpétuelle de maladies dont on ne trouvait pas le remède, parce qu'on en ignorait la cause.

L'amour de Dieu dont son cœur était embrasé la te-

nait éloignée autant que possible du commerce des créatures. Elle affectionnait la solitude de sa cellule. Dans le temps de ses souffrances, elle s'y retirait avec prédilection pour s'y entretenir des journées entières avec son divin Maître. Elle ne s'informait nullement de ce qui se passait dans la maison, ni d'aucune autre chose qui aurait pu la distraire, mais elle gardait un profond silence et un grand recueillement. Un jour qu'elle était retenue à l'infirmerie par un violent mal de tête, elle ne s'en présenta pas moins au réfectoire au moment du repas, par amour de la règle; en sortant, elle se rendit dans une chapelle écartée où elle passa cinq heures en oraison, ne croyant pas qu'elle y eût passé plus d'un quart-d'heure.

Aucune occupation extérieure n'empêchait ses communications plus intimes avec Dieu. Elle savait trouver dans l'emploi qu'elle exerçait, ou dans le travail dont elle s'occupait, de quoi nourrir son cœur. Elle s'élevait habituellement des choses visibles à la considération et à l'amour des choses invisibles. C'est ce qui lui faisait apporter beaucoup d'activité dans ses actions, mais une activité douce tout-à-fait différente de l'empressement naturel. Elle disait quelquefois que plus elle avait d'occupations, plus elle possédait son Dieu.

Les souffrances était l'alimeut de l'amour de la mère Marguerite. Pour ne pas parler des souffrances du corps qu'elle supporta toujours avec une patience à toute épreuve et sans se plaindre, cette sainte religieuse fut éprouvée par de grandes peines intérieures. La pensée des crimes par lesquels les hommes offensent la divine majesté brisait son cœur. Elle ne pouvait occuper son esprit du grand nombre des âmes qui se perdent, et du

détriment qui en résultera à jamais pour la gloire extérieure de Dieu, sans être en quelque sorte accablée de douleurs. Les légères infidélités des religieuses qui ne travaillaient pas avec un soin constant à leur perfection la faisaient même souffrir beaucoup ; elle dit elle même qu'elle en éprouvait une peine indéfinissable. Il lui semblait les voir abandonner la perfection comme un voyageur qui quitterait un chemin sûr et lumineux pour un chemin rempli de fange et de ténèbres.

Quoique les dons extraordinaires ne soient pas toujours la preuve des plus hautes vertus, on peut dire qu'ils en sont la récompense. Dieu paraît en avoir réservé quelques uns à Marguerite. En 1705, à la suite d'une retraite, elle fut élevée à un degré éminent d'union avec Dieu. Son corps même participait aux joies ineffables de l'âme ou à ses douleurs. Quelquefois il paraissait brisé et moulu ; d'autrefois il paraissait tout renouvelé et plein de forces. « Je ne sais comment m'en expliquer, disait-elle à sa supérieure, mon âme semble quitter mon corps, elle s'élève jusqu'à Dieu pour ne plus voir que lui, ne sentir que lui, n'aimer que lui. » Elle passait la plus grande partie des nuits dans ces communications intimes, car elle avait l'habitude de ne jamais prendre plus de deux heures et demie de repos. Ces faveurs célestes l'inondaient souvent d'un tel bonheur qu'elle devait se faire une grande violence pour reprendre ses occupations ordinaires, et même pour se retrouver au chœur avec la communauté. Mais elle faisait passer avant tout l'accomplissement fidèle de ses saintes règles. Elle savait se faire violence jusqu'à se rendre malade, en renonçant au bonheur qu'elle trouvait dans l'oraison pour aller où l'appelait son devoir. La récita-

tion de Prime lui coûtait beaucoup, parce qu'on dit cette heure au sortir de l'oraison. Afin de se disposer à la réciter saintement, et de se distraire des pensées divines qui captivaient son cœur, elle prenait un livre qu'elle lisait un peu avant l'heure, ou elle sortait quelques moments. Ce soin de cacher les dons les plus extraordinaires sous le voile d'une scrupuleuse exactitude aux observances de la vie commune, lui servit longtemps pour en dérober le secret à toutes les sœurs. Dieu l'en récompensa en lui continuant et même en augmentant les faveurs qu'il lui accordait. Une circonstance heureuse en arracha l'aveu à Marguerite elle-même. On avait lu au réfectoire, dans les lettres de sainte Thérèse, ce que dit cette grande sainte des différents degrés d'oraison. Quand on fut arrivé à ce qu'elle dit de l'âme parfaite qui réside dans la dernière demeure du *château spirituel*, Marguerite, qui jusques-là n'avait pu faire comprendre parfaitement l'état de son âme, avoua à sa supérieure que ce qu'on avait lu ne différait en rien de ce qu'elle éprouvait.

Cet aveu dut coûter beaucoup à son humilité. C'était la vertu qu'elle mettait au-dessus de tout. On pourrait dire qu'elle apportait une merveilleuse adresse à la pratiquer. Non seulement elle ne dit jamais rien de ce qui lui était arrivé dans sa jeunesse, mais elle tenait dans le plus profond secret les grâces que Dieu lui faisait habituellement. On n'en saurait rien si Dieu n'avait permis que, malgré elle, il n'en perçât quelque chose. Ce qui lui donnait la facilité de se tenir ainsi cachée, c'était un certain air naturel de grandeur qu'elle laissait passer pour de la fierté, et un zèle ardent pour reprendre les fautes que l'on commettait en sa présence. Par

une pieuse exagération, elle s'étudiait quelquefois à dire ou à faire des choses qui semblaient contraires à l'humilité. Dans une occasion elle avait dit quelques paroles qu'on aurait pu prendre pour une infraction à la règle du silence ; un moment après, il arriva à une religieuse d'en faire autant, elle la reprit aussitôt avec force. Comme sa supérieure s'en étonnait, elle lui avoua qu'elle ne connaissait pas de meilleur moment pour reprendre les autres que celui où elle venait d'être surprise dans la faute dont elle reprenait, puisqu'elle était sûre, par là, de s'attirer le mépris. Le même désir de l'humilité lui avait fait trouver le moyen de laisser croire à ses sœurs qu'elle ne prenait pas de discipline. Une religieuse s'en plaignit à la supérieure. Quoique celle-ci n'eût aucun doute à cet égard, elle voulut se rendre plus certaine. « J'allai l'écouter, c'est elle-même qui raconte le fait, quand elle la prenait seule dans sa cellule, et qu'elle croyait n'être entendue de personne. Quand elle eut achevé, je me fis entendre et j'ouvris promptement la porte. Je trouvai le plancher et les murailles toutes ensanglantées, et sa discipline comme trempée dans le sang. » On découvrit alors de quelle manière elle unissait la mortification du corps au désir du mépris et de l'abjection.

Ce désir était habituel dans son cœur. Elle se considérait en toutes circonstances comme la dernière de ses sœurs. Il lui semblait que toutes avaient le droit de se servir d'elle comme d'une humble servante, et qu'elle-même n'avait le droit d'ouvrir la bouche que par une faveur qui ne lui était pas due. Aussi ne se recherchait-elle pas elle-même en aucune circonstance. Ses intentions étaient pures autant que son cœur était humble.

Elle ne se proposait jamais que la plus grande gloire de Dieu. Elle ne comprenait pas qu'on pût agir par amour-propre, ou par vaine gloire. Elle avoua qu'elle ne se souvenait pas d'avoir rien dit ou rien fait qui fût inspiré par une secrète pensée d'amour-propre. Il y avait plus de trente ans qu'elle était religieuse, quand elle confia ce secret pour la première fois à sa supérieure. Quelques jours après, la délicatesse de sa conscience lui fit craindre d'avoir manqué à la vérité en quelque chose. Elle retourna s'en accuser humblement, reconnaissant qu'une fois une pensée de vanité s'était présentée à elle, mais qu'aussitôt elle l'avait promptement repoussée.

Tant de vertus se fortifièrent pendant dix-neuf ans de la vie la plus sainte devant Dieu et la plus dépouillée de tout éclat devant les hommes. Le temps était arrivé de les voir briller sur le chandelier. Marguerite fut élue maîtresse des novices pour la première fois, en 1675. Trois ans après, elle fut élue Abbesse. Dès lors elle passa successivement de l'une de ces charges à l'autre et à celle de Vicaire. Elle a été 14 ans Abbesse, 6 ans Vicaire, 12 ou 15 ans Maîtresse des novices. La grâce et la nature s'étaient complu à réunir en elle tout ce qu'il lui fallait pour exercer ces différentes charges en toute perfection. Outre les avantages extérieurs d'une grande beauté, d'une taille au-dessus de l'ordinaire mais parfaitement proportionnée, d'une démarche à la fois pleine de modestie et de noblesse, elle possédait un esprit pénétrant, un jugement droit, un courage viril, un cœur généreux. Elle savait se servir avec une rare prudence de la douceur ou de la rigueur, suivant les diverses conjonctures. Habituée à se dominer en toute circonstance, elle n'agissait jamais que par un pur motif

de la gloire de Dieu et du plus grand bien des âmes. Aussi était-elle estimée et aimée de tous, mais particulièrement de ses filles qui avaient en elle une confiance sans borne. La perspicacité de son esprit lui faisait lire les plus secrets replis de leurs cœurs, en même temps que son extrême bonté lui faisait compatir à leurs fragilités avec la tendresse et la patience d'une mère. Elle montrait la plus grande affabilité à celles qui recevaient ses charitables avis avec soumission de jugement ; elle savait transformer cette douceur en sévérité, si elle rencontrait des âmes insoumises. Elle était généreuse et libérale, mais surtout dans les sacrifices qu'elle faisait à Dieu, et elle voulait que ses filles fussent animées de ce dévouement religieux qui ne sait rien refuser à Celui qui a tout donné pour nous. La même noblesse d'âme, sanctifiée par la grâce, la rendait extrêmement reconnaissante envers les bienfaiteurs de la Maison ou de l'Ordre. Elle regardait comme un de ses grands devoirs de prier et de faire prier pour eux.

Quoique la Mère Marguerite ne négligeât rien, et que sa vigilance s'étendît à tout, et principalement à l'observation de la sainte pauvreté qu'elle regardait comme le rempart de la vie religieuse, on peut dire qu'elle avait un désir particulier d'établir chacune de ses religieuses dans une profonde humilité et une obéissance parfaite. Elle les exerçait principalement dans ces deux vertus. Elle disait qu'elles suffisent pour faire d'une religieuse qui les possèdent une victime parfaite, puisqu'elles immolent par un sacrifice entier l'orgueil et l'amour de la liberté. Elle poursuivait l'amour-propre jusques dans ses retranchements les plus reculés. Elle n'apportait pas une moins grande attention à faire observer la règle avec la

plus scrupuleuse exactitude. C'est ce qui faisait dire qu'avec la Mère de Marignat, il n'y avait pas de milieu, on était saintement forcé d'être à Dieu sans réserve comme sans partage. Cela même, autant que la douceur qu'elle mettait pour l'obtenir d'une nature mauvaise qui par elle-même tend toujours au relâchement, rendait heureuses celles qui vivaient sous sa conduite.

La réputation de sainteté et de sagesse éminente de Marguerite ne tarda pas à se répandre au loin. Elle exerçait une heureuse influence jusque dans les autres maisons de la Réforme où l'on aimait à se diriger par ses lumières et à se conduire par ses exemples. Les Clarisses de Salins obtinrent même de Mgr l'Archevêque de Besançon la permission de l'élire pour Abbesse. En vain les religieuses de Poligny firent-elles les instances les plus pressantes pour qu'on ne leur enlevât pas leur mère bien-aimée. Tout fut inutile ; Dieu avait préparé pour quelque temps un nouveau champ à son zèle. Il fut résolu par Mgr l'Archevêque qu'elle se rendrait à Salins avec la sœur Liebau de Marnay qu'on lui donna pour compagne.

La prudence fit un devoir de garder le plus grand secret jusqu'au jour du départ qui eut lieu le 22 Octobre 1701. Le matin de ce jour, la nouvelle s'en étant répandue promptement dans la ville, on se porta en foule au monastère. Des personnes de toutes conditions accoururent pour voir encore une fois celle qu'on se plaisait à regarder comme la conseillère et la mère de tous.

On pleurait, on sanglottait, on se pressait autour de la litière où elle devait monter, pour l'empêcher d'y arriver. Pour elle, adorant en tout la volonté de Dieu, elle offrait en silence le brisement d'âme que cette séparation lui

imposait. Elle avait pour chacune de ses filles et pour chacune des personnes qui l'approchaient un mot d'encouragement qui apportait la paix et la force. Elle trouva en sortant, dans la cour du dehors, devant la porte et partout une si grande foule de monde qu'à peine la litière pouvait passer. « Les rues furent de même, dit la chronique d'où nous tirons tous ces détails, et encore jusques bien avant hors de la ville, où plusieurs de ceux qui n'avaient pu la joindre allèrent l'attendre. On donnait de l'argent au muletier pour arrêter, afin de pouvoir dire adieu à cette bonne mère, en pleurant, tant elle était en estime et en vénération à tout le monde. » On la reçut avec les mêmes hommages à Salins. Le jour de son arrivée fut un jour de joie pour la population de cette ville et de vrai bonheur pour le monastère où elle devait contribuer plus encore par ses exemples que par ses leçons à entretenir et à fortifier l'esprit de sainte Colette (1).

Nous ne la suivrons pas sur ce nouveau théâtre. Elle y brilla par les mêmes vertus, elle y donna comme à Poligny l'exemple de la sainte pauvreté, de l'humilité la plus profonde, de la prudence la plus grande. Sa douceur acheva de lui concilier la confiance filiale qu'on avait accordée à sa réputation, sa force acheva de faire pratiquer en toute perfection les règles et l'esprit de Colette. Elle n'épargna pendant trois ans, ni soins, ni veilles, ni prières, ni industries de toute sorte dans la maison dont Dieu l'avait établie la mère.

Cependant ses filles de Poligny n'avaient pas déses-

(1) Elle était accompagnée dans ce voyage par deux Pères de l'Oratoire : le Père Simon et le Père Laglantie.

péré de la revoir un jour. Elles la redemandèrent avec instances p'us encore à Dieu dans leurs prières qu'à leurs sœurs de Salins. Quand Dieu eut fini son œuvre par elle, il la leur rendit.

Trois ans après son départ, le 22 Octobre 1704, il lui fallut s'arracher à l'affection de ses filles de Salins pour regagner son cher monastère de Poligny. Elle reçut de nouveau, ou plutôt la vertu reçut dans sa personne les plus éclatants témoignages d'estime. Les différents monastères des religieuses de Salins qui étaient situés sur les rues par où elle devait passer à sa sortie de cette ville, obtinrent la permission de l'embrasser par la grille. Un grand nombre de personnes l'accompagnèrent par respect sur la route. Une foule considérable de la population de Poligny s'était rendue jusqu'à Vaux (1) pour la recevoir. A son approche, on sonna les cloches en signe de réjouissance. La foule se pressait jusques dans les faubourgs et dans toutes les rues que le cortège devait traverser. Chacun s'empressait de témoigner sa joie de son retour. Les Révérendes Mères Ursulines voulurent avoir l'honneur de la recevoir les premières. Elle descendit en effet chez elles, remettant au lendemain l'entrée dans son propre monastère. Les rues n'étaient pas moins pleines que le jour précédent. Pour satisfaire l'empressement de toutes les personnes qui voulaient la voir ou lui parler, Marguerite fut contrainte de s'arrêter longtemps dans la cour extérieure du monastère. Ce ne fut qu'aux approches de la nuit qu'on pût l'y faire pénétrer. Des feux de joie préparés sur la

(2) Petit village très-élevé, situé à une petite demie-lieue de Poligny.

roche qui touche et qui domine le monastère achevèrent de manifester le bonheur que tous éprouvaient de revoir une mère chérie.

Ces honneurs étaient loin d'enfler le cœur de la sainte Abbesse. C'était, disait-elle, des leçons qu'on lui donnait pour lui apprendre ce que Dieu demandait d'elle. Elle faisait en secret de rudes mortifications. Elle ne voulut jamais se détourner un peu de son droit chemin, en revenant, pour passer par Montigny où l'un de ses frères faisait sa résidence.

Huit mois après son arrivée à Poligny, à l'expiration des deux triennaux de l'Abbesse, Marguerite fut unanimement élue à sa place. Elle reprit avec le même zèle des fonctions qui pesaient à son humilité mais qu'elle acceptait de la main de Dieu avec un cœur libéral.

Elle ne se contenta pas pendant les dix ans qui lui restaient à vivre, de travailler avec un dévouement qui ne se démentit jamais à l'édifice spirituel de ses filles, elle ne négligea pas même les intérêts matériels. Elle fit au monastère de Poligny les réparations qui étaient en son pouvoir. Par ses soins on éleva les murs de clôture et ceux du jardin tels qu'ils existent encore aujourd'hui, on construisit deux chapelles en l'honneur des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. On fit dans la maison diverses améliorations très-utiles pour la plus parfaite observation des règles de la sainte Fondatrice. Ces travaux exigèrent de sa part de grandes fatigues et des sollicitudes sans nombre. Elle ne quittait presque jamais les ouvriers principalement pour le creusage des fondations qui fut fort difficile. Le travail paraissait insurmontable parce qu'on ne trouvait pas de fond assez solide. Les personnes qui venaient visiter l'ouvrage

conseillaient à la Révérende Mère de faire suspendre un travail qui ne pourrait avoir d'heureuse réussite, les ouvriers eux-mêmes se décourageaient. Marguerite tint bon contre tous. Comme elle voulait faire un ouvrage solide qui pût passer à la postérité elle fit creuser jusqu'à deux et trois trois toises, dirigeant et encourageant elle-même les ouvriers pendant les chaleurs excessives de l'année 1696.

Tant de fatigues et de peines la firent succomber. Elle fut atteinte d'un rhumatisme aigu qui la réduisit à l'extrémité Elle souffrit des douleurs cruelles, sans pouvoir marcher ni même se mouvoir. Pour surcroît de peines elle ne reçut du Ciel pendant ce temps aucune consolation. Cet abandon apparent du Seigneur au milieu de ses souffrances lui fut extrêmement sensible. Mais il servit à faire paraître avec plus d'éclat combien étaient solides les vertus qu'elle avait acquises. On ne lui entendit jamais prononcer un seul mot de plaintes. Elle se trouvait dans l'état qu'elle avait sans doute souvent demandé à Dieu ; elle en supporta l'amertume avec une patience étonnante. On admirait particulièrement avec quel amour elle se conformait en tout à la sainte volonté de Dieu. Elle passait des heures et quelquefois des journées entières dans un silence profond, le regard fixé sur son crucifix. Si on paraissait la plaindre, elle comparait ses souffrances à celles de Jésus sur la croix et faisait remarquer doucement que les siennes n'étaient rien. Elle avait apporté tant d'activité dans le gouvernement de sa maison que ce devait être pour elle, ce semble, une des plus grandes peines de se voir réduite à un état d'incapacité absolue. Elle n'exprima même pas un désir en ce point ; elle s'était dépensée sans réserve

quand Dieu l'avait voulu, elle restait avec patience dans une sorte d'anéantissement parce que telle était encore la volonté de Dieu.

Cet état dura plus d'un an. Elle put ensuite reprendre l'exercice de ses fonctions auxquelles elle se livra avec un zèle qui semblait croître avec les années. Mais on pense qu'elle n'a jamais été bien guérie. Au bout de deux ans, ses forces commencèrent à trahir sa volonté ; deux squirrhes qui se formèrent dans son corps firent craindre que le moment de la récompense ne fût déjà arrivé pour elle. Il l'était en effet. Mais Dieu voulait achever de perfectionner cette belle âme.

Marguerite souffrit de nouveau, pendant près d'un an, de très-grandes douleurs. Non seulement elle ne se plaignait pas, mais par esprit d'humilité elle passait les nuits sans vouloir permettre qu'on lui rendît les moindres services. Souffrir en silence et prier était son unique occupation. Elle désirait mourir comme une véritable fille de sainte Claire et de sainte Colette, dans l'abandon le plus absolu. Dieu exauça ses vœux en partie. Sa mort n'eut rien d'extraordinaire que les regrets amers qu'elle laissa dans le cœur de ses filles et de tous ceux qui l'avaient connue. Elle reçut deux fois le Saint Viatique. On lui donna l'Extrême-Onction, lorsqu'on s'aperçut que ses derniers moments approchaient. Elle entra dans une profonde agonie, paraissant souffrir beaucoup. Elle ne laissa pas de conserver assez longtemps une beauté ravissante. Enfin, le Saint jour de Noël, pendant qu'on offrait le Sacrifice de la Messe, à minuit, elle expira doucement dans le Seigneur. Elle été âgée de soixante-douze ans, dont elle avait passé cinquante-quatre en religion. Elle alla retrouver dans le

ciel la vénérable mère Thoulier avec laquelle elle avait vécu pendant onze ans, dans le même monastère, et dont elle avait imité les vertus (1).



(1) Cette notice a été rédigée d'après les annales du monastère de Poligny, mises en ordre par la vénérable mère Cazeau. Cette femme d'un jugement droit et sûr avait parfaitement connu Marguerite dont elle fut longtemps l'Abbesse.

III.

NOTICE SUR LA BIENHEUREUSE ISABELLE DE FRANCE (1).

La bienheureuse Isabelle était fille de Louis VIII et de Blanche de Castille, par conséquent sœur de saint Louis dont elle fut tendrement aimé à cause de ses vertus. Elle vint au monde au mois de Mars de l'an 1225. Elle perdit son père, n'ayant encore que vingt mois. La reine, sa mère, prit un soin tout particulier de sa première éducation. Elle lui fit sucer avec le lait le goût de la piété et la crainte de Dieu, comme elle l'avait fait pour ses autres enfants et surtout pour l'héritier de la couronne, depuis saint Louis. Elle ne se contenta pas de l'instruire parfaitement de tous les devoirs de la religion, elle lui fit donner des maîtres pour les arts et pour les sciences. En peu de temps Isabelle devint une princesse accomplie. Elle mettait avant tout l'accomplissement de ses devoirs de piété. Ses plus doux moments étaient ceux qu'elle passait à entendre et à méditer la parole de Dieu. Elle faisait ses délices de s'occuper saintement. La pompe et le luxe ne faisaient point d'impression sur son cœur; elle ne se revêtait d'habits convenables à son rang que par déférence pour la reine sa mère, et lorsque les circonstances l'exigeaient. Elle n'attendit pas l'âge fixé par l'église pour joindre les

(1) Quoique cette princesse ne soit fille que de sainte Claire nous insérons volontiers cette notice. En montrant la perfection de la règle adoucie de Sainte Claire, elle fera mieux ressortir la perfection beaucoup plus grande de la même règle rendue plus étroite par sainte Colette.

austérités à la pratique de l'oraison. Elle jeûnait souvent ne prenant de nourriture que ce qui était absolument nécessaire pour se soutenir. Ses gouvernantes ont même assuré qu'elle ne pouvait vivre de si peu sans un miracle. Elle avait un cœur très-compatissant pour les pauvres, elle leur distribuait des aumônes immenses; elle les servait souvent de ses propres mains. A une innocence angélique elle joignait une rare délicatesse de conscience. Pour se conserver dans une plus grande pureté de cœur, elle se confessait tous les jours.

Toutes ses récréations consistaient en de pieux entretiens, soit avec le roi son frère, soit avec les dames attachées à son service. Les éminentes qualités de son cœur avaient développé les brillantes qualités de son esprit. Elle avait appris la langue latine qu'elle possédait parfaitement. Elle lisait habituellement dans cette langue l'Écriture sainte; elle corrigeait les lettres latines qu'on écrivait en son nom.

La reine, tout en bénissant Dieu des saintes dispositions de sa fille et des qualités qu'on admirait en elle, n'était pas cependant sans quelque crainte de lui voir altérer la délicatesse de son tempérament par les saintes rigueurs qu'elle exerçait sur elle-même. Pour modérer l'ardeur de son zèle, elle usa d'un pieux stratagème. Comme elle connaissait sa charité pour les pauvres et le bonheur qu'elle éprouvait à les soulager, elle mit à sa disposition des sommes assez considérables, à la condition qu'elle relâcherait quelque chose des pénitences qu'elle pratiquait.

Mais la jeune princesse conjura sa mère de ne pas la placer daus l'alternative de sacrifier l'attrait qui la portait à imiter quelques-unes des souffrances du divin Maître,

ou de se voir privée de la consolation de le soulager dans ses membres. La reine Blanche, attendrie, lui laissa la liberté de suivre les goûts que l'Esprit-Saint lui-même lui avait donnés.

Un profond esprit de foi paraissait inspirer la jeune Isabelle dans toutes ses actions. Quand le roi son frère venait la visiter, elle se mettait à genoux pour le recevoir. Le pieux monarque souffrait avec peine ces témoignages de respect de la part d'une sœur qu'il honorait lui-même autant qu'il l'affectionnait. Mais Isabelle répondait : je vénère en vous le représentant de la Divinité. En vous rendant ces hommages, c'est à Dieu dont vous êtes le représentant qu'ils se rapportent.

Une vie si sainte au milieu de la cour faisait assez connaître que la pieuse princesse n'était pas faite pour le monde. Cependant, pour des raisons d'Etat, et pour les intérêts mêmes de l'Eglise, la reine sa mère, et le roi saint Louis, ne laissèrent pas d'écouter pour elle des propositions d'alliance de la part de l'empereur Frédéric II en faveur de son fils Conrad, jeune prince de seize ans d'autant plus jaloux de l'avoir pour épouse qu'Isabelle, alors âgée de dix-neuf ans, joignait une rare beauté à toutes les vertus. Les premiers ordres de l'Etat applaudissaient à cette alliance. Le Pape Innocent IV lui-même, qui la regardait comme un moyen de procurer la paix à l'Italie et aux Etats de l'Eglise, la souhaitait aussi ardemment que la famille royale. Il en écrivit à la princesse Isabelle pour la presser de donner son consentement. Mais elle s'excusa de prendre aucun engagement dans la suite, d'une manière si humble et si judicieuse que le souverain Pontife lui écrivit de nouveau, non pour la presser davantage, mais pour la

féliciter et pour la fortifier dans la résolution où elle était de n'avoir d'autre époux que Jésus-Christ.

Dès lors cette admirable princesse commença à vivre dans le monde comme n'en étant plus. Elle était aussi retirée dans le palais qu'elle aurait pu l'être dans un cloître. Elle continua ses jeûnes et ses mortifications avec autant d'exactitude que si elle avait été obligée par les règles religieuses. Elle envoyait tous les jours à quelque pauvre couvent la meilleure et la plus grande partie de ce que l'on servait, en prenant pour elle ce qu'il y avait de moins délicat et de moins propre à flatter le goût. Bien plus, elle macérait sa chair par des disciplines sanglantes qu'elle prenait plusieurs fois la semaine, d'ordinaire après ses confessions. Une grande partie de son temps était employée à la méditation. A l'exemple de saint Louis, son frère, elle s'était accoutumée à réciter l'office divin. Elle se levait de grand matin pour dire Matines. Elle ne parlait à personne depuis la fin de Complies, et prolongeait son silence jusqu'à la récitation de Primes du lendemain.

Il eût manqué quelque chose à une vie si parfaite, si Isabelle n'eût passé par le creuset des tribulations. Dieu lui en ménagea de cruelles. Elle fut attaquée par de fréquentes et violentes maladies qui la conduisirent plus d'une fois aux portes du tombeau ; elle les supporta avec une patience inaltérable et souvent même avec une joie qui éclatait sur son visage. Mais la plus grande des épreuves qu'elle endura fut les revers des armées chrétiennes, la captivité du roi, son frère, et surtout la perte de la reine Blanche, sa mère. Toutes ces peines qui lui arrivèrent coup-sur-coup achevèrent de la dégoûter entièrement du monde.

Aussi profita-t-elle du retour du roi pour mettre à exécution le projet qu'elle méditait depuis long-temps, celui de passer ses jours dans quelque solitude, éloignée des vains bruits du monde. Elle était indécise entre deux pensées qui paraissaient sourire également à son cœur : entrer dans une maison religieuse pour y achever l'œuvre de sa sanctification dans le silence du cloître, se consacrer au service des malades dans un hôpital. Un chancelier de l'Université, prêtre aussi saint que savant, lui conseilla de bâtir un monastère. C'est d'après les avis qu'elle en reçut qu'elle se détermina à construire le monastère de Longchamps, près de Paris. Il fut commencé en 1255, et achevé en 1260. Isabelle adressa de longues et de ferventes prières pour obtenir la grâce de connaître quel ordre religieux elle mettrait dans le nouveau monastère. Elle voulait un ordre qui fit surtout profession d'humilité, de pauvreté et de pénitence. Son choix s'arrêta de préférence sur l'ordre séraphique de saint François. Mais le genre de personnes auxquelles elle préparait la solitude de Longchamps ne permettait pas d'admettre en son entier la règle de sainte Claire. Elle s'adressa pour la rédaction d'une règle un peu moins austère à saint Bonaventure. Le pieux et savant docteur se chargea de ce travail, de concert avec quelques-uns des plus capables d'entre les frères-mineurs. Quand le travail fut achevé, on l'envoya au pape Alexandre IV qui le revêtit de son approbation. Pendant ce temps la bienheureuse était parvenue à réunir vingt sujets bien choisis et très-propres à former le noyau d'une communauté. Elle avait obtenu de la maison de Reims, quatre clarisses professes dont la vertu éprouvée mettrait en vigueur la discipline religieuse,

et formerait parfaitement les jeunes novices à l'esprit de saint François.

Tout étant ainsi préparé, ces pieuses filles au nombre de vingt-quatre furent introduites dans le monastère, le 23 juin veille de la saint Jean, en l'année 1260. Isabelle s'empressa d'y venir habiter aussitôt que la clôture y fut établie. Elle ne se dispensa d'aucun des exercices de la communauté. Mais ses fréquentes indispositions et l'état d'une santé très-délicate qui s'affaiblissait de jour en jour l'empêchèrent de prendre l'habit de l'ordre et de faire profession. Elle craignait d'être obligée d'user de quelque dispense à la règle et de devenir ainsi d'un mauvais exemple pour une communauté naissante.

La vie sainte de la princesse contribua beaucoup à faire régner la ferveur. Les pieux excès auxquels ses filles se livrèrent et la mortification que plusieurs ajoutaient à la vie déjà si dure qui était imposée par la règle altérèrent même la santé d'un grand nombre. La charitable princesse craignait d'avoir imposé un joug trop pesant pour des personnes que leur première éducation rendait généralement plus sensibles aux rigueurs de la pénitence. Pour étendre le bien qu'elle se proposait, en rendant accessible la solitude de Longchamps à un plus grand nombre de vocations, elle demanda au Pape Urbain, qui avait succédé à Alexandre IV, quelques adoucissements à la première règle. Le pape, eu égard aux observations contenues dans la supplique, chargea le Cardinal de Sainte Cécile, son légat en France, de lui proposer les modifications qu'il croirait convenables, ce qui fut fait et ratifié par le souverain Pontife, l'an 1263. Ces modifications furent adoptées

par un certain nombre de communautés de clarisses ; elles prirent le nom d'Urbanistes, tandis que les autres conservèrent le nom de Clarisses. Ainsi la famille de sainte Claire se trouva partagée en deux branches, l'une qui retint le nom de l'illustre fondatrice, l'autre qui prit son nom du pape Urbain IV.

Isabelle ne vécut que six ans après avoir mis la dernière main à son œuvre. La vie pénitente qu'elle avait menée dès sa jeunesse, la continuité de ses veilles, les soins nombreux que la fondation de Longchamps lui donna, tout cela contribua à altérer profondément sa santé délicate. Elle eut la consolation de voir la discipline religieuse fleurir dans son monastère qui devint très-nombreux. Beaucoup de jeunes personnes appartenant aux familles les plus nobles s'y distinguèrent par le zèle avec lequel elles tratravaillèrent à leur perfection. De ce nombre sont les princesses Blanche de France, fille de Philippe-le-Long, Jeanne de Navarre, Magdelaine de Bretagne, Marguerite et Jeanne de Brabant. C'était un spectacle ravissant de voir aux portes de Paris de si beaux exemples donnés par des personnes qui avaient le plus de droit aux honneurs de la terre, mais qui les sacrifiaient pour les saintes rigueurs de la pénitence. Le modèle de toutes par son humilité autant que par son esprit de mortification était la pieuse Isabelle. Plus elle approchait de la fin de sa vie, plus ses souffrances devenaient violentes et continuelles. Mais elle les supporta avec une patience qui ne se démentit jamais. Le jour était enfin arrivé où elle allait recevoir la récompense promise au serviteur fidèle. Le 22 février 1270, à l'âge de 45 ans, elle mourut en odeur de sainteté, environnée de toutes les filles qu'elle avait engendrées à J.-C. Son corps, re-

vêtu de l'habit de sainte Claire, fut inhumé dans le monastère et il plut à Dieu de manifester par plusieurs miracles le bonheur dont elle jouissait dans le ciel.

Dans la suite des temps, sous le pontificat de Léon X, les religieuses de Lonchamps sollicitèrent à Rome la béatification de leur sainte Fondatrice. Tout ayant été mûrement examiné et discuté, comme on le fait en pareil cas, le pape rendit un décret, en 1521, par lequel Isabelle de France est mise au nombre des bienheureux, avec permission aux religieuses de Longchamps de célébrer sa fête le 31 Août. En l'année 1637, le pape Urbain VIII permit de lever le corps de terre et de l'exposer à la vénération publique. Cette cérémonie se fit avec une grande pompe le 4 du mois de Juin par Jean François de Gondi premier archevêque de Paris. Le saint corps fut déposé dans une châsse d'argent et placé sous l'autel où il est resté jusqu'à la destruction du monastère qui subit, en 92, le sort de tous les autres établisements religieux.

Nous nous proposions de donner encore une courte notice sur quelques autres filles de Colette, notamment sur la R. mère Chevalier et sur la princesse de Gueldres, Mais les évènements importants qui remplissent la vie de ces deux religieuses ne peuvent être facilement renfermés dans les bornes étroites d'une simple notice. Nous savons d'ailleurs qu'un enfant de saint François a

l'intention de publier la vie de ces âmes éminentes, et celle de plusieurs autres qui n'ont pas moins illustré l'ordre séraphique. Nous souhaitons ardemment la publication de ce travail pour l'édification de tous, et pour la gloire de Colette.



ÉPILOGUE

OU

RÉSUMÉ DE LA VIE DE SAINTE COLETTE.

Nous en empruntons la substance et la forme à la belle légende que le pieux et savant Cardinal Bona a composée pour l'office de la Sainte.



LÉGENDE COMPOSÉE PAR LE CARDINAL BONA.

La ville de Corbie, en Picardie, du diocèse d'Amiens, a été illustrée par la naissance de la bienheureuse Colette, à qui une mère stérile et sexagénaire a donné le jour. Dès son premier âge, cette jeune fille commença à se livrer avec une ardeur extraordinaire aux œuvres de charité, de sorte qu'elle répandait avec joie dans le sein des pauvres tout ce qu'elle pouvait avoir. Assidue à l'oraison, elle cherchait les lieux solitaires où elle aimait à se retirer, commençant déjà à exercer la mortification sur son tendre corps, en soumettant la chair à l'esprit par des jeûnes, par une chaîne de fer et un cilice qu'elle ne quitta jamais ou qu'elle quitta rarement, couchant sur la terre lorsque le sommeil la forçait de prendre un peu de repos. Parvenue à l'âge de quatorze ans, par ses prières elle obtint du Seigneur que son corps, qui était demeuré petit, parvînt tout-à-coup à la hauteur d'une juste taille, et que la beauté de son visage fût ternie, par la crainte qu'elle avait de devenir pour quelqu'un une occasion de péché. Elle a soutenu de fréquentes atta-

ques de la part des démons qui la tourmentaient se montrant à elle sous différentes formes, et qui la laissèrent souvent couverte de plaies et déchirée par tout le corps ; malgré cela, elle ne quittait jamais son oraison pendant laquelle elle était souvent ravie en extase. Les anges venaient lui rendre visite, conversant avec elle et lui rendant d'officieux services.

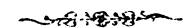
Après avoir distribué tout son bien aux pauvres, ayant embrassé la règle du Tiers-Ordre de saint François, et ajoutant de nouvelles austérités aux premières, elle entreprit de mener une vie entièrement céleste, marchant toujours pieds-nus, même en temps d'hyver, et exténuant son corps par des jeûnes continuels. Elle connut ensuite par différents avertissements, à des signes évidents et miraculeux, qu'elle était destinée de Dieu pour travailler à la réforme de l'Ordre presque entièrement déchu du séraphique saint François. Résistant pendant longtemps par humilité aux ordres du ciel, elle en fut punie, en perdant tout à la fois la parole et la vue, jusqu'à ce qu'enfin, forcée par là de se soumettre à la volonté de Dieu, elle y acquiesça et recouvra en un moment l'usage de ces deux sens. Inspirée d'en haut, elle forma le dessein de se présenter au Saint-Siége pour demander au Souverain Pontife la permission de travailler à cette réforme. Elle reçut la bénédiction apostolique avec ordre de commencer cette entreprise. De retour dans sa patrie, elle s'empressa de mettre la main à cette grande œuvre.

Mais lorsqu'elle s'appliquait avec un zèle infatigable, soit à réformer les anciens monastères, soit à en fonder de nouveaux, elle surmonta avec une constance admirable les obstacles qui ne manquèrent pas de lui offrir de

toute part de grandes difficultés. Elle fut toujours très-affectionnée à la sainte pauvreté, n'ayant qu'un seul habit tout usé et rapiécé, logeant dans une cellule très-étroite, dans un coin de la maison, et où il n'y avait d'autre meuble qu'un petit sac de paille qui lui servait de lit. Elle fut douée de toutes les vertus : on vit briller en elle la charité, la patience, l'humilité, la douceur, et dans le plus haut degré. Elle fut illustre aussi par le don de prophétie. Eclairée d'en Haut, elle eut une science toute divine, et pénétra tellement dans la profondeur des mystères les plus cachés de la foi qu'elle en raisonnait d'une manière sublime, et avec autant de dignité que de précision. Enfin après avoir opéré une quantité de miracles et des plus grands, ayant connu et annoncé sa mort deux ans auparavant, munie de tous les sacrements de l'Eglise, après avoir exhorté ses sœurs à l'exacte observation de la règle, elle s'endormit dans le Seigneur, la veille des nones de Mars l'an quatorze cent quarante-sept, à Gand en Flandre, dans le monastère qu'elle avait elle-même fondé, où ses saintes reliques sont honorées par un concours assidu des fidèles que la vénération attire à son tombeau. — Ces reliques sont maintenant honorées à Poligny où elles ont été transportées en 1783.



En terminant, il nous reste à remplir un consolant devoir. Nous sommes heureux d'exprimer aux filles de Colette toute notre reconnaissance pour leur empressement et pour leur infatigable charité à nous communiquer les pièces ou les renseignements de toute nature, qui pouvaient contribuer à la gloire de leur sainte Mère. Si nous n'avions craint de blesser leur modestie, nous aurions publié quelques-unes de leurs lettres. Elles seraient la preuve la plus manifeste que l'esprit d'humilité, de douceur, et de dévouement de Colette continue à vivre parmi ses filles dans la perfection des premiers jours. Nous prions particulièrement la Maison de Gand, celle de Bruges, de Poligny et d'Amiens, d'agréer l'expression de nos remercîments les mieux mérités et les plus respectueux.



NEUVAINE A SAINTE COLETTE.

AVIS POUR LA NEUVAINE.

1° Chaque jour lire une des considérations qui suivent. Ne vous contentez pas d'une lecture rapide, réfléchissez avec recueillement et esprit de prière, afin de vous convaincre et de déterminer votre volonté à faire ce que Dieu demande de vous. Pendant la journée, revenez souvent, mais sans fatigue, sur la même pensée, afin de bien la comprendre, de l'aimer en la comprenant, de vous résoudre à la pratiquer en l'aimant.

2° Si vos occupations vous le permettent, assistez chaque jour de la neuvaine au saint sacrifice de la Messe, en l'honneur de la Sainte, sinon, assistez-y au moins en esprit, en vous unissant à ceux qui y assistent.

3° Mettez-vous en état de participer à la divine Eucharistie dans l'intervalle de la neuvaine. Cet article est le plus important de tous.

4° Commencez avec confiance, vous proposant avant tout de chercher ce qui peut contribuer à la gloire de Dieu, à votre salut et au salut des personnes pour qui vous vous intéressez.

5° Lisez peu, réfléchissez beaucoup, priez encore plus, mais surtout déterminez-vous *à agir*.



PREMIER JOUR.

LA VUE DE LA FIN.

CONSIDÉRATION. Considérez *pourquoi* vous êtes sur la terre? Uniquement pour louer, révérer, servir Dieu, et, en faisant cela, sauver votre âme.

Considérez encore *pourquoi* Dieu a fait tout ce qui existe et permet tout ce qui arrive? C'est afin d'aider l'homme à atteindre à la fin pour laquelle il a été créé.

D'où il suit qu'il n'y a pour vous dans ce monde *qu'une* seule chose nécessaire : faire votre salut. — Que rien de ce qui existe, ou de ce que vous voyez, ou de ce qui vous arrive, n'a de valeur qu'autant que vous pouvez vous en servir pour vous reporter vers votre fin. — Que vous devez être dans une entière indifférence par rapport à quoi que ce soit. — Que vous devez vous servir, vous abstenir, vous dépouiller des créatures dans la mesure de leur rapport avec votre fin. Sainte Colette l'avait compris. De là : Dieu toujours en vue; indifférence complète par rapport aux honneurs, aux biens de ce monde; sagesse et détachement admirable dans l'usage des créatures; esprit de sacrifice perpétuel par la pratique parfaite de la sainte pauvreté et de la sainte obéissance.

PRIÈRE. Glorieuse sainte Colette, j'admire dans quelle perfection vous avez compris que Dieu est tout, que le monde entier n'est rien, et que nous ne sommes sur la terre que pour louer, révérer et servir Dieu. Loin de vous imiter, j'ai presque toujours perdu de vue cette vérité fondamentale dont l'oubli a été la source de tous mes égarements. Obtenez-moi la grâce de me convaincre

de plus en plus que je ne suis au monde, ni pour obtenir l'estime des hommes, ni pour amasser des richesses, encore bien moins pour satisfaire mes passions, mais pour servir Dieu. C'est là mon unique destinée ; si j'ai le bonheur de comprendre cette vérité comme vous l'avez comprise, j'aurai trouvé la vraie sagesse. Demandez-la pour moi à Notre-Seigneur qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

FRUIT PRATIQUE. Porter la *conviction* au plus haut point sur ces vérités : la fin de l'homme — la fin des créatures — la nécessité d'être indifférent à tout, autant que possible — la nécessité de ne rien désirer et de ne rien choisir qui ne nous conduise à la fin pour laquelle nous sommes créés.

LECTURE. *Imitation.* L. III, c. 9. Que tout doit être rapporté à Dieu comme à la dernière fin.

SECOND JOUR.

MOTIFS DE LA FIN.

CONSIDÉRATION. Considérez combien sont puissants les motifs qui vous pressent de vous occuper de l'*unique* nécessaire. Vos fins dernières, la Mort : je mourrai certainement et bientôt ; — le Jugement redoutable de Dieu : je serai certainement jugé sur toutes mes pensées, mes désirs, mes actions, mes paroles, mes omissions, par un Juge infiniment saint et infiniment clairvoyant, qui a tout vu et tout pesé ; — l'Enfer : il y en a un, il est éternel, il serait pour moi si je mourais en état de péché mortel ; — le Ciel : il y en a un aussi, il est éternel, il dépend de moi d'y entrer. Mort, Jugement, Enfer, Ciel, quels mots ! Et je n'y pense pas ! Souvenez-vous

de vos fins dernières, a dit l'Esprit-Saint, et vous ne pècherez jamais.

PRIÈRE A SAINTE COLETTE. La vue de leurs fins dernières a déterminé les Saints à tout entreprendre pour opérer leur salut. Elle vous a déterminée vous-même, ô grande Sainte, à renoncer à toutes les espérances de ce monde, à vous renfermer pendant plusieurs années dans une solitude absolue, à supporter ensuite des fatigues sans nombre, et à vous imposer des mortifications de toute sorte. Vos exemples seront ils perdus pour moi? Ne ferai-je rien pour m'assurer une sainte mort? pour me préparer un jugement favorable? pour éviter les peines éternelles de l'Enfer et pour mériter le Ciel. C'en est fait, trop longtemps je me suis nourri de la frivolité de mes pensées. Je me recommande à vous; obtenez-moi de Notre-Seigneur la grâce de commencer sérieusement une vie nouvelle.

FRUIT PRATIQUE. *Se déterminer* aujourd'hui à mettre la main à l'œuvre. Coûte que coûte, il faut faire mon salut, c'est *l'unique* nécessaire.

LECTURE. *Imitation*. L. I, c. 23. De la méditation de la mort.—L. III, c. 14. Qu'il faut méditer les secrets jugements de Dieu.

TROISIÈME JOUR.

ENCORE LES MOTIFS DE LA FIN.

CONSIDÉRATION. Comme il importe de rendre inébranlable cette détermination de prendre en main l'unique affaire de son salut, considérez encore aujourd'hui d'autres motifs également puissants. Pourquoi Dieu a-t-il créé le monde et tout ce qu'il renferme?

Pour vous aider à faire votre salut. — Pourquoi l'Incarnation de la seconde personne de la Sainte Trinité? Principalement en vue de votre salut. — Pourquoi la vie pauvre, humble, laborieuse de Jésus-Christ? Pour l'œuvre de votre salut. — Pourquoi le Calvaire et toutes les douleurs de l'Homme-Dieu? c'est encore pour votre salut. — Pourquoi les marques ineffables d'amour que nous donne Notre-Seigneur dans l'Eucharistie où il devient chaque jour notre nourriture, notre Prêtre et notre Victime? toujours pour notre salut. — Création, Incarnation, Rédemption, Eucharistie, encore quatre mots qui me rappellent l'amour de mon Dieu et qui me pressent de m'occuper enfin de ma grande, de mon unique affaire.

D'ailleurs il n'y a pas pour moi d'affaire plus importante; il s'agit du Ciel, de l'Enfer et pour toujours. Il n'y en a pas de plus pressante; le temps passe vite, la mort arrive comme un voleur, demain peut-être il ne sera plus temps. Il n'y en a pas de plus irréparable; si cette affaire est perdue, tout est perdu sans ressources, si elle est gagnée, tout est gagné à jamais. O hommes insensés qui n'y travaillent pas! qui n'y pensent même pas!

PRIÈRE A SAINTE COLETTE. Grande Sainte, la vue de ce que Dieu a fait dans la création pour notre salut vous remplissait d'une sainte ardeur pour travailler à cette unique affaire. Mais surtout les abaissements de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Incarnation, ses souffrances sur le Calvaire, son amour sans bornes dans la sainte Eucharistie vous rendaient tous les sacrifices possibles. Ne pas travailler sans relâche à votre perfection vous eût paru une profanation des abaissements, de

la croix, et de l'amour de Jésus-Christ. Obtenez-moi de m'encourager par votre exemple. J'ai trop longtemps refusé de me rendre aux plus tendres sollicitations de mon Sauveur et méconnu mes plus chers intérêts. Je veux enfin commencer sous votre puissante protection. Ainsi-soit-il.

FRUIT PRATIQUE. S'établir dans une parfaite indifférence *de volonté* à l'égard de toutes choses, ne voulant et ne choisissant que ce qui peut être *plus utile* à notre salut.

LECTURE. *Imitation.* L. I, c. 25. Du ferme projet de travailler à rendre sa vie moins imparfaite.—L. III, c. 48. Du grand jour de l'éternité et des misères de cette vie.—L. IV, c. 7. De l'examen de sa conscience et du ferme propos.

QUATRIÈME JOUR

LE PÉCHÉ QUI ÉLOIGNE DE LA FIN.

CONSIDÉRATION. Le péché est l'unique mal. Considérez quelques-uns des terribles effets d'un seul péché mortel. *Sur Dieu* : un seul péché mortel l'anéantirait s'il était possible, parce que Dieu est l'ordre et que le péché est le désordre ; parce que Dieu est le bien et que péché est le mal ; parce que Dieu veut le bien et que le péché empêche l'effet de cette volonté éternelle. Le péché force, pour ainsi dire, Dieu le Père à donner son Fils en expiation ; le Fils à mourir comme homme sur la croix ; l'Esprit-Saint à s'employer à nous faire incessamment l'application des mérites de Jésus-Christ. Le péché contredit tous les attributs essentiels de Dieu : sa Sagesse dont il renverse les plans, sa Bonté dont il arrête

l'effusion, sa Toute-Puissance qu'il insulte, sa Sainteté qu'il outrage ; il ne laisse d'action qu'à sa Justice. Le péché déconcerte tous les projets que Dieu avait faits pour sa propre gloire et pour le bonheur de l'homme. — *Dans le monde* quel désordre ! quel malheur y produit un seul péché mortel. Transportez-vous par la pensée sur les principaux théâtres où Dieu exerce sa vengeance contre le péché : Des millions d'anges précipités du ciel dans les flammes de l'enfer pour un seul péché! d'orgueil. Nos premiers parents chassés du Paradis terrestre, et tous les hommes jusqu'à la fin du monde justement condamnés aux souffrances, aux maladies, au travail, aux horreurs de la mort (sans parler de la perte des dons surnaturels ni des plaies faites à l'âme) pour un péché de désobéissance. L'enfer creusé, c'est-à-dire un feu dévorant, la séparation de Dieu à jamais pour un seul péché mortel. La croix dressée sur le Calvaire et l'Homme-Dieu expirant sur un infâme gibet.—Faut-il dire ce que le péché fait *de moi*? Il me ravit la grâce de mon Dieu, il me fait perdre mes mérites, il m'enlève la paix de mon cœur, il déchire tous mes titres d'enfant de Dieu, de frère de Jésus-Christ et m'ôte tout droit à l'héritage du ciel. Il m'aveugle l'esprit, il m'endurcit le cœur, il me prépare une vie de remords, une mort affreuse, un jugement redoutable, une éternité malheureuse.

PRIÈRE A SAINTE COLETTE. O bien-aimée sainte Colette je me jette en ce moment à vos pieds. Je vous conjure de m'obtenir de Jésus, mon Sauveur, infiniment miséricordieux, la connaissance intime et la détestation de tous les péchés dont je me suis rendu coupable. O vous qui auriez mieux aimé mourir que de commettre

un seul péché véniel volontairement, faites que j'obtienne de la bonté de Dieu le sentiment vif du sans-ordre de ma vie afin que je le déteste, que je me corrige et que je me rétablisse dans l'ordre. Obtenez-moi encore la grâce de connaître le monde et tout ce qui, dans le monde, pourrait être pour moi une cause de péché, afin que je l'abhorre et que je m'en éloigne.

FRUIT PRATIQUE. S'exciter à un profond regret de toutes ses fautes, accompagné d'une grande confiance dans la miséricorde de Dieu ; et se mettre dans la disposition de tout perdre et de tout souffrir plutôt que d'offenser Dieu mortellement.

LECTURE. *Imitation*. L. I, c. 21. De la componction du cœur.—*Ibid*. c. 24. Du jugement et des peines du péché.

CINQUIÈME JOUR.

JÉSUS-CHRIST LA VOIE QUI CONDUIT A LA FIN.

CONSIDÉRATION. Considérez combien il est nécessaire de vous déterminer à imiter J.-C. N.-S. Lui-même n'a-t-il pas tous les droits à vous imposer cette obligation ? Il est votre Dieu, vous n'avez rien que vous n'ayez reçu de lui ; ses droits sur vous sont éternels, essentiels, imprescriptibles. Il est votre Père et quel père ! il est votre Sauveur, et quel Sauveur ! il est votre Roi et quel roi ! lui qui a conquis votre âme par son sang ! —Votre honneur y est engagé. Vous avez fait des promesses solennelles ; des engagements sacrés ont été pris. Voudriez-vous y être infidèle ? — Votre bonheur en est inséparable. Vainement les hommes demandent le bonheur aux choses de ce monde ; le bonheur n'est qu'en

Dieu parce qu'en Dieu seul est l'ordre, et que Dieu seul est notre fin. — Votre salut l'exige comme une douce et inévitable nécessité. Personne ne va au Père que par le Fils. Le Fils est la Voie, hors de cette voie, on ne va pas au but ; il est la Vérité, hors de lui, mensonge ; il est la Vie, hors de lui, la mort.

PRIÈRE A SAINTE COLETTE.

Vous avez compris, grande Sainte, que le secret aussi bien que le bonheur de la vie chrétienne est de connaître d'aimer et d'imiter J.-C. La connaissance que vous aviez des mystères de l'amour du divin Sauveur pour les hommes vous avait donné l'amour qui embrasait votre cœur. Cet amour lui-même vous faisait préférer à tout la pauvreté, les humiliations, les opprobres de votre Bien-aimé. D'où vient que je n'ai pas le courage d'agir à votre exemple contre ma sensualité, ou contre mon amour-propre, ou contre la vaine estime du monde ? D'où vient que je travaille si faiblement à retracer en moi les vertus de notre souverain Modèle, si ce n'est de ce que je ne l'aime pas et de ce que je ne le connais pas. Obtenez-moi de son infinie bonté la grâce de le connaître moins imparfaitement, de l'aimer plus ardemment, de le suivre plus courageusement. Ainsi soit-il.

FRUIT PRATIQUE. Une grande paix du cœur, si l'on s'est approché du sacrement de Pénitence. Un grand désir de connaître, d'aimer, d'imiter de plus en plus Jésus-Christ N. S.

LECTURE. *Imitation.* L. I, ch. I. De l'Imitation de Jésus-Christ. — L. II, ch. VII. De l'amour de Jésus sur toutes choses. — *Ibid.* ch. VIII. De l'amour de familiarité de Jésus.

SIXIÈME JOUR.

ENCORE JÉSUS CHRIST QUI CONDUIT A LA FIN.

Considération. Il ne suffit pas *d'être convaincu* de la nécessité d'imiter J.-C., il faut *connaître* ce divin Modèle. Considérez attentivement les principales vertus qu'il offre à votre imitation. Vertus de *son intérieur* : l'amour de l'humilité, il s'anéantit dans son incarnation prenant la forme d'esclave ; l'amour de la sainte pauvreté, lui, le roi éternel de gloire naît dans une étable à Béthléem ; l'amour de la dépendance, il fuit en Egypte et s'offre dans la présentation au Temple comme la victime prête à accomplir parfaitement la volonté de son Père.—Vertus de *sa vie privée* : l'obéissance, il était soumis à Marie et à Joseph ; le travail sanctifié, l'Evangéliste nous laisse entendre que J.-C. N.-S. n'a pas dédaigné, pour nous donner l'exemple,de travailler dans l'humble atelier du patriarche saint Joseph ; l'oubli de lui même, pendant trente ans il vit sans éclat aux yeux des hommes.—Vertus de sa *vie publique* : l'amour de Dieu, il ne pense qu'à accomplir la volonté de son Père, il ne travaille que pour les intérêts de sa gloire ; l'amour des âmes, après la gloire de Dieu Jésus-Christ ne fait rien que pour le salut des hommes ; souffrir et mourir, la croix est le moyen qui glorifie Dieu et qui sauve le monde, J.-C. l'embrasse, il meurt sur le Calvaire. Voilà notre Modèle. J.-C. m'a donné l'exemple afin que je fasse comme il a fait lui-même. Où en suis-je pour cette imitation ?

Prière a sainte Colette. Glorieuse sainte Colette, votre vie m'a fait connaître que vous avez été

une fidèle copie de N. S. Vous ne vous êtes pas contentée de travailler sans relâche à détruire en vous la sensualité, l'amour du monde et de vous même, vous vous êtes encore appliquée, avec une grande confiance en Dieu, à devenir une parfaite imitatrice de celui que votre cœur avait choisi pour époux. Vous vous êtes rendue par sa grâce pauvre comme lui, humble comme lui. A son exemple vous n'avez travaillé qu'en vue de la gloire de Dieu et du salut des âmes et vous avez voulu le suivre dans la voie douloureuse de la Croix. Et moi, je recherche incessamment la satisfaction de ma sensualité, je ne sais remporter aucune victoire sur mon amour propre, je m'inquiète des jugements d'un monde frivole, je ne suis pas humble, je sens dans mon cœur une secrète attache pour les honneurs de ce monde, je n'ose me glorifier en la croix du mon Sauveur. Grande Sainte, venez en aide à ma bonne volonté, je mets en vous ma confiance. Je sens bien que la voie qu'il faut suivre est difficile, mais la grâce de Dieu m'est toujours assurée, le ciel sera ma récompense, votre protection restera sur moi. Ainsi soit-il.

Fruit pratique. En général un plus ardent désir de connaître, d'aimer, d'imiter N.-S. — En particulier quelque chose des mystères de la vie intérieure, ou de la vie publique du divin Maître, par exemple : plus de simplicité, plus d'obéissance, plus de détachement, plus de résignation, plus de pureté d'intention, plus de zèle, plus d'oubli de soi-même en vue et à l'imitation de J.-C.

Lecture.— *Imitation*. L. III, ch. XIII. De l'obéissance de celui qui est humblement soumis à l'imitation de J.-C. *Ibid.* ch. XXXII. — De l'abnégation de soi-

même et du dépouillement de toute affection déréglée. —L. II.ch. XII. De la voie royale de la Sainte Croix.

SEPTIÈME JOUR.

SUR LES ŒUVRES QU'IL FAUT FAIRE POUR ARRIVER A LA FIN.

CONSIDÉRATION. Il est nécessaire *de faire des bonnes œuvres* pour obtenir la récompense éternelle. Considérez combien cette nécessité est indispensable. Nous ne serons pas récompensés pour les belles pensées que nous aurons eues, ni pour les bonnes résolutions que que nous aurons prises, mais seulement pour *le bien* que nous aurons fait. Ce ne sont pas ceux qui disent : Seigneur qui entreront dans le royaume des cieux, mais ceux qui font la volonté de mon Père. Le royaume des cieux souffre violence. Parmi les œuvres saintes qui nous aident à avancer notre ressemblance avec J.-C. il en est quelques-unes d'une efficacité plus certaine qu'il faut vous déterminer à accomplir :

S'exercer à la pratique de l'humilité et de la mortification chrétienne ;

Remplir fidèlement les devoirs de son état ;

Pratiquer à l'égard du prochain quelque œuvre de charité corporelle ou spirituelle, selon son pouvoir.

PRIÈRE A SAINTE COLETTE Que j'aime à vous contempler, glorieuse sainte Colette, dans l'exercice des bonnes œuvres que vous avez entreprises pour la gloire de Dieu et pour votre salut. De quels actes continuels d'humilité et de pénitence votre vie ne se trouve-t elle pas remplie ! Quelle fidélité scrupuleuse à accomplir les devoirs que votre charge de Réformatrice vous inspirait !

De quelle charité à la fois douce et forte n'étiez-vous pas animée pour le soulagement des peines temporelles qui affligeaient les corps, et des misères spirituelles des âmes. Par là, semblable à un peintre habile, vous retraciez fidèlement dans votre âme la divine ressemblance de J.-C. Secourez-moi dans la résolution que j'ai prise de marcher sur vos traces en ne faisant plus consister ma perfection dans ce que je dis, ni même dans ce que j'éprouve mais dans les bonnes œuvres que je ferai. Ainsi soit-il.

Fruit pratique. Se déterminer à commencer la réforme de sa vie par l'exercice des trois œuvres saintes dont on vient de parler et qui suffisent pour nous faire arriver bientôt à une haute perfection : humilité et esprit de pénitence, fidélité aux devoirs d'état, pratique de la charité.

Lecture.— *Imitation.* L. III, ch. 15. Comment il faut se comporter et dire en toute chose souhaitable.— *Ibid.* ch. 10 Qu'il est doux de servir Dieu, en méprisant le monde. — L. IV, ch. 3. Qu'il est utile de communier souvent.

HUITIÈME JOUR.

SUR LES MOYENS QUI NOUS AIDENT A ATTEINDRE A NOTRE FIN.

Considération. La volonté, dégradée par le péché, ne peut pas tout le bien dans l'ordre naturel ; elle n'en peut aucun dans l'ordre surnaturel. Mais Dieu a remis entre nos mains des ressources d'une efficacité infaillible. Considérez la douceur et la nécessité de ces moyens.

Le premier, c'est la prière. La prière est un devoir

essentiel. Il faut prier, a dit Notre-Seigneur. Ne pas prier, s'est s'exclure volontairement, pour ainsi dire, du royaume des Cieux. Prier avec foi, confiance, persévérance, c'est être sûr d'avance d'obtenir ce que l'on demande, car Notre Seigneur a dit aussi : tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous le donnera.

Le second moyen est encore plus efficace parce qu'il nous confère par lui-même les grâces dont nous avons besoin, c'est la fréquentation des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. L'un nous remet nos péchés, nous rend ou augmente en nous la grâce sanctifiante. L'autre en nourrissant nos âmes du corps, du sang, de l'âme, de la Divinité de Jésus Christ Notre-Seigneur, nous donne vraiment et réellement l'Auteur de la grâce, Celui qui s'appelle la lumière et la vie, Celui qui nous convoque à son divin banquet en nous disant avec une bonté ineffable : Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai.

Enfin le troisième moyen c'est le secours et la protection des saints mais principalement de la Sainte Vierge. Nous ne sommes pas seuls pour travailler à notre salut; les saints sont nos protectecteurs. Nous avons auprès du trône de Dieu une mère infiniment bonne qui nous aime tendrement, une mère qui peut tout auprès de Dieu, une mère qui se tient toujours prête à répandre sur nous ses faveurs les plus signalées. Confiance sans borne en Marie.

RRIÈRE A SAINTE COLETTE. Ici plus que jamais, ô glorieuse Sainte, je vois que si vous êtes parvenue sur la terre à un si haut degré de perfection, et que si vous êtes maintenant si élevée dans le ciel, c'est pour avoir

employé avec tant de soin les moyens que Dieu nous a donnés pour opérer notre salut. Quel esprit de prière et d'oraison continuelle! quelle préparation et quel saint empressement quand vous vous approchiez du sacrement de pénitence! quelle foi, quelle confiance, quelle ferveur dans vos communions! quelle piété envers la très-Sainte Vierge! Je me plains de ne pas avancer dans la vertu, de me retrouver perpétuellement avec des imperfections qui m'affligent, avec une tiédeur qui m'inquiète, avec une lâcheté qui me désole, quelle peut en être la cause? n'est-ce pas parce que je ne prie pas ou que je prie mal? n'est-ce pas parce que je ne m'approche pas des sacrements de pénitence et d'Eucharistie assez fréquemment ou avec des dispositions assez parfaites? N'est-ce pas parce que je ne recours pas assez filialement à la protection puissante de la plus tendre des mères. Voilà la véritable source de mes imperfections et peut-être de mes chutes. Je suis maintenant résolu à me servir, à votre exemple, ô glorieuse Sainte Colette, de ces moyens de salut que Notre-Seigneur a mis à notre disposition dans tous nos besoins, et principalement dans les attaques contre la plus belle des vertus. Obtenez-moi la grâce d'être fidèle à ces résolutions. Ainsi soit-il.

FRUIT PRATIQUE. Regarder la prière comme un devoir essentiel et s'en acquitter avec l'attention et la ferveur convenable. — S'approcher le plus fréquemment possible des sacrements. — Faire profession d'une dévotion sincère à la Reine des Vierges.

LECTURE. *Imitation*. L. IV, c. 16. Qu'il faut parler de nos besoins à Jésus-Christ et lui demander ses grâces. — *Ibid.* c. 4. Des grands biens réservés à ceux qui com-

munient dévotement. — *Ibid.* c. 8. De l'oblation de Jésus-Christ sur la croix et de sa résignation.

NEUVIÈME JOUR.

DE L'AMOUR DE DIEU.

CONSIDÉRATION. La charité est la plénitude de la loi. Pour rendre plus inébranlable encore la résolution où vous êtes d'être désormais tout à Dieu sans réserve, sans partage, sans retour, rappelez-vous quelques-uns des motifs qui vous pressent d'aimer un si bon Maître de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces.

Le monde, en quelque sorte, n'existe que pour votre utilité. Le soleil vous éclaire, les astres vous réjouissent, les productions de la nature sont à vos ordres, les animaux vous servent, les anges mêmes sont employés à veiller sur vous pour votre bonheur. Ce que vous voyez, ce que vous entendez, ce dont vous vous servez, tout vous parle de l'amour de votre Dieu et vous aide à l'aimer.

Dieu lui-même s'est prodigué à vous. Il vous prodigue sa Puissance, en créant et en conservant l'univers; sa Providence, en veillant sur tous vos pas; sa Miséricorde, en vous pardonnant toutes les fois que vous êtes revenu à lui dans la sincérité de votre cœur; sa Charité, en vous environnant sans cesse de nouveaux bienfaits. — Il nous a donné son Fils pour nous sauver, — son Saint-Esprit pour nous éclairer et pour nous sanctifier.

Le Fils de Dieu, fait homme pour nous, nous a tout donné : sa gloire, son honneur, ses travaux, sa vie

même sur la croix. Dans la sainte Eucharistie il demeure avec nous pour être notre nourriture, notre lumière, notre guide, notre consolation. Il nous y prodigue sa dignité, il y livre aux opprobres des méchants, non plus son corps sujet aux misères de l'humanité, mais son corps immortel. Et cependant j'ai vécu sans aimer mon Dieu! J'ai prodigué les affections de mon cœur à de viles créatures. Ce Maître, ou plutôt ce Père infiniment bon, me demande en ce moment mon cœur dont il veut bien encore agréer l'hommage. Ne le lui donnerai-je pas, décidé à n'aimer que lui, à ne vivre et à ne mourir que pour lui?

PRIÈRE A SAINTE COLETTE. L'amour de Dieu, voilà, glorieuse sainte Colette, le principe qui a produit votre vie admirable, qui vous a inspiré tant de saintes entreprises, qui vous a fait pratiquer tant d'héroïques vertus, qui vous a mérité pour l'éternité un poids immense de gloire. Vous aimiez vetre Dieu et votre Sauveur de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces; tout est expliqué. L'amour vous inspirait du courage et vous faisait trouver le bonheur dans l'humilité, la mortification, la pauvreté, l'obéissance et toutes les autres vertus. Tout entière à Dieu, vous ne vous serviez plus de votre mémoire que pour vous rappeler ses bienfaits, de votre intelligence et de votre volonté que pour vous attacher plus étroitement à lui en toutes choses, de votre vie que pour vous immoler à chaque instant à son service et au salut des âmes. Obtenez-moi de Dieu un peu de cet amour qui embrasait votre cœur, afin que je commence aussi à aimer mon Dieu et à l'aimer comme vous d'un amour total qui donne tout — d'un amour perpétuel qui donne sans

retour — d'un amour actif qui se manifeste principalement par les actions — d'un amour courageux qui supporte tout — d'un amour pur qui ne voit que Dieu. Ainsi-soit-il.

FRUIT PRATIQUE. Terminer sa neuvaine, avec une sainte joie dans le cœur — confirmé dans la résolution d'être tout à Dieu — déterminé à se vaincre et à souffrir à l'imitation de Jésus-Christ et par amour pour lui.

LECTURE. *Imitation.* L. III, c. 5. Des admirables effets de l'amour divin.—*Ibid.* c. 6. Des épreuves du véritable amant de Jésus.—*Ibid.* c. 34. Quand on aime, on goûte Dieu au-dessus de tout et en tout.

AVIS A LA FIN DE LA NEUVAINE.

Voulez-vous assurer les fruits de votre neuvaine ?

1° Donnez chaque jour quelque temps à la pratique de l'oraison — et de l'examen particulier.

2° Approchez-vous souvent des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, choisissant un confesseur arrêté que vous regarderez comme votre guide dans les voies spirituelles, et avec qui vous traiterez de tout ce qui regarde votre âme.

3° Entretenez la ferveur de votre âme par quelque pieuse lecture, par la fréquentation des personnes de piété, par la fuite des compagnies dangereuses ou dissipées.

4° Fixez-vous un réglement pour les actions journalières, afin que vous ne viviez pas *sans ordre.*

5° Faites passer avant tout l'accomplissement des devoirs d'état. La perfection défend principalement de cela, et de la pureté d'intention avec laquelle on fait les petites choses qui composent la vie de presque tous les hommes.

6° Appliquez-vous avec constance, avec une confiance sans borne en Notre Seigneur et en sa Sainte Mère et la nôtre, à l'acquisition des vertus solides, surtout de l'humilité, de la patience, de la charité.

7° S'il se peut, consacrez, chaque année, huit jours à la retraite spirituelle, et si la chose est impossible, ne manquez pas de faire chacune de vos confessions comme si c'était la dernière de votre vie. — Courage et surtout confiance.



CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Premier Volume.

BÉNÉDICTION *de l'eau de la B. Mère sainte Colette, qui se fait le jour de sa fête.*

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

℟. Qui fecit cœlum et terram.

BENEDICTIO. Exorcizo te, creatura aquæ, in nomine Dei † Patris Omnipotentis, et in nomine † Jesu Christi Filii ejus Domini nostri, et in virtute Spiritus † Sancti Amen.

Le prêtre, en disant les paroles suivantes, tient les saints ossements dans l'eau, en la mouvant continuellement.

BENEDICTIO. Commixtio aquæ pariter fiat in nomine Patris †, et Filii †, et Spiritus †, Sancti. Amen.

℣ Ora pro nobis S. Dei Genitrix.
℣ Ora pro nobis S. Pater Francisce.
℣ Ora pro nobis S. Mater Clara.
℣ Ora pro nobis S. Mater Coleta.
℟ Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

℣ Lætamini in Domino et exultate justi.

℟ Et gloriamini omnes recti corde.

OREMUS. Concede nos famulos, quæsumus, Domine Deus, perpetua mentis et corporis sanitate gaudere et gloriosa Beatæ Mariæ semper Virginis intercessione, a præsenti liberari tristitia et æterna perfrui lætitia.

Deus qui Ecclesiam tuam Beati Francisci meritis fœtu novæ prolis amplificas, tribue nobis, ex ejus imitatione, terrena despicere, et cœlestium donorum semper partipatione gaudere.

Famulos tuos, quæsumus, Domine, Beatæ Virginis tuæ Claræ votivam memoriam recensentes, cœlestium gaudiorum sua facias interventione participes, et tui Unigeniti cohæredes.

Omnipotens Æterne Deus, qui tua misericordia benignitate fratrum et sororum Odinum Sancti Francisci et Beatæ Claræ per tuam Ancillam gloriosam Matrem nostram Coletam statum perfectum ineffabiliter reformare dignatus es, præsta, quæsumus, ut suis meritis et intercessione, nos desolati consolationem hic cordis perfectam habere, et post hoc exilium æterno gaudio perfrui valeamus.

Omnipotens Sempiterne Deus qui nos omnium sanctorum tuorum merita sub una tribuisti commemoratione venerari, quæsumus ut desideratam nobis tuæ propitiationis abundantiam, multiplicatis intercessoribus, largiaris. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum qui tecum. etc. Amen.

PORTRAIT DE SAINTE COLETTE EN TÊTE DU PREMIER ET DU SECOND VOLUME. — Il était très-difficile de faire un portrait ressembant de sainte Colette à cause de la rareté et de l'imperfection des tableaux ou des gravures où la Bienheureuse est représentée. La lithographie qui se trouve au commencement du premier et du second volume est loin d'être parfaite. Si elle rappelle la fermeté et le courage de Colette, elle ne retrace pas avec le même bonheur sa douceur et sa tendresse maternelle. « Il faut, nous à écrit ce

27

sujet une des filles de Colette, qu'un artiste soit bien pénétré du caractère et du sentiment de son sujet pour pouvoir le rendre convenablement. » Cette pensée peut aider à restituer au portrait de Colette son véritable caractère.

Page 13, Avant propos. CONCILE DE BALE. Cette translation fut ensuite révoquée à la prière et d'après les observations du Cardinal de Saint-Ange. Mais ce Cardinal, en attendant la réponse du Saint-Père, cessa provisoirement les fonctions de président et ne parut plus aux délibérations. Alors un prélat français, l'Evêque de Coutance, prit la place du légat, et le premier acte de cette assemblée ainsi présidée, fut un décret qui soumettait la volonté du Pape à celle du concile. — *Lisez* : *Ce décret* de translation fut ensuite révoqué à la prière et d'après les observations du Cardinal de Saint-Ange. Mais ce Cardinal, en attendant la réponse du Saint-Père, *avait cessé* ses fonctions de président, et *n'avait plus paru* aux délibérations. *L'assemblée devenait par là tout-à-fait irrégulière et impuissante à former un véritable concile.* Mais un prélat français, l'Evêque de Coutance, *sans avoir reçu aucune mission ni aucune délégation,* prit la place du légat, et le premier acte de cette assemblée *acéphale*, dirigée par un président *sans pouvoir*, fut un décret qui *prétendait soumettre l'autorité* du Pape à celle du concile, en s'appuyant du Canon du concile de Constance, lequel néanmoins n'avait eu de valeur qu'à cause des circonstances tout-à-fait *exceptionnelles et bien différentes* dans lesquelles on l'avait porté.

Page 173. CROIX EN OR. Là se trouve la description de la croix d'or envoyée à Colette. *Expliquez et*

complétez ce qui en est dit par la description plus étendue de la page 339 du IIe vol. Cette dernière description a été vérifiée sur le saint objet lui-même par les religieuses qui le possèdent,

Page 190. ORAISON DE SAINTE COLETTE. Quelques variantes se sont introduites dans la traduction de la prière apportée du Ciel par un ange à la Bienheureuse. Voici la traduction connue et récitée à Gand, à Amiens et dans d'autres monastères de Clarisses.

On dit l'AVE MARIA *et le* GLORIA PATRI, *avant que de dire* l'ORAISON.

Que l'heure de la naissance d'un Dieu-Homme soit bénie; que le Saint-Esprit, dont Jésus-Christ a été conçu, soit béni ; que la glorieuse Vierge Marie, dont ce Dieu-Homme est né, soit bénie; que le Seigneur exauce mes prières, par l'intercession de cette glorieuse Vierge Marie, et par le souvenir de cette heure très-sacrée à laquelle l'Homme-Dieu est né, que tous mes désirs s'accomplissent pour leur gloire et pour mon salut. O bon Jésus ! ô Jésus Rédempteur ! ne m'abandonnez pas, et ne punissez pas mes péchés comme ils le méritent; mais exaucez ma très-humble prière, et accordez-moi ce que je vous demande par l'intercession de la très-Sainte Vierge, et pour la gloire de votre saint nom. Ainsi-soit-il.

Page 232. *Note* : Cela a été vrai jusqu'à la reconstruction de l'Eglise (1819-20). — *Lisez* : 1837-40.

Page 309. COUVENT DE BÉZIERS. On dit que les religieuses de Béziers étaient Urbanistes, et qu'elles avaient eu le roi Jacques pour fondateur. — C'est une erreur que nous rectifions volontiers. Les couvents d'Urbanistes ont complètement disparu en Belgique.

La dernière des anciennes Urbanistes de Gand est morte en 1852, après avoir cédé son monastère aux R. P. Franciscains-Récollets. Voyez la notice sur le couvent de Béziers.

Page 416. OFFICE DE SAINTE COLETTE. Il est dit qu'il est fait mention de l'anneau apporté du ciel à Colette dans SON OFFICE approuvé par la congrégation des Rites. — Nous devons ajouter que l'office de la Sainte a été approuvé en effet, quoique depuis 1762, le seul office autorisé soit pris au commun, excepté les leçons du second Nocturne, et l'Oraison.

Page 459. ligne 6. APPARITION DE SAINTE COLETTE. Dans une communauté du Midi. — *Lisez* : dans la communauté de Poligny. Le récit qu'on y trouve, en effet, d'une apparition semblable à celle qui est rapportée ici, ne peut guère laisser de doute sur l'identité du fait. Cependant il peut y avoir deux apparitions semblables en des lieux différents. Quoiqu'il en soit, l'apparition à Poligny est incontestable. Elle est rapportée dans les annales du monastère, et dans le manuscrit de l'abbé Larceneux.



Second Volume.

MONASTÈRE D'ALENÇON. L'impression de ce second volume touchait à sa fin lorsque nous avons reçu d'intéressants détails sur le monastère d'Alençon. Il fut bâti par la princesse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, (1) en 1496, en vertu d'une bulle d'érection accordée à la princesse par le pape Alexandre VI. L'église fut consacrée le 11 Août 1499. Les religieuses prirent possession de leur demeure le 18 Juillet 1501. Elles eurent beaucoup à souffrir des troubles du Calvinisme. Elles furent expulsées en 1562 par les Huguenots, leur église fut profanée, la maison tout entière livrée au pillage. Six mois après cette persécution où éclatèrent leur fermeté et leur attachement pour leurs saintes règles, elles reprirent leur vie de pénitence observant avec une fidélité et sans aucune modification les constitutions de sainte Colette, et forçant les Calvinistes eux-mêmes à admirer les vertus de leur saint état. Jusqu'à la révolution de 1792, le monastère d'Alençon jouit d'une longue paix qu'illustrèrent par d'é-

(1) Le château ducal de Marguerite existe encore. Cette princesse après avoir fondé un monastère à Alençon, un à Mortagne, un à Argentan, se fit religieuse dans ce dernier, de la règle mitigée de sainte Claire ; elle y mourut en odeur de sainteté, le 2 novembre 1521.

clatantes vertus un grand nombre de religieuses. Nous ne pourrons citer que les principales : La sœur Agnès Viotte, dont le nom est inséré au martyrologe des Franciscains, le 14 juillet ; elle mourut le 15 octobre 1501. La sœur Marie Clément, décédée le 17 septembre 1549 ; son corps fut trouvé sans corruption vingt ans après la mort. La sœur Gabrielle de Nocey, 5me abbesse de la communauté, nièce de la 1re Abbesse Jeanne de Nocey. La sœur Rose de Vages et Magdelaine de Chamfailly dont les corps furent trouvés sans corruption en 1748, cent-onze ans après leur mort. La sœur Colette Guérin ; elle mourut d'un cancer qui lui rongea la moitié du corps ; elle fut un modèle de patience et de résignation. La R. Mère abbesse, Marguerite Marie de la Nativité, de la noble Maison de Hellefond; elle mourut en odeur de sainteté, le 13 mai 1744 après vingt-cinq ans d'un gouvernement maternel et une vie pleine de rares vertus.

Les Clarisses d'Alençon subirent le sort commun que la révolution faisait aux maisons religieuses. Elles furent toutes fidèles à leurs saintes promesses. Ayant été jetées en prison elles y restèrent pendant plus d'un an et supportèrent avec un courage qui ne se démentit pas les injures, les privations et les mauvais traitements de toute espèce. Quand elles sortirent de prison elles se retirèrent chacune dans sa famille en attendant que la Providence leur ménageât le moyen de se réunir en communauté, quand viendraient des jours meilleurs. Ces jours se firent attendre long-temps pour les religieuses d'Alençon. En 1815 elles n'avaient encore pu se procurer qu'une chétive et très-insuffisante maison où toutes les survivantes s'étaient néanmoins empressées d'accourir.

En 1822 on ne savait guère mieux de quel côté viendrait le salut ; on manquait d'appui, de ressources et de sujet. Mais en 1826 Dieu se souvint des filles de Colette. Un saint prêtre, l'abbé Vannier, du diocèse du Mans, vint leur offrir cinq jeunes personnes qu'elles durent refuser d'abord, par défaut de place et de moyen de subsistance. L'abbé Vannier, touché d'un pareil état, offrit ses services qui furent acceptés avec un religieux empressement. Des aumônes furent recueillies, un pieux élan de charité ne tarda pas à procurer des ressources suffisantes, un nouveau monastère sur le modèle de l'ancien mais plus étroit fut élevé, malgré des difficultés nombreuses que la prière et la patience surmontèrent. La nouvelle communauté ne mit pas moins de zèle à reprendre dans toute sa perfection l'esprit de sainte Colettn. L'office nocturne, le jeûne, l'abstinence, la nudité des pieds, l'expropriation de tous biens et rentes quelconques y sont perpétuels. Dieu s'est servi pour mener cette œuvre à bonne fin de deux religieuses plus distinguées encore par leurs vertus que par leurs rares talents pour le gouvernement. La première s'appelait sœur sainte Rosalie Lemonnier, elle est morte le 3 janvier 1829 après huit années de cruelles souffrances qui la retenaient continuellement sur son lit et qu'elle supporta avec une résignation admirable. La seconde s'appelait sœur Cécile Richer ; elle gouverna la communauté pendant trente ans avec autant de bonté que d'humilité et de sagesse. Elle mourut le 1er mai à l'âge de 78 ans. Son grand mérite et son éminente piété étaient connus et appréciés de tous. Sa mémoire est restée en vénération au monastère d'Alençon. Cette communauté se compose aujourd'hui de trente-huit

religieuses, d'une novice et de neuf sœurs tourières. Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans plus de détails.

TABLEAU DE POLIGNY. Il existe à Poligny un tableau dont l'interprétation était contestée. Les annales de la ville paraissent lever toute équivoque. D'après ce qu'on y lit, ce tableau représente Sainte Colette. Le religieux qui se tient debout dans le fond du tableau est le P. Pierre de Vaux, confesseur de la Sainte dont il a écrit la vie. La religieuse qui se tient aussi dans le fond du tableau et qu'on croyait être la sœur Perrine, est désignée dans ces annales sous le nom de sœur Marie de Corbie autre compagne de la Sainte. Enfin un troisième personnage qu'on prenait pour le P. Henri de la Balme représente certainement saint François stigmatisé. Les mêmes annales disent que le tableau de l'église des religieuses est probablement une copie de l'original.

CHARRIOT DE SAINTE COLETTE. Le charriot de Sainte Colette fut brûlé dans l'incendie de 1638 qui réduisit la maison de Poligny et la ville en cendre. Il n'en reste que trois clous retrouvés dans les décombres; on n'a pas beaucoup de preuves de leur authenticité.

Page 13, ligne 15. Et à celle ds ses directeurs. — *Lisez* : et à celle de ses directeurs.

Page 16, ligne 23. Que ses filles ne lui donnâssent pas. — *Lisez* : ne lui donnassent pas.

Page 53, ligne 18. D'après l'avis de son drecteur. — *Lisez* : directeur.

Page 70, ligne 25. Elle appercevait. — *Lisez* : apercevait.

Page 89, ligne 8. Les esprits des ténèbres. — *Lisez* : de ténèbres.

Page 95. CONSTITUTIONS DE SAINTE COLÉTTE. Nous nous empressons de dire que le R. P. Audouard, franciscain, a donné une nouvelle traduction des règles de Sainte Claire, et des constitutions de Sainte Colette. Le pieux auteur a joint à la traduction une concorde de la règle et des constitutions qui facilite l'intelligence de l'une et des autres.

Page 106, ligne 4. Sévérité des jeunes. — *Lisez* : jeûnes.

Page 128, ligne 13. IMMACULÉE CONCEPTION. Il n'a pas encore permis (Dieu) que l'immaculée Conception de Marie fût mise au nombre des vérités de la foi. — Nous ajoutons avec bonheur que depuis le moment où l'on imprimait ces lignes, ce fait a été accompli. Le 8 Décembre 1854, le souverain Pontife Pie IX a défini par un décret solennel : QU'IL EST DOGME DE FOI QUE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE, DÈS LE PREMIER INSTANT DE SA CONCEPTION, PAR UN PRIVILÉGE SINGULIER ET UNE GRACE SPÉCIALE DE DIEU, EN VERTU DES MÉRITES DE JÉSUS-CHRIST, SAUVEUR DU GENRE HUMAIN, FUT PRÉSERVÉE ET MISE A L'ABRI DE TOUTE TACHE ORIGINELLE.

Page 155, ligne 25. Marie de Médicis n'avait pas accompagnée sa fille. — *Lisez* : n'avait pas accompagné.

Page 174, seconde ligne du titre. Poslutateur. — *Lisez* : postulateur.

Page 179, ligne 16. Elle espirait. — *Lisez* : espérait.

Page 184, ligne 30. Copie authentiques. — *Ltsez* : authentique.

Page 191, ligne 19. La comtesse de Broclia. — *Lisez* : Broetia.

Page 202, ligne 9. Modestes cata-catacombes. — *Lisez* : modestes catacombes.

Page 223, titre du § 14. CANONISATION. — *Lisez* : CONCLUSION.

Page 235, ligne 4. Sacæ Congregationis. — *Lisez* : sacræ.

Page 236, ligne 2. Caraccoilo. — *Lisez* : caracciolo.

Même page, ligne 18. Derevimus. — *Lisez* : decrevimus.

Page 245, ligne 22. Maisons religreuses. — *Lisez* : religieuses.

Page 248. Chapitre onxième. — *Lisez* : onzième.

Même page, titre. Notice sur le couvent d'Amiens.... et de quelques autres. — *Lisez* : et sur quelques autres.

Page 324, ligne 24. Baddeley. — *Lisez* : Baddesley.

Page 356, ligne 10. Colette s'est plue à multiplier. — *Lisez* : s'est plu.

Nous supplions le lecteur de nous pardonner les autres fautes.



TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le second volume.



Portrait et lettre autographe de Sainte Colette.

LIVRE HUITIÈME

Vertus de Sainte Colette.

LIVRE DIXIÈME.

De la gloire de Colette depuis sa mort jusqu'à nos jours, et principalement de sa canonisation.

CHAP. I.

CHAP. II.

CHAP. III.

CHAP. IV.

CHAP. V.

CHAP. VI.

CHAP. VII.

CHAP. VIII.

CHAP. IX.

CHAP. X.

CHAP. XI.

CHAP. XII.

LIVRE ONZIÈME.

L'esprit de Colette dans les principales maisons de la Réforme, ou notices sur les couvents d'Amiens, de Gand, de Bruges, de Poligny et sur quelques autres.

LIVRE DOUZIÈME.

L'esprit de Sainte Colette dans quelques unes de ses filles, ou notices sur la vie de quelques Clarisses.

FIN.

Amiens. — Typographie d'Alfred CARON.





